

Affichage le

24 DECEMBRE 2020

AVIS DE MISE A DISPOSITION
DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources
Humaines et Juridiques

Direction de l'Assemblée
et des Elus
Service d'Appui aux Elus

Dossier suivi par :
Ludivine GIORGIANNI

Tél : 03.21.21.61.51

giorgianni.ludivine@
pasdecalais.fr

Le Recueil des Actes Administratifs du Département du Pas-de-Calais N° 12 de DECEMBRE 2020 (4 parties) est paru et mis à la disposition du public.

Il est consultable sur place à l'Hôtel du Département, à la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire du Département et dans les 16 Maisons du Département. Il est mis en vente exclusivement par l'intermédiaire de la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire.

Il peut également être téléchargé en format PDF sur le site internet du Conseil Départemental du Pas-de-Calais www.pasdecalais.fr.

Voici le sommaire de ce numéro qui est repris ci-après :

1^{ère} PARTIE :

<u>REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</u>	Page
<u>DU 1 NOVEMBRE 2020 Délibérations N° 2020-393 à N° 2020-410</u>	
- Procès-verbal des délibérations	3

2^{ème} PARTIE :

<u>REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL</u>	Page
<u>DEPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2020</u>	
<u>Délibérations N° 2020-411 à N° 2020-458</u>	
- Procès-verbal des délibérations	495

3^{ème} PARTIE :

<u>REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL</u>	Page
<u>DEPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2020</u>	
<u>Délibérations N° 2020-459 à N° 2020-504</u>	
- Procès-verbal des délibérations	1265

4^{ème} PARTIE :

ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

Page

- ◆ ***Décisions du Président du Conseil départemental***
 - Attribution d'une ligne de trésorerie à la Banque Postale.....2011
 - Attribution d'une ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne.....2013
- ◆ ***Arrêtés du Président du Conseil départemental***
 - ◆ ***Désignation en qualité de représentant du Président du Conseil départemental***
 - Représentation du Président du Conseil départemental au Comité Consultatif de la Réserve Naturelle du Platier d'Oye.....2019
 - Représentation du Président du Conseil départemental à la Commission Territoriale des Voies Navigables des Hauts de France.....2021
 - Représentation du Conseil départemental à la Commission Départementale Du suivi sanitaire des zones de production de coquillages vivants du Pas-de-Calais n° 5.....2023
 - Représentation du Président du Conseil départemental à la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs2025
 - Représentation du Conseil départemental à la Maison Départementale Des Personnes Handicapées n° 62027
 - Représentation du Président du Conseil départemental au Comité Consultatif de la réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre2030
 - Représentation du Président du Conseil départemental au Conseil Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire UNSS.....2032
 - Représentation du Président du Conseil départemental à la Commission « Développement Durable » de l'Assemblée des Départements de France ADF n° 2.....2034
 - ◆ ***Organisation des services***
 - Organigramme2039
 - Délégation de signature2054
 - Fonctions.....2113
 - ◆ ***Voirie Départementale***
 - RD D928 au territoire de la commune de Coupelle-Vieille – Travaux Maintenance sur antenne relai du 30 novembre 2020 au 4 décembre 20202121
 - RD D929 au territoire de la commune de Ligny-Thillois – Travaux création de génie civil pour antenne relais ORANGE du 23 novembre 2020 au 18 décembre 2020.....2123
 - RD D71 au territoire de la commune de Heuchin – Travaux extension réseau souterrain ENEDIS du 24 novembre 2020 au 24 décembre 2020.....2126
 - RD D941 au territoire de la commune de Auxi-le-Château – Travaux Abattage et élagage d'arbres du 30 novembre 2020 au 18 décembre 2020.....2128

- RD D77 au territoire de la commune de Flechin – Travaux pose de couche de roulement le 26 novembre 2020.....	2130
- RD D36 au territoire de la commune de Vaulx-Vraucourt – Travaux pose de câbles HTA par forage dirigé du 26 novembre 2020 au 28 décembre 2020....	2133
- RD D10E3 au territoire des communes de Favreuil et Sapignies – Travaux d'enfouissement de câbles HTA en accotement du 26 novembre 2020 au 18 décembre 2020.....	2136
- RD D225E1 au territoire des communes de Ouve-Wirquin, Remilly-Wirquin et Wavrans-sur-l'Aa – Travaux pose de réseau électrique BT-HT du 30 novembre 2020 au 31 décembre 2020.....	2139
- RD D124 et D98 au territoire de la commune de Vacqueriette-Erquières – Travaux Réseau fibre optique du 30 novembre 2020 au 11 décembre 2020...	2141
- RD D901 au territoire de la commune de Wailly-Beaucamp – Travaux Terrassement pour pose de panneau sécurité routière du 30 novembre 2020 au 26 février 2021	2143
- RD D901 au territoire de la commune de Wailly-Beaucamp – Travaux Terrassement pour pose de panneau radar du 30 novembre 2020 au 26 février 2021.....	2145
- RD D130 au territoire de la commune de Hezecques – Travaux d'élagage à l'accotement du 30 novembre 2020 au 31 mars 2021	2147
- RD D209E1 au territoire de la commune de Clairmarais – Travaux déploiement de la fibre optique du 1 ^{er} décembre 2020 au 18 décembre 2020.	2150
- RD D3 et D34 au territoire de la commune de Rivière – Travaux pose de fourreaux fibre optique du 30 novembre 2020 au 28 février 2021	2152
- RD D97 au territoire de la commune de Tilly-Capelle – Travaux rénovation du passage à niveau N°91 du 7 décembre 2020 au 18 décembre 2020	2155
- RD D70 au territoire de la commune de Pernes – Travaux Enrobés du 7 décembre 2020 au 18 décembre 2020.....	2157
- RD D939 au territoire de la commune de Humières – Travaux Aménagement paysager du 7 décembre 2020 au 24 décembre 2020.....	2159
- RD D217 au territoire de la commune de Zouafques – Travaux élagage du 7 décembre 2020 au 18 décembre 2020.....	2161
- RD D209 au territoire de la commune de Clairmarais – Travaux urgent Confortement d'ouvrage d'art du 7 décembre 2020 au 18 décembre 2020.....	2163
- RD D943 au territoire de la commune de Epinoy – Travaux raccordement au réseau de gaz du 8 décembre 2020 au 5 février 2021	2166
- RD D940 au territoire des communes de Tardinghem et Wissant – Travaux Déploiement de la fibre optique du 9 décembre 2020 au 15 janvier 2021.....	2169
- BD917GD950 Bretelle au territoire de la commune de Saint-Nicolas – Travaux dépose de candélabres éclairage public du 9 décembre 2020 au 10 décembre 2020.....	2171

- RD D37 au territoire de la commune de Feuchy – Travaux pose de fourreaux du 11 janvier 2021 au 27 février 2021..... 2175
- RD D940 au territoire des communes de Audresselles et Audinghen – Travaux Tirage de fibre optique entre deux chambres du 14 décembre 2020 au 18 décembre 2020..... 2177
- RD D18E1 au territoire de la commune de Beaumetz-les-Cambrai – Travaux stationnement de nacelle sur chaussée le 11 décembre 2020 2181
- RD D132 au territoire de la commune de Wismes – Travaux élagage du 14 décembre 2020 au 24 décembre 2020..... 2184
- RD D204 au territoire des communes de Lottinghen et Quesques
- Travaux création conduite fibre du 15 décembre 2020 au 30 décembre 2020 2187
- RD D237E3 au territoire de la commune de Wimille – Travaux pose de glissières bois sur longrine béton du 14 décembre 2020 au 18 décembre 2020 2189
- RD D941 au territoire de la commune de Douvrin – Travaux sur la RD941 Au niveau de la Française de mécanique du 14 décembre 2020 au 18 décembre 2020..... 2192
- RD D152E1 au territoire de la commune de Bimont – Travaux d'élagage du 15 décembre 2020 au 26 février 2021 2195
- RD D901 au territoire de la commune de Tingry – Travaux dépose de supports Enedis sur le domaine privé du 17 décembre 2020 au 15 janvier 2021 2198
- RD D254 au territoire de la commune de Bournonville – Travaux déploiement de la fibre optique du 15 décembre 2020 au 15 janvier 2021..... 2201
- RD D129 au territoire des communes de Marant, Marenla et Marles-sur-Canche – Travaux d'élagage et d'abattage 5 jours durant la période du 14 décembre 2020 au 24 décembre 2020 2204
- RD D242 au territoire de la commune de Wimille – Travaux arrêté de prorogation du 14 décembre 2020 au 22 janvier 2021 2207
- RD D172E3 et D845 au territoire de la commune de Lestrem – Travaux Tirage d'aiguillage du 1^{er} janvier 2021 au 31 mai 2021 2209
- RD D114 et D117 au territoire des communes de Beauvoir-Wavrans, Buire-au-Bois, Haravesnes et Villers-l'Hôpital– Travaux déploiement de la fibre optique du 16 décembre 2020 au 15 janvier 2021..... 2212
- RD D238 au territoire de la commune de Cremarest – Travaux déploiement de la fibre optique du 17 décembre 2020 au 16 février 2021 2214
- RD D127E5 au territoire de la commune de Rety – Travaux réparation de câble Télécom dans une chambre Orange du 28 décembre 2020 au 8 janvier 2021 2218

- RD D943 au territoire de la commune de Zouafques – Travaux réparation sur le réseau Télécom du 21 décembre 2020 au 30 décembre 2020 2220
- RD D10E4, D18, D930, D7, D917, D10E2, D956, D36E2 et D36 au territoire des communes de Bancourt, Beaumetz-les-Cambrai, Beugnâtre, Beugny, Ecoust-Saint-Mein, Fremicourt, Morchies, Mory, Rencourt-les-Bapaume et Vaulx-Vraucourt – Travaux arrêté de prorogation du 5 octobre 2020 au 30 janvier 2021 2222
- RD D341 et D55 au territoire de la commune de Maroeuil – Mise en service Carrefour giratoire 2225
- RD D901 et D238 au territoire de la commune de Tingry – Modification du régime de perte de priorité..... 2228
- RD D192 et D192E1 au territoire des communes de Hallines, Pihem et Remilly-Wirquin – Travaux enfouissement du réseau électrique du 4 janvier 2021 au 26 janvier 2021 2230
- RD D124 et D98 au territoire de la commune de Vacqueriette-Erquieres – Travaux déploiement de la fibre optique du 28 décembre 2020 au 8 janvier 2021 2232
- RD D941, D77 et D86 au territoire des communes de Bours, La Thieuloye, Magnicourt-en-Comté et Monchy-Breton – Travaux déploiement de la fibre optique du 21 décembre 2020 au 19 février 2021 2234
- RD D52 et D240 au territoire des communes de Carly, Hesdigneul-les-Boulogne, Hesdin-l-Abbé et Samer – Etude pour passage fibre optique du 18 janvier 2021 au 5 février 2021 2236
- RD D231 au territoire des communes de Ferques et Marquise – Travaux Battue aux sangliers le 17 janvier 2021 2238
- RD D901 au territoire de la commune de Tingry – Travaux Elagage de talus en domaine privé pour le compte d’Enedis du 4 janvier 2021 au 5 février 2021 . 2241
- RD D175 au territoire de la commune de Fleurbaix – Travaux pose de fourreaux pour la fibre du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 2244
- RD D86E2 au territoire de la commune de Camblain-Chatelain – Travaux pose de câble électrique pour raccordement éoliennes du 18 janvier 2021 au 28 mai 2021 2247
- RD D171 au territoire des communes de La Couture et Richebourg – Travaux Remplacement HTAS et implantation d’un poste PAC 4UF du 20 octobre 2020 au 31 janvier 2021..... 2249
- RD D121 au territoire des communes de Le Ponchel et Vaulx – Travaux Déploiement de la fibre optique du 4 janvier 2021 au 15 janvier 2021 2252
- RD D119 au territoire de la commune de Saint-Etienne-au-Mont – Travaux Implantation et dépose de supports ENEDIS du 11 janvier 2021 au 29 janvier 2021 2254

◆	<i>Aménagement Foncier</i>	
	- Aménagement Foncier de la commune d'Agny avec extension sur la commune de Wailly.....	2259
	- Aménagement Foncier de la commune de Wailly avec extension sur les communes de Rivière, Ficheux, Achicourt et Dainville	2261
◆	<i>Enquête Publique</i>	
	- Abrogation de l'enquête publique sur le projet de réglementation des boisements sur le territoire de la commune de Verlincthun	2265
	- Ouverture et organisation d'une enquête publique sur le périmètre, le mode d'Aménagement foncier et les prescriptions d'Aménagement sur le territoire de la commune de Haut-Loquin avec extensions sur les communes de Alquines, Journy, Audrehem, Rebergues et Escoeuilles.....	2267
◆	<i>Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)</i>	
❖	<i>Etablissement et services :</i>	
	- Autorisation et habilitation :	
	• Enfance :	
	○ Micro-Crèche « Les P'tits Choux » à Billy-Montigny.....	2273
	○ Micro-Crèche « Eveil & Sens » à Laventie	2275
	○ Micro-Crèche « Les Mini-Mottes » à Quiery-la-Motte	2277
	○ Micro-Crèche « Mille et un rêve » à Pont-à-Vendin	2280
	- Refus et abrogation :	
	○ Micro-Crèche « Les Petits Pieds des Chérubins » à Vaulx-Vraucourt.....	2282
	• Adultes Handicapés et Personnes Agées :	
	○ EHPAD « Résidence des Lys » à Montigny-en-Gohelle.....	2283
	- Tarification :	
	• Adultes Handicapés et Personnes Agées :	
	○ Service d'Accueil de Jour – Habitat Accompagnement Social à Souchez.....	2285

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT
N° 12 – DECEMBRE 2020
2^{ème} PARTIE**

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté à l'Hôtel du Département, à la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire à Arras et dans les 16 Maisons du Département (adresses en fin de volume). Il peut également être téléchargé au format PDF sur le site internet du Conseil départemental du Pas-de-Calais <http://www.pasdecalais.fr/>.

SOMMAIRE DE DECEMBRE 2020
2^{ème} PARTIE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2020 –
Délibérations N° 2020-411 à N° 2020-458

Page

- Procès-verbal des délibérations495

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DE LA
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**TRANSPORT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP -
ALLOCATION**

(N°2020-417)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code des Transports et notamment son article L.1221-1 ;
Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles R.213-13 à R.213-16 ;
Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 07/12/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De maintenir le montant de l'allocation de transport scolaire pour les élèves et étudiants en situation de handicap à 0,181 € le kilomètre à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération. Le montant annuel estimé s'élève à 110 000 €.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources
Direction des Achats, Transports et Moyens
Service de la Gestion des Transports et du Parc des véhicules

RAPPORT N°7

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

TRANSPORT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP - ALLOCATION

L'organisation et le fonctionnement des transports scolaires présentent le caractère d'un service public dont l'accès est soumis au respect du principe d'égalité entre les usagers.

La loi NOTRe du 15 août 2015 confirme que le Département demeure compétent, d'une part, pour prendre en charge les frais de déplacement des élèves handicapés et, d'autre part, pour organiser, en qualité d'autorité organisatrice des transports, un service de transport à la demande des élèves handicapés conformément à l'article L. 1221-1 du code des transports.

Le présent rapport a pour objet :

- de fixer le montant de l'allocation kilométrique pour la rentrée 2020-2021.

Les modalités de prise en charge du transport sont les suivantes :

- ✓ Le Département organise et finance le transport : les transports sont assurés par des transporteurs titulaires d'un marché public passé avec le Département ;
- ✓ Le Département attribue une indemnité kilométrique aux représentants légaux pour les déplacements réalisés avec leur véhicule personnel : l'article R.3111-26 du Code des transports dispose que pour les déplacements dans des véhicules appartenant aux élèves ou à leur famille, le remboursement des frais mentionnés à l'article R.3111-24 du Code des transports s'opère sur la base d'un tarif fixé par le Conseil départemental. Il s'agit de l'allocation dont le montant vous est proposé ci-dessous.

L'allocation est allouée sur la base :

- d'un aller et retour par jour de scolarité pour les élèves/étudiants demi-pensionnaires ou externes ;
- d'un aller et retour par semaine de scolarité pour les élèves/étudiants internes (en cas de jour férié au cours d'une semaine de scolarité, un aller et retour supplémentaire est

accordé).

En 2019-2020, sur 1 523 élèves transportés, plus de 70 élèves ont bénéficié d'une allocation versée par le Département du Pas-de-Calais.

Le montant de l'allocation applicable pour l'année scolaire 2019-2020 s'élevait à 0,181 € par kilomètre. Le montant de l'allocation proposé pour l'année scolaire 2020-2021 est calculé en prenant en compte la variation des indices publiés par l'Institut National de la statistique et des Etudes Economiques (INSEE) selon la formule suivante :

$$A(N) = A(0) * (0,5 * G2019 / G2018 + 0,5 * E2019 / E2018)$$

Dans laquelle :

AN = Allocation 2020-2021

AO = Allocation 2019-2020

Nom Abrégé	intitulé	Identifiant INSEE	Intitulé de l'indice
G	Gazole	001764283	Indice des prix à la consommation base 2015 Ensemble des ménages – France Métropolitaine - Gazole
E	Entretien	001763661	Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 07.2.3.0 - Entretien et réparation de véhicules particuliers

L'application de la formule d'actualisation donne un taux d'augmentation de 0.2 % et conduit l'allocation 2020-2021 à **0,181 € le kilomètre**, soit un montant identique à l'année scolaire 2019-2020.

Ce rapport sera examiné par la 6^{ème} Commission « Finance et Service Public Départemental » du 7 Décembre 2020.

L'avis sera rendu en séance.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de maintenir le montant de l'allocation de transport scolaire pour les élèves et étudiants en situation de handicap à 0,181 € le kilomètre à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020.

Du fait de cette proposition de maintien, il n'y a pas lieu de prévoir de surcoût sur la ligne budgétaire C02-811A03 « Frais de transports scolaires – Elèves en situation de handicap pour l'année scolaire 2020-2021.

Le montant annuel estimé s'élève à 110 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**INFORMATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DANS LE CADRE DE
L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

(N°2020-418)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-11 ;
- Vu** la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- Vu** la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
- Vu** la délibération n°2017-519 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégations de compétences au Président du Conseil départemental » ;
- Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation à la Commission Permanente du compte-rendu et du dépôt des tableaux annexés à la présente délibération, retraçant les engagements effectués pour les mois de juillet, août et septembre 2020 dans le cadre de l'exercice de la délégation de compétence en matière de marchés et accords-cadres.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

LISTE MENSUELLE DES MARCHES CONCLUS
01 juillet 2020 au 31 juillet 2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200000667	MDADT de Lens Hénin	-	Travaux de traitement de la verrière au Collège Claude Debussy à COURRIERES - Relance du lot n°2 "Couverture, charpente" suite à résiliation-Lot unique - Couverture, charpente	PA Ouverte	CARLIER 15 RUE JEAN MOULIN 62000DAINVILLE	263 580,95	21/07/2020
20206200000712	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	71 -03	AUSCULTATION DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET MESURES DE RETROREFLEXION	AOO	GINGER CEBTP TECHNOPARC FUTURA 62400BETHUNE	Mini : 0,00 Maxi :800 000,00	01/07/2020
20206200000713	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	71 -03	AUSCULTATION DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET MESURES DE RETROREFLEXION	AOO	GINGER CEBTP TECHNOPARC FUTURA 62400BETHUNE	Mini : 0,00 Maxi :800 000,00	01/07/2020
20206200000752	MDADT de l'Audomarois	-	RD 202 AFFRINGUES - PR 4.960 à 5.000 - Confortement de Berges en Palplanches	PA Ouverte	ETGC 31 RUE PIERRE CURIE 62510ARQUES	51 999,00	17/07/2020
20206200000787	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Mise en place d'une ventilation intérieure dans tous les bâtiments du collège Jean Rostand à Auchy les Hesdin - 2 lots-Ventilation	PA Ouverte	EGI 24/26, route de Béthune 62223SAINTE CATHERINE LES ARRAS	326 400,00	01/07/2020
20206200000803	MDADT du Boulonnais	-	RD 940 NEUFCHATEL-HARDELLOT et NESLES - PR 36.030 à 37.814 - Réfection tunage bois	PA Ouverte	SOCIETE DE TRAVAUX PUBLICS LEFRANCOIS 845 RUE DE L HOTEL DIEU 62650CLENLEU	147 000,00	02/07/2020
20206200000841	MDADT de Lens Hénin	-	Collège Descartes-Montaigne à LIEVIN Mise en accessibilité	PA Ouverte	PROVALIBAT 14 AVENUE NORMANDIE NIEMEN 62640MONTIGNY EN GOHELLE	39 000,00	01/07/2020
20206200000863	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	RD 188 réhabilitation des bassins HAM 1 et HAM2	PA Ouverte	SOC TRAVAUX PUBLICS Rue de la Gare 62470CALONNE RICOUART	225 000,00	02/07/2020
20206200000867	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	RD917 SAPIGNIES-Territoire de l'Arrageois	MSUB	GILLES DELAMBRE TRAVAUX PUBL 2 RUE DE DIERVILLE 62116BUCQUOY	111 764,00	03/07/2020
20206200000869	Direction d'Appui du Pôle Aménagement Durable	-	ravaux d'entretien et de réparation de chauffage, plomberie, ventilation et climatisation pour le patrimoine départemental du Pas-de-Calais - Relance de quatre lots suite à défaillance du titulaire-Secteur de l'ARTOIS	AOO	CONSULT ENERGIE BAT 1 RUE JEAN WIENER 62210AVION	Mini : 0,00 Maxi :600 000,00	02/07/2020
20206200000873	MDADT du Boulonnais	-	Rénovation de salles de technologie au collège Paul Eluard à Saint-Etienne-Au-Mont - 2 lots	PA Ouverte	LES CLOISONS DE L ARTOIS 10 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 62000DAINVILLE	26 819,00	06/07/2020
20206200000874	MDADT du Boulonnais	-	Rénovation de salles de technologie au collège Paul Eluard à Saint-Etienne-Au-Mont - 2 lots	PA Ouverte	EGI GRESSIER 59 route d'Arras 62140MARCONNE	8 706,15	03/07/2020
20206200000881	Direction des Achats, Transports et Moyens	10-09	Acquisition de produits élaborés de 4e gamme pour le Restaurant administratif du Département du Pas-de-Calais	MSF	CAT DES ATELIERS DU TERNOIS 75 RTE NATIONALE 62130SAINT MICHEL SUR TERNOISE	Mini : 4 000,00 Maxi :20 000,00	06/07/2020
20206200000895	Direction de l'Immobilier	81 -48	REPARATION POMPES RELEVAGE BAT B ET AE	MSF	GDF SUEZ ENERGIE COFELY 10 AVENUE DE L HORIZON 59651VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	3 962,20	01/07/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200000900	Direction de l'Immobilier	81 -48	EMPLACEMENT DISJONCTEUR CHAIS ARTOIS	MSF	GDF SUEZ ENERGIE COFELY 10 AVENUE DE L HORIZON 59651VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	3 614,23	01/07/2020
20206200000901	Direction des Achats, Transports et Moyens	81 -15	Maintenance curative de la machine à café du Château d'Hardelet	MSF	DANIEL SOARES (POSE CAFE) 21 RUE THIERS 59159MARCOING	321,30	01/07/2020
20206200000902	Direction de l'Immobilier	81 -48	CLIM 3	MSF	GDF SUEZ ENERGIE COFELY 10 AVENUE DE L HORIZON 59651VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	3 284,52	01/07/2020
20206200000904	Direction de l'Immobilier	71 -03	Diagnostic amiante avant démolition sur plusieurs bâtiments du collège JACQUES BREL à FRUGES	MSF	SOCOTEC DIAGNOSTIC 21 Route d'Albert 62450Avesnes-Les-Bapaume	655,00	01/07/2020
20206200000905	MDADT du Calaisis	-	Traitement des façades et remplacement de menuiseries bois au collège République de CALAIS - lot unique-Menuiseries / Traitement des façades	PA Ouverte	DEPITRE DEVELOPPEMENT 13 RUE LE PETIT MATELOT 59229TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAG	215 238,42	01/07/2020
20206200000906	Direction des Achats, Transports et Moyens	35 -11	Acquisition de glacières électriques pour les services du Département du Pas-de-Calais	MSF	NORAUTO FRANCE AVENUE WINSTON CHURCHILL 62161DUISANS	9 160,00	02/07/2020
20206200000907	Direction de l'Immobilier	-	REPRISE ENROBE BDS	MSF	DP AMENAGEMENT PARC D'ACTIVITES DES CHAUFFOURS 62440HARNES	13 426,50	02/07/2020
20206200000933	MDADT de Lens Hénin	71 -03	Collège David Marcelle à BILLY-MONTIGNY - Inspection réseaux pour localisation et diagnostic zone cantine	MSF	SARP NORD LA MOTTE DU BOIS 62440HARNES	4 452,00	02/07/2020
20206200000934	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Les institutions de l'ancien régime: archives et documents	MSF	DIRECTION GENERALE DES PATRIMOIN 75033PARIS 1	315,00	01/07/2020
20206200000936	Direction de l'Immobilier	11-01	PLANTES AROMATIQUES	MSF	VERTDIS ZONE PORTUAIRE 62223SAINT LAURENT BLANGY	99,85	01/07/2020
20206200000937	Direction des Ressources Humaines	78 -03	DIPLOMANTE LICENCE PIERRON Alexandre	MSF	UP&PRO UNIVERSITE DE POITIERS 2 RUE PIERRE BROUSSE 86073POITIERS CEDEX 9	2 218,00	03/07/2020
20206200000950	Direction des Achats, Transports et Moyens	90 -02	Acquisition de chevalets pour le CCEC	MSF	DOUBLET 67 RUE DE LILLE 59710AVELIN	2 180,00	08/07/2020
20206200000953	Direction des Achats, Transports et Moyens	10-09	Acquisition de produits élaborés de 5e gamme pour le Restaurant administratif du Département du Pas-de-Calais	MSF	ROSELLO ET FILS Port Fluvial 62223SAINT LAURENT BLANGY CEDEX	Mini : 4 000,00 Maxi :18 000,00	04/07/2020
20206200000956	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	mpression-lot 3- Farda-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	L ARTESIENNE ZI DE L ALOUETTE 62800LIEVIN	901,00	01/07/2020
20206200000957	MDADT de Lens Hénin	-	Collège Emile Zola à FOUQUIERES-LEZ-LENS - Réfection du logement du Principal - Trvx de chauffage - plomberie - ventilation	MSF	SARL ATEOS 6 rue d'Athies 62223FEUCHY	9 145,13	03/07/2020
20206200000958	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Colloque APRAB 2020	MSF	LABORATOIRE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE 6 COURS GENERAL LECLERC 20000AJACCIO	70,00	02/07/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200000959	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -64	Laveur sécheur LANCER 910LX	MSF	PRESTALABO 110 RUE DE SMETZ 62120CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	16 750,00	02/07/2020
20206200000962	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	EXPOTRANS 30 RUE DE L'INDUSTRIE 92500RUEIL-MALMAISON	-476 610,75	07/07/2020
20206200000963	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	MOBI FRANCE 83210LA FARLEDE	218 292,12	07/07/2020
20206200000964	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	MOBI FRANCE 83210LA FARLEDE	478 170,00	07/07/2020
20206200000965	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	EXPOTRANS 30 RUE DE L'INDUSTRIE 92500RUEIL-MALMAISON	476 610,75	07/07/2020
20206200000968	MDADT de l'Artois	-	Restructuration du local laverie et création d'un local vaisselles propre au Collège Bernard Chochoy à NORRENT FONTES	PA Ouverte	DEHONDT ZA 158 rue du Chapeau Rouge 59229TETEGHEM	36 382,99	17/07/2020
20206200000969	MDADT de l'Artois	-	Restructuration du local laverie et création d'un local vaisselles propre au Collège Bernard Chochoy à NORRENT FONTES	PA Ouverte	HOCHART BATIMENT ZI DE LA PETITE DIMERIE 62310FRUGES	19 893,33	17/07/2020
20206200000970	MDADT de l'Artois	-	Restructuration du local laverie et création d'un local vaisselles propre au Collège Bernard Chochoy à NORRENT FONTES	PA Ouverte	HTC ELEC 4 CHEMIN ST MARTIN BAT A 62128CROISILLES	2 805,57	17/07/2020
20206200000971	MDADT de l'Artois	-	Restructuration du local laverie et création d'un local vaisselles propre au Collège Bernard Chochoy à NORRENT FONTES	PA Ouverte	CEF PLOMBERIE PARC D ACTIVITES DES CHAUFFOURS 62440HARNES	6 559,96	17/07/2020
20206200000972	MDADT de l'Arrageois	73 -06	Ramonage des conduits de cheminée pour le territoire de l'Arrageois	MSF	LECLERCQ 62223SAINTE CATHERINE	1 453,00	06/07/2020
20206200000973	MDADT de l'Artois	-	Restructuration du local laverie et création d'un local vaisselles propre au Collège Bernard Chochoy à NORRENT FONTES	PA Ouverte	LES CLOISONS DE L ARTOIS 10 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 62000DAINVILLE	4 265,00	17/07/2020
20206200000974	Direction des Achats, Transports et Moyens	10-05	Acquisition de produits traiteur pour le restaurant administratif du Département du Pas-de-Calais	MSF	SYSCO FRANCE SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012PARIS 12E	Mini : 16 000,00 Maxi :40 000,00	03/07/2020
20206200000975	MDADT de l'Artois	81 -29	BEUVRY-COLLEGE DEBEYRE-REMISE EN ETAT DU SSI	MSF	SSI ENGINEERING 70 AVENUE ANTHONY CARO 59630BOURBOURG	1 412,50	03/07/2020
20206200000976	MDADT du Montreuillois-Ternois	74 -13	FREVENT travaux d'abattage et plantations sur parcelles AH394 et AE146	MSF	IDVERDE ALLEE DES POISSONNIERS 62250MARQUISE	17 387,70	06/07/2020
20206200000977	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	13-04	Fourniture de réactif à base de chaux	MSF	LHOIST FRANCE OUEST LD LE MARTINET 47500SAUVETERRE-LA-LEMANCE	6 771,60	06/07/2020
20206200000978	MDADT du Montreuillois-Ternois	74 -13	FREVENT : Travaux abattage et plantations	MSF	IDVERDE ALLEE DES POISSONNIERS 62250MARQUISE	33 739,57	06/07/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200000980	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-667 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS/ARRAGEOIS	AOO	NEW TRANSPORTS 19 RUE MICHELET 62223SAINT LAURENT BLANGY	58 333,28	07/07/2020
20206200000982	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	PROXIDROP PARC D ACTIVITES CITE BONNEL 59167LALLAING	173 253,47	07/07/2020
20206200000983	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	TRANSPORTS VOYAGES MOBILITE ADAPTEE 60 RUELE DU COUDE 59850NIEPPE	309 337,90	07/07/2020
20206200000984	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	TRAVELIS 26 RUE DE SARREGUEMINES 62440HARNES	1 681 205,35	07/07/2020
20206200000985	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	TRAVELIS 26 RUE DE SARREGUEMINES 62440HARNES	42 584,85	07/07/2020
20206200000986	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	TST TRANSPORT 211 BOULEVARD LOUIS SCREVE 62110HENIN BEAUMONT	543 208,06	07/07/2020
20206200000987	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	UNIGO BOREAL PARC 62217BEAURAINS	2 280 552,74	07/07/2020
20206200000988	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -58	Réactifs immunohématologie	MSF	ALCYON FRANCE 231 AVENUE JULES CESAR 62223SAINT LAURENT BLANGY CEDEX	250,31	03/07/2020
20206200000989	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	UNIGO BOREAL PARC 62217BEAURAINS	300 814,00	07/07/2020
20206200000990	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.	AOO	VOYAGES MULLIE 246 RUE DE CONDE 62160GRENAY	337 680,75	07/07/2020
20206200000991	Direction de la Communication	90 -02	Signalétique- Housses barrières CCEC	MSF	BR SIGNS 59290WASQUEHAL	1 390,00	03/07/2020
20206200000992	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -76	Réactifs vétérinaire	MSF	SOLABIA 41 rue Delizy 93698PANTIN CEDEX	19,10	03/07/2020
20206200000993	MDADT de l'Artois	-	BETHUNE-COLLEGE G.SAND-TRAVAUX DE SANITAIRE ET CHAUFFAGE (VESTIAIRES)	MSF	CEF PLOMBERIE PARC D ACTIVITES DES CHAUFFOURS 62440HARNES	32 253,20	06/07/2020
20206200000994	Direction d'Appui au pilotage des Politiques Solidarités	68 -03	Repas CODIR PSOL du mercredi 24 juin 2020 sur le territoire du Boulonnais	MSF	OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE 70 BOULEVARD RAYMOND SPLINGARD 62230OUTREAU	288,00	06/07/2020
20206200000995	MDADT du Calaisis	-	Travaux de rénovation du sol au CER d'Audruicq.	MSF	OPALE CONSTRUCTION 100 RUE MARCEL DASSAULT 62103CALAIS CEDEX	24 686,10	08/07/2020
20206200000996	MDADT du Calaisis	-	Remplacement de l'éclairage extérieur au collège Martin Luther King à Calais	MSF	BLOT ELECTRICITE 4 rue François Mitterrand 62570WIZERNES	39 198,17	08/07/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200000997	MDADT du Calaisis	-	Remplacement du lave vaisselle au collège Les Argousiers à Oye-Plage	MSF	ELECTRO FRIGO MATIC EFM ZA MARCEL DORET 62100CALAIS	35 874,18	08/07/2020
20206200000998	MDADT du Calaisis	-	Renforcement du plancher de la demi-pension au collège Jean Jaurès à CALAIS.	MSF	SPIE BATIGNOLLES NORD 54 RUE DE MOSCOU 62100CALAIS	36 826,19	08/07/2020
20206200000999	MDADT du Calaisis	-	Renforcement de l'acoustique du préau du collège Vauban à Calais	MSF	SD BAT 83 B RUE D ARRAS 62160AIX NOULETTE	19 897,00	08/07/2020
20206200001000	MDADT du Calaisis	-	Remplacement de l'éclairage du préau du collège Vauban à Calais	MSF	ISE 885 RUE LOUIS BREGUET 62100CALAIS	19 366,97	08/07/2020
20206200001001	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Modélisation chronologique avec le logiciel ChronoModel	MSF	CNRS FORMATION ENTREPRISE 91198GIF SUR YVETTE CEDEX	1 300,00	06/07/2020
20206200001002	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	RD219 Aménagement sur place entre A16 et Audruicq - Section traversée de Nouvelle Eglise et secteur Fort Bâtard	AOO	RAMERY TP 1 AVENUE DE L EUROPE 62250LEULINGHEN BERNES	968 738,00	17/07/2020
20206200001005	MDADT de l'Arrageois	81 -13	INTERVENTION SUR ALLEE CARRIER EN SALLE CHIMIE AU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL A ARRAS	MSF	AXIMA CONCEPT 1 PLACE SAMUEL 92400COURBEVOIE	2 283,61	08/07/2020
20206200001006	Direction des Finances	68 -02	Déjeuner Protocolaire du 03 juillet 2020	MSF	CARLU BOULOGNE Christine 6 RUE DU MINCK 62500SAINT-OMER	109,18	03/07/2020
20206200001007	Laboratoire Départemental d'Analyses	81 -52	Etalonnage thermocycleurs	MSF	TRESCAL SOMELEC 294 AVENUE DU BOIS DE LA PIE 95700ROISSY-EN-FRANCE	1 175,89	07/07/2020
20206200001011	Direction de l'Immobilier	31 -02	MOTEUR SOMFY	MSF	SERVISTORES AGENCE NORD 8 RUE DE CONGRESSAULT 45360CERNOY EN BERRY	208,40	07/07/2020
20206200001016	MDADT de l'Arrageois	20-05	DELATTRE PATOUX DEVIS N°4/324052 CER BIEFVILLERS	MSF	DELATTRE PATOUX 6 ROUTE D ALBERT 62450AVESNES LES BAPAUME	286,77	09/07/2020
20206200001017	MDADT de l'Arrageois	20-05	CINOR DEVIS N° 9943420 CER PAS EN ARTOIS	MSF	CINOR 994 RUE M CAULLERY 59500DOUAI	320,73	09/07/2020
20206200001023	MDADT de l'Arrageois	20-05	LAMBIN MOTOCULTURE DEVIS N°DV00001957/D CER BIEFVILLERS	MSF	ETS LAMBIN ZONE INDUSTRIELLE 62650MANINGHEM	1 365,33	09/07/2020
20206200001026	MDADT de l'Artois	-	RD 301 DIVION - PR 14.031 - OA 1356 - Réfection des joints de chaussée	PA Ouverte	RCA 37 ROUTE DES ANDELYS 27940COURCELLES SUR SEINE	98 655,00	08/07/2020
20206200001027	MDADT de Lens Hénin	74 -01	Véolia eau - Col. P. Langevin à ROUVROY - Gestion des postes de relèvements	MSF	VEOLIA EAU CGE AG LENS LIEVIN PAC D ACTIVITE LES MOULINS 62300LENS	1 870,00	09/07/2020
20206200001028	Direction des Achats, Transports et Moyens	10-13	Acquisition de pâtisseries pour le salon de thé du Château d'Hardelot du Département du Pas-de-Calais	MSF	PODEVIN JEROME 863 RUE PRINCIPALE 62850HERBINGHEN	Mini : 1 000,00 Maxi :3 300,00	08/07/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001029	Direction des Achats, Transports et Moyens	35 -22	Acquisition de chariots à desservir les plateaux repas pour les besoins du restaurant administratif	MSF	HENRI JULIEN 395 avenue du président Kennedy 62400BETHUNE CEDEX	1 200,00	09/07/2020
20206200001030	Direction de l'Immobilier	31 -02	STORE	MSF	LEROY MERLIN RUE LEON FOUCAULT 62000ARRAS	35,75	07/07/2020
20206200001031	Direction de l'Immobilier	20-06	LAME CARBURE	MSF	JASPART COMMERCE INDUSTRIE 6 RUE DU 19 MARS 1962 62217ACHICOURT	101,24	07/07/2020
20206200001033	Laboratoire Départemental d'Analyses	80 -03	Essai interlaboratoire brucellose sérum bovin 2020	MSF	ANSES (MAISONS ALFORT) 94701MAISONS ALFORT CEDEX	705,30	08/07/2020
20206200001034	MDADT du Calaisis	-	Remplacement de l'éclairage du hangar du CER de Guînes.	MSF	SATELEC 17 RUE DE L ABBE GREGOIRE 59760GRANDE SYNTHE	19 803,06	08/07/2020
20206200001035	MDADT du Calaisis	-	Réalisation de boxs de rangement au CER de Licques.	MSF	OPALE CONSTRUCTION 100 RUE MARCEL DASSAULT 62103CALAIS CEDEX	39 810,75	08/07/2020
20206200001036	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	RD16 - SAINS-LES-MARQUION Réfection de l'ouvrage d'art OA983	PA Ouverte	ESCAUT GENIE CIVIL 980 RUE JEAN JAURES 59156LOURCHES	199 999,00	15/07/2020
20206200001039	MDADT du Boulonnais	81 -28	Maison de Site des 2 Caps à Audinghen - remplacement du détecteur de réouverture des portes sur appareil HFG88	MSF	OTIS 62231COQUELLES	1 349,90	08/07/2020
20206200001041	MDADT du Calaisis	-	Remplacement de fenêtres au collège Louis Blériot à Sangatte	MSF	DUFEUTRELLE ROGER 100 rue Marcel Dassault 62103CALAIS CEDEX	39 878,63	08/07/2020
20206200001045	Direction des Ressources Humaines	78 -02	Attestation de connaissance pour les animaux de compagnie d'espèce domestique	MSF	CFPPA DU PAS DE CALAIS 62217TILLOY LES MOFFLAINES	336,00	10/07/2020
20206200001046	MDADT de l'Artois	-	COLLEGE PAUL VERLAINE - BETHUNE - RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE RESTAURATION DE LA DEMI-PENSION	MSF	COEXIA AMENAGEMENT INTERIEUR 59193ERQUINGHEM LYS	31 800,00	09/07/2020
20206200001047	MDADT de l'Artois	-	BETHUNE-COLLEGE VERLAINE-RESTRUCTURATION DE LA DALLE DE RESTAURATION DE LA DEMI-PENSION	MSF	SNH SOCIETE NOUVELLE HURET 2 BIS RUE DU GENERAL DE GAULLE 62157ALLOUAGNE	5 455,00	09/07/2020
20206200001053	Direction de l'archéologie	77 -22	Evaluation carpologique de prélèvements	MSF	CENTRE RECHER ARCHEO VALLEE OISE 17 RUE JAMES DE ROTHSCHILD 60200COMPIEGNE	750,00	07/07/2020
20206200001056	Direction de l'Enfance et de la Famille	68 -03	Repas réunion annuelle CPEF	MSF	LE PANIER DE LA MER 62 62200BOULOGNE SUR MER	1 928,50	13/07/2020
20206200001057	Direction des Achats, Transports et Moyens	81 -13	Intervention pour diagnostic panne et réparation sur l'auto-laveuse du Restaurant administratif	MSF	KARCHER SAS 5 AVENUE DES COQUELICOTS 94380BONNEUIL-SUR-MARNE	641,69	08/07/2020
20206200001058	Direction de l'Immobilier	71 -01	Désignation maîtrise d'oeuvre - Concours reconstruction totale du collège Paul Langevin à Sallaumines	COR	DELANNOY ET ASSOCIES 102 rue des pipots 62200BOULOGNE SUR MER	2 470 973,60	28/07/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001062	Direction des Archives Départementales	15 -15	Fourniture atelier reliure et restauration - WOSS	MSF	WOSS 20 B RUE DES GROSSES PIERRES 76250DEVILLE-LES-ROUEN	754,00	09/07/2020
20206200001064	MDADT de l'Artois	-	AUCHEL-COLLEGE MME DE SEVIGNE-TRAVAUX DE RENOVATION DE LA LAVIERIE AVEC REMPLACEMENT DU LAVE VAISSELLE	MSF	EQUIP FROID ET COLLECTIVITES 11 BIS RUE DE TRESSIN 59510FOREST SUR MARQUE	39 895,77	10/07/2020
20206200001065	Direction de l'archéologie	77 -11	Réalisation de baches pour la médiation	MSF	REPROCOLOR SIEGE SOCIAL ZAC MOULIN LAMBLIN 59320HALLENNES LES HAUBOURDIN	255,00	08/07/2020
20206200001067	Direction des affaires Culturelles	77 -03	Conception et réalisation d'un espace de lecture modulable à destination des tout-petits et de leurs accompagnants au département du PDC	MSF	MADAME EMILIE FAIF 17 VILLA DE L INDUSTRIE 93400SAINT-OUEN-SUR-SEINE	26 666,67	13/07/2020
20206200001069	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -55	Consommables divers	MSF	INTERSCIENCE 30 CHEMIN BOIS ARPENTS 78860SAINT NOM LA BRETECHE	188,00	10/07/2020
20206200001070	Direction de l'archéologie	77 -07	Acquisition de livres pour la bibliothèque	MSF	EDITIONS FATON 1 RUE DES ARTISANS 21800QUETIGNY	7 300,86	08/07/2020
20206200001071	Direction des Achats, Transports et Moyens	76 -17	Réalisation d'actes d'anatomie et de cytologie pathologiques au titre de la prévention santé du Département du Pas-de-Calais	MSF	PATHOLOGIE NORD UNILABS LILLE 60 BD JEAN BAPTISTE LEBAS 59000LILLE	2 000,00	16/07/2020
20206200001072	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	35 -23	Fourniture de pièces et réparation pour tracteurs de marque VALTRA pour le SM3R	MSF	FRENCQ AGRI (DAUSQUE AGRI) 47 ROUTE DE BOULOGNE 62630FRENCQ	Mini : Maxi :38 000,00	16/07/2020
20206200001073	Direction de l'Immobilier	-	Travaux de reprise de production d'ECS Couple avec le solaire thermique - CIS Hénin Beaumont	MSF	ENERGIA MAINTENANCE BOULEVARD DE ROUEN 62160AIX NOULETTE	12 088,89	13/07/2020
20206200001076	Direction des Ressources Humaines	78 -05	L'album sans texte : création et médiation	MSF	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE 75706PARIS CEDEX 13	423,00	15/07/2020
20206200001077	Direction des Ressources Humaines	78 -03	Formation MAC Formateur SST	MSF	ARRAS FORMATION SECOURSIME INCEN 2 RUE VICTOR HUGO 62000ARRAS	900,00	16/07/2020
20206200001079	Direction des Ressources Humaines	78 -05	MPCF - Formation continue PAE - PSC	MSF	ARRAS FORMATION SECOURSIME INCEN 2 RUE VICTOR HUGO 62000ARRAS	2 200,00	16/07/2020
20206200001080	Direction des Achats, Transports et Moyens	18 -47	acquisition d'un échographe	MSF	LUNEAU GYNECOLOGIE 7 RUE DU FOSSE BLANC 92230GENNEVILLIERS	8 995,83	07/07/2020
20206200001081	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	RD 928 Huby Saint Leu PR 12+865 OA 553 Confortement des affouillements	MSF	ETGC 31 RUE PIERRE CURIE 62510ARQUES	25 690,00	17/07/2020
20206200001082	Direction de l'Immobilier	17 -18	RECUP+TRANSFERT	MSF	COFRISSET ZAC DE LA FOUILLOUSE 69803ST PRIEST CEDEX	953,00	15/07/2020
20206200001083	Direction de l'Immobilier	31 -02	FILTRES	MSF	LVF SIEGE SOCIAL RUE DES EPINETTES ZI BAT 9 77200TORCY	270,19	15/07/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001084	Direction de l'Immobilier	17 -18	DESHYDRATEUR	MSF	LE FROID 126 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 69120VAULX-EN-VELIN	219,98	15/07/2020
20206200001085	Direction de l'Immobilier	35 -19	BATTERIES	MSF	SEPTAM ZI DU CARREFOUR DE L ARTOIS 62490FRESNES LES MONTAUBAN	110,00	15/07/2020
20206200001086	MDADT de l'Audomarois	17-10	Fournitures diverses pour CER	MSF	ZEP INDUSTRIES rue nouvelle ZI du poirier 28210NOGENT LE ROI	3 190,15	24/07/2020
20206200001087	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	RD 341 Réhabilitation de la RD entre Baincthun et Desvres renforcement de chaussée	PA Ouverte	EIFFAGE ROUTE NORD EST 109 avenue Charles de Gaulle 62903COQUELLES CEDEX	1 409 781,00	17/07/2020
20206200001088	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	23-08	Fourniture de 2 électrodensimètres par détection électromagnétique, pour le BPR, y compris les étalonnages annuels	MSF	LINDQVIST INTERNATIONAL ZI LA MARINIÈRE 91070BONDOUFLE	Mini : Maxi :30 000,00	16/07/2020
20206200001090	MDADT de l'Artois	-	COLLEGE JOLIOT CURIE - AUCHY LES MINES- RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE RESTAURATION- CARRELAGE	MSF	BATISOL ET RESINE RUE DU LAC 59380ARMOUITS-CAPPEL	28 066,20	16/07/2020
20206200001094	Direction de l'Immobilier	71 -01	Maîtrise d'oeuvre pour mise en accessibilité de la Médiathèque de LILLERS	MSF	M.J.L ARCHITECTURE CASSEL	20 000,00	16/07/2020
20206200001095	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Prélever des objets archéologiques fragiles	MSF	ARAAFU 75006PARIS	240,00	15/07/2020
20206200001096	Direction de l'Immobilier	35 -19	CHAUFFERIE	MSF	VAN MARCK SANITAIRE CHAUFFAGE 597004MARCQ EN BAROEUL	127,16	16/07/2020
20206200001099	Direction des Archives Départementales	15 -17	Fourniture atelier reliure et restauration - APG	MSF	ATELIER PERICAUD GERARD 3 RUE DU MOULIN DE LA RUELLE 77160PROVINS	177,98	20/07/2020
20206200001101	Direction de l'Immobilier	-	Fourniture et pose de panneaux acoustiques pour la demi-pension du Collège Jean de St Aubert à LIBERCOURT	MSF	METRANOR 6 AVENUE DU PARC DE L HORLOGE 59840PERENCHIES	13 120,80	22/07/2020
20206200001102	Direction des Archives Départementales	15 -15	Fourniture Atelier reliure et restauration - KLUG	MSF	KLUG CONSERV WALTER KLUG BADEWEG 9 D 87509IMMENSTADT I A	5 767,50	20/07/2020
20206200001103	Direction des Finances	68 -02	Déjeuner Protocolaire du 16 juillet 2020	MSF	ANECDOTE ALMA 62170MONTREUIL	129,39	16/07/2020
20206200001104	Direction des Achats, Transports et Moyens	10-14	Acquisition de thés et infusions pour le Centre Culturel de l'Entente Cordiale - Château d'Hardelot du Département du Pas-de-Calais	MSF	LE COMPTOIR DE L AUTHIE 53 RUE CARNOT 62600BERCK	Mini : 0,00 Maxi :10 000,00	20/07/2020
20206200001105	Direction des Archives Départementales	14-01	Fourniture atelier reliure et restauration - GEANT DES BEAUX ARTS	MSF	LE GEANT DES BEAUX ARTS LES BEAUX ARTS 67700SAVERNE	1 169,38	20/07/2020
20206200001106	MDADT du Boulonnais	-	CCEC Château d'Hardelot - sécurisation des accès du Théâtre Elisabethain	MSF	LOGISTIC SOLUTIONS LE JANET 35150BRIE	14 907,36	23/07/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001107	Direction de l'Immobilier	31 -02	STORE	MSF	LEROY MERLIN RUE LEON FOUCAULT 62000ARRAS	27,33	20/07/2020
20206200001108	MDADT du Montreuillois-Ternois	73 -07	Enlèvement d'un nid de guêpes à la Maison du Port d'Étaples	MSF	SANI 3D COTE D'OPALE 7 B PLACE DE L'EGLISE 62650CAMPAGNE-LÈS-BOULONNAIS	95,00	20/07/2020
20206200001109	MDADT de l'Audomarois	-	RD 158 THIEMBRONNE - PR 4+570 - OA 2284A	MSF	ETGC 31 RUE PIERRE CURIE 62510ARQUES	34 500,00	22/07/2020
20206200001112	MDADT de Lens Hénin	73 -07	MDADT LH - D+ Nuisibles - Maison du Département Solidarités à Avion - Dératisation	MSF	MONSIEUR CHRISTOPHE BOONE 64 RUE PIERRE JOSEPH BOUCHEZ 62710COURRIERES	211,80	22/07/2020
20206200001114	MDADT du Boulonnais	-	RD 236 BOULOGNE SUR MER - PR 0.916 - OA 1874 - Reprise de l'étanchéité sur béton, joints de chaussée et borduration	PA Ouverte	ETGC 31 RUE PIERRE CURIE 62510ARQUES	74 983,00	21/07/2020
20206200001115	MDADT de l'Artois	-	BRUAY LA BUISSIERE-COLLEGE E.ROSTAND-DESAMIANTAGE DE DALLES EN REPECTOIRE	MSF	GRIM BATIMENT 2 rue paul eluard 59121PROUVY	3 400,00	21/07/2020
20206200001116	Direction des Archives Départementales	15 -17	Fourniture Atelier Reliure et restauration - CXD	MSF	CXD FRANCE ZA DES MARAIS 94120FONTENAY SOUS BOIS	3 749,41	21/07/2020
20206200001117	Direction de l'Immobilier	35 -19	CARTE GSM	MSF	SEPTAM ZI DU CARREFOUR DE L ARTOIS 62490FRESNES LES MONTAUBAN	332,04	21/07/2020
20206200001128	MDADT de l'Arrageois	81 -13	CER DE VIMY - REMPLACEMENT D'UN TUYAU DE VOLUCOMPTEUR	MSF	AMTP ZA ANSEREUILLE 59136WAVRIN	360,00	23/07/2020
20206200001130	Direction des Achats, Transports et Moyens	10-04	Acquisition d'entrées surgelées pour le restaurant administratif du Département du Pas-de-Calais	MSF	SYSCO FRANCE SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012PARIS 12E	Mini : 4 000,00 Maxi :16 000,00	23/07/2020
20206200001135	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	77 -02	Spectacle "Colline Hill" (ASBL Hill & Lake Productions) le 25 juillet 2020 - Sweet Summer	MND	HILL & LAKE PRODUCTIONS 159 rue du Tige 4450Juprelle	2 037,86	17/07/2020
20206200001139	Direction de l'Immobilier	-	Travaux d'adaptation des portes d'entrées de la MDS d'OUTREAU	MSF	DELATTRE ROGER ZI de la Liane 62206BOULOGNE SUR MER	2 070,00	27/07/2020
20206200001141	MDADT de l'Audomarois	-	CER Blendecques, installation de modulaires	MSF	TVSM 32 HAMEAU DE ST MARTIN 62120AIRE SUR LA LYS	12 978,00	24/07/2020
20206200001142	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	77 -21	semaine de la mobilité action éducative vélo électrique	MSF	OPALE VELO SERVICES 62100CALAIS	940,00	27/07/2020
20206200001143	Laboratoire Départemental d'Analyses	17-03	Produits chimiques inorganiques	MSF	SODIPRO 42 rue Ambroise Croizat 38434ECHIROLLES CEDEX	404,00	23/07/2020
20206200001144	MDADT du Boulonnais	-	RD 253 BOURNONVILLE - PR 5.865 - OA 2553 - Réfection de l'étanchéité des trottoirs, garde-corps, rejointoiement et défense de berges	PA Ouverte	RAMERY TP 1 AVENUE DE L EUROPE 62250LEULINGHEN BERNES	49 353,00	24/07/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001145	Direction de l'Immobilier	31 -02	VITRINE	MSF	CRAFT 59160LOMME	1 750,00	23/07/2020
20206200001146	Direction des affaires Culturelles	77 -10	Restauration et fabrication d'un cadre pour un tableau d'Isabel Rae	MSF	BEDOS BALSACH 1060BRUXELLES	880,00	27/07/2020
20206200001147	Direction des Achats, Transports et Moyens	10-04	Acquisition de desserts surgelés pour le restaurant administratif du Département du Pas-de-Calais	MSF	SYSCO FRANCE SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012PARIS 12E	Mini : 4 000,00 Maxi :24 000,00	23/07/2020
20206200001148	Direction des Achats, Transports et Moyens	24-01	Acquisition d'une voiture pour le Département du Pas-de-Calais	MSF	SACA 75 RUE DE CAMBRAI 62000ARRAS	29 688,51	23/07/2020
20206200001151	Direction des Ressources Humaines	78 -03	VAE Doctorat archéologie	MSF	UNIVERSITE DE LILLE 59800LILLE	3 400,00	24/07/2020
20206200001152	Direction de l'Immobilier	81 -48	POSE ECHELLES 59	MSF	GDF SUEZ ENERGIE COFELY 10 AVENUE DE L HORIZON 59651VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	548,90	27/07/2020
20206200001154	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Collège Auxi : remise en conformité de l'ascenseur suite à sinistre	MSF	THYSSENKRUPP ASCENSEURS RUE CHAMPFLEUR 49001ANGERS CEDEX 01	2 758,00	20/07/2020
20206200001159	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	71 -05	nspections détaillées d'ouvrages d'art courants - campagne 2020	PA Ouverte	EXPERTISE DIAGNOSTIC INSPECTION STRUCT 48 RUE PASTEUR 59810LESQUIN	21 126,00	27/07/2020
20206200001160	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	71 -05	Inspections détaillées d'ouvrages d'art non courants- Campagne 2020	PA Ouverte	EXPERTISE DIAGNOSTIC INSPECTION STRUCT 48 RUE PASTEUR 59810LESQUIN	34 256,00	27/07/2020
20206200001161	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	71 -05	Inspections détaillées d'ouvrages d'art par vidéo-Campagne 2020	PA Ouverte	EXPERTISE DIAGNOSTIC INSPECTION STRUCT 48 RUE PASTEUR 59810LESQUIN	10 117,00	27/07/2020
20206200001163	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Restauration des reliures	MSF	DIRECTION GENERALE DES PATRIMOIN 75033PARIS 1	525,00	27/07/2020
20206200001164	Direction de l'Immobilier	31 -02	PLAQUE INAUGURALE	MSF	GARCHETTE COMMUNICATION 62504SAINT OMER	258,89	17/07/2020
20206200001165	Direction de l'Immobilier	71 -03	Géolocalisation, détection et diagnostic de réseaux enterrés - COLLEGE L'ESPLANADE à St Omer	MSF	NCA GEOLOC Allée Victor Schoelcher 59760GRANDE-SYNTHE	13 445,00	29/07/2020
20206200001167	Direction de l'Immobilier	-	Travaux de pose d'un revêtement mural acoustique à la MDS d'Outreau	MSF	NORD REVETEMENTS 4 ROUTE DE QUEHEN 62360ISQUES	7 825,02	30/07/2020
20206200001169	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -68	Equipement biologie moléculaire	MSF	INTERSCIENCE 30 CHEMIN BOIS ARPENTS 78860SAINT NOM LA BRETECHE	2 477,12	28/07/2020
20206200001173	Direction des Finances	72 -04	90 eme Congrè ADF 4,5 et 6 novembre 2020 (Inscriptions)	MSF	LA ROCHELLE TOURISME ET EVENEMENTS 17033 LA ROCHELLE	500,00	24/07/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001174	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	77 -02	Spectacle "Woodstock Experience" (Association Hempire Scene Logic) le 01/08/2020 - Summertime	MND	HEMPIRE SCENE LOGIC 59000LILLE	2 600,00	08/07/2020
20206200001176	Direction des affaires Culturelles	68 -02	Déjeuner à Etapes - Exposition "Intimités : les peintres de la Côte d'Opale"	MSF	RACINES 62630ÉTAPLES	356,36	22/07/2020
20206200001194	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	77 -02	Spectacle "King Pepper Trio" (Association Artevox) le 08/08/2020 - Sweet Summer	MND	ARTEVOX 351 AVENUE CLEMENCEAU 59680FERRIERE-LA-GRANDE	1 875,20	17/07/2020
20206200001204	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impression-lot 3- Poster Carte départementale-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	IMPRIMERIE DE LA CENTRALE LENS Rue des Colibris 62302LENS CEDEX	1 330,00	24/07/2020
20206200001206	Direction de l'Immobilier	31 -02	VERRE	MSF	PARALU MENUISERIES EPM ZI EST 1 RUE MONTGOLFIER 62000ARRAS	22,50	31/07/2020
20206200001212	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impression-lot 3- Dépliants Robinson-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	L ARTESIENNE ZI DE L ALOUETTE 62800LIEVIN	655,00	30/07/2020
20206200001235	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impression- lot 4- Adhésifs repositionnables-Documents et supports spéciaux	MSUB	BECQUART IMPRESSIONS 67 RUE D AMSTERDAM 59200TOURCOING	1 490,00	30/07/2020
20206200001236	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impression-lot 4- Marque page Dora-Documents et supports spéciaux	MSUB	BECQUART IMPRESSIONS 67 RUE D AMSTERDAM 59200TOURCOING	377,53	23/07/2020

LISTE MENSUELLE DES MARCHES CONCLUS
01 août 2020 au 31 août 2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200000816	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	Travaux de signalisation horizontale sur le patrimoine départemental	AOO	SAS GROUPE HELIOS - DIVISION T1 ZI DE RUITZ 62620RUITZ	996 992,00	04/08/2020
20206200000817	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	Travaux de signalisation horizontale sur le patrimoine départemental	AOO	SAS GROUPE HELIOS - DIVISION T1 ZI DE RUITZ 62620RUITZ	1 336 345,00	04/08/2020
20206200000818	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	Travaux de signalisation horizontale sur le patrimoine départemental	AOO	SAS GROUPE HELIOS - DIVISION T1 ZI DE RUITZ 62620RUITZ	996 947,00	04/08/2020
20206200000819	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	Travaux de signalisation horizontale sur le patrimoine départemental	AOO	SAS GROUPE HELIOS - DIVISION T1 ZI DE RUITZ 62620RUITZ	1 004 947,00	04/08/2020
20206200001008	Direction de l'Immobilier	-	Restructuration de la demi-pension avec passage en cuisine satellite et restructuration des locaux de maintenance du Collège Paul Langevin à Boulogne sur Mer-Lot 1 - Voiries et Réseaux Divers	PA Ouverte	SINGER 18 PLACE LEO LAGRANGE 62230OUTREAU	87 128,00	06/08/2020
20206200001009	Direction de l'Immobilier	-	Restructuration de la demi-pension avec passage en cuisine satellite et restructuration des locaux de maintenance du Collège Paul Langevin à Boulogne sur Mer-Lot 3 - Bardage - menuiserie extérieure - serrurerie	PA Ouverte	LOISON RUE DES 2 PONTS 59280ARMENTIERES	200 499,00	06/08/2020
20206200001010	Direction de l'Immobilier	-	Restructuration de la demi-pension avec passage en cuisine satellite et restructuration des locaux de maintenance du Collège Paul Langevin à Boulogne sur Mer-Lot 5 - Carrelage - faïence	PA Ouverte	BATISOL ET RESINE RUE DU LAC 59380ARMBOUTS-CAPPEL	61 076,72	11/08/2020
20206200001012	Direction de l'Immobilier	-	Restructuration de la demi-pension avec passage en cuisine satellite et restructuration des locaux de maintenance du Collège Paul Langevin à Boulogne sur Mer-Lot 7 - Equipement de cuisine	PA Ouverte	EQUIP FROID ET COLLECTIVITES 11 BIS RUE DE TRESSIN 59510FOREST SUR MARQUE	251 938,04	06/08/2020
20206200001013	Direction de l'Immobilier	-	Restructuration de la demi-pension avec passage en cuisine satellite et restructuration des locaux de maintenance du Collège Paul Langevin à Boulogne sur Mer-Lot 8 - Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	PA Ouverte	MGC MAINTENANCE GENIE CLIMATIQ ZONE INDUSTRIELLE RUE DU PLOUVIER 59175TEMPLEMARS	182 600,00	06/08/2020
20206200001014	Direction de l'Immobilier	-	Restructuration de la demi-pension avec passage en cuisine satellite et restructuration des locaux de maintenance du Collège Paul Langevin à Boulogne sur Mer-Lot 9 - Electricité	PA Ouverte	EGI GRESSIER 59 route d'Arras 62140MARCONNE	80 706,66	06/08/2020
20206200001048	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Restructuration de la demi-pension du Collège Le Bellimont à PERNES-EN-ARTOIS 5 lots	PA Ouverte	PROVALIBAT 14 AVENUE NORMANDIE NIEMEN 62640MONTIGNY EN GOHELLE	78 600,00	05/08/2020
20206200001049	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Restructuration de la demi-pension du Collège Le Bellimont à PERNES-EN-ARTOIS 5 lots	PA Ouverte	SARL MENUISERIE NOUVELLE BARA AG 11 rue Pierre Martin 62280SAINT MARTIN BOULOGNE	24 949,32	06/08/2020
20206200001050	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Restructuration de la demi-pension du Collège Le Bellimont à PERNES-EN-ARTOIS 5 lots	PA Ouverte	GRESSIER 24-2 RTE DE BETHUNE 62223SAINTE CATHERINE LES ARRAS	42 800,00	05/08/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001051	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Restructuration de la demi-pension du Collège Le Bellimont à PERNES-EN-ARTOIS 5 lots	PA Ouverte	GRESSIER PARC D ACTIVITES ECONOMIQUE 62180VERTON	30 582,97	05/08/2020
20206200001052	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Restructuration de la demi-pension du Collège Le Bellimont à PERNES-EN-ARTOIS 5 lots	PA Ouverte	MANIEZ 589 ROUTE NATIONALE 62400LOCON	69 162,00	06/08/2020
20206200001149	MDADT de Lens Hénin	-	Collège Michelet à LENS : Mise en accessibilité du collège - 8 lots	PA Ouverte	SARL CG DECO 10 BD PRESIDENT SALVADOR ALLENDE 62640MONTIGNY EN GOHELLE	36 536,03	03/08/2020
20206200001155	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	70 -05	Enquêtes et comptages routiers, études de trafic et Floating Car Data (FCD)	AOO	CPEV 44 RUE DE VERDUN 94500CHAMPIGNY SUR MARNE	23 500,00	21/08/2020
20206200001156	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	70 -05	Enquêtes et comptages routiers, études de trafic et Floating Car Data (FCD)	AOO	CPEV 44 RUE DE VERDUN 94500CHAMPIGNY SUR MARNE	10 350,00	26/08/2020
20206200001157	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	70 -05	Enquêtes et comptages routiers, études de trafic et Floating Car Data (FCD)-Floating Car Data (FCD)	AOO	ALYCESOFRECO IMMEUBLE LE CLEMENCIA 92330SCEAUX	15 800,00	21/08/2020
20206200001168	Direction de la Communication	90 -02	Signalétique Département 62 - Charte graphique	MSF	BR SIGNS 59290WASQUEHAL	414,00	13/08/2020
20206200001187	MDADT de l'Arrageois	74 -11	EARL DE LA FERME DE L'EGLISE Intervention déneigement CER AVESNES	MSF	DE LA FERME DE L'EGLISE 1 GRAND RUE 62690BETHONSART	243,75	03/08/2020
20206200001188	MDADT de l'Arrageois	20-05	FERNAGUT Fourniture de matériels et accessoires associés pour les CER de la MDADT de l'ARRAGEOIS	MSF	FERNAGUT 38 RUE FAIDHERBE 62130SAINT MICHEL SUR TERNOISE	10 066,18	03/08/2020
20206200001189	MDADT de l'Arrageois	-	RD 929-7-29 Giratoire AVESNES LES BAPAUME Réparation candélabre	MSF	NOE PIERRE 79 rue de Versailles 62223SAINT LAURENT BLANGY	7 593,95	03/08/2020
20206200001190	MDADT de l'Arrageois	-	RD 5 OA 354 CROISILLES Réparation garde-corps	MSF	ETGC 31 RUE PIERRE CURIE 62510ARQUES	3 332,00	03/08/2020
20206200001199	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Permis C	MSF	LABORDE 161 RUE ROBERT AYLE 62110HENIN-BEAUMONT	1 647,50	03/08/2020
20206200001200	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	31-05	Fourniture et livraison d'une remorque à panneaux	MSF	REMORQUE MANDRINOISE ZA GRENOBLE AIR PARC 38590SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS	15 000,00	05/08/2020
20206200001201	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	31-05	Acquisition d'une remorque de transport basculante	MSF	REMORQUE MANDRINOISE ZA GRENOBLE AIR PARC 38590SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS	5 000,00	05/08/2020
20206200001202	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	77-10	Interventions d'examen d'un ensemble d'oeuvres appartenant au Château-Musée de Boulogne sur mer, déposé au Centre Culturel de l'Entente Cordiale 62360 CONDETTE en vue d'établir des constats d'états et des devis de conservation-restauration.	MSF	DAHAN VELIA 59800LILLE	820,00	03/08/2020
20206200001203	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	23-07	Fourniture de station de comptage pour aménagements cyclables	MSF	ECO COMPTEUR 4 RUE CHARLES BOURSEUL 22300LANNION	39 500,00	05/08/2020
20206200001205	Direction des Archives Départementales	77-11	Costumes historiques JEP 2020 - D. VILAIN Style et tradition	MSF	MONSIEUR DOMINIQUE VILAIN 42 RUE JEAN JAURES 59199HERGNIES	1 315,00	03/08/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001210	Direction de l'Immobilier	71 -01	Désignation d'une équipe de maîtrise d'oeuvre pour mise en place d'une vèture et suppression de balcons au collège Jean Jaurès à CALAIS	PA Restreinte	MONSIEUR ERIC STROOBANDT 3 RUE JACQUES BINGEN 59140DUNKERQUE	110 000,00	05/08/2020
20206200001211	Direction de l'Immobilier	71 -01	Désignation d'une équipe de maîtrise d'oeuvre pour mise en accessibilité du collège Jean Jaurès à CALAIS	PA Restreinte	MONSIEUR ERIC STROOBANDT 3 RUE JACQUES BINGEN 59140DUNKERQUE	37 000,00	07/08/2020
20206200001213	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Formation composteur	MSF	ORGANEO 7 AVENUE DE BLIDA 57000METZ	1 277,00	05/08/2020
20206200001215	Direction de l'Immobilier	22-03	Fourniture d'un système de télésurveillance sur le site rue des Genevriers à ARRAS	MSF	SECURITAS 62490FRESNES LES MONTAUBAN	11 472,50	07/08/2020
20206200001216	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	Travaux d'installation de panneaux de chantier et d'information sur les opérations de la DMRR et les MDADT	PA Ouverte	GARCHETTE COMMUNICATION 62504SAINT OMER	Mini : 0,00 Maxi :600 000,00	28/08/2020
20206200001217	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	Travaux d'installation de panneaux de chantier et d'information sur les opérations de la DMRR et les MDADT	PA Ouverte	GARCHETTE COMMUNICATION 62504SAINT OMER	Mini : 0,00 Maxi :600 000,00	28/08/2020
20206200001219	Direction de l'Immobilier	33 -01	BAES	MSF	GDF SUEZ ENERGIE COFELY 10 AVENUE DE L HORIZON 59651VILLENEUVE D'ASCO CEDEX	4 709,10	07/08/2020
20206200001223	Direction des Ressources Humaines	78 -03	DU psycho EMDR	MSF	UNIVERSITE DE LORRAINE 34 CRS LEOPOLD 54052NANCY CEDEX	2 743,00	05/08/2020
20206200001224	Direction des Ressources Humaines	78 -03	mémoire caferuis	MSF	IRTS SITE ETAPLES 62630ETAPLES	725,00	05/08/2020
20206200001225	Direction des affaires Culturelles	77 -10	Rénovation d'une oeuvre appartenant au département du PDC	MSF	MADAME ANNE PERRIN 8 COUR VILLA 59000LILLE	3 420,00	10/08/2020
20206200001226	Direction des Achats, Transports et Moyens	81 -13	Prestations de maintenance curative des matériels et équipements d'entretien et d'hygiène - (2 lots)	MSF	KARCHER SAS 5 AVENUE DES COQUELICOTS 94380BONNEUIL-SUR-MARNE	Mini : 0,00 Maxi :10 000,00	06/08/2020
20206200001227	Direction des Achats, Transports et Moyens	81 -13	Prestations de maintenance curative des matériels et équipements d'entretien et d'hygiène - (2 lots)	MSF	KARCHER SAS 5 AVENUE DES COQUELICOTS 94380BONNEUIL-SUR-MARNE	Mini : 0,00 Maxi :10 000,00	06/08/2020
20206200001237	MDADT du Boulonnais	-	RD 940 CONDETTE - PR10+47 - Pose GC sur OA 2573	MSF	ETGC 31 RUE PIERRE CURIE 62510ARQUES	13 999,00	10/08/2020
20206200001238	Direction de l'Information et de l'ingénierie Documentaire	67 -17	Données cadastrales - Fichiers fonciers	MSF	DDFIP DIRECTION DPTALES DES FINANCES PUBLIQUES DU PDC 5 RUE DU DOCTEUR BRASSART 62034ARRAS CEDEX	3 933,00	04/08/2020
20206200001239	Direction de l'Information et de l'ingénierie Documentaire	67 -17	Données cadastrales - Fichiers fonciers	MSF	DDFIP DIRECTION DPTALES DES FINANCES PUBLIQUES DU PDC 5 RUE DU DOCTEUR BRASSART 62034ARRAS CEDEX	3 933,00	04/08/2020
20206200001240	Direction de l'Information et de l'ingénierie Documentaire	15-12	Abonnements numérique Le Monde	MSF	SOCIETE EDITRICE DU MONDE 80 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI 75707PARIS CEDEX 13	Mini : 282,08 Maxi :1 692,48	05/08/2020
20206200001244	MDADT de l'Artois	71 -03	BRUAY-Colège Edmond Rostand-Réalisation d'une étude de structure	MSF	BA BAT ZI SECTEUR LE BOIS 62620RUITZ	1 050,00	13/08/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001245	Direction des affaires Culturelles	77 -11	Conception, fabrication et montage d'une scénographie dans l'aubette du port d' Etaples	MSF	DEGRELLE Morgane 54740XIROCOURT	5 118,00	13/08/2020
20206200001255	Direction de la Communication	90 -02	Signalétique-Journées Européennes du Patrimoine	MSF	REPROCOLOR SIEGE SOCIAL ZAC MOULIN LAMBLIN 59320HALLENES LES HAUBOURDIN	579,6	05/08/2020
20206200001256	Direction des Achats, Transports et Moyens	15-03	Acquisition d'éprouvettes à béton	MSF	SPINNLER CARTONNAGES AVENUE COMTESSE DE SEGUR 26702PIERRELATTE CEDEX	1 134,42	11/08/2020
20206200001257	Direction de l'Immobilier	31 -02	PLAQUES	MSF	FERNAGUT 38 RUE FAIDHERBE 62130SAINT MICHEL SUR TERNOISE	1 089,87	12/08/2020
20206200001259	Direction des Achats, Transports et Moyens	20-05	Acquisition pièces détachées CER ECUIRES-ST POL S/T et CAMPAGNE - MDADT MT-Pièces détachées neuves d'origine pour matériels de marque STIHL	MSUB	MAPP VOTRE MATERIEL DE JARDIN 823 ZONE DE L EPINETTE 59471SECLIN	1 707,60	12/08/2020
20206200001260	Direction des affaires Culturelles	77 -19	Animation d'une conférence le 1er octobre au musée du port d'Etaples	MSF	ART ET CULTURE DE WISSANT 3 RUE DU CALVAIRE DES MARINS 62179WISSANT	100,00	14/08/2020
20206200001261	MDADT du Boulonnais	-	PR 9+480 à 9+820 - Tranchée drainante accotement suite glissement	MSF	BAUDE BILLET TP 2 GRAND PLACE 62134LISBOURG	14 320,50	13/08/2020
20206200001262	Direction des affaires Culturelles	25-08	Encadrement d'oeuvres pour l'exposition du port d'Etaples	MSF	Carnaby Gallery 74 RUE SAINT JEAN 62520LE TOUQUET PARIS PLAGES	135,00	14/08/2020
20206200001263	MDADT de l'Audomarois	-	RD 209 CLAIRMARAIS - ST BERNARD	MSF	SAS RAMERY TP 1 Avenue de l'Europe 62250LEULINGHEN BERNES	32 884,33	17/08/2020
20206200001264	MDADT de l'Audomarois	-	RD 209 CLAIRMARAIS- Le Polard	MSF	RAMERY TP 740 RUE DU BAC 59193ERQUINGHEM LYS	34 566,28	17/08/2020
20206200001265	MDADT de l'Audomarois	73 -07	Service Evènementiel à Clarques, traitement de désinsectisation	MSF	VALMI 32 rue Clémenceau 62270FREVENT	115,00	14/08/2020
20206200001266	MDADT de l'Arrageois	73 -07	CER AVESNES LE COMTE	MSF	VALMI 32 rue Clémenceau 62270FREVENT	360,00	13/08/2020
20206200001267	Direction des affaires Culturelles	77 -10	Montage et mise en cadre d'une oeuvre pour l'exposition du port d'Etaples	MSF	CAZABONNE AXELLE 59370MONS EN BAROEUL	120,00	17/08/2020
20206200001269	Direction de la Communication	90 -02	Signalétique- Flammes Direv	MSF	BR SIGNS 59290WASQUEHAL	1 840,00	13/08/2020
20206200001273	Direction des Achats, Transports et Moyens	38 -03	Acquisition de matériel professionnel d'illustration	MSF	SOCULTUR 17 RUE ARCHIMEDE 33700MERIGNAC	96,00	14/08/2020
20206200001277	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	RD 186/69 CALONNE SUR LA LYS - PR 23+072 à 23+222 et 2+105 à 3+370 Rue de Robecq et rue de Saint Floris - Borduration - Assainissement - Chaussée-Territoires de Lens-Hénin et de l'Artois	MSUB	DUCROQC T P 8 ROUTE DE DRIONVILLE 62380NIELLES LES BLEQUIN	44 000,00	17/08/2020
20206200001278	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	71 -03	RD254E2-OA2571 à SELLES-AMO Injection	MSF	CEREMA DIRECTION NORD PICARDIE CS 20275 59019LILLE CEDEX	2 150,00	19/08/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001279	Direction de l'Immobilier	71 -03	Relevé topographiques complémentaires au collège Boris Vian de Marck	MSF	BPH 62100CALAIS	1 660,00	19/08/2020
20206200001287	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	35 -08	Fourniture, livraison et installation d'une machine à laver industrielle	MSF	JEAN BREL 2 A 24 ZAC ST LEGER 93240STAINS	24 000,00	18/08/2020
20206200001288	MDADT de l'Artois	-	BEUVRY-Collège Albert Debeyre-Remplacement de la chaudière dans logement	MSF	CEF PLOMBERIE PARC D ACTIVITES DES CHAUFFOURS 62440HARNES	1 611,50	20/08/2020
20206200001303	Direction des Ressources Humaines	78 -03	FORMATION DIPLOMANTE	MSF	IRTS SITE ARTOIS 62031ARRAS	6 670,00	18/08/2020
20206200001304	Direction des Ressources Humaines	78 -03	FORMATION DIPLOMANTE	MSF	IRTS SITE ARTOIS 62031ARRAS	6 670,00	18/08/2020
20206200001305	Direction des Achats, Transports et Moyens	81 -10	Matériels de marque BEM MULLER (lot 1) - Prestations de maintenance préventive et curative des équipements du Garage Départemental et du Service de la Maintenance du Réseau du DPDC	MSF	HAUTERIVE DIDIER 17 RUE FAIDHERBE 59660MERVILLE	Mini : 0,00 Maxi : 7 000,00	20/08/2020
20206200001306	Direction des Achats, Transports et Moyens	81 -10	Réglophare et autres matériels de marque LUMINOSCOPE (lot 2) - Prestations de maintenance préventive et curative des équipements du Garage Départemental et du Service de la Maintenance du Réseau du DPDC	MSF	HAUTERIVE DIDIER 17 RUE FAIDHERBE 59660MERVILLE	Mini : 0,00 Maxi : 1 000,00	20/08/2020
20206200001308	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impression- lot 4- Billetterie Sept/Oct-Documents et supports spéciaux	MSUB	BECQUART IMPRESSIONS 67 RUE D AMSTERDAM 59200TOURCOING	264,60	17/08/2020
20206200001309	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impression- lot 3- Dépliants Fibre-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	ETABLISSEMENT DUMOULIN ZI DES BOTIAUX 62820LIBERCOURT	695,00	18/08/2020
20206200001311	Direction de l'archéologie	77 -11	Préparation de maquette Avesnes-les-Bapaume	MSF	SARL LINEAL 19 RUE DE ROUBAIX 59800LILLE	400,00	17/08/2020
20206200001312	Direction des Achats, Transports et Moyens	35 -03	Pont de levage pour le garage départemental	MSF	AUTODISTRIBUTION BASSIN PARISIEN NORD 6 RUE VAUCANSON 49100ANGERS	9 000,00	21/08/2020
20206200001313	MDADT du Boulonnais	-	RD 237E3 WIMILLE - PR 20+1070 à 20+1200 - Démolition mur et pose enrochements suite glissement, création longrine pour GC	MSF	DUCROCQ T P 8 ROUTE DE DRIONVILLE 62380NIELLES LES BLEQUIN	19 235,00	21/08/2020
20206200001328	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	71 -03	RD945-Reconstruction de l'OA1150A à BEUVRY -Calcul CHAMOA	MSF	CEREMA DTITM 77171 SOURDUN	800,00	21/08/2020
20206200001329	MDADT de l'Arrageois	81 -13	CENTRE ARCHEOLOGIQUE A DAINVILLE - REMPLACEMENT MOTO-VENTILATEUR INERTE 1	MSF	TPF UTILITIES 59273FRETIN	463,17	20/08/2020
20206200001330	Direction des Achats, Transports et Moyens	70 -06	AMO pour l'achat de gaz et d'électricité	MSF	AUDIT EXPERTISE CONSEIL 18 RUE DE LA PEPINIERE 75008PARIS 8E	24 000,00	24/08/2020
20206200001331	Direction des Ressources Humaines	78 -03	FORMATION DIPLOMANTE	MSF	IRTS (ARTS SITE METROPOLE LILLOISE) BP 71 59373LOOS CEDEX	15 515,00	20/08/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001332	Direction de l'Education et des Collèges	78 -01	Prestations de mise à disposition et d'accompagnement à l'utilisation d'un outil de création de magazines numériques collaboratifs à destination des collèges publics du Pas-de-Calais	MSF	MADMAGZ 75003PARIS 3	16 480,00	17/08/2020
20206200001337	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Formation Médecins référents protection de l'enfance	MSF	AFIREM DELEGATION LILLE HOPTIAAL DES ENFANTS MALADES 75015PARIS 15EME	800,00	21/08/2020
20206200001338	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-667 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS/ARRAGEOIS	MSUB	NEW TRANSPORTS 19 RUE MICHELET 62223SAINT LAURENT BLANGY	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	21/08/2020
20206200001339	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-670 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS /BOULONNAIS et MONTREUILLOIS-TERNOIS	MSUB	EXPOTRANS 30 RUE DE L'INDUSTRIE 92500RUEIL-MALMAISON	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	21/08/2020
20206200001340	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-670 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS /BOULONNAIS et MONTREUILLOIS-TERNOIS	MSUB	UNIGO BOREAL PARC 62217BEAURAINS	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	24/08/2020
20206200001341	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-671 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS/DEPARTEMENT DU NORD	MSUB	EXPOTRANS 30 RUE DE L'INDUSTRIE 92500RUEIL-MALMAISON	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	21/08/2020
20206200001342	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-671 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS/DEPARTEMENT DU NORD	MSUB	PROXIDROP PARC D ACTIVITES CITE BONNEL 59167LALLAING	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	21/08/2020
20206200001343	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-672 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS/DEPARTEMENT DE LA SOMME	MSUB	TST TRANSPORT 211 BOULEVARD LOUIS SCREVE 62110HENIN BEAUMONT	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	21/08/2020
20206200001344	Direction des Ressources Humaines	78 -03	AUEC PEDIATRIE PRATIQUE	MSF	UNIVERSITE DE LILLE 59800LILLE	400,00	21/08/2020
20206200001345	Direction de l'Immobilier	81 -48	ECLAIRAGE POTAGER NACELLE	MSF	GDF SUEZ ENERGIE COFELY 10 AVENUE DE L HORIZON 59651VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	1 307,20	24/08/2020
20206200001346	Direction des Ressources Humaines	70 -11	Interprétariat en langue des signes du 27 aout 2020	MSF	SCOP VIA 59000LILLE	127,00	24/08/2020
20206200001347	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	mpression- lot 3- POAA Brochures et Affiches-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	ETABLISSEMENT DUMOULIN ZI DES BOTIAUX 62820LIBERCOURT	1 950,00	19/08/2020
20206200001348	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impression- lot 4- Cartes postales POAA-Documents et supports spéciaux	MSUB	BECQUART IMPRESSIONS 67 RUE D AMSTERDAM 59200TOURCOING	464,6	19/08/2020
20206200001349	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-667 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS/ARRAGEOIS	MSUB	TRANSPORTS VOYAGES MOBILITE ADAPTEE 60 RUELE DU COUDE 59850NIEPPE	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	21/08/2020
20206200001350	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-668 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS/LENS-HENIN et ARTOIS	MSUB	TRANSPORTS VOYAGES MOBILITE ADAPTEE 60 RUELE DU COUDE 59850NIEPPE	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	24/08/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001351	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impression- lot 3- Livre Montreuillois-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	ETABLISSEMENT DUMOULIN ZI DES BOTIAUX 62820LIBERCOURT	4 545,00	21/08/2020
20206200001352	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-668 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS/LENS-HENIN et ARTOIS	MSUB	TRANSPORTS VOYAGES MOBILITE ADAPTEE 60 RUELLE DU COUDE 59850NIEPPE	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	24/08/2020
20206200001353	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-671 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS/DEPARTEMENT DU NORD	MSUB	TRANSPORTS VOYAGES MOBILITE ADAPTEE 60 RUELLE DU COUDE 59850NIEPPE	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	24/08/2020
20206200001354	Direction des Ressources Humaines	78 -03	CPF - CAP Ebéniste	MSF	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CONDORCET 02100SAINT QUENTIN	7 840,00	24/08/2020
20206200001355	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impression- lot 3- Brochures Mode d'Emploi-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	ETABLISSEMENT DUMOULIN ZI DES BOTIAUX 62820LIBERCOURT	470,00	21/08/2020
20206200001356	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	RD 116 FORTEL-EN-ARTOIS / NOEUX -LES-AUXI - PR PR 4+420 - OA 0283R - Restauration d'ouvrage d'art	PA Ouverte	ETGC 31 RUE PIERRE CURIE 62510ARQUES	62 499,00	28/08/2020
20206200001363	Direction des Ressources Humaines	78 -03	FORMATION DIPLOMANTE VAE	MSF	IRTS SITE ETAPLES 62630ETAPLES	1 800,00	25/08/2020
20206200001364	Direction des Ressources Humaines	78 -03	FORMATION DIPLOMANTE Master 2 GESS	MSF	UNIVERSITE DE LILLE 59800LILLE	6 500,00	27/08/2020
20206200001365	Direction Opération Grand Site de France	-	Installation de sanitaires préfabriqués sur le site des deux caps - Relance du lot 1 "gros oeuvre"-Sanitaires-Préfabriqués	PA Ouverte	SAGELEC 61 BD PIERRE ET MARIE CURIE 44154ANCENIS CEDEX	99 572,00	31/08/2020
20206200001367	Direction de l'Immobilier	35 -15	REPLACEMENT UNITE CLIM. SALLE DES MACHINES	MSF	GDF SUEZ ENERGIE COFELY 10 AVENUE DE L HORIZON 59651VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	3 874,20	27/08/2020
20206200001368	Direction de l'Immobilier	35 -15	REPLACEMENT PLAFONNIER CLIM SR RCG	MSF	GDF SUEZ ENERGIE COFELY 10 AVENUE DE L HORIZON 59651VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	1 667,25	27/08/2020
20206200001369	Direction de l'Assemblée et des Elus	78 -08	Formation des élus des 5 et 6 septembre 2020 à Fréjus (83) - La collectivité départementale à la recherche de l'excellence en matière de services de proximité	MSF	INSTITUT DE FORMATION DES ELUS LOCAUX 81000ALBI	5 000,00	25/08/2020
20206200001370	MDADT de l'Arrageois	-	COLLEGE "JEAN MONNET" A AUBIGNY-EN-ARTOIS - REPLACEMENT POMPE EN CHAUFFERIE	MSF	ENGIE (GDF) COURBEVOIE PARIS 1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN 92930PARIS LA DEFENSE CEDEX	4 984,84	26/08/2020
20206200001371	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	RD 247E1 Coulogne PR 10+439 OA1979 Borduration, enrobés en trottoirs et réfection des joints de trottoirs	MSF	ETGC 31 RUE PIERRE CURIE 62510ARQUES	14 999,00	26/08/2020
20206200001372	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	81 -11	Maintenance pour 2 machines à extraction CONTROLS, y compris fourniture de pièces détachées	MSF	CONTROLS ZONE ARTISANALE 68130WALHEIM	5 757,75	28/08/2020
20206200001373	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules.-668 : DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS/LENS-HENIN et ARTOIS	MSUB	EXPOTRANS 30 RUE DE L'INDUSTRIE 92500RUEIL-MALMAISON	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	26/08/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT en €	Caractère exécutoire
20206200001374	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Formations AIPR	MSF	ARTOIS FORMATION RUE PIERRE MENDES FRANCE 62232VENDIN LES BETHUNE	2 950,00	26/08/2020
20206200001382	MDADT de l'Artois	-	RD301 DIVION Viaduc OA1356 - Piquetage et réparation en encorbellement	MSF	ETGC 31 RUE PIERRE CURIE 62510ARQUES	11 150,00	31/08/2020
20206200001384	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -62	Sérum étalon IBR	MSF	ANSES LABORATOIRE DE NIORT 60 RUE DU PIED DE FOND 79012NIORT CEDEX	3 136,00	27/08/2020
20206200001386	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -76	Réactifs vétérinaires	MSF	KITVIA 16 ZONE PERBOST 31800LABARTHE INARD	261,00	27/08/2020
20206200001387	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -78	Réactifs culture cellulaire	MSF	THERMO FISHER DIAGNOSTICS 6 route de Paisy 69570DARDILLY	275,33	27/08/2020
20206200001388	MDADT de l'Artois	-	OLHAIN-Parc départemental - Renforcement de la charpente existante	MSF	bsm Rue de l energie 59560comines	19 902,74	31/08/2020
20206200001389	Direction de l'Immobilier	31 -02	STORE	MSF	SERVISTORES AGENCE NORD 8 RUE DE CONCRESSAULT 45360CERNOY EN BERRY	151,20	26/08/2020
20206200001390	MDADT de Lens Hénin	-	Réalisation d'une couche de roulement armée de fibre entre la rue des colombes et la rue Jaurès	MSF	COLAS NORD EST AGENCE ARTOIS CS 80182 62304LENS CEDEX	40 000,00	28/08/2020
20206200001393	MDADT de Lens Hénin	-	Collège Jean Vilar à ANGRES - Remplacement de portes intérieures en cuisine	MSF	DANIEL GARCON 3 ZA les Alouettes 62223SAINT NICOLAS	8 248,22	31/08/2020
20206200001395	MDADT du Calaisis	-	RD119 CALAIS - Route de Gravelines Mise en sécurité du domaine public départemental (Clôture)	MSF	MONSIEUR JONATHAN REBERGUE 9 RUE DE L AVESNE 62380VAUDRINGHEM	34 537,50	31/08/2020
20206200001401	Direction de l'Immobilier	73 -02	Intervention pour nettoyage spécialisé au collège de DESVRES	MSF	GDF SUEZ ENERGIE COFELY 10 AVENUE DE L HORIZON 59651VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	15 954,53	28/08/2020

LISTE MENSUELLE DES MARCHES CONCLUS
01 septembre 2020 au 30 septembre 2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200000481	Direction des Ressources Humaines	78 -03	CACES R 482 categorie D	MSF	ARTOIS FORMATION RUE PIERRE MENDES FRANCE 62232VENDIN LES BETHUNE	990,00	07/09/2020
20206200000938	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Mise en place d'une ITE, remplacement de la couverture compris désamiantage, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'une ventilation au collège Gabriel de la Gorce d' HUCQUELIERS	PA Ouverte	SAS CHAUFFE TOIT SAS ATZ CHAUFFE TOIT COUVERTURE 62300LENS	113 575,31	09/09/2020
20206200000939	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Mise en place d'une ITE, remplacement de la couverture compris désamiantage, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'une ventilation au collège Gabriel de la Gorce d' HUCQUELIERS	PA Ouverte	CANER 5 RUE LOUIS DACQUIN 59220ROUVIGNIES	188 469,50	04/09/2020
20206200000940	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Mise en place d'une ITE, remplacement de la couverture compris désamiantage, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'une ventilation au collège Gabriel de la Gorce d' HUCQUELIERS	PA Ouverte	LEROY JOEL Hameau d'Upen d'Avai 62129DELETTES	103 365,18	09/09/2020
20206200000941	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Mise en place d'une ITE, remplacement de la couverture compris désamiantage, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'une ventilation au collège Gabriel de la Gorce d' HUCQUELIERS	PA Ouverte	OMJ ENERGIE 12 RUE DE BOUQUINGHEN 62250MARQUISE	77 981,00	04/09/2020
20206200000942	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Mise en place d'une ITE, remplacement de la couverture compris désamiantage, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'une ventilation au collège Gabriel de la Gorce d' HUCQUELIERS	PA Ouverte	SCA PEINTURE 18 PLACE LOUIS LUMIERE 62200BOULOGNE SUR MER	11 498,05	04/09/2020
20206200001007	Laboratoire Départemental d'Analyses	81 -52	Etalonnage thermocycleurs	MSF	TRESCAL SOMELEC 294 AVENUE DU BOIS DE LA PIE 95700ROISSY-EN-FRANCE	1 532,89	17/09/2020
20206200001025	MDADT du Montreuillois-Ternois	-	Mise en place d'une ITE, remplacement de la couverture compris désamiantage, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'une ventilation au collège Gabriel de la Gorce d' HUCQUELIERS	PA Ouverte	EGI GRESSIER 59 route d'Arras 62140MARCONNE	10 655,74	04/09/2020
20206200001032	Direction des Sports	77 -14	Achat d'abonnements et de places pour le Racing Club de Lens - Saison 2020-2021	MND	SASP RACING CLUB DE LENS Stade Bollaert 62304LENS CEDEX	195 568,98	16/09/2020
20206200001045	Direction des Ressources Humaines	78 -03	Attestation de connaissance pour les animaux de compagnie d'espèce domestique	MSF	CFPPA DU PAS DE CALAIS 62217TILLOY LES MOFFLAINES	336,00	14/09/2020
20206200001136	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	71 -03	Détection d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les matériaux traités aux liantes hydrocarbonnés sur les routes départementales du Pas de Calais	AOO	GINGER CEBTP TECHNOPARC FUTURA 62400BETHUNE	Mini : 0,00 Maxi :800 000,00	03/09/2020
20206200001137	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	71 -03	Détection d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les matériaux traités aux liantes hydrocarbonnés sur les routes départementales du Pas de Calais	AOO	GINGER CEBTP TECHNOPARC FUTURA 62400BETHUNE	Mini : 0,00 Maxi :800 000,00	04/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001177	MDADT de l'Artois	-	Restructuration de la demi-pension du collège Paul Verlaine de BETHUNE.	PA Ouverte	GRIM BATIMENT 2 rue paul eluard 59121PROUVY	42 244,00	04/09/2020
20206200001178	MDADT de l'Artois	-	Restructuration de la demi-pension du collège Paul Verlaine de BETHUNE.	PA Ouverte	SD BAT 83 B RUE D ARRAS 62160AIX NOULETTE	103 873,86	04/09/2020
20206200001179	MDADT de l'Artois	-	Restructuration de la demi-pension du collège Paul Verlaine de BETHUNE.	PA Ouverte	LD CARRELAGE 11 LA MAISONNERAIE 62143ANGRES	56 999,49	07/09/2020
20206200001180	MDADT de l'Artois	-	Restructuration de la demi-pension du collège Paul Verlaine de BETHUNE.	PA Ouverte	CEF PLOMBERIE PARC D ACTIVITES DES CHAUFFOURS 62440HARNES	208 127,46	04/09/2020
20206200001181	MDADT de l'Artois	-	Restructuration de la demi-pension du collège Paul Verlaine de BETHUNE.	PA Ouverte	ETABLISSEMENTS PIERRE NOE 31 RUE DU 14 JUILLET 62223SAINT-LAURENT-BLANGY	57 210,18	04/09/2020
20206200001182	MDADT de l'Artois	-	Restructuration de la demi-pension du collège Paul Verlaine de BETHUNE.	PA Ouverte	SDI 66 RUE GABRIEL PERI 59481HAUBOURDIN CEDEX	47 019,51	04/09/2020
20206200001183	MDADT de l'Artois	-	Restructuration de la demi-pension du collège Paul Verlaine de BETHUNE.	PA Ouverte	EQUIPFROID ET COLLECTIVITES 11 bis, rue de Tressin 59510FOREST SUR MARQUE	229 309,11	04/09/2020
20206200001184	MDADT de l'Artois	-	Restructuration de la demi-pension du collège Paul Verlaine de BETHUNE.	PA Ouverte	DECAUX ROGER ZI RUE FLEMING 62411BETHUNE CEDEX	15 165,20	04/09/2020
20206200001220	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	Travaux de signalisation verticale de police ou temporaire sur les routes départementales de la DMRR et des MDADT	AOO	signature ZA DE LA CANARDIERE 62360isques	Mini : 0,00 Maxi :2 800 000,00	01/09/2020
20206200001221	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	Travaux de signalisation verticale de police ou temporaire sur les routes départementales de la DMRR et des MDADT	AOO	signature ZA DE LA CANARDIERE 62360isques	Mini : 0,00 Maxi :4 000 000,00	01/09/2020
20206200001222	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	Travaux de signalisation verticale de police ou temporaire sur les routes départementales de la DMRR et des MDADT	AOO	signature ZA DE LA CANARDIERE 62360isques	Mini : 0,00 Maxi :2 800 000,00	01/09/2020
20206200001247	Direction de l'Immobilier	81 -26	Conduite, exploitation et maintenance chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage pour 5 collèges et 3 bâtiments du Département du Pas-de-Calais- 8 lots.	AOO	DELANNOY DEWAILLY MAINTENANCE 10 rue jacquard bp 80107 59427armeni?res cedex	24 787,80	11/09/2020
20206200001248	Direction de l'Immobilier	81 -26	Conduite, exploitation et maintenance chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage pour 5 collèges et 3 bâtiments du Département du Pas-de-Calais- 8 lots.	AOO	DELANNOY DEWAILLY MAINTENANCE 10 rue jacquard bp 80107 59427armeni?res cedex	20 433,42	11/09/2020
20206200001249	Direction de l'Immobilier	81 -26	Conduite, exploitation et maintenance chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage pour 5 collèges et 3 bâtiments du Département du Pas-de-Calais- 8 lots.	AOO	DELANNOY DEWAILLY MAINTENANCE 10 rue jacquard bp 80107 59427armeni?res cedex	8 147,04	11/09/2020
20206200001250	Direction de l'Immobilier	81 -26	Conduite, exploitation et maintenance chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage pour 5 collèges et 3 bâtiments du Département du Pas-de-Calais- 8 lots.	AOO	DELANNOY DEWAILLY MAINTENANCE 10 rue jacquard bp 80107 59427armeni?res cedex	29 867,49	11/09/2020
20206200001251	Direction de l'Immobilier	81 -26	Conduite, exploitation et maintenance chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage pour 5 collèges et 3 bâtiments du Département du Pas-de-Calais- 8 lots.-Maison Départementale Solidarité à OUTREAU	AOO	AXIMA CONCEPT PARC VENDOME 59810LESQUIN	26 407,00	16/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001252	Direction de l'Immobilier	81 -26	Conduite, exploitation et maintenance chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage pour 5 collèges et 3 bâtiments du Département du Pas-de-Calais- 8 lots.	AOO	DELANNOY DEWAILLY MAINTENANCE 10 rue jacquard bp 80107 59427armeni?res cedex	31 333,38	11/09/2020
20206200001253	Direction de l'Immobilier	81 -26	Conduite, exploitation et maintenance chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage pour 5 collèges et 3 bâtiments du Département du Pas-de-Calais- 8 lots.	AOO	DELANNOY DEWAILLY MAINTENANCE 10 rue jacquard bp 80107 59427armeni?res cedex	11 224,59	11/09/2020
20206200001254	Direction de l'Immobilier	81 -26	Conduite, exploitation et maintenance chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage pour 5 collèges et 3 bâtiments du Département du Pas-de-Calais- 8 lots.	AOO	DELANNOY DEWAILLY MAINTENANCE 10 rue jacquard bp 80107 59427armeni?res cedex	29 231,43	11/09/2020
20206200001275	Direction de l'Immobilier	25-09	Fourniture et installation de stores, films et matériel de sécurité incendie pour les collèges et les bâtiments neufs du département du Pas-de-Calais-Stores et films	AOO	RIDEAUX STORES SERVICES R2S 26 RUE LOUIS CHRISTIAENS 59000LILLE	18 405,00	11/09/2020
20206200001276	Direction de l'Immobilier	35 -26	Fourniture et installation de stores, films et matériel de sécurité incendie pour les collèges et les bâtiments neufs du département du Pas-de-Calais-Matériel de sécurité incendie	AOO	DESAUTEL ZAE DE L EPINETTE 59850NIEPPE	11 916,70	14/09/2020
20206200001280	Direction de l'Immobilier	71 -03	Missions d'études géotechniques pour les collèges et le patrimoine bâti du Département du Pas-de-Calais	AOO	GEOTEC RUE GUTENBERG 62220CARVIN	36 657,00	28/09/2020
20206200001281	Direction de l'Immobilier	71 -03	Missions d'études géotechniques pour les collèges et le patrimoine bâti du Département du Pas-de-Calais	AOO	GEOTEC RUE GUTENBERG 62220CARVIN	36 657,00	28/09/2020
20206200001282	Direction de l'Immobilier	71 -03	Missions d'études géotechniques pour les collèges et le patrimoine bâti du Département du Pas-de-Calais	AOO	GINGER CEBTP TECHNOPARC FUTURA 62400BETHUNE	28 568,00	28/09/2020
20206200001283	Direction de l'Immobilier	71 -03	Missions d'études géotechniques pour les collèges et le patrimoine bâti du Département du Pas-de-Calais	AOO	GINGER CEBTP TECHNOPARC FUTURA 62400BETHUNE	28 568,00	28/09/2020
20206200001284	Direction de l'Immobilier	71 -03	Missions d'études géotechniques pour les collèges et le patrimoine bâti du Département du Pas-de-Calais	AOO	HYDROGEOTECHNIQUE N O SIEGE 28 AVENUE JACQUES ANQUETIL 95192GOUSSAINVILLE CEDEX	28 183,00	28/09/2020
20206200001285	Direction de l'Immobilier	71 -03	Missions d'études géotechniques pour les collèges et le patrimoine bâti du Département du Pas-de-Calais	AOO	HYDROGEOTECHNIQUE N O SIEGE 28 AVENUE JACQUES ANQUETIL 95192GOUSSAINVILLE CEDEX	28 183,00	28/09/2020
20206200001286	Direction de l'Immobilier	71 -03	Missions d'études géotechniques pour les collèges et le patrimoine bâti du Département du Pas-de-Calais-Territoire de TAUDOMAROIS	AOO	FONDASOL BURBURE 93 RUE NATIONALE 62151BURBURE	23 825,00	28/09/2020
20206200001314	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	SELARL GEOMETRES EXPERTS CARON 62000ARRAS	53 510,00	24/09/2020
20206200001315	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	SELARL GEOMETRES EXPERTS CARON 62000ARRAS	107 000,00	24/09/2020
20206200001316	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	SELARL BOGAERT ET ASSOCIES 62411BETHUNE CEDEX	55 510,00	25/09/2020
20206200001317	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	SELARL BOGAERT ET ASSOCIES 62411BETHUNE CEDEX	107 000,00	25/09/2020
20206200001318	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	BPH 62100CALAIS	53 510,00	24/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001319	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	BPH 62100CALAIS	107 000,00	24/09/2020
20206200001320	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	GEO SOLUTIONS ZI DE L INQUETRIE 62280SAINT MARTIN BOULOGNE	53 510,00	24/09/2020
20206200001321	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	GEO SOLUTIONS ZI DE L INQUETRIE 62280SAINT MARTIN BOULOGNE	107 000,00	24/09/2020
20206200001322	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	BPH 62100CALAIS	53 510,00	24/09/2020
20206200001323	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	BPH 62100CALAIS	107 000,00	24/09/2020
20206200001324	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	SELARL BOGAERT ET ASSOCIES 62411BETHUNE CEDEX	53 510,00	25/09/2020
20206200001325	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	SELARL BOGAERT ET ASSOCIES 62411BETHUNE CEDEX	107 000,00	24/09/2020
20206200001326	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	SELARL GEOMETRES EXPERTS CARON 62000ARRAS	55 510,00	24/09/2020
20206200001327	Direction de l'Immobilier	71 -02	Maquettes Numériques et missions topographiques (hors voirie départementale) - Relance d'une procédure déclarée sans suite - 14 lots	AOO	SELARL GEOMETRES EXPERTS CARON 62000ARRAS	107 000,00	24/09/2020
20206200001366	Direction Opération Grand Site de France	-	Installation de sanitaires préfabriqués sur le site des deux caps - Relance du lot 1 "gros oeuvre"-GROS OEUVRE	PA Ouverte	EIFFAGE ROUTE NORD EST 109 avenue Charles de Gaulle 62903COQUELLES CEDEX	71 978,65	02/09/2020
20206200001375	Direction de l'Assemblée et des Elus	70 -09	Prestation de sténotypie	MSF	THOMAS ISABELLE 78670VILLENES SUR SEINE	39 900,00	07/09/2020
20206200001394	Direction des affaires Culturelles	77 -11	Achat d'une exposition temporaire "Raconte tapis: c'est l'histoire d'un éléphant"	MSF	WIENTJES MARLEEN 85420LIEZ	1 295,00	02/09/2020
20206200001396	Direction des affaires Culturelles	77 -11	Achat d'une exposition temporaire "Raconte tapis: grand loup et petit loup"	MSF	HAMMAM FATMA 85200DOIX LES FONTAINES	1 105,00	02/09/2020
20206200001398	Direction des affaires Culturelles	77 -11	Achat d'une exposition temporaire "Raconte tapis: je veux mon chapeau"	MSF	HAMMAM FATMA 85200DOIX LES FONTAINES	1 140,00	02/09/2020
20206200001402	MDADT de l'Audomarois	-	CER d'Aire sur la Lys, réalisation d'une dalle béton et de bordures bateaux	MSF	LEROY TP 62850ESCOEUILLES	21 961,80	08/09/2020
20206200001403	Direction des Archives Départementales	77 -11	Cession extraits Expo Charles De Gaulle - INA	MSF	INSTITUT NATIONAL DE L AUDIOVISUEL LILLE 59000LILLE	1 171,20	01/09/2020
20206200001404	MDADT de l'Audomarois	-	CER d'Aire sur la Lys, création de boxes matériaux et révision du système de chauffage - Lot 2 CVC/Plomberie	MSF	SARL EFFET D'O 16 TER RUE PIERRE CURIE 62153SOUCHEZ	15 763,05	08/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001405	MDADT de l'Audomarois	-	CER de Blendecques, remplacement de pompes à carburants et mise en place d'une cuve supplémentaire	MSF	DUFETEL ET FILS 120 AVENUE ST EXUPERY 62000DAINVILLE	20 852,60	08/09/2020
20206200001406	Direction des affaires Culturelles	77 -19	Intervention lors de la journée professionnelle "on n'est jamais trop petit pour lire" le 16 novembre au Louvre Lens	MSF	ON EST BIEN LA 8 RUE NICOLAS LEBLANC 59000LILLE	1 250,00	04/09/2020
20206200001411	Direction des affaires Culturelles	77 -19	Intervention lors de la journée professionnelle "on n'est jamais trop petit pour lire" le 16 novembre au louvre Lens	MSF	COMPAGNIE EN COULISSES 34 CHEMIN DES BREUCQS 62240CREMAREST	597,00	07/09/2020
20206200001412	Direction des Ressources Humaines	78 -05	L'automatisation sous Visual Tom	MSF	ABSYS 92120MONTROUGE	2 460,00	07/09/2020
20206200001413	MDADT de Lens Hénin	73 -07	Collège Paul Duez à Leforest - Traitement nids de guêpes et frelons dans préau	MSF	VALMI 32 rue Clémenceau 62270FREVENT	120,00	07/09/2020
20206200001414	MDADT du Boulonnais	-	RD 252 LONGUEVILLE / BRUNEMBERT - PR 8+700 au PR 10+500 Purges GNT et enduits	MSF	DUCROCQ T P 8 ROUTE DE DRIONVILLE 62380NIELLES LES BLEQUIN	19 950,00	07/09/2020
20206200001415	MDADT du Boulonnais	-	RD 253E2 HENNEVEUX - PR 13+100 au PR 13+600 - Purges GNT et enduits	MSF	DUCROCQ T P 8 ROUTE DE DRIONVILLE 62380NIELLES LES BLEQUIN	14 810,00	07/09/2020
20206200001416	Direction de l'Information et de l'ingénierie Documentaire	15 -17	Acquisition portes visuels en plexiglass	MSF	FORM X L 35 route de Varennes 55270BOUREUILLES	383,00	01/09/2020
20206200001418	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	68 -03	Prestation de service traiteur dans le cadre du report du British Jazz CCEC-Château d'Hardelot - Concert du 25 Septembre 2020	MSF	MARETTE TRAITEUR 62280SAINT MARTIN BOULOGNE	507,40	03/09/2020
20206200001419	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	68 -03	Prestation de service de traiteur dans le cadre du report du British Jazz - CCEC Château d'Hardelot- Concert du 26 Septembre 2020	MSF	MARETTE TRAITEUR 62280SAINT MARTIN BOULOGNE	499,60	03/09/2020
20206200001421	MDADT de l'Arrageois	74 -11	Intervention déneigement du 27/02/20 CER AVESNES	MSF	DES CHAMPS 21 RUE DE L'EGLISE 62690MINGOVAL	300,00	07/09/2020
20206200001422	MDADT du Boulonnais	-	RD 253 BOURNONVILLE - PR 4+100 au PR 5+400 - Purges GNT et enduits	MSF	DUCROCQ T P 8 ROUTE DE DRIONVILLE 62380NIELLES LES BLEQUIN	9 997,55	07/09/2020
20206200001423	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impressions-lot 3- Brochures POAA complément-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	IMPRIMERIE DE LA CENTRALE LENS Rue des Colbris 62302LENS CEDEX	4 495,00	03/09/2020
20206200001424	MDADT de l'Artois	-	COLLEGE G.BRASSENS- ST VENANT- REMPLACEMENT DU FAUX PLAFOND SALLE DE RESTAURATION + HALL D'ENTREE BAT DP	MSF	SNH SOCIETE NOUVELLE HURET 2 BIS RUE DU GENERAL DE GAULLE 62157ALLOUAGNE	30 120,00	04/09/2020
20206200001425	MDADT de l'Artois	-	LAVENTIE-COLLEGE PAYS DE L'ALLOEU - REFECTION DES SOLS DANS 2 SALLES DE SCIENCES	MSF	LAINE ET ROGER 42 rue du centre 62127MAIZIERES	12 845,30	04/09/2020
20206200001426	MDADT du Montreuillois-Ternois	74 -05	RD 939 - RD 77 Retrait, évacuation et traitement de matériaux amiantés	MSF	CARLIER 15 RUE JEAN MOULIN 62000DAINVILLE	2 199,50	07/09/2020
20206200001427	Direction de l'Immobilier	22-03	SYSTEME DE SONORISATION- CANCHE HOTEL DU DEPARTEMENT	MSF	PJD AUDIOVISUEL 22 RUE ANDRE DUROUCHEZ 80081AMIENS CEDEX 2	10 255,50	07/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001428	MDADT de l'Artois	74 -01	NORRENT-FONTES - COLLEGE BERNARD CHOCHOY - MISE EN PLACE D'UNE POMPE IMMERGEE DANS LA MICRO-STATION	MSF	CAP INDUSTRIE 4 RUE JEAN JAURES 62260AUCHEL	635,00	07/09/2020
20206200001429	MDADT de l'Artois	-	LILLERS-COLLEGE RENE CASSIN-TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR	MSF	ORONA OUEST NORD 59160LILLE	30 720,00	07/09/2020
20206200001430	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	11-01	DACH- Produits de l'agriculture pour le Centre Culturel de l'Entente Cordiale - Château d'Hardelot 62360 CONDETTE	MSF	SOCODIP BP 58 59529HAZEBROUCK	153,00	07/09/2020
20206200001431	MDADT de l'Artois	-	BRUAY LA BUISSIERE - COLLEGE SIMONE SIGNORET - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR	MSF	ORONA OUEST NORD 59160LILLE	33 430,00	07/09/2020
20206200001432	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Les pratiques muséales dans les pays anglo-saxons	MSF	INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE 2 RUE VIVIENNE 75002PARIS 2E	460,00	07/09/2020
20206200001433	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impressions-lot 3- brochures POAA complément-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	L ARTESIENNE ZI DE L ALOUETTE 62800LIEVIN	450,00	07/09/2020
20206200001434	MDADT de l'Artois	-	ST VENANT - COLLEGE GEORGES BRASSENS- REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES BATIMENT DEMI-PENSION	MSF	HTC ELEC 4 CHEMIN ST MARTIN BAT A 62128CROISILLES	3 588,94	07/09/2020
20206200001435	Direction des affaires Culturelles	77 -19	Intervention lors de 10ème édition "Tiot Loupiot" les 14 et 15 novembre 2020	MSF	MADAME DELPHINE CHEDRU 36 BOULEVARD DE LA BASTILLE 75012PARIS 12	926,96	09/09/2020
20206200001437	MDADT de l'Artois	-	LILLERS-COLLEGE L LAGRANGE-REMPLACEMENT DU LAVE VAISSELLE	MSF	DE GRAEVE PARC D ACTIVITES DU MOULIN 59118WAMBRECHIES	39 990,00	07/09/2020
20206200001438	Direction des Ressources Humaines	78 -03	CACES R489 CAT 3	MSF	ARTOIS FORMATION RUE PIERRE MENDES FRANCE 62232VENDIN LES BETHUNE	300,00	07/09/2020
20206200001439	Direction de l'Immobilier	31 -02	STORES	MSF	LEROY MERLIN RUE LEON FOUCAULT 62000ARRAS	158,32	07/09/2020
20206200001440	Direction de l'Éducation et des Collèges	78 -01	Prestations d'accompagnement journalistique dans le cadre du projet Jeunes Reporters en Europe	MSF	ESJ LILLE 50 RUE GAUTHIER DE CHATILLON 59046LILLE CEDEX	16 480,00	07/09/2020
20206200001441	Direction de l'Immobilier	31 -02	RAILS	MSF	LEROY MERLIN RUE LEON FOUCAULT 62000ARRAS	58,25	07/09/2020
20206200001442	Laboratoire Départemental d'Analyses	17-03	Produits chimiques inorganiques	MSF	QUARON 12 RUE DE LA RACHE 59481HAUBOURDIN CEDEX	699,60	07/09/2020
20206200001443	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -83	Réactifs vétérinaires	MSF	SOLABIA 41 rue Delizy 93698PANTIN CEDEX	239,88	08/09/2020
20206200001444	MDADT de l'Arrageois	20-05	AUTODISTRIBUTION AD SMAG Achat petit matériel CER VIMY	MSF	AUTODISTRIBUTION BASSIN PARISIEN NORD 6 RUE VAUCANSON 49100ANGERS	824,58	10/09/2020
20206200001445	MDADT de l'Artois	-	LAVENTIE-PAYS DE L'ALLOEU-TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PAILLASSES DANS 2 SALLES DE SCIENCES	MSF	RENAUD ET FILS 14 RUE JEAN MERMOZ 54770AGINCOURT	23 990,00	10/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001446	MDADT de Lens Hénin	-	Collège Léon Blum à WINGLES - Remplacement de portes en cuisine	MSF	DANIEL GARCON 3 ZA les Alouettes 62223SAINT NICOLAS	25 565,66	08/09/2020
20206200001447	MDADT de l'Arrageois	20-05	Achat de petit matériel CER BIEFVILLERS	MSF	ETS LAMBIN ZONE INDUSTRIELLE 62650MANINGHEM	192,18	10/09/2020
20206200001448	MDADT de l'Artois	-	BARLIN-COLLEGE J. MOULIN-TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES	MSF	MAP 8 ter chemin Saint Roch 62710COURRIERES	19 599,00	10/09/2020
20206200001449	MDADT de l'Artois	-	NORRENT FONTES-COLLEGE BERNARD CHOCHOY-CREATION DE LOCAUX DANS LE HALL D'ENTREE	MSF	RAMERY ENVELOPPE 740 RUE DU BAC 59193ERQUINGHEM LYS	8 945,00	10/09/2020
20206200001450	MDADT de Lens Hénin	-	Maison du Département de LENS - Réfection des peintures extérieures	MSF	COULEURS D'AUTOMNE 295 RUE DE MARCHIENNES 59500DOUAI	19 668,64	08/09/2020
20206200001452	Direction de l'Immobilier	35 -16	MAINTENANCE TUYAU LAVE VAISSELLE	MSF	ACI - APPLICATIONS CLIMATIQUES INDUSTRIELLES ZA Marcel Doret 62100CALAIS	90,60	08/09/2020
20206200001453	Direction de l'Immobilier	35 -16	MAINTENANCE TUYAU LAVE VAISSELLE	MSF	ACI - APPLICATIONS CLIMATIQUES INDUSTRIELLES ZA Marcel Doret 62100CALAIS	555,00	11/09/2020
20206200001455	Direction de l'Immobilier	31 -02	SILICONE HAUTE TEMPERATURE	MSF	LVF SIEGE SOCIAL RUE DES EPINETTES ZI BAT 9 77200TORCY	78,80	08/09/2020
20206200001457	Direction de l'Immobilier	17 -18	GAZ	MSF	LE FROID 126 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 69120VAULX-EN-VELIN	1 268,70	09/09/2020
20206200001458	Direction de l'Immobilier	17 -18	GAZ	MSF	LE FROID 126 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 69120VAULX-EN-VELIN	1 268,70	14/09/2020
20206200001459	MDADT de Lens Hénin	-	THYSSENKRUPP ASCENSEURS - Col. René Cassin à Loos-En-Gohelle - Mise aux normes de l'ascenseur suite contrôle quinquennal	MSF	THYSSENKRUPP ASCENSEURS 8 ZONE INDUSTRIELLE DE LA LIANE 62360SAINT LEONARD	5 819,00	14/09/2020
20206200001460	MDADT de Lens Hénin	-	THYSSENKRUPP ASCENSEURS - Col. Victor Hugo à Harnes - Mise aux normes de l'ascenseur suite rapport VERITAS	MSF	THYSSENKRUPP ASCENSEURS 8 ZONE INDUSTRIELLE DE LA LIANE 62360SAINT LEONARD	4 161,00	14/09/2020
20206200001461	MDADT de Lens Hénin	-	THYSSENKRUPP ASCENSEURS - Col. Blaise Pascal à Mazingarbe - Mise aux normes de l'ascenseur hall d'entrée suite rapport VERITAS	MSF	THYSSENKRUPP ASCENSEURS 8 ZONE INDUSTRIELLE DE LA LIANE 62360SAINT LEONARD	3 386,00	14/09/2020
20206200001463	Direction de la Communication	90 -02	Signalétique : Calicots intissés CCEC	MSF	REPROCOLOR SIEGE SOCIAL ZAC MOULIN LAMBLIN 59320HALLENES LES HAUBOURDIN	624,85	10/09/2020
20206200001464	Direction de l'archéologie	77 -22	Réalisation de prélèvements archéomagnétiques - Théroouanne	MSF	INRAP 121 RUE D ALESIA 75685PARIS CEDEX 14	1 168,00	11/09/2020
20206200001470	Laboratoire Départemental d'Analyses	80 -03	Histologie	MSF	VETDIAGNOSTICS 14 AVENUE ROCKEFELLER 69008LYON	96,66	10/09/2020
20206200001471	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -72	Désinfectants	MSF	ANIOS LABORATOIRES (ECOLAB FR2) LILLE 59260HELLEMES LILLES	311,70	10/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001472	Direction des Achats, Transports et Moyens	14-11	Fourniture de bagages, sacs à dos et valises médicales pour les services du Département du Pas-de-Calais (2 lots)	MSF	AUCHAN FRANCE ARRAS 225 AVENUE WINSTON CHURCHILL 62000ARRAS	24 000,00	14/09/2020
20206200001473	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	11-01	produits de l'agriculture pour le Centre Culturel de l'Entente Cordiale - Château d'Hardelot - 62360 Condette	MSF	RACINE 50 RUE ERNEST RENAN 69120VAULX-EN-VELIN	417,00	03/09/2020
20206200001474	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -83	Réactifs vétérinaires	MSF	BIOMERIEUX SIEGE ADMIN 5 rue des Aqueducs 69290CRAPONNE	518,34	11/09/2020
20206200001475	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -58	Réactifs immunohématologie	MSF	BIOMERIEUX SIEGE ADMIN 5 rue des Aqueducs 69290CRAPONNE	853,21	11/09/2020
20206200001478	MDADT de l'Artois	-	230-BRUAY LA BUISSIERE-COLLEGE E.ROSTAND-FOURNITURE ET POSE D'UN CHEVETRE METALLIQUE	MSF	BOULET HAM DE SENECOVILLE 62310AZINCOURT	2 960,00	14/09/2020
20206200001479	Direction des Finances	14-08	Achat TOTE BAG en tissu recyclé sérigraphié (CAB)	MSF	VESTALI 117 RUE JEAN BAPTISTE DEFERNEZ 62800LIEVIN	1 600,00	11/09/2020
20206200001480	Direction des Finances	68 -02	Déjeuner Protocolaire du 11 septembre 2020	MSF	ANECDOTE ALMA 62170MONTREUIL	201,27	11/09/2020
20206200001483	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impressions- lot 4- Autocollants annulation JEP-Documents et supports spéciaux	MSUB	ETABLISSEMENT DUMOULIN ZI DES BOTIAUX 62820LIBERCOURT	237,00	11/09/2020
20206200001484	MDADT de l'Audomarois	-	RD 77 FLECHIN - PR 38.515 - OA 2255A - Remplacement d'une voute par un cadre béton - Rectification du virage - Lot unique	PA Ouverte	RAMERY TP 1 AVENUE DE L EUROPE 62250LEULINGHEN BERNES	104 943,00	16/09/2020
20206200001485	MDADT du Calaisis	-	RD 228 RODELINGHEN PR 1+850 à 1+930 - RD 215 HAMES BOUCRES PR 43+500 à 43+750 - Tenu de talus	MSF	SOCIETE DE TRAVAUX PUBLICS LEFRANCOIS 845 RUE DE L HOTEL DIEU 62650CLENLEU	22 850,00	14/09/2020
20206200001486	Direction des Ressources Humaines	78 -05	COLLOQUE- LES 18èmes ATELIERS DE NUTRITION	MSF	INSTITUT PASTEUR DE LILLE BP 245 59000LILLE	29,17	14/09/2020
20206200001487	MDADT du Calaisis	-	RD 191 HERBINGHEN PR 30+500 à 31+300 - Tenu de talus	MSF	CREAVERT PAYSAGES 6 CHEMIN DE MONTREUIL 62850ALQUINES	14 797,47	14/09/2020
20206200001489	Direction de l'Immobilier	31 -02	STORES	MSF	LEROY MERLIN RUE LEON FOUCAULT 62000ARRAS	99,50	14/09/2020
20206200001490	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Inaptitude physique et reclassement dans la FPT : Comment appréhender efficacement vos dossiers	MSF	GROUPE MONITEUR 10 Place Du General De Gaulle 92186ANTONY CEDEX	3 204,00	15/09/2020
20206200001491	MDADT du Calaisis	-	RD 245 Calais PR 8+004 OA 1993 Remise en peinture des garde-corps	MSF	ETGC 31 RUE PIERRE CURIE 62510ARQUES	10 899,00	15/09/2020
20206200001492	MDADT du Calaisis	-	Réaménagement de l'espace récréatif au collège les 4 Vents à GUINES	MSF	CREAVERT PAYSAGES 6 CHEMIN DE MONTREUIL 62850ALQUINES	27 698,63	15/09/2020
20206200001493	Direction de l'Immobilier	31 -02	EBAUCHES CLES	MSF	BRICARD 1 RUE P H SPAAK 77462SAINT THIBAUT DES VIGNES	247,98	14/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001495	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	RD928 HALLINES - Réfection de bassin -Territoires du Boulonnais, du Calais et de l'Audomarois	MSUB	DUCROCQ T P 8 ROUTE DE DRIONVILLE 62380NIELLES LES BLEQUIN	222 325,00	22/09/2020
20206200001497	MDADT de Lens Hénin	-	Collège David Marcelle à Billy-Montigny - Intratone complémentaire	MSF	SARL 6, rue de Saint Martin 62128HENINEL	1 005,00	17/09/2020
20206200001499	MDADT de Lens Hénin	-	Collège Paul Duez à Leforest - Remplacement des éléments du corps de chauffe	MSF	ENGIE AXIMA 59810LESQUIN	10 500,00	17/09/2020
20206200001500	MDADT de l'Arrageois	81 -29	COLLEGE DIDEROT A DAINVILLE - REMPLACEMENT RELAIS GRANDE VITESSE SUR HOTTE CUISINE POUR DESENFUMAGE	MSF	SOREHAL 59273FRETIN	540,12	16/09/2020
20206200001506	Direction de l'Immobilier	17 -18	AZOTE	MSF	DESENFANS BOULOGNE SUR MER 7 RUE BLEROT ZI DE LA LIANE 62200BOULOGNE SUR MER	64,35	14/09/2020
20206200001507	Direction des Achats, Transports et Moyens	18 -47	Achat de 4 cardiocardiographes pour les besoins du service Départemental de la PMI	MSF	DOLPHITONIC INTERNATIONAL ZA LA ROMAZIERE 85300CHALLANS	5 266,67	18/09/2020
20206200001508	Direction de l'Immobilier	31 -02	RACCORDS	MSF	LEFRANC 40 RUE NEUVE 62101CALAIS CEDEX	38,14	16/09/2020
20206200001510	Direction de l'Immobilier	22-03	Acquisition de capteurs d'enregistrements Nanosense	MSF	SETEC SMART EFFICIENCY 42-52-IMMEUBLE CENTRAL SEINE 75012PARIS CEDEX 12	8 379,00	21/09/2020
20206200001511	Direction des Achats, Transports et Moyens	81 -15	Réparation de la machine à café de la cafétéria du RA du Pas-de-Calais	MSF	PREVOST JEUX 16 RUE DE BOIS BERNARD 62580ARLEUX EN GOHELLE	152,00	15/09/2020
20206200001512	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	71 -03	RD941-AMO-Vérification au choc de PL des piles des OA1023 et 1024 à Vaudricourt et Verquin	MSF	CEREMA DIRECTION NORD PICARDIE CS 20275 59019LILLE CEDEX	2 830,00	22/09/2020
20206200001514	MDADT du Boulonnais	-	RD 253 DESVRES - PR 9+416 - OA 2563A - Refection maçonnerie	MSF	SOCIETE DE TRAVAUX PUBLICS LEFRANCOIS 845 RUE DE L HOTEL DIEU 62650CLENLEU	9 300,00	22/09/2020
20206200001516	Direction de l'Immobilier	71 -03	Mission G5 - Collège Lucien Vadez à CALAIS	MSF	FONDASOL BURBURE 93 RUE NATIONALE 62151BURBURE	12 919,00	21/09/2020
20206200001517	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Le livre d'artiste et son histoire	MSF	ECOLE NATIONALE DES CHARTES 65 RUE DE RICHELIEU 75002PARIS 2	210,00	18/09/2020
20206200001520	Direction des affaires Culturelles	77 -11	Acquisition d'une exposition d'illustrations originales pour les besoins de la médiathèque départementale	MSF	GALERIE ROBILLARD 75011PARIS 11EME	8 393,94	21/09/2020
20206200001521	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impressions- Adhésifs tracteur SNSM-Documents et supports spéciaux	MSUB	L ARTESIENNE ZI DE L ALOUETTE 62800LIEVIN	800,00	14/09/2020
20206200001522	Direction des Ressources Humaines	78 -03	CACES R486 CAT B	MSF	ARTOIS FORMATION RUE PIERRE MENDES FRANCE 62232VENDIN LES BETHUNE	1 180,00	18/09/2020
20206200001523	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impressions-lot 4- Traceurs Douriez-Documents et supports spéciaux	MSUB	L ARTESIENNE ZI DE L ALOUETTE 62800LIEVIN	415,00	14/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001525	MDADT de l'Artois	-	NORRENT FONTES-COLLEGE BERNARD CHOCHOY-REMISE EN ETAT DE LA MICRO-STATION D'EPURATION	MSF	HADES ENVIRONNEMENT 3 CHEMIN D HERSIN 62670MAZINGARBE	18 500,00	23/09/2020
20206200001527	Direction des Ressources Humaines	70 -01	Accompagnement individuel Directrice du PSol	MSF	TLC CONSEIL 26 BOULEVARD DES FEDERES 80000AMIENS	5 000,00	23/09/2020
20206200001528	Direction de l'Immobilier	-	Restructuration de la demi-pension avec passage en cuisine satellite et restructuration des locaux de maintenance du Collège Paul Langevin à Boulogne sur Mer-Lot 2 - Gros oeuvre étendu	MND	BOULET HAM DE SENECOVILLE 62310AZINCOURT	434 000,00	29/09/2020
20206200001529	Direction de l'Immobilier	-	Restructuration de la demi-pension avec passage en cuisine satellite et restructuration des locaux de maintenance du Collège Paul Langevin à Boulogne sur Mer-Lot 4 - Menuiserie intérieure - plâtrerie - faux plafonds	MND	SNH SOCIETE NOUVELLE HURET 2 BIS RUE DU GENERAL DE GAULLE 62157ALLOUAGNE	97 995,00	29/09/2020
20206200001530	Direction de l'Immobilier	-	Restructuration de la demi-pension avec passage en cuisine satellite et restructuration des locaux de maintenance du Collège Paul Langevin à Boulogne sur Mer-Lot 6 - Peinture	MND	GOBEAUX ZAL DU 14 JUILLET 62223SAINT LAURENT BLANGY	61 915,55	29/09/2020
20206200001532	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -76	Réactifs vétérinaires	MSF	KITVIA 16 ZONE PERBOST 31800LABARTHE INARD	502,00	21/09/2020
20206200001533	Direction de l'Immobilier	72 -06	Fourniture et pose d'une bâche publicitaire extérieure au Centre d'Incendie et de Secours à Arras	MSF	GARCHETTE COMMUNICATION 62504SAINT OMER	814,63	23/09/2020
20206200001535	Direction des affaires Culturelles	77 -19	2 ateliers lors de la 10ème édition "Tiot Loupiot"	MSF	DIEZ Sylvain 1 RUE PIXERECOURT 75020PARIS 20E	447,76	24/09/2020
20206200001536	Direction de l'Immobilier	35 -02	FOURNITURE PIECE INSTALLATION MOTEUR MONTE PMR HDD	MSF	KONE NICE 06000NICE	1 415,00	24/09/2020
20206200001537	MDADT du Calaisis	-	Rénovation du logement de la gestionnaire au collège République à Calais - Lot Electricité	MSF	SATELEC 17 RUE DE L ABBE GREGOIRE 59760GRANDE SYNTHÉ	3 781,81	22/09/2020
20206200001538	MDADT du Calaisis	-	Rénovation du logement de la gestionnaire au collège République à Calais - Lot Peinture	MSF	ESPACE ET NUANCES 2 RUE DES ARTISANS 59380ARMOUITS-CAPPEL	29 959,66	22/09/2020
20206200001539	MDADT du Calaisis	-	Remplacement du réseau d'alimentation en eau au collège Boris Vian à Marck	MSF	SNV PLOMBERIE 289 RUE PIERRE CLOSTERMANN 62100CALAIS	39 506,00	22/09/2020
20206200001540	Direction de l'Immobilier	72 -06	Humanisation des espaces de la Maison du Département Solidarité à OUTREAU	MSF	SERUSIER SIGNALETIQUE 1 Chaussée Brunehaut 62223SAINT CATHERINE	20 513,00	24/09/2020
20206200001541	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	RD 139E1 BOISJEAN - PR 28.100 à 28.610 - Aménagement de traverse-Territoire du Montreuillois-Ternois	MSUB	SOCIETE DE TRAVAUX PUBLICS LEFRANCOIS 845 RUE DE L HOTEL DIEU 62650CLENLEU	52 800,00	25/09/2020
20206200001542	MDADT de l'Arrageois	-	MDADT ARRAS 37 RUE DU TEMPLE - ASSAINISSEMENT - RECONSTRUCTION DE CHAUSSEE	MSF	BALESTRA TP 124 RUE DE LA POSTE 62810AVESNES LE COMTE	38 917,00	25/09/2020
20206200001543	Direction des Finances	68 -02	Déjeuner protocolaire du 22 septembre 2020	MSF	DUPUIS 290 GRANDE RUE 62990BEAURAINVILLE	39,45	22/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001544	Direction des Achats, Transports et Moyens	60 -05	Services de transports scolaires d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap en petits véhicules -674 : ARRAGEOIS-LENS-HENIN et ARTOIS/DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS OU DEPARTEMENTS LIMITROPHES	MSUB	AMBULANCES ADRESIENNES TAXI-A. BEYAER ZA LE PLAT D'OR DU VAUX 62610ARDRES	Mini : 0,00 Maxi :200 000,00	23/09/2020
20206200001546	Direction des affaires Culturelles	77 -10	Rénovation de deux oeuvres LEPIC et LE SIDANER appartenant au département du PDC	MSF	SIMON ANNE 59239THUMERIES	5 100,00	25/09/2020
20206200001549	Direction des affaires Culturelles	77 -10	Restauration de deux oeuvres ADLER et ROUSSEL appartenant au département du PDC	MSF	SIMON ANNE 59239THUMERIES	8 990,00	25/09/2020
20206200001551	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	-	RD228 / RD231E3 - Sécurisation de traversée de communes - Eclairage Public - lot unique	PA Ouverte	CITEOS SANTERNE NORD PICARDIE 62280SAINT MARTIN LES BOULOGNE	50 000,00	28/09/2020
20206200001552	Direction de l'Immobilier	31 -02	REPLACEMENT ARMOIRE BATTERIE CONDENSATEURS TGBT BDS	MSF	GDF SUEZ ENERGIE COFELY 10 AVENUE DE L HORIZON 59651VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	10 520,83	25/09/2020
20206200001553	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	39 -03	Fourniture de consommables et équipements pour spectacles vivants dans le cadre du BRITISH JAZZ les 25 et 26 septembre 2020.	MSF	VS SCENE PARC D ACTIVITE DE NEUVILLE 59960NEUVILLE EN FERRAIN	1 734,70	18/09/2020
20206200001559	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	68 -03	Service traiteur dans le cadre du BRITISH JAZZ le 25 septembre 2020 au Centre Culturel de l'Entente Cordiale- Château d' Hardelot 62360 CONDETTE.	MSF	MARETTE TRAITEUR 62280SAINT MARTIN BOULOGNE	551,40	24/09/2020
20206200001560	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	68 -03	Service traiteur dans le cadre du BRITISH JAZZ le 26 septembre 2020 au Centre Culturel de l'Entente Cordiale- Château d' Hardelot 62360 CONDETTE.	MSF	MARETTE TRAITEUR 62280SAINT MARTIN BOULOGNE	477,60	24/09/2020
20206200001562	Direction de l'archéologie	77 -22	Réalisation d'une étude paléométallurgique - Rouvroy	MSF	INRAP 121 RUE D ALESIA 75685PARIS CEDEX 14	2 920,00	15/09/2020
20206200001563	Laboratoire Départemental d'Analyses	18 -57	Réactifs co-agglutination et antigènes	MSF	LABOCEA 7 RUE DU SABOT 22440PLOUFRAGAN	56,00	24/09/2020
20206200001564	Direction des Achats, Transports et Moyens	37 -01	Achat de 1000 plateaux repas pour les besoins du restaurant administratif	MSF	HENRI JULIEN 395 avenue du président Kennedy 62400BETHUNE CEDEX	242,60	28/09/2020
20206200001567	Direction des affaires Culturelles	77 -10	Restauration des oeuvres de A.BAKER CLACK appartenant au département du PDC	MSF	HERBAUX 4 HAMEAU DU PARC 59830BACHY	2 114,00	28/09/2020
20206200001568	Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	24-03	Pièces pour réparation de vélos électriques Artis	MSF	KEOLIS ARRAS RUE MONTGOLFIER 62000ARRAS	29,94	10/09/2020
20206200001575	MDADT de Lens Hénin	81 -17	Collège Michelet à Lens - Remplacement du visiophone Rue Pruvost	MSF	SARL ATEOS 6 rue d'Athies 62223FEUCHY	1 382,09	28/09/2020
20206200001576	Direction des affaires Culturelles	77 -19	Intervention lors de la journée professionnelle "on n'est jamais trop petit pour lire" le 16 novembre 2020	MSF	MADAME SOPHIE MARINOPOULOS 9 RUE LA FAYETTE 44000NANTES	1 800,00	30/09/2020
20206200001577	Direction du Développement de l'Aménagement et de l'Environnement	35 -20	Acquisition de caméra de canalisation	MSF	AGM TEC 1 CHEMIN BEL AIR 31840SEILH	11 713,45	21/09/2020

N° Marché réglementaire	Direction	Code famille	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire et adresse	Montant HT	Caractère exécutoire
20206200001578	Direction des Archives Départementales	61 -05	Port MBE FRANCE	MSF	MBE FRANCE 141 AVENUE FELIX FAURE 75015PARIS 15	79,68	22/09/2020
20206200001579	Direction des Ressources Humaines	70 -01	Accompagnements individuels de 5 chefs de service du pôle solidarités 2020/2021	MSF	TLC CONSEIL 26 BOULEVARD DES FEDERES 80000AMIENS	24 990,00	28/09/2020
20206200001581	Direction des Archives Départementales	61 -05	Port CANNES Enchères	MSF	CANNES ENCHERES 20 RUE JEAN JAURES 06400CANNES	40,83	28/09/2020
20206200001582	Direction des affaires Culturelles	77 -10	Traitement de désinsectation d'une oeuvre appartenant au département du PDC	MSF	MONSIEUR ALAIN RENARD 17 RUE MONTGOLFIER 93500PANTIN	490,00	28/09/2020
20206200001583	Direction des Achats, Transports et Moyens	17 -14	Achat de consommables spécifiques pour les besoins de l'imprimerie départementale	MSF	CAPPELLE 15 B AVENUE DE L EUROPE 59223RONCQ	343,60	30/09/2020
20206200001585	Direction des Archives Départementales	61 -05	Port Etude HVVH -VAMP	MSF	V.A.M.P. 5 - 7 RUE DOCTEUR STEIN 21000DIJON	45,83	02/09/2020
20206200001586	Direction des Ressources Humaines	78 -05	90ème Congrès des départements de France	MSF	LA ROCHELLE TOURISME ET EVENEMENTS 17033 LA ROCHELLE	100,00	29/09/2020
20206200001590	Direction de l'Immobilier	31 -02	EBAUCHES CLES	MSF	BRICARD 1 RUE P H SPAAK 77462SAINT THIBAUT DES VIGNES	166,95	28/09/2020
20206200001591	Direction de l'Immobilier	31 -02	VERRE	MSF	PARALU MENUISERIES EPM ZI EST 1 RUE MONTGOLFIER 62000ARRAS	14,00	21/09/2020
20206200001593	Direction de l'Immobilier	31 -02	VERRE	MSF	PARALU MENUISERIES EPM ZI EST 1 RUE MONTGOLFIER 62000ARRAS	14,00	21/09/2020
20206200001594	Laboratoire Départemental d'Analyses	81 -34	Métrologie Quantstudio 5, 0.2ML BLOCK	MSF	LIFE TECHNOLOGIES 16 AV DU QUEBEC 91140VILLEBON SUR YVETTE	976,00	30/09/2020
20206200001595	Direction des Ressources Humaines	78 -05	Congrès de l'ABF	MSF	ABF DE FRANCE 75010PARIS 10	560,00	30/09/2020
20206200001596	Direction des Ressources Humaines	78 -05	ide à la rédaction d'un PSBC et gestion de crise	MSF	DIRECTION GENERALE DES PATRIMOIN 75033PARIS 1	315,00	30/09/2020
20206200001603	Direction des Finances	72 -04	Inscription congrès ADF novembre 2020	MSF	LA ROCHELLE TOURISME ET EVENEMENTS 17033 LA ROCHELLE	100,00	18/09/2020
20206200001618	Direction des Archives Départementales	77 -02	Spectacle "La Vieille Ecole" (Association Détournoyment) les 18, 19 et 20 septembre 2020 à Arras - Journées Européennes du Patrimoine	MND	DETOURNOYMENT 1 AVENUE MAXENCE VAN DER MEERSCH 59100ROUBAIX	5 935,60	07/09/2020
20206200001629	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	68 -03	Service traiteur dans le cadre de DISCOVERIES du 06 au 13 octobre 2020.	MSF	MARETTE TRAITEUR 62280SAINT MARTIN BOULOGNE	9 903,20	05/09/2020
20206200001631	Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel	68 -03	Service traiteur pour le Centre culturel de l'Entente Cordiale-Château d'Hardelot 62360 CONDETTE.	MSF	MARETTE TRAITEUR 62280SAINT MARTIN BOULOGNE	759,00	05/09/2020
20206200001638	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impressions-lot 3 - flyers et affiches Monjob-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	ETABLISSEMENT DUMOULIN ZI DES BOTIAUX 62820LIBERCOURT	951,00	28/09/2020
20206200001639	Direction des Achats, Transports et Moyens	82 -04	Impressions-lot 3- flyers recrutement ASSFAM-Brochures, affichettes, feuillets et dépliants	MSUB	ETABLISSEMENT DUMOULIN ZI DES BOTIAUX 62820LIBERCOURT	990,00	29/09/2020

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources
Direction de la Commande Publique
Bureau de la Commande Publique Support

RAPPORT N°8

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

INFORMATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales dispose :

« Le président, par délégation du conseil départemental, peut être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le président du conseil départemental rend compte à la plus proche réunion utile du conseil départemental de l'exercice de cette compétence et en informe la commission permanente. »

Dans le Département du Pas-de-Calais, le Président du conseil départemental bénéficie, depuis le 13 novembre 2017, d'une délégation élargie à tous les marchés et accords-cadres quels qu'en soient le montant et la procédure et dans le respect des règles d'attributions à la commission d'appel d'offres.

Il convient d'en rendre compte.

Les tableaux retraçant les marchés publics et accords-cadres conclus ont donc été établis pour les mois de juillet, août et septembre 2020 et sont joints au présent rapport.

Ce rapport sera examiné par la 6^{ème} Commission « Finance et Service Public Départemental » du 7 Décembre 2020.

L'avis sera rendu en séance.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de me donner acte de ce compte-rendu portant sur l'exercice de la délégation au titre de l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

DÉCLASSEMENTS DE VOIRIES DÉPARTEMENTALES

(N°2020-419)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3213-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.131-4 et L.141-3 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.3112-1 ;
Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de GUINES en date du 18/09/2019 « Rétrocession du Boulevard Blanchard à la commune », ci-annexée ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Béthune en date du 10 avril 2018 « 7-01 Dossier de déclassement de la RD 171 Avenue du Maréchal Juin et Avenue de Lens au niveau du parvis de la gare », ci-annexée ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 07/12/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De désaffecter et de déclasser du domaine public routier départemental, afin de permettre son reclassement dans le domaine public routier de la Commune de GUINES la section de voirie départementale RD 244 (du PR 11+485 au PR 14+350) à GUINES, conformément au rapport et au plan joints à la présente délibération.

Article 2 :

De désaffecter et de déclasser du domaine public routier départemental, afin de permettre son reclassement dans le domaine public routier de la Commune de BETHUNE la section de voirie départementale RD 171 (du PR 6+760 au PR 6+880) à BETHUNE, conformément au rapport et au plan joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tout acte nécessaire à l'accomplissement de ces déclassements.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

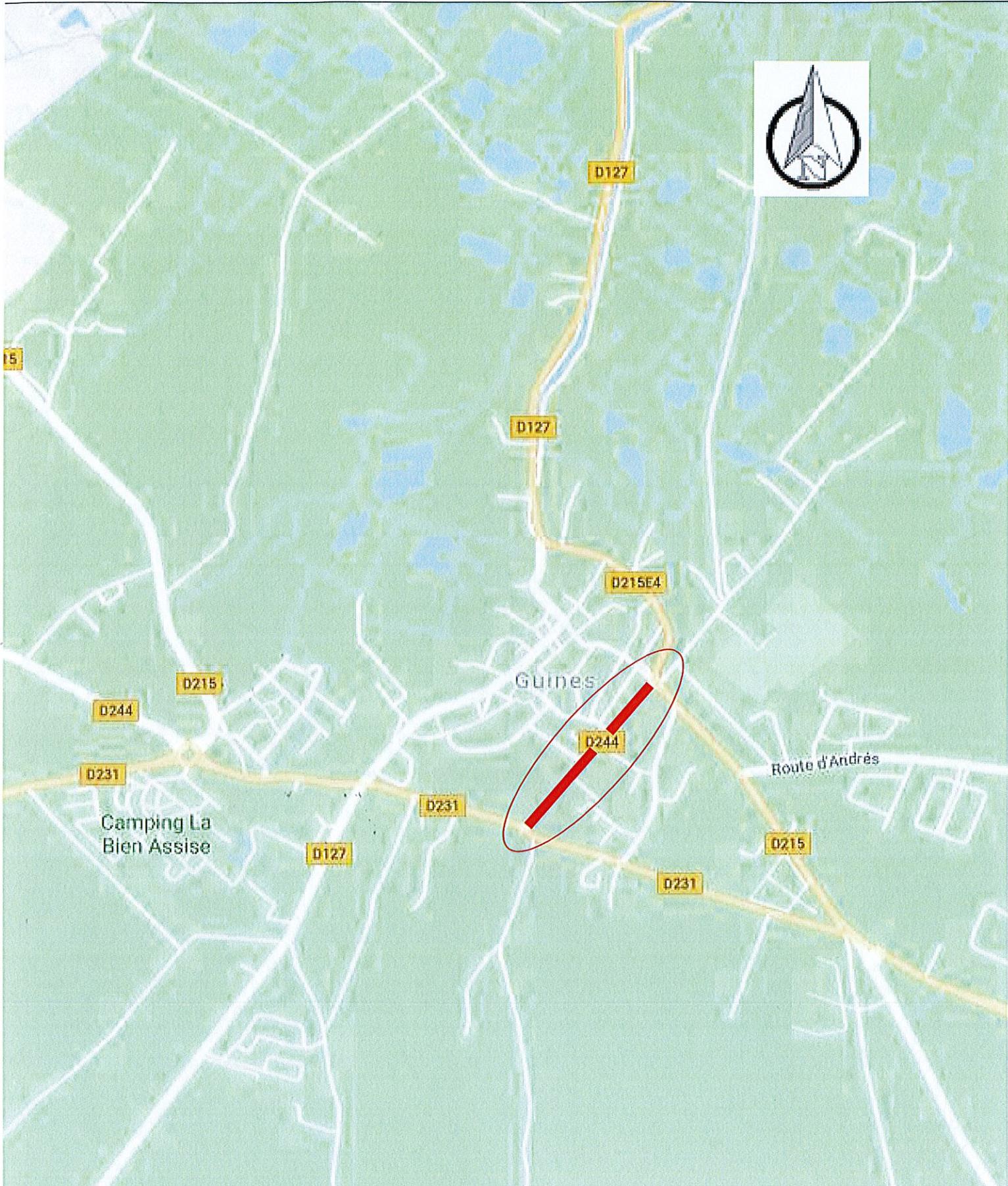
Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

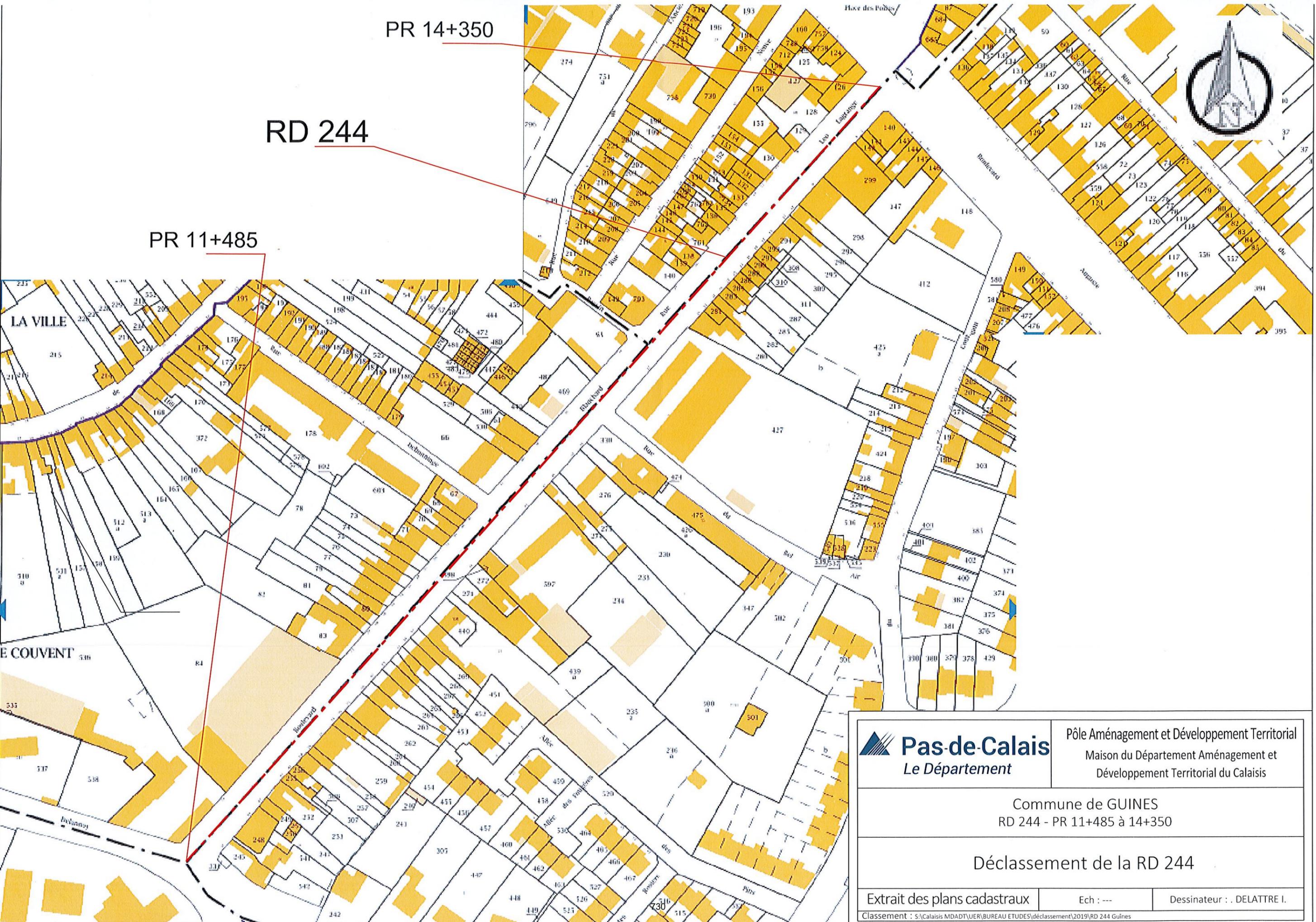
Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE



 Pas-de-Calais Le Département	Pôle Aménagement et Développement Territorial Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calais	
	Commune de GUINES RD 244 - PR 11+485 à 14+350	
Déclassement de la RD 244		
Plan de situation	Ech : ---	Dessinateur : . DELATTRE I.



PR 14+350

RD 244

PR 11+485

Pas-de-Calais
Le Département

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Maison du Département Aménagement et
Développement Territorial du Calais

Commune de GUINES
RD 244 - PR 11+485 à 14+350

Déclassement de la RD 244

Extrait des plans cadastraux

Ech : ---

Dessinateur : . DELATTRE I.

Classement : S:\Calais MDADT\UER\BUREAU ETUDES\declassement\2019\RD 244 Guines

VILLE DE GUINES

000000000000

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Guînes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Eric BUY, Maire, à la suite de convocations adressées à domicile le douze septembre deux mille dix-neuf et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie le douze.

Etaient présents : MM.

Eric BUY	Maire
Laurence CHARPENTIER	1 ^{er} adjoint
Yves LEFEBVRE	2 ^{ème} adjoint
Nathalie MERLEN	3 ^{ème} adjoint
Daniel DARCHEVILLE	4 ^{ème} adjoint
Anne DECAESTECKER	5 ^{ème} adjoint

Marc MEDINE	Conseiller Municipal
Eugénie PIERRU	""
Pascale MORELLE	""
André BRIEZ	""
Claudie BAILLEUX	""
Vincent SAUVAGE	""
Jérémy PERON	""
Jean-Michel DORET	""
Jacques DENEZ	""
Jean-Marc VANDERPOTTE	""
Eric HOUDAYER	""
Thierry COZE	""
Lucie MATTE	""
Gérard DECLEMY	""
Annie DUCROCQ	""
Cédric FASQUELLE	""
Jean-Jacques DUFOSSE	""

Etaient excusés :

Fabrice PONTHEIU	6 ^{ème} adjoint
(ayant donné procuration à Marc MEDINE)	
Dominique LENEL	Conseiller municipal
(ayant donné procuration à Eugénie PIERRU)	
Christian KERCKHOVE	""
(ayant donné procuration à Laurence CHARPENTIER)	
Alicia CROQUELOIS	""
(ayant donné procuration à Eric BUY)	

Etaient absentes :

Corine HAMY	Conseiller municipal
Fabiola BONIN	""

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard DECLEMY

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 Septembre 2019

0000000000

Question N°8 : - URBANISME

Rétrocession du Boulevard Blanchard à la Commune

Rapporteur : - Monsieur Yves LEFEBVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.318-3,

Considérant que conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière (sauf si le classement envisagé porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie), la procédure de classement dans le domaine public routier communal de la voirie incluant ses annexes ne nécessite pas d'enquête publique préalable,

Considérant que le Département du Pas-de-Calais est propriétaire du Boulevard Blanchard (RD 244),

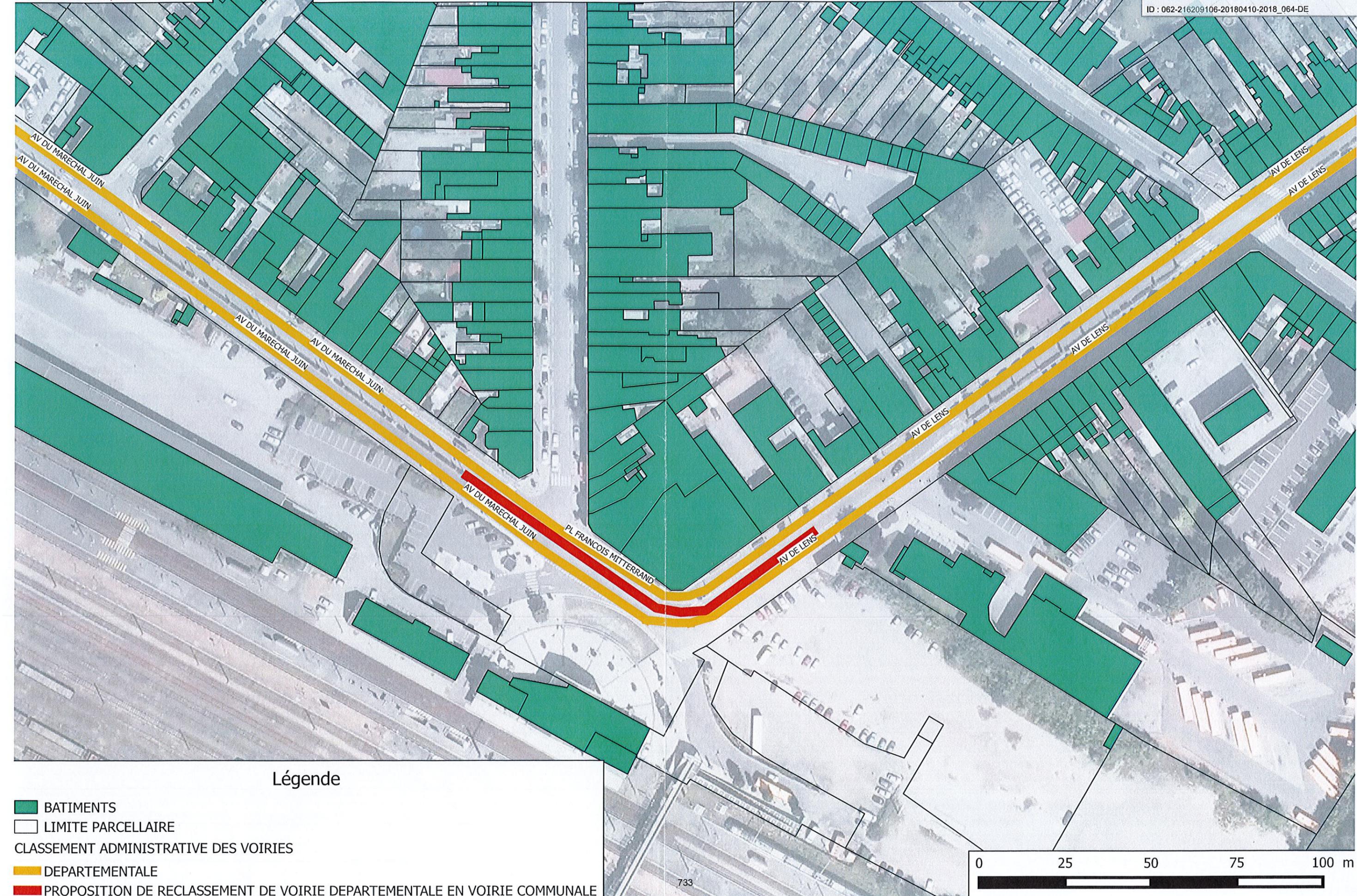
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le transfert dans le domaine public communal du Boulevard Blanchard,
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de cette voie dans le tableau de la voirie communale.



Pour extrait conforme,
le Maire,

E. BUY



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE BETHUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

10 avril 2018
Nombre de Conseillers
35
Présents à la séance
23
Date d'affichage de la
convocation
4 avril 2018
Compte rendu de la
séance
11 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le dix avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier GACQUERRE, Maire, suivant convocation faite le 4 avril 2018.

Étaient présents :
M. GACQUERRE, M. GIBSON, Mme. LOISEAU, M. LEFRANCQ, Mme. DAHOU-GACQUERRE, M. MARTIN, Mme. BERROYER, M. ELAZOUZI, M. CORDONNIER, M. SCALONE, Mme. BERTOUX, Mme. IMBERT, M. PERRIN, M. MICHAUX, M. DAEMS, M. DEBLIQUIS, Mme. RÉAUX, M. SAINT-ANDRÉ, M. MELLICK, M. DENDIEVEL, Mme. BALAVOINE, Mme. GUILLEMAN, Mme. TITRENT

Avaient donné pouvoir :
Mme. MORTIER (a donné pouvoir à M. LEFRANCQ), Mme. MASSE-BOURY (a donné pouvoir à Mme. BERTOUX), M. CAYET (a donné pouvoir à M. SCALONE), M. LECLERCQ (a donné pouvoir à M. ELAZOUZI), M. MANTEL (a donné pouvoir à M. GIBSON), Mme JORIATTI (a donné pouvoir à M. MICHAUX), M. CARON (a donné pouvoir à M. SAINT-ANDRÉ)

Étaient absents :
Mme. BRASSART, Mme. DUQUENNE, Mme. JAKOBCZYK, Mme RECORDA, M. FRANCOIS

M. BERTOUX (est partie à 23h49 avant le vote de la délibération III)

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Henri DEBLIQUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

OBJET

7-01 DOSSIER DE DÉCLASSEMENT DE LA RD 171 AVENUE
DU MARÉCHAL JUIN ET AVENUE DE LENS AU NIVEAU DU
PARVIS DE LA GARE

Conseil Municipal du 10 avril 2018

**Service : SERVICES
TECHNIQUES ET
GRANDS TRAVAUX
Rapporteur : J.P.S**

**7-01 DOSSIER DE DÉCLASSEMENT DE LA RD 171 AVENUE DU MARÉCHAL
JUIN ET AVENUE DE LENS AU NIVEAU DU PARVIS DE LA GARE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 20 mars 2018,

Vu l'avis de la Commission Générale du 29 mars 2018,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement du lien Nord-Sud, la Ville de Béthune a engagé des travaux d'embellissement sur les deux parvis (Nord et Sud) de la gare,

Considérant que ce projet impacte le Domaine Public Départemental fait que l'avenue du Maréchal Juin et l'avenue de Lens sont encore classées en route départementale,

Considérant que ces travaux sur le Domaine Public Départemental concernent l'aménagement de voirie, trottoirs, parkings, plateaux surélevés et enfouissement des réseaux et éclairage public dans l'emprise de la RD 171 du PR 6, 760 au PR 6, 880 située à la jonction entre l'avenue du Maréchal Juin et l'avenue de Lens, afin de garantir la sécurité des usagers et des biens,

Considérant que suite à ces divers travaux entrepris par la Ville de Béthune, le Conseil Départemental demande le déclassement dans le domaine public communal de ce tronçon,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : d'intégrer dans le Domaine Public Routier Communal la RD 171 du PR 6,760 au PR 6,880 (avenue du Maréchal Juin et avenue de Lens), et autorise M. Le Maire à effectuer toute démarche en vue de cette intégration.

*Par 30 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre*

ADOPTE

.....
*Fait en séance les jour, mois et an que dessus
« Suivent les signatures »
Pour extrait conforme*

Signé par : Olivier Gacquerre
Date : 17/04/2018
Qualité : Maire



Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 
ID : 062-216209106-20180410-2018_064-DE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau de la Maîtrise des processus

DM2R

RAPPORT N°9

Territoire(s): Artois, Calaisis

Canton(s): BETHUNE, CALAIS-2

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. de Com. Pays d'Opale

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

DÉCLASSEMENTS DE VOIRIES DÉPARTEMENTALES

Conformément aux articles L.131-4 et L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et le déclassement des routes départementales et voies communales relèvent respectivement de l'exercice d'une compétence du Conseil départemental et du Conseil municipal.

Par ailleurs, l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet la cession entre personnes publiques de biens qui relèvent de leur domaine public lorsqu'ils sont destinés à l'exercice de leurs compétences et relèveront de leur domaine public.

Enfin, les articles L. 131-4 et L.141-3 du Code de la Voirie Routière précisent que les opérations de déclassement et de reclassement sont dispensées d'enquête publique lorsqu'elles ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies, ce qui est le cas en l'espèce.

GUINES : déclassement de la RD 244

La RD 244 (PR 11+485 à 14+350), dite boulevard Blanchard à GUINES, pour une longueur de 440 mètres en agglomération, est une route départementale n'assurant que des fonctions de desserte locale, dont le déclassement intervient dans le cadre de la hiérarchisation du réseau viaire.

Le Conseil Municipal de GUINES a délibéré en ce sens le 18 septembre 2019.

Le reclassement de cette voie dans le domaine public routier de la Commune de GUINES sera effectif le premier du mois qui suivra la présente délibération devenue exécutoire.

BETHUNE : déclassement de la RD 171

La RD 171 (PR 6+760 à 6+880), dite avenue du Maréchal Juin – place François Mitterrand – avenue de Lens, pour une longueur de 120 mètres en agglomération, a été aménagée par la Ville de BETHUNE (parvis « nord » de la gare, voirie, trottoirs, parkings, plateaux surélevés et enfouissements de réseaux). Son déclassement en voirie communale est souhaité, de par la nature des travaux réalisés et de la nouvelle configuration des lieux.

Le Conseil Municipal de BETHUNE a délibéré en ce sens le 10 avril 2018.

Le reclassement de cette portion de voie dans le domaine public routier de la Commune de BETHUNE sera effectif le premier du mois qui suivra la présente délibération devenue exécutoire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de décider :

- De désaffecter et de déclasser du domaine public routier départemental, afin de permettre son reclassement dans le domaine public routier de la Commune de GUINES la section de voirie départementale RD 244 (du PR 11+485 au PR 14+350) à GUINES ;
- De désaffecter et de déclasser du domaine public routier départemental, afin de permettre son reclassement dans le domaine public routier de la Commune de BETHUNE la section de voirie départementale RD 171 (du PR 6+760 au PR 6+880) à BETHUNE ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, tout acte nécessaire à l'accomplissement de ces déclassements.

Ce rapport sera examiné par la 4^{ème} Commission « Equipement et Développement des Territoires » du 7 Décembre 2020.

L'avis sera rendu en séance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**RD60 - "ROCADE SUD D'ARRAS" AU TERRITOIRE DES COMMUNES DE
DAINVILLE, WAILLY ET AGNY - PROROGATION DE LA DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

(N°2020-420)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique et notamment son article L.121-5 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°52 de la Commission Permanente en date du 06/01/2014 « RD 60 - Rocade Sud d'ARRAS sur les Territoires des Communes de DAINVILLE, WAILLY et AGNY - Mise aux enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme » ;

Vu la délibération n°9 de la Commission Permanente en date du 02/11/2015 « RD60 - construction de la rocade sud d'Arras entre la RD 60 et la RN 25 sur les territoires des communes d'Agny, Wailly-les-Arras et Dainville - résultats de l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées portant également sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau - déclaration de projet - mise à l'enquête parcellaire », ci-annexée ;

Vu l'arrêté Préfectoral portant déclaration d'utilité publique du projet et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de AGNY, DAINVILLE et WAILLY-LES-ARRAS en date du 23/01/2016, ci-annexé ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et Développement des Territoires » rendu lors de sa réunion en date du 07/12/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à solliciter de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en vertu des dispositions de l'article L.121-5 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique, la prorogation pour une durée de cinq ans des effets de la déclaration d'utilité publique en date du 26 janvier 2016, relative au projet « RD-60 Rocade sud d'ARRAS » au territoire des communes de DAINVILLE, WAILLY, et AGNY.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 2 NOVEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL DAGBERT

Secrétaire : Monsieur Pierre-Henri DUMONT

Étaient présents : M. Michel DAGBERT, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Isabelle LEVENT, M. Jean-Claude LEROY, Mme Annie BRUNET, M. Raymond GAQUERE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel PETIT, Mme Denise BOCQUILLET, M. Bruno DUVERGE, Mme Maité MASSART, M. Pierre-Henri DUMONT, Mme Ginette BEUGNET, Mme Laurence DELAVAL, M. Philippe MIGNONET, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel HAMY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. José EVRARD, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. François VIAL.

Excusé(s):

M. Bertrand PETIT, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bruno COUSEIN, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK.

Assistant également à titre consultatif :

M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, M. Claude PRUDHOMME

Excusé(s) à titre consultatif :

M. Alain LEFEBVRE

**RD60 - CONSTRUCTION DE LA ROCADE SUD D'ARRAS ENTRE LA RD 60 ET
LA RN 25 SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES D'AGNY, WAILLY-LES-
ARRAS ET DAINVILLE - RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET À LA MISE EN
COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES
CONCERNÉES PORTANT ÉGALEMENT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU - DÉCLARATION DE PROJET - MISE À
L'ENQUÊTE PARCELLAIRE
(Rapport n°9)**

Le projet « RD 60 - rocade sud d'ARRAS » sur les territoires des communes d'AGNY, WAILLY-LES-ARRAS et DAINVILLE a reçu un avis favorable de la Commission Politiques des Infrastructures et Mobilité du Conseil Général du Pas-de-Calais lors de sa réunion du 4 mars 2013.

Par délibération en date du 6 janvier 2014, la Commission Permanente du Conseil Général du Pas-de-Calais a approuvé le projet et a autorisé le Président du Conseil Général à solliciter de Monsieur le Préfet l'organisation d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de DAINVILLE, WAILLY-LES-ARRAS et AGNY, portant également sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur les territoires des communes de DAINVILLE, WAILLY-LES-ARRAS, AGNY et ACHICOURT.

Cette enquête a eu lieu du 15 décembre 2014 au 23 janvier 2015 inclus conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2014. Elle s'est déroulée régulièrement en application des articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement. Toutes les formalités requises ont été accomplies et notamment l'avis informant le public de la mise à l'enquête, lequel a été d'une part affiché en mairies et sur les lieux concernés par l'enquête, et d'autre part inséré dans deux journaux régionaux.

A noter qu'en vertu des dispositions de l'article L. 123-9 du code de l'environnement, le commissaire-enquêteur a organisé, avec l'accord du Préfet du Pas-de-Calais, une réunion publique d'information le mardi 16 décembre 2014 à 18h30 à la salle des fêtes d'AGNY et ce à la demande de la municipalité d'AGNY et des habitants de la commune.

Au cours de cette enquête, un registre a été déposé dans les mairies des quatre communes concernées pour recueillir les observations sur la déclaration d'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Les personnes ont été nombreuses à formuler des observations sur les registres, 20 sur celui d'AGNY, 2 sur celui de WAILLY-LES-ARRAS, 2 sur celui de DAINVILLE et 3 sur celui d'ACHICOURT. A cela, il convient d'ajouter les 35 personnes ou associations qui ont fait part de leurs observations par courriers adressés au commissaire-enquêteur. Enfin 8 autres personnes se sont manifestées oralement auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences en mairies.

I. RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE :

A. Observations recueillies par le public :

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- L'utilité du projet ;
- Demande de modification d'une partie du tracé pour cause de nuisances liées au bruit, à la pollution atmosphérique et à la circulation routière ;
- Autres impacts sur l'environnement :
 - Sur la rivière « le Crinchon » ;
 - Sur l'hydraulique en général ;
 - Sur le bois de WAILLY ;
 - Sur les terres agricoles et le cheminement agricole ;
 - Sur le paysage ;
- La concertation.

1) L'utilité du projet :

Quatre associations, en l'occurrence la Fédération Nord Nature Environnement, l'Association Locale Nord Nature d'ARRAS, le Groupe Local Artois d'Europe Ecologie les Verts et le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas-de-Calais émettent un avis défavorable au projet considérant qu'il génère, selon elles, d'importants impacts négatifs sur l'environnement, qui ne sont pas pris en compte dans l'étude d'impact.

Elles contestent même l'utilité de l'opération affirmant que la justification du projet repose sur des données fausses tant en ce qui concerne les prévisions de trafic à l'horizon 2030 qui seraient surestimées que sur le trafic de transit qui, sur le territoire de l'agglomération arrageoise, ne serait pas « significatif » entre le sud-ouest (RN25) et le sud-est (RD919-RD917), d'où l'interrogation sur les reports de trafic qui seront réellement observés avec la mise en service de la future rocade et donc sur l'allègement du trafic empruntant les voies existantes.

Elles regrettent que la plurimodalité ne soit pas déclinée dans le dossier d'enquête et font part d'autres alternatives mieux adaptées en proposant une offre de transports collectifs modernes et efficaces, couplée au covoiturage, aux modes doux et à la valorisation du rail.

Le Département s'est basé sur une étude globale de mobilité au niveau de l'agglomération arrageoise, dont les conclusions ont été partagées avec la Communauté Urbaine d'Arras (CUA). Celles-ci associent à la fois des mesures fortes en faveur du développement des mobilités alternatives (mise en œuvre d'un Plan des Déplacements Urbains -PDU- ambitieux dans le centre urbain de l'agglomération), et également le confortement d'un réseau de rocades permettant d'exclure le trafic de transit qui parasite la traversée de cette agglomération et freine la mise en œuvre de ces solutions de mobilité alternative.

La rocade sud est un maillon essentiel de ce programme. Ainsi, il ne s'agit pas d'opposer le trafic routier et le développement des transports en commun et des modes actifs, mais d'en assurer une complémentarité en faveur du déplacement des biens et personnes sur ce territoire. La rocade sud s'inscrit bien dans ce schéma global. Elle permet également de régler une problématique locale de nuisances subies quotidiennement par les habitants du centre d'AGNY, riverains de la RD60 qui traverse la commune.

Le projet de construction de la rocade sud sera accompagné d'un plan de circulation sur le territoire de la commune d'AGNY. Ce plan sera établi par la municipalité d'AGNY. Le Département entend participer à son élaboration.

A noter qu'en dehors de ces associations, la majorité des autres intervenants, qui ont formulé des observations, ne conteste pas l'utilité publique du projet.

2) Demande de modification d'une partie du tracé pour cause de nuisances liées au bruit, à la pollution atmosphérique et à la circulation routière :

Lors de l'enquête, beaucoup d'intervenants, sans remettre en cause le principe de réalisation de la rocade, ont formulé des observations relatives aux nuisances liées au bruit et à la pollution atmosphérique, et notamment les résidents des « Hauts d'Agny » et les habitants des rues situées à proximité immédiate du tracé de la future rocade, en l'occurrence les rues des Genêts, des Roses, des Lilas, des Hortensias, des Acacias, des Saules et F. Buisson.

Ces derniers considèrent que le projet ne fera que déplacer les nuisances actuelles subies par les habitants du centre du village vers leur secteur.

Ces intervenants, craignant d'être exposés à d'importantes nuisances sonores et à la pollution engendrées par la future voie nouvelle, demandent l'éloignement du tracé par rapport aux habitations et, considérant les mesures visant à atténuer le bruit et la pollution insuffisantes, ils réclament des aménagements plus adéquats au niveau du dimensionnement des merlons et du linéaire des protections antibruit.

A ce sujet, deux pétitions, l'une comportant 109 signatures et l'autre 279, ont été prises confirmant la demande de cet éloignement du tracé entre la RD3 et la RD60 et proposant d'autres alternatives, notamment le raccordement de la rocade à l'ouvrage existant (SNCF) situé route de BUCQUOY (RD919).

Ces réclamations ont été en grande partie prises en compte par le Département, maître d'ouvrage de l'opération, qui a décidé d'éloigner le tracé par rapport aux habitations du secteur en le décalant plus au sud d'environ 100m et en repositionnant le giratoire sur l'actuelle RD60 et non plus sur la rue des Genêts. Cette dernière n'étant plus directement raccordée au giratoire, le trafic dans cette rue restera identique, ce qui a pour effet de rassurer les riverains qui craignaient un afflux du trafic dans une rue où se trouve une école.

Il est à noter que la proposition de raccorder la rocade à l'ouvrage SNCF sur la RD919 n'est, par contre, pas envisageable et ne peut être retenue car le gabarit actuel de cet ouvrage est de 4,06m et ne permet pas le passage de ce type d'infrastructure dont le gabarit minimum à assurer doit être de 4,85m.

Le nouveau tracé proposé tel que figurant sur le plan joint concerne la partie du projet comprise entre la RD3 et la RD60, soit au sud-est du bourg d'AGNY.

En outre, le Département entend renforcer les dispositifs antibruit prévus initialement.

Le merlon d'une hauteur d'1,50m prévu le long de la rocade entre la rue des Genêts jusqu'à mi-distance entre la rue des Roses et la voyette du Milliez (prolongement de la rue des Hortensias) est remplacé par un merlon d'une hauteur de 2,50m minimum entre la rue des Genêts et la voyette du Milliez.

Par ailleurs, le merlon de 3m prévu initialement entre la rue des Genêts et la rue Raoul Briquet sera remplacé par un mur antibruit d'une hauteur de 2,50m minimum.

Ces mesures nouvelles permettront de minimiser encore plus les impacts sonores et atmosphériques. A ces mesures s'ajoute la mise en œuvre d'un revêtement (enrobé) acoustique entre le giratoire (RD60) et la rue des Hortensias.

A noter aussi que, par rapport au nouveau tracé, le Département s'engage, comme demandé, à réaliser d'une part une étude acoustique complémentaire et, d'autre part, une étude plus précise de pollution sur le territoire de la commune d'AGNY.

Enfin, il est important de souligner que le décalage du tracé aura pour effet positif de diminuer de façon importante l'emprise au droit du terrain de football situé rue des Genêts (1 850m² au lieu de 5 100m²). L'emprise ne traversera plus le terrain, elle n'empiètera que d'un côté, ce qui permettra de conserver le terrain de football avec des dimensions certes quelque peu réduites mais suffisantes, semble-t-il, pour pratiquer des entraînements.

3) Autres impacts sur l'environnement :

- Sur la rivière « le Crinchon » :

Dans la mesure où le tracé de la future rocade intercepte le cours d'eau « le Crinchon », le Département prévoit de construire un ouvrage au-dessus de la rivière. L'ouverture de cet ouvrage d'art (24m) sera largement suffisante pour permettre le maintien de la ripisylve et du chemin de randonnée.

Pour cet ouvrage, une bande de 5m de part et d'autre du « Crinchon » sera laissée afin de préserver les berges et maintenir l'équilibre du ruisseau.

- *Sur l'hydraulique en général :*

Un dossier a été soumis à une enquête au titre de la loi sur l'eau après avoir été validé par le service de police des eaux. Dans ce dossier, sont détaillées les mesures ayant pour but de contribuer à la protection et à la mise en valeur de la ressource en eau superficielle et souterraine dans le respect des équilibres naturels.

- *Sur le bois de Wailly :*

Le projet doit amputer le bois de Wailly pour une surface de 8 000m². Après avoir obtenu l'autorisation de défrichement, le maître d'ouvrage (le Département) devra procéder à un reboisement compensateur (4 pour 1 en surface) si possible dans le même secteur et dans les conditions équivalentes en termes de qualité de boisement.

- *Sur les terres agricoles et le cheminement agricole :*

Le projet nécessite une emprise dans les terres agricoles d'environ 28 hectares.

Une étude d'aménagement foncier est en cours de réalisation. Elle vise à remédier aux dommages causés aux structures agricoles en application des dispositions des articles L. 123-24 à L. 123-36 du code rural et de la pêche maritime.

Les chemins agricoles interceptés par la rocade seront rétablis soit dans le cadre des travaux liés au projet soit dans le cadre des travaux connexes en cas d'aménagement foncier.

- *Sur le paysage :*

Le projet se développe en grande partie sur des espaces agricoles de grandes cultures. Dans ce type de paysage très ouvert, la rocade aura un impact visuel important avec effet de coupure.

L'impact visuel sera particulièrement sensible depuis les bourgs de WAILLY et d'AGNY (notamment depuis les habitations situées au sud-est d'AGNY à proximité immédiate du tracé de la future rocade) ainsi que depuis les chemins de randonnées (le GRP le long du Crinchon, la véloroute de la mémoire, les circuits de la CUA).

Le principe d'aménagement paysager est d'intégrer au mieux le projet dans son environnement en tenant compte des spécificités du territoire sur l'ensemble du tracé. Au cas présent, il convient d'assurer la préservation d'un paysage ouvert par l'utilisation de plantations uniquement sur les talus (pas de continuité linéaire de haie sur l'ensemble du tracé, car cela renforcerait l'effet de coupure). En revanche, il y a lieu d'assurer une continuité paysagère et écologique avec le milieu naturel.

Pour définir dans le détail l'intégration paysagère, le Département s'engage à associer les communes concernées, la Communauté Urbaine d'Arras et les représentants des riverains, répondant ainsi à la recommandation faite sous forme de réserve par le commissaire-enquêteur.

4) La concertation :

Beaucoup se sont plaints du manque d'information et de concertation préalable.

Le projet traverse principalement deux zones, la zone A (agricole) et la zone N (espace naturel).

De ce fait, la concertation préalable au sens des dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme n'était pas applicable au cas présent.

En revanche, une concertation non réglementée a bien été menée avec les élus du secteur tout au long de l'avancement des études, et c'est d'ailleurs lors d'une réunion avec les élus que la décision a été prise de retenir la variante (tracé n°2).

A la suite, trois réunions d'information et de concertation ont eu lieu sous l'égide de la Chambre d'Agriculture avec le monde agricole, la première au siège de la Chambre d'Agriculture le 29 mai 2013 et les deux autres en mairies de DAINVILLE et d'AGNY respectivement les 9 et 10 juillet 2013.

Ces réunions ont conduit à choisir un tracé mieux adapté au parcellaire agricole (tracé 2bis, celui soumis à enquête).

Il est ici rappelé que, pour information du public, une réunion s'est tenue le 16 décembre 2014 à la salle des fêtes d'AGNY.

Même si cette réunion n'a pas eu lieu dans le cadre de l'élaboration du projet, il n'empêche, qu'ayant été programmée dès le début de l'enquête, cela laissait ensuite au public la possibilité de faire part de ses doléances et de confirmer ses dires enregistrés lors de la réunion dans le cadre du déroulement de l'enquête.

A noter, concernant les observations du public, qu'est joint en annexe un document très détaillé comportant les réponses du Département à toutes les questions très nombreuses (464) du public formulées au cours de l'enquête.

On relève aussi dans ce document des réactions positives et très favorables au projet, émanant en particulier des riverains de la RD60 au cœur du village.

B) Avis des services consultés :

Dans le cadre de la consultation préalable aux enquêtes publiques, différents services de l'Etat ont été amenés à donner leurs avis sur le projet de rocade sud d'ARRAS et les contenus des dossiers correspondants soumis à enquête.

Ainsi, les services suivants ont été consultés :

- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Autorité Environnementale) ;
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;
- La Chambre d'Agriculture de la Région Nord-Pas De Calais ;
- La Direction Régionale de Réseau Ferré de France (RFF) ;
- L'Agence Régionale de Santé ;
- Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais ;
- Le Groupement de Gendarmerie Départementale du Pas-de-Calais ;
- La Circonscription de Sécurité Publique d'ARRAS ;
- La SNCF.

Les quatre premiers services précités, sans remettre en cause le projet, ont fait part de diverses observations ayant trait à des imprécisions ou à des rectifications mineures à apporter au dossier d'enquête. Quant aux autres services, ils ont tous donné un avis favorable sans observation particulière.

1) Avis de l'Autorité Environnementale :

L'Autorité Environnementale considère que l'étude d'impact est globalement conforme aux dispositions réglementaires. Toutefois, elle recommande d'en compléter certains aspects relatifs notamment à son résumé non technique, aux études de sol, aux impacts du projet sur la faune, la flore, la gestion de l'eau et le paysage.

Dans ses recommandations, l'Autorité Environnementale insiste notamment sur la nécessité de compléter le résumé non technique par une synthèse des effets du projet sur l'environnement et les mesures pour éviter, réduire et/ou compenser ses incidences négatives.

Cette synthèse est en fait reprise aux pages 454 à 470 de l'étude d'impact faisant un récapitulatif des effets du projet sur l'environnement et des mesures visant à remédier aux effets négatifs, si bien qu'il n'apparaît pas nécessaire de reproduire cette synthèse dans le résumé non technique. Cependant, ces éléments (effets et mesures) ont été rajoutés dans la notice explicative du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

S'agissant des études de sol dont il est fait mention dans le courrier de l'Autorité Environnementale, elles ont été réalisées sur tout le linéaire de la rocade sud. Les résultats de ces études datent de mai 2014. Elles n'ont rien révélé de particulier (pas de cavité sur le tracé, pas de souci particulier sur les imperméabilités des sols, sur les tenues de terres pour les talus remblais/déblais).

En ce qui concerne les aspects faunistiques, floristiques, la gestion de l'eau et le paysage, les recommandations faites seront intégralement prises en compte, comme précisé dans le document joint en annexe comportant les réponses du maître d'ouvrage sur tous ces points.

2) Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais :

Les observations concernent des rectifications mineures à apporter au dossier de mise en compatibilité des PLU (surfaces des emplacements réservés à mettre en concordance entre les notices et les plans de zonage, zone UB à ajouter car traversée pour une très faible partie par le tracé sur le territoire de la commune d'AGNY, construction à exclure de l'emplacement réservé prévu sur le plan de zonage de la commune d'AGNY).

Toutes ces remarques ont été prises en compte et le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme a donc été modifié en conséquence. En particulier, la limite de l'emplacement réservé au PLU d'AGNY a été rectifiée et est en dehors de toute construction.

3) Avis de la Chambre d'Agriculture

Le Président fait part tout d'abord de sa satisfaction en ce qui concerne la concertation menée avec le monde agricole.

Il requiert les mesures suivantes :

- Mise en œuvre d'un aménagement foncier ;

- Construction d'ouvrages d'art permettant le passage des engins agricoles ;
- Aménagement des bassins en concertation avec les exploitants agricoles ;
- compensation qualitative concernant les boisements.

Toutes ces mesures seront prises en compte et, d'ailleurs, deux d'entre elles sont déjà satisfaites puisqu'une étude d'aménagement foncier a été lancée et que les gabarits des ouvrages d'art sont prévus pour la circulation des machines agricoles.

4) Avis de la Direction Régionale de Réseau Ferré de France (RFF) :

Le Directeur de RFF regrette que ne soit pas mentionnée dans le dossier la ligne 306000 de Doullens à Arras à laquelle est raccordé l'Etablissement PRIMAGAZ et qui est à proximité immédiate du futur tracé de la rocade sud d'ARRAS.

Il attire l'attention du maître d'ouvrage sur le fait qu'une servitude (servitude T1) s'appliquera à la construction de la nouvelle infrastructure routière. Pour cette raison, il préconise deux réunions techniques.

Le Département prend note de la présence d'une ligne SNCF se raccordant à l'entreprise PRIMAGAZ et située à proximité de la future rocade. Réseau Ferré de France sera contacté pour convenir d'une réunion dès que possible afin d'examiner le problème lié à la présence de cette ligne.

C) Avis du commissaire-enquêteur :

Le commissaire-enquêteur a établi son rapport et ses conclusions le 11 mai 2015.

Dans son rapport, le commissaire-enquêteur, après avoir rappelé l'objet de l'enquête, son cadre juridique et son bon déroulement, fait une analyse complète des observations formulées lors de l'enquête tout en y apportant les réponses du maître d'ouvrage.

Dans la mesure où l'enquête publique unique regroupait trois enquêtes, préalable à la déclaration d'utilité publique, préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et portant sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, le commissaire-enquêteur a rendu trois conclusions.

1) Conclusions relatives à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :

Tenant compte dès à présent de la modification d'une partie du tracé, telle que décrite ci-avant, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable au projet assorti de deux réserves qui sont :

- « Que les services et organismes consultés pour avis en préalable à l'enquête publique soient à nouveau consultés pour avis ».
- « Que l'intention d'associer les communes, la CUA et les représentants des riverains concernés pour définir dans le détail :
 - L'intégration paysagère des dispositifs anti bruit ;
 - L'intégration paysagère des différents ouvrages, en particulier celui du Crinchon ;
 - La définition des chemins agricoles et permettant les circulations douces ;

- Soit actée officiellement avec les différents partenaires concernés ».
- 2) Conclusions relatives à l'enquête préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme :

Le commissaire-enquêteur émet un avis favorable à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'AGNY, WAILLY-LES-ARRAS et DAINVILLE, avis assorti d'une réserve qui est la suivante :

« La prise en compte de la modification de tracé avec avis des services et organismes consultés en préalable à l'enquête publique ».

- 3) Conclusions relatives à l'enquête au titre de la loi sur l'eau :

En raison de la prise en compte de la modification du tracé, certaines modifications ont trait à la loi sur l'eau. En conséquence, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable avec une réserve qui est « que les services et organismes consultés pour avis en préalable à l'enquête publique le soient de nouveau pour avis ».

Il est ici précisé que les réserves émises par le commissaire-enquêteur sont à considérer comme étant levées, puisque, d'une part, une nouvelle consultation des services et organismes de l'Etat est lancée par la Préfecture et que, d'autre part, le Département, par le biais de la présente délibération, s'engage officiellement à associer les communes, la Communauté Urbaine d'Arras et les représentants des riverains concernés pour définir précisément les cheminements (agricoles et circulations douces) et les mesures visant à bien intégrer les différents ouvrages dans le paysage.

II. MISE A L'ENQUETE PARCELLAIRE :

Par délibération en date du 8 décembre 2014, la Commission Permanente du Conseil Général du Pas-de-Calais, au vu d'un dossier parcellaire (plans et état parcellaire) établi à l'époque, autorisait le Président du Conseil Général à solliciter de M. le Préfet du Pas-de-Calais l'organisation d'une enquête parcellaire pour le présent projet conformément au code de l'expropriation et plus précisément en application des dispositions des articles R. 131-1 à R. 131-14.

Aujourd'hui, en raison de la prise en compte d'une modification d'une partie du tracé, telle que définie ci-avant au sud-est du village d'AGNY entre la RD3 et la RD60, les emprises ont été modifiées dans ce secteur et un nouveau dossier parcellaire a donc été constitué.

Le projet soumis à enquête concernait 133 parcelles pour une emprise totale de 28ha71a59ca appartenant à 138 propriétaires.

Le projet modifié concerne 126 parcelles pour une emprise totale de 30ha14a20 appartenant à 131 propriétaires.

Dans ces conditions, il convient de délibérer à nouveau pour autoriser le Président du Conseil Départemental à solliciter de Madame la Préfète du Pas-de-Calais l'organisation d'une enquête parcellaire conformément aux dispositions des articles susvisés du code de l'expropriation et ce sur la base du dossier parcellaire modifié.

III. CONCLUSION

Etant donné les réponses apportées aux différentes observations et compte-tenu, notamment, de la modification apportée à une partie du tracé, donnant ainsi satisfaction aux nombreux intervenants qui en avait fait la demande tout en ne remettant pas en cause l'économie générale du projet, il est proposé :

- d'approuver définitivement, après enquête, le projet de rocade sud d'ARRAS avec prise en compte de la modification d'une partie du tracé sur les territoires des communes de DAINVILLE, WAILLY et AGNY, conformément aux plans joints à la présente délibération ;
- d'acter la levée de la réserve relative à la nouvelle consultation des services de l'Etat et des différents organismes ;
- de lever la deuxième réserve du commissaire-enquêteur, en actant par cette délibération l'engagement du Département d'associer les communes, la Communauté Urbaine d'ARRAS et les représentants des riverains concernés pour définir dans le détail :
 - L'intégration paysagère des dispositifs antibruit ;
 - L'intégration paysagère des différents ouvrages, en particulier celui du Crinchon ;
 - La définition des chemins agricoles et permettant les circulations douces.

La 4^{ème} Commission « Equiper durablement le Pas-de-Calais » a émis un avis favorable sur ce dossier, lors de sa réunion du 5 octobre 2015.

Ces deux réserves étant levées, l'avis du commissaire enquêteur est considéré comme favorable. Il convient donc de poursuivre la procédure et de proposer à la Commission Permanente :

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à prononcer l'intérêt général du projet susvisé qui a été présenté à l'enquête publique unique du 15 décembre 2014 au 23 janvier 2015 inclus et ce, par déclaration de projet jointe à la présente délibération en vertu des dispositions de l'article L.1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental, après adoption de la déclaration de projet, à solliciter de Madame la Préfète du Pas-de-Calais la prise d'un arrêté portant sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'AGNY, WAILLY-LES-ARRAS et DAINVILLE ;

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à solliciter de Madame la Préfète du Pas-de-Calais l'organisation d'une enquête parcellaire conformément aux dispositions des articles R.131-1 à R.131-14 susvisés du code de l'expropriation en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet de construction de la rocade sud d'ARRAS (RD60) sur les territoires des communes de DAINVILLE, WAILLY-LES-ARRAS et AGNY, soit par voie amiable, soit par le recours à la procédure judiciaire d'expropriation pour cause d'utilité publique.

La Commission Permanente adopte à l'unanimité ces propositions mises aux voix par le Président du Conseil Départemental.

(Adopté)

LE SECRETAIRE,

Pierre-Henri DUMONT

LE PRESIDENT,

Michel DAGBERT

Certifié le caractère exécutoire du présent acte à
compter du 27 novembre 2015
Pour le Président du Conseil Départemental,
Le chef de service par intérim,,

Marie-DELAPORTE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 30 novembre 2015
Pour le président du Conseil Départemental,
Le chef de service par intérim,,

Marie DELAPORTE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DPI-BPUPE-SUP-AC-2016

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNES DE AGNY, DAINVILLE et WAILLY

RD 60 : PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ROCADE SUD D'ARRAS

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET
ET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME
DES COMMUNES DE AGNY, DAINVILLE et WAILLY**

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du Pas-de-Calais en date du 6 janvier 2014 approuvant le projet routier de Rocade Sud d'ARRAS (RD 60) sur le territoire des communes de DAINVILLE, WAILLY et AGNY et autorisant le Président du Conseil Général à solliciter du Préfet l'organisation des enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique du projet, d'une part, ainsi qu'à la mise en compatibilité des PLU des communes de DAINVILLE, WAILLY et AGNY, d'autre part ;

VU la réunion d'examen conjoint du 3 novembre 2014 relative à l'incidence du projet d'aménagement de la Rocade Sud d'ARRAS sur les documents d'urbanisme des communes de AGNY, DAINVILLE et WAILLY ainsi que son procès-verbal, joint au dossier d'enquête publique ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2014 prescrivant du 15 décembre 2014 au 23 janvier 2015 inclus, une enquête publique unique préalable, d'une part, à la déclaration d'utilité publique du projet susvisé et, d'autre part, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes pré-citées et portant également sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau sur le territoire des mêmes communes ainsi que celle de ACHICOURT ;

VU les pièces du dossier d'enquête publique et notamment :

- les insertions de l'avis d'ouverture d'enquête publique unique dans les éditions des journaux *La Voix du Nord* et *Horizons Nord - Pas-de-Calais* des 28 novembre 2014 et 19 décembre 2014 ;
- les registres d'enquête ;
- les certificats d'affichage délivrés par les Maires de AGNY, DAINVILLE et WAILLY ;
- l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale correspondant daté du 24 juin 2014 ;

VU le rapport, les conclusions motivées et les avis favorables assortis de réserves, formulés par le commissaire enquêteur au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises ;

VU les modifications apportées au projet par son porteur, à l'issue de l'enquête publique, la notice explicative correspondante, les plans modifiés ainsi que l'appréciation sommaire des dépenses actualisée ;

VU les avis exprimés par les différents services et organismes consultés sur ce projet, avant et après l'enquête publique ;

VU la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine d'ARRAS du 24 septembre 2015 donnant un avis favorable aux dossiers de mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de AGNY, DAINVILLE et WAILLY ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais en date du 2 novembre 2015

- par laquelle le Département s'engage à associer les communes concernées, la Communauté Urbaine d'ARRAS et les représentants des riverains, pour définir précisément les cheminements (agricoles et circulations douces) ainsi que les mesures visant à bien intégrer les différents ouvrages dans le paysage ;
- approuvant définitivement le projet de rocade sud d'ARRAS en prenant en compte la modification d'une partie du tracé après l'enquête ;
- autorisant le Président du Conseil Départemental à prononcer l'intérêt général du projet par déclaration de projet et à solliciter la prise d'un arrêté préfectoral portant sur l'utilité publique de l'opération ainsi que sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de AGNY, DAINVILLE et WAILLY ;

VU la déclaration de projet jointe à la délibération précitée, datée du 16 décembre 2015 et prise en application des articles L122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et L126-1 du code de l'environnement ;

VU le courrier du Président du Conseil Départemental, daté du 18 décembre 2015, sollicitant la déclaration d'utilité publique du projet « RD60 Rocade Sud d'ARRAS » et valant mise en compatibilité des PLU des communes de DAINVILLE, WAILLY et AGNY ;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au projet, après l'enquête publique et par son porteur, ne concernent que la commune de AGNY ;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont destinées à prendre en compte les avis joints au dossier d'enquête, les observations du public et les résultats de l'enquête ;

CONSIDÉRANT que celles-ci ne remettent pas en cause l'économie générale du projet et peuvent donc être considérées comme étant non substantielles ;

CONSIDÉRANT la levée des réserves formulées par le commissaire enquêteur ;

CONSIDÉRANT l'exposé des motifs et considérations ci-après annexé¹ (Annexe 2), justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le projet d'aménagement de la Rocade Sud d'ARRAS (RD 60) sur le territoire des communes de AGNY, DAINVILLE et WAILLY est déclaré d'utilité publique, conformément au « plan général des travaux » (Annexe 1) et au document « exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération » (Annexe 2), annexés au présent arrêté¹.

ARTICLE 2 : ACQUISITION DES IMMEUBLES

Le Département du Pas-de-Calais est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation du projet susvisé.

Les expropriations nécessaires à l'exécution des travaux prévus au projet devront être accomplies dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté, en application de l'article L121-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE 3 : PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES

Le maître d'ouvrage devra, s'il y a lieu, remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles par l'exécution de ces travaux, dans les conditions prévues par les articles L352-1 et L123-24 à L123-26 du code rural et de la pêche maritime.

En outre et conformément aux dispositions de l'article R122-14 du code de l'environnement, le Département du Pas-de-Calais est tenu de mettre en œuvre les mesures compensatoires définies dans l'étude d'impact du projet (pages 454 à 470) et annexées au présent arrêté¹ (Annexe 3) afin d'éviter, réduire et compenser les effets négatifs de l'opération sur l'environnement ou la santé humaine ainsi que leurs modalités de suivi respectives. Il s'agira plus particulièrement de veiller :

- à la mise en œuvre de dispositifs antibruit tels des merlons acoustiques destinés à prévenir et réduire l'impact sonore du trafic généré. Sur ce point, le porteur de projet devra mener des mesures acoustiques au droit des habitations avoisinantes à la date du présent arrêté, dans les six mois après la mise en service du projet et, une deuxième fois, dans les cinq ans après cette mise en service ;
- au rétablissement des chemins d'exploitation agricole et des itinéraires de modes alternatifs de transport et modes doux (chemins et circuits de randonnée notamment) ;
- à un reboisement compensatoire (de 3.2ha pour les 0.8ha défrichés) du défrichement occasionné au niveau de l'Espace Boisé Classé de WAILLY ;
- à l'éradication des espèces exotiques envahissantes, tant en phase travaux qu'en phase d'entretien.

¹ Ces documents peuvent être consultés en Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP) rue Ferdinand Buisson 62 020 ARRAS Cedex 9

ARTICLE 4 : MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le présent arrêté emporte également mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de AGNY, DAINVILLE et WAILLY, conformément aux documents annexés au présent arrêté¹ (Annexe 4).

ARTICLE 5 : FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera publié, pendant deux mois, par les soins des Maires de AGNY, DAINVILLE et WAILLY sur le territoire de leur commune, par voie d'affiches, notamment à la porte de la mairie et éventuellement par tous autres procédés. Il sera également affiché, pendant un mois, au siège de la Communauté Urbaine d'ARRAS. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par la production d'un certificat.

Une mention de cet affichage sera insérée, par les soins de la Préfète du Pas-de-Calais, en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Cet arrêté sera également inséré sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Déclarations d'utilité publique – Expropriations / Projet d'aménagement de la Rocade Sud d'ARRAS – RD 60 » et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

En outre, le dossier est consultable en Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP).

ARTICLE 6 : VOIES ET DÉLAI DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de LILLE – 143 rue Jacquemars Gielée – B.P. 2039 – 59 014 LILLE Cedex.

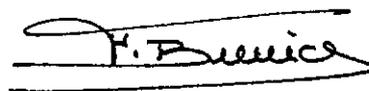
Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de la Préfète du Pas-de-Calais, dans le même délai.

ARTICLE 7 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, le Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS et les Maires des communes de AGNY, DAINVILLE et WAILLY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 23 JAN 2016

La Préfète,



Fabienne BUCCIO.

Copie pour information à :

- Monsieur le DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie (SECLAT) ;
- Monsieur le DDTM du Pas-de-Calais (SU).

¹ Ces documents peuvent être consultés en Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP) rue Ferdinand Buisson 62 020 ARRAS Cedex 9

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°10

Territoire(s): Arrageois
Canton(s): ARRAS-1, ARRAS-3
EPCI(s): C. Urbaine d'Arras

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

RD60 - "ROCADE SUD D'ARRAS" AU TERRITOIRE DES COMMUNES DE DAINVILLE, WAILLY ET AGNY - PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Le 4 mars 2013, la Commission « Politiques des Infrastructures et Mobilité » du Conseil Général du Pas-de-Calais a donné un avis favorable au projet routier « RD 60 – Rocade sud d'ARRAS » au territoire des communes de DAINVILLE, WAILLY et AGNY.

Lors de sa séance du 6 janvier 2014, la Commission Permanente a définitivement approuvé ce projet.

Le projet « RD 60 – Rocade sud d'ARRAS » au territoire des communes de DAINVILLE, WAILLY et AGNY a fait l'objet d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme desdites communes et portant sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau au territoire des trois communes mais également sur le territoire de la commune d'ACHICOURT, du 15 décembre 2014 au 23 janvier 2015 inclus, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 18 novembre 2014.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 janvier 2016, stipulant que la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, poursuivie par le Département du Pas-de-Calais, devait être réalisée dans un délai de cinq ans.

Les parcelles nécessaires à la réalisation du projet susvisé ont fait l'objet d'une acquisition par voie amiable (exceptées les parcelles cadastrées ZM 110 (ex ZM 48) d'une contenance de 10 831m² et ZM 107 (ex ZM 47) d'une contenance de 818 m² au territoire de la commune de DAINVILLE, pour cause de succession non réglée) ou ont pu être occupées de manière anticipée dans les deux périmètres faisant l'objet d'un aménagement foncier agricole et forestier incluant l'emprise du projet linéaire routier (premier périmètre : WAILLY avec extension sur le territoire des communes d'ACHICOURT, DAINVILLE, FICHEUX et RIVIERE ; second périmètre : AGNY avec extension sur le territoire

de la commune de WAILLY) ; étant précisé que les emprises foncières occupées de manière anticipée pour réaliser le chantier de la « RD 60 – Rocade sud d'ARRAS » ne pourront être acquises à terme par le Département qu'après publication (au Service de la Publicité Foncière) du procès-verbal clôturant les opérations des deux aménagements fonciers agricoles et forestiers.

En conséquence, afin de pouvoir procéder au transfert de propriété des emprises foncières du projet réalisé « RD 60 – Rocade sud d'ARRAS » au territoire des Communes de DAINVILLE, WAILLY et AGNY, il convient de solliciter de Monsieur le Préfet la prorogation pour une durée de cinq ans des effets de la déclaration d'utilité publique initiale, datée du 23 janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article L121-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ; ce transfert de propriété pourra, selon le cas, être concrétisé par voie amiable ou par voie judiciaire.

Ce rapport sera examiné par la 4^{ème} Commission « Equipement et Développement des Territoires » du 7 Décembre 2020.

L'avis sera rendu en séance.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser au nom et pour le compte du Département à solliciter de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en vertu des dispositions de l'article L121-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la prorogation pour une durée de cinq ans des effets de la déclaration d'utilité publique (en date du 26 janvier 2016), relative au projet « RD-60 Rocade sud d'ARRAS » au territoire des communes de DAINVILLE, WAILLY, et AGNY.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**SCHÉMA D'ITINÉRAIRE DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 928 ENTRE
LABROYE ET SAINT-OMER**

(N°2020-421)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°15 du Conseil Général en date du 20/02/2012 « Schéma Directeur Départemental de la mobilité » ;

Vu la délibération n°17 du Conseil Général en date du 30/06/2018 « Agenda 21 - Premier programme d'actions 2008 » ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 02/11/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'approuver le schéma d'itinéraire de la route départementale 928 entre LABROYE et SAINT-OMER, conformément aux documents joints à la présente délibération, et en particulier les orientations suivantes :

- Tenir compte et traiter la présence éventuelle d'obstacles latéraux (études de sécurité routière et paysagère),
- Réduire et contrôler la vitesse (mise en place de radars pédagogiques),
- Développer un caractère plus urbain en agglomération en promouvant les mobilités alternatives à la voiture individuelle,
- Rendre les sites touristiques plus lisibles avec un accompagnement en terme de signalisation,
- Rechercher et identifier des zones de stockage PL,
- Prendre en compte les objectifs du SRADDET en développant les systèmes de signalisation dynamique du type panneau à message variable (PMV) sur les axes identifiés,
- Permettre un meilleur suivi de l'évolution du trafic entrant et sortant de SAINT-OMER en implantant une station de comptage permanent à l'entrée Sud de LONGUENESSE.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

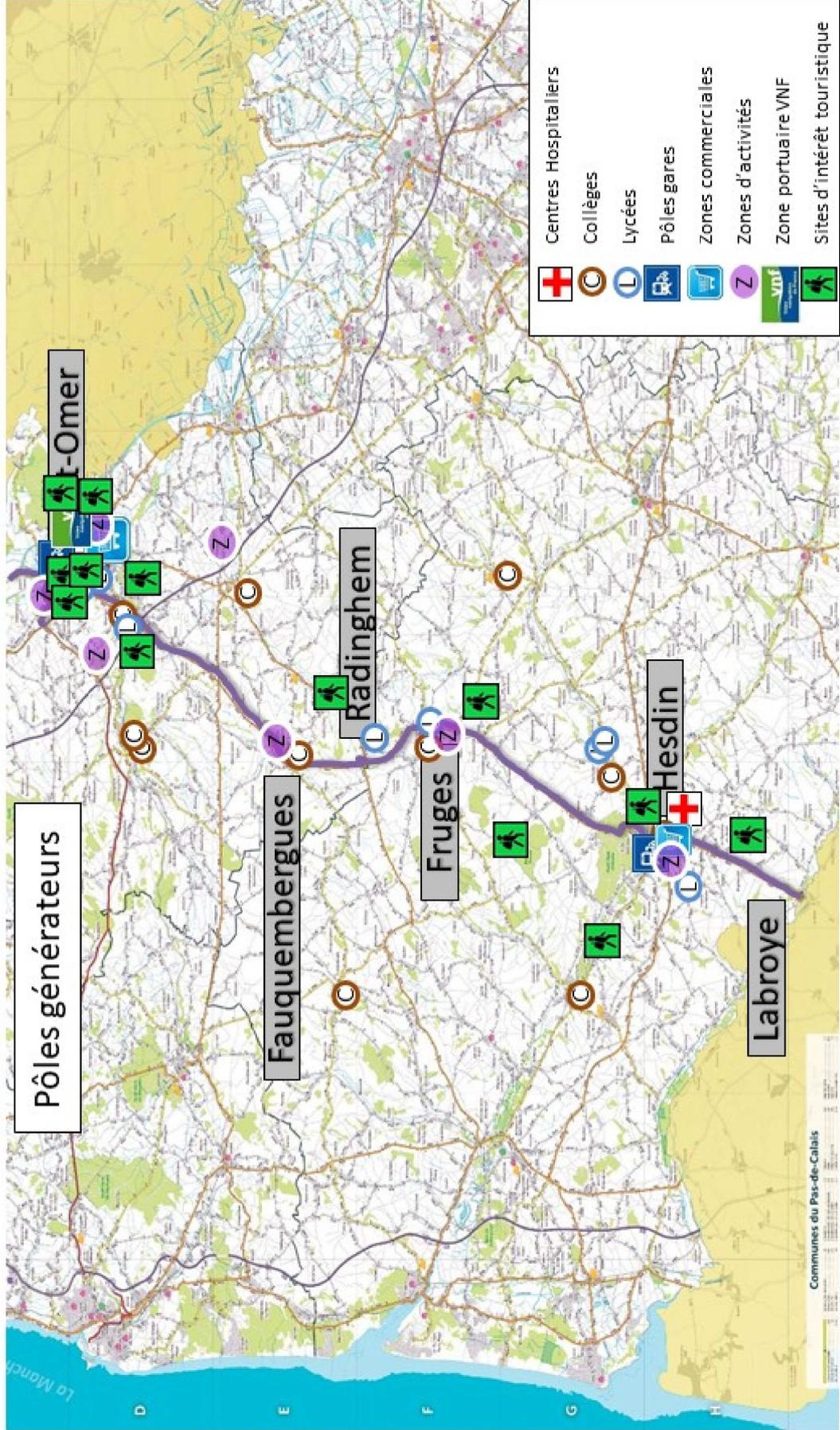


Pas-de-Calais

Le Département

RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission

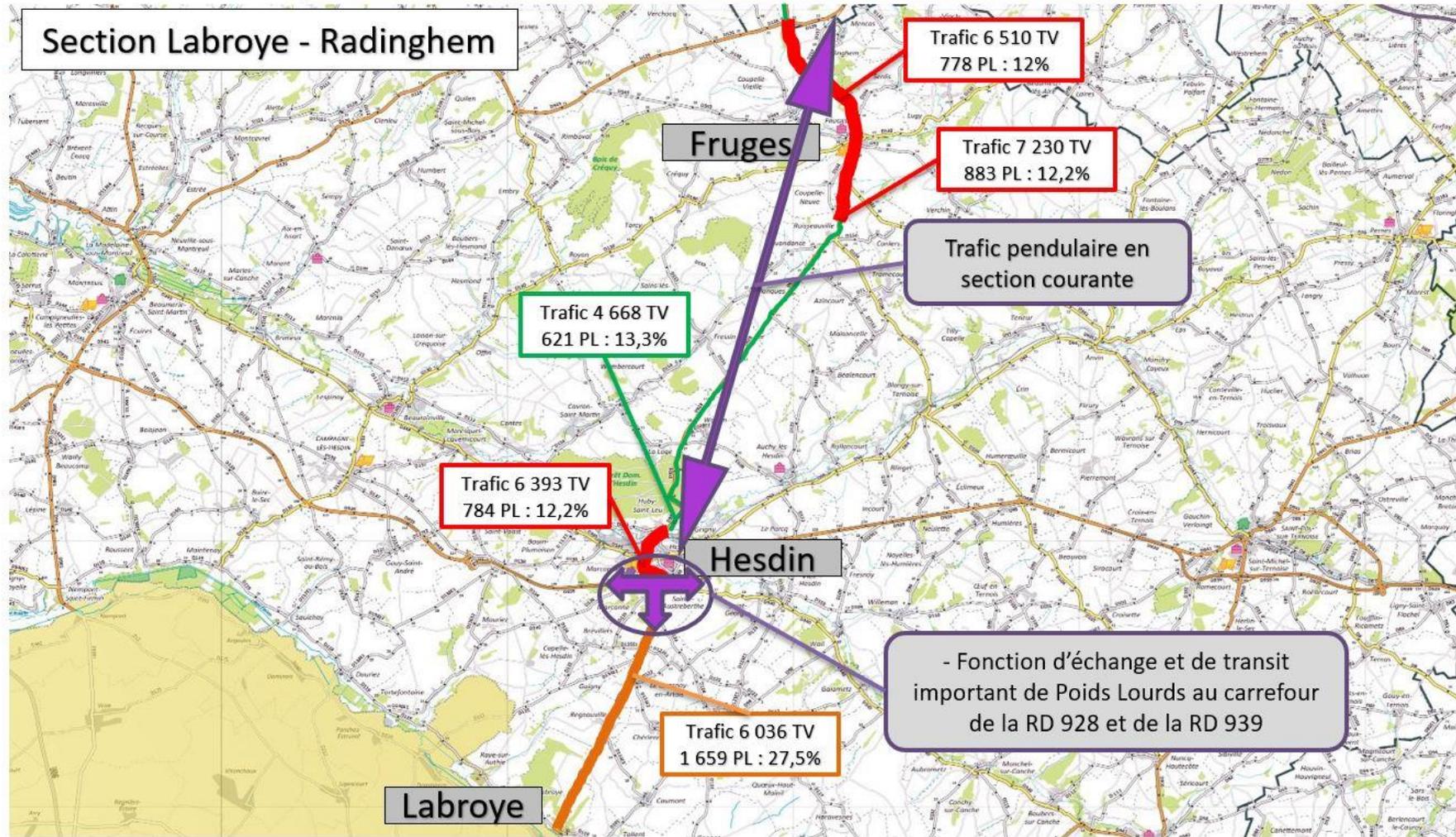


ANNEXES AU SCHEMA D'ITINERAIRE RD 928

SECTION LABROYE – RADINGHEM

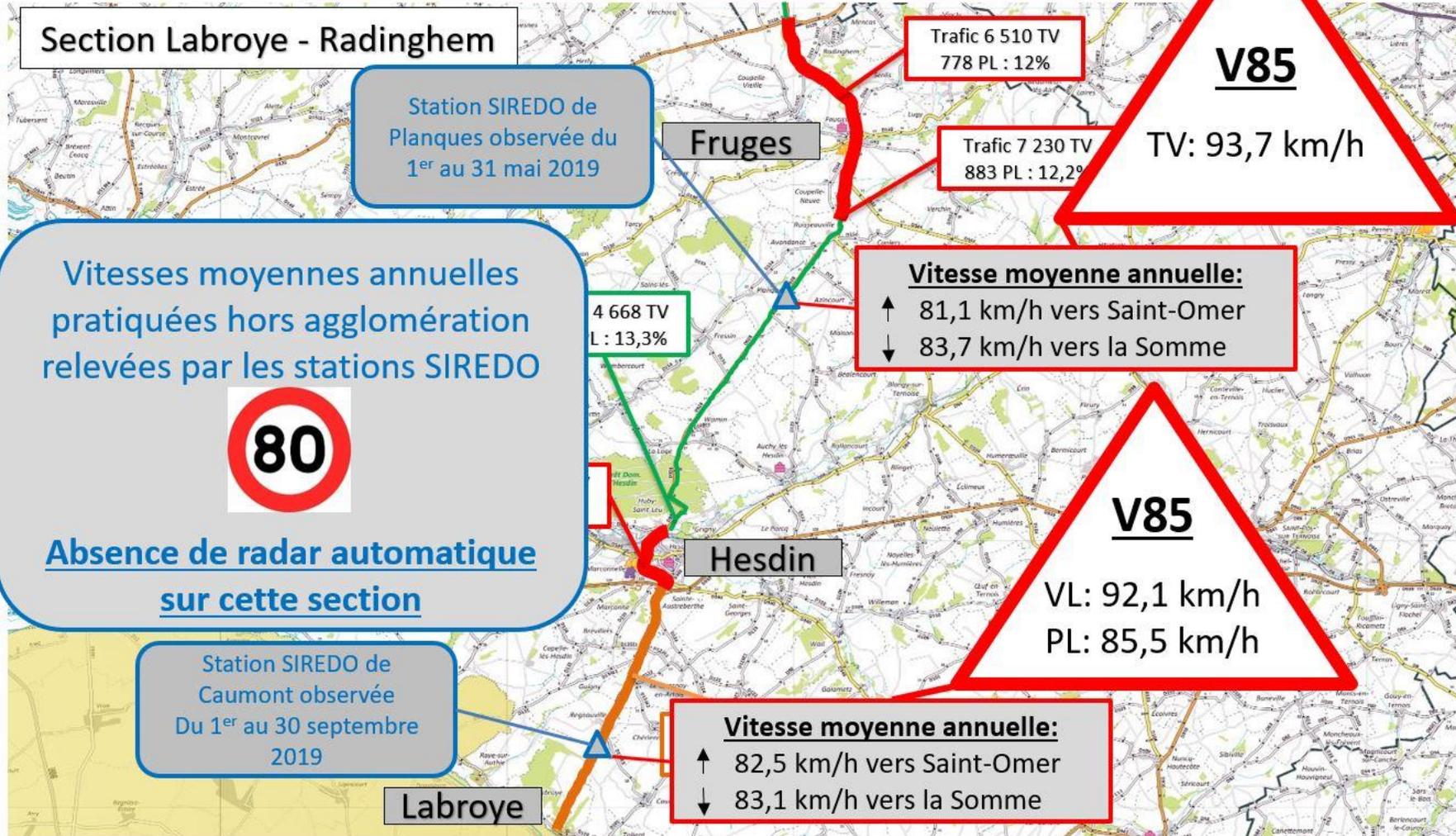
RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission



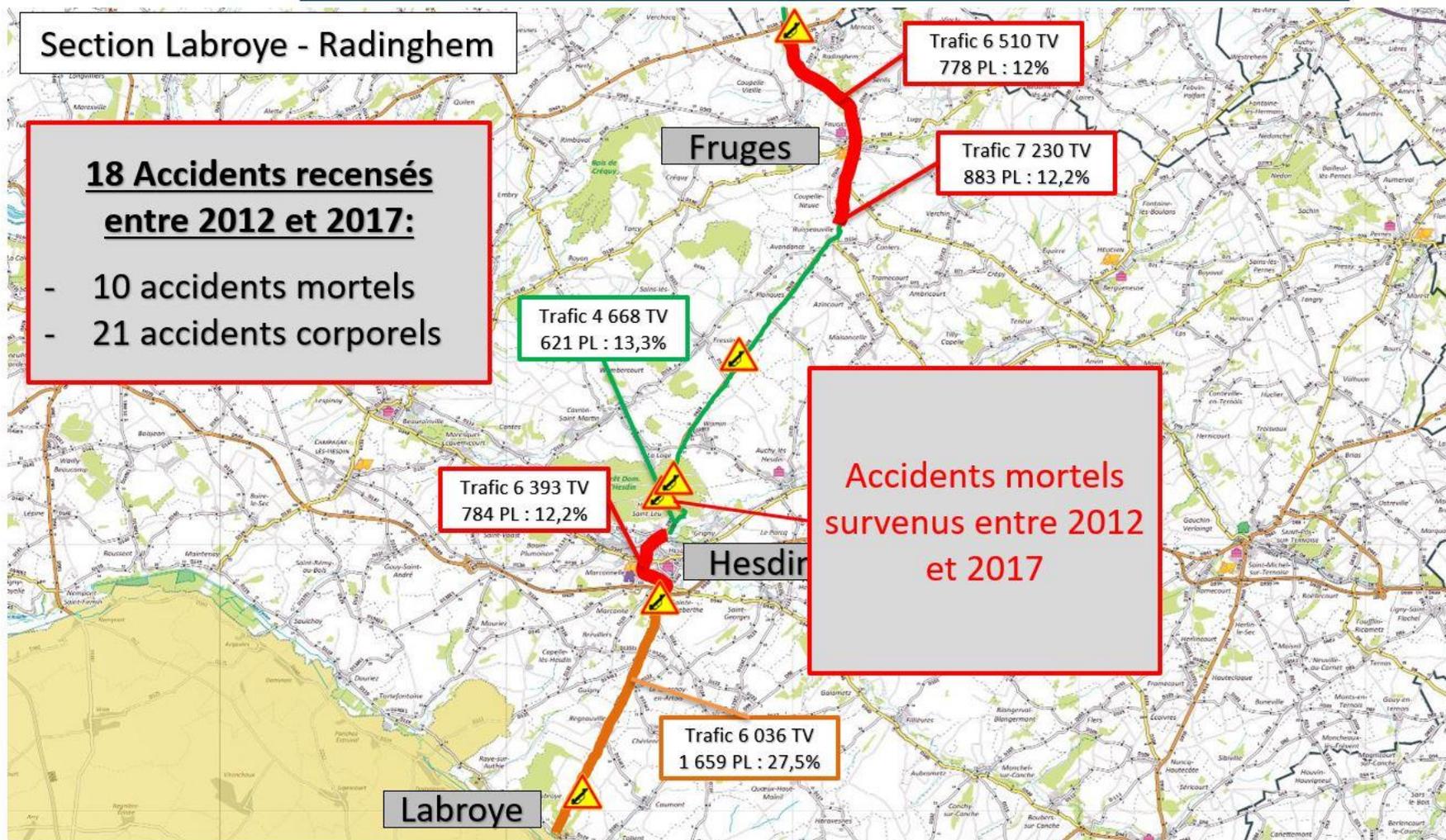
RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission



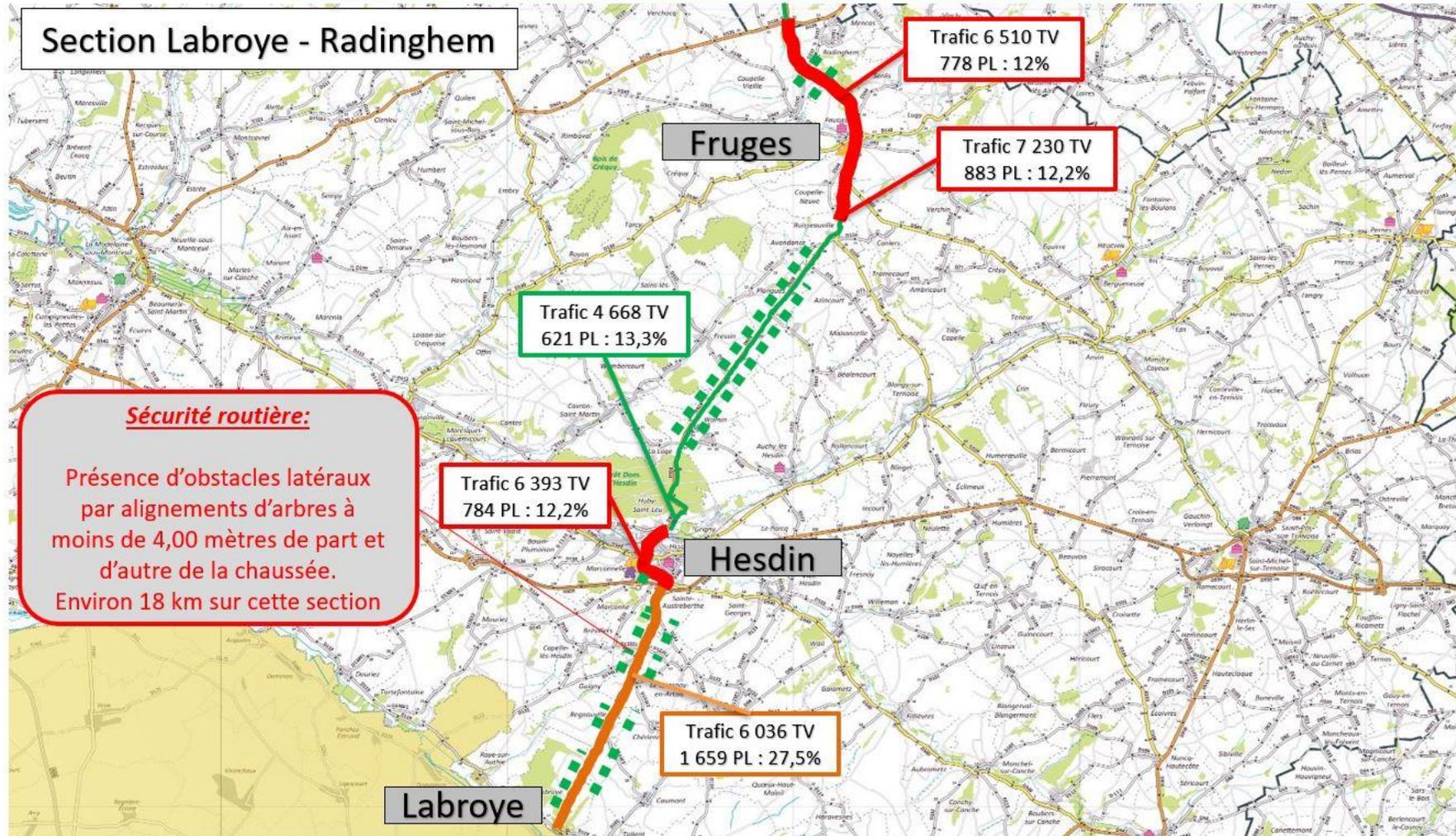
RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission



RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission





Pas-de-Calais

Le Département

RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission

Section Labroye - Radinghem

Préconisations section Labroye - Radinghem:

- Réalisation d'une étude de sécurité routière (étude paysagère, vitesse de circulation, contrôles radar)
- Réduire et contrôler la vitesse (radars pédagogiques)
- Rechercher une zone de stockage PL au sud de Labroye conjointement avec le Département de la Somme
- Développer les systèmes d'informations dynamique aux carrefours RRIR RD 939/928 par le biais de PMV, la RD 939 étant déjà équipée

moins
d'aut
Environ 18 km

Tronc 0 058 IV
1 659 PL : 27,5%

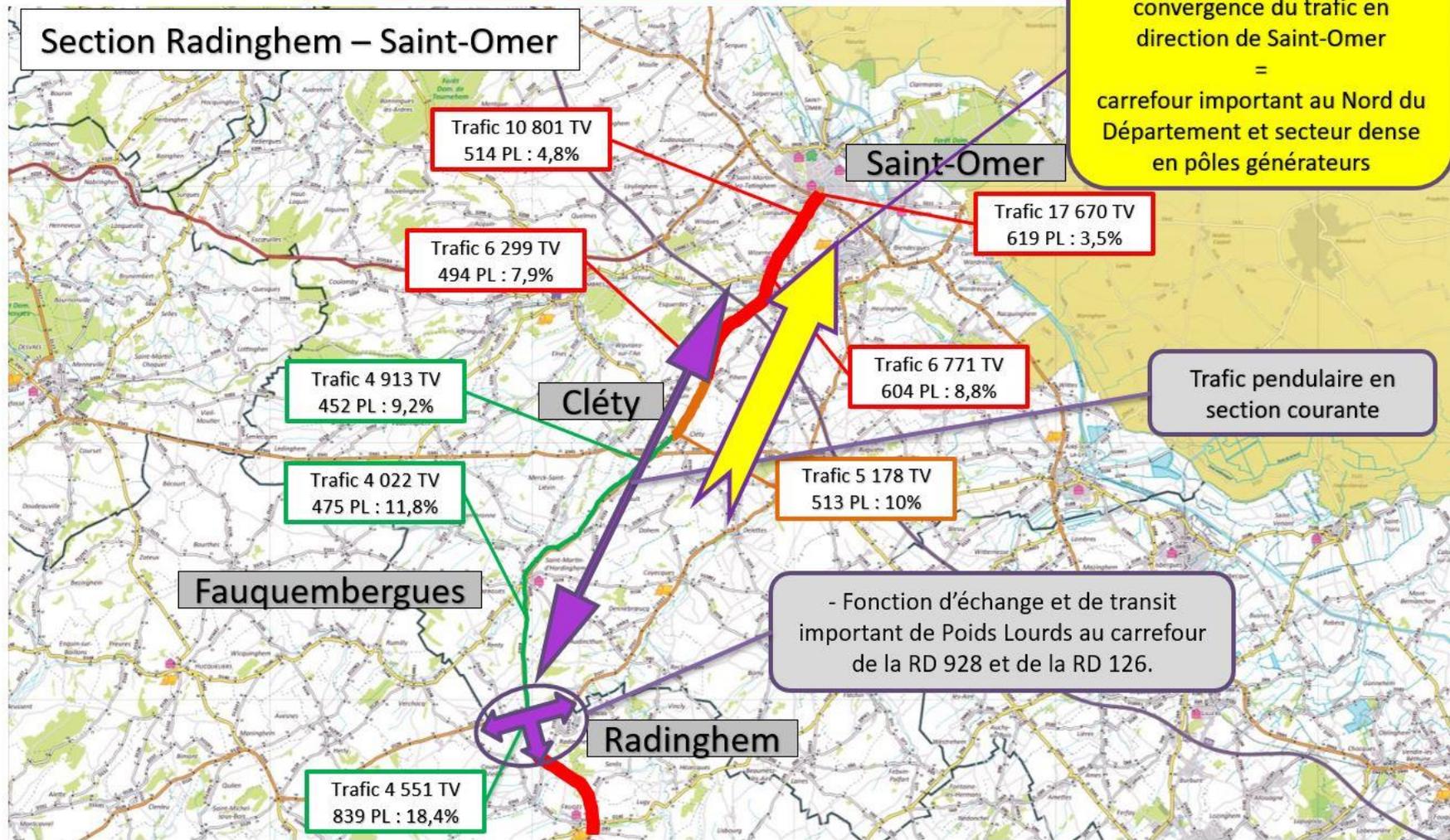
Labroye



SECTION RADINGHEM – SAINT-OMER

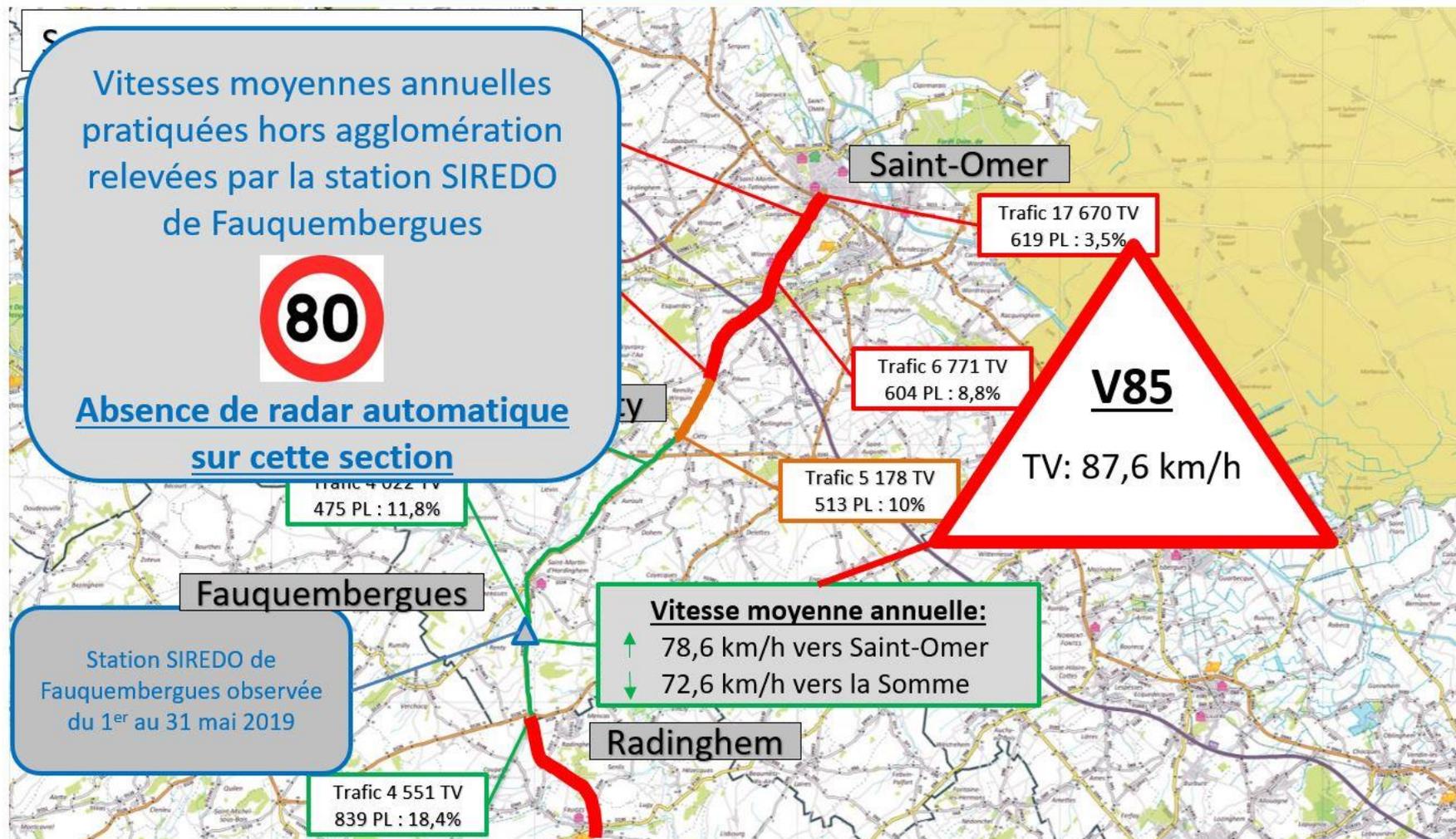
RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission



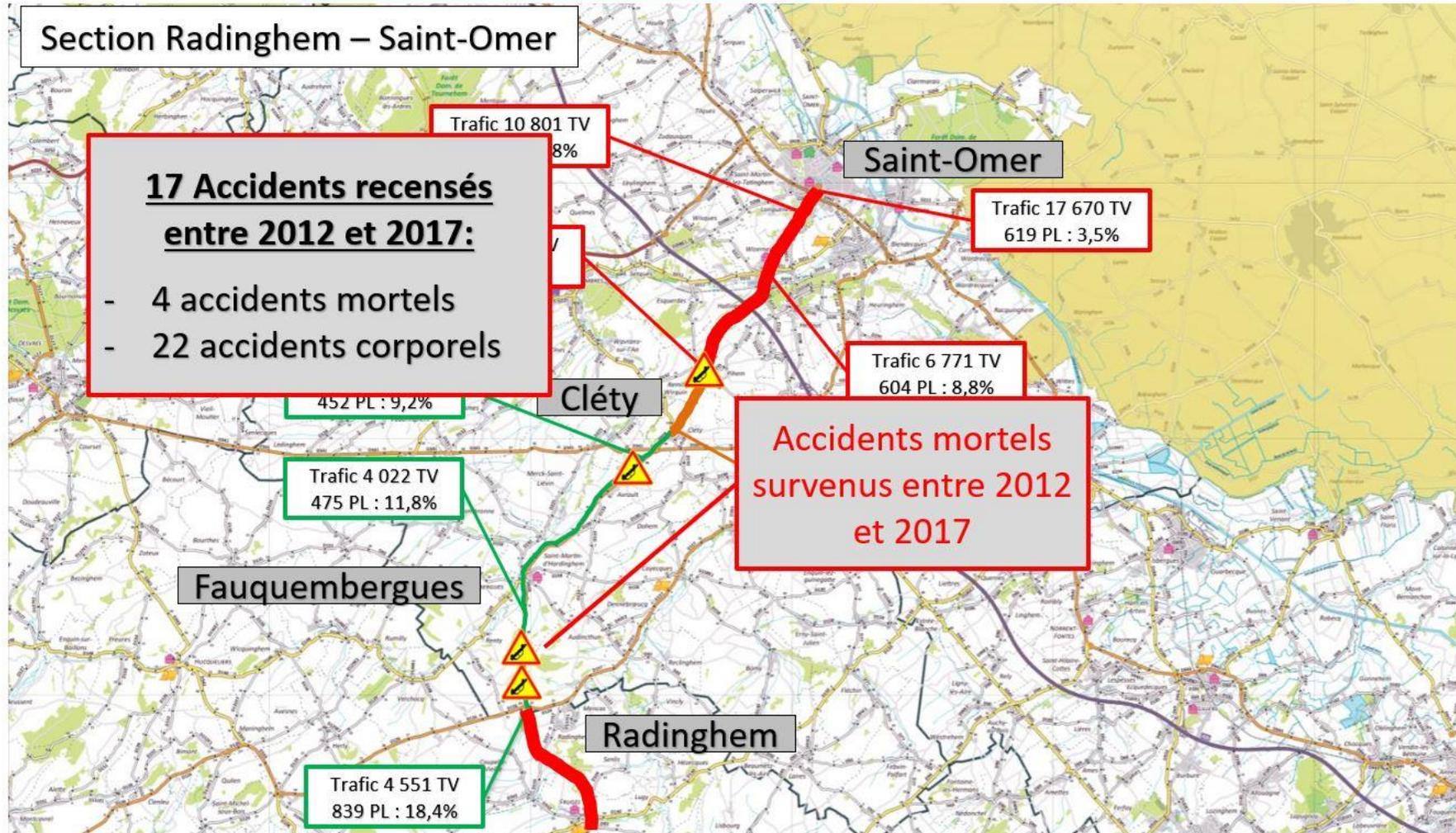
RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission



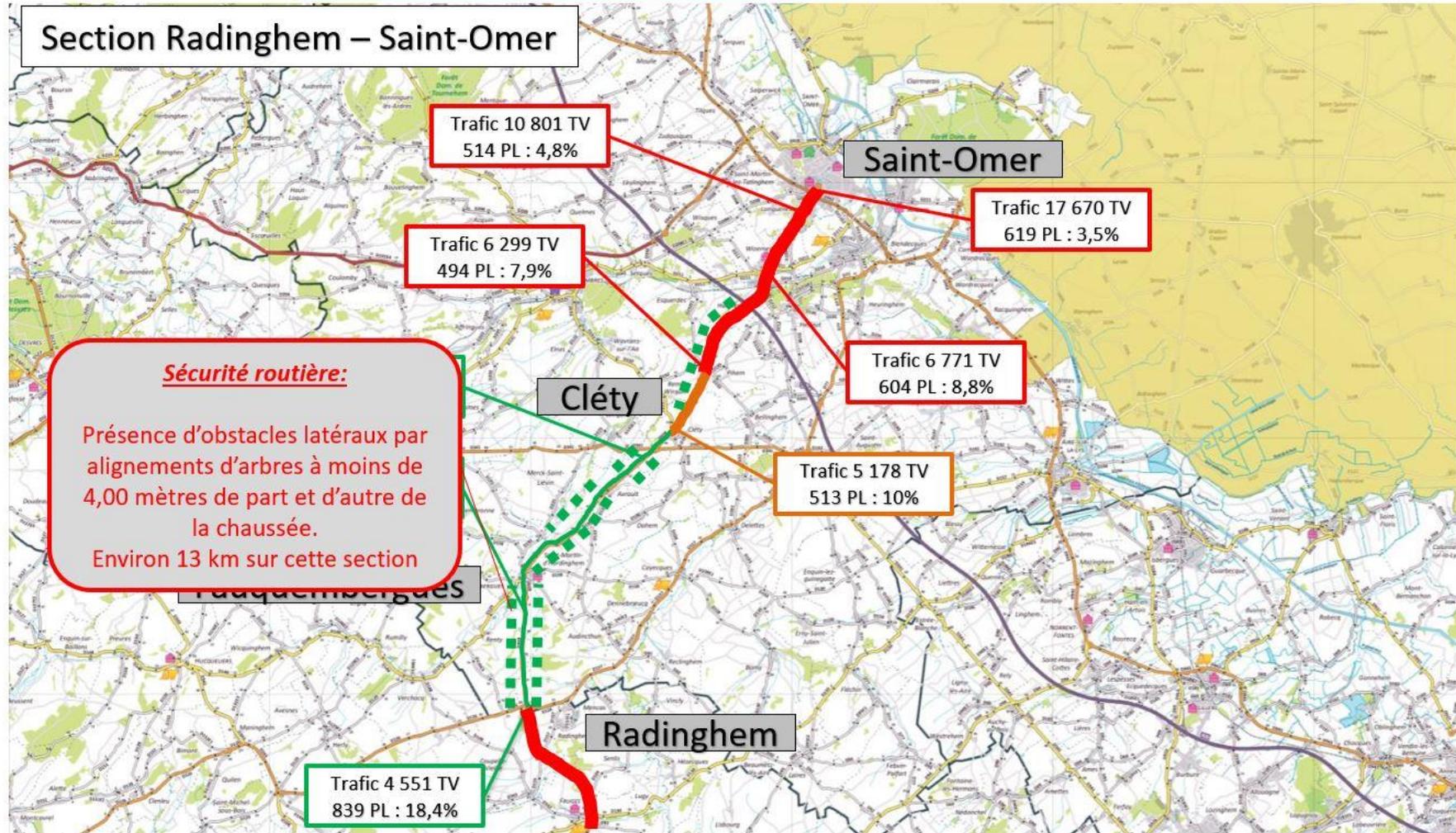
RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission



RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

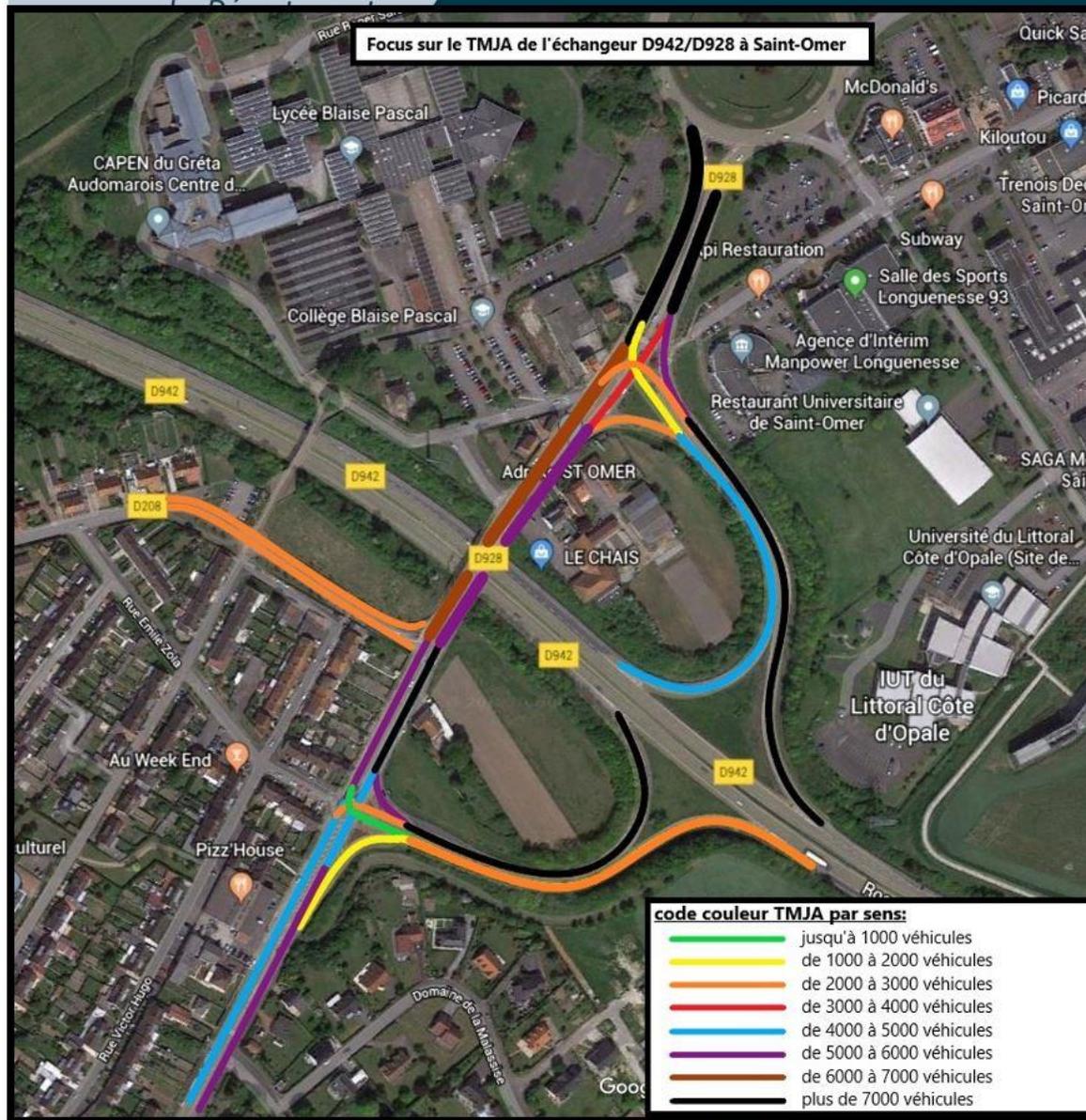
Présentation en 4^{ème} Commission



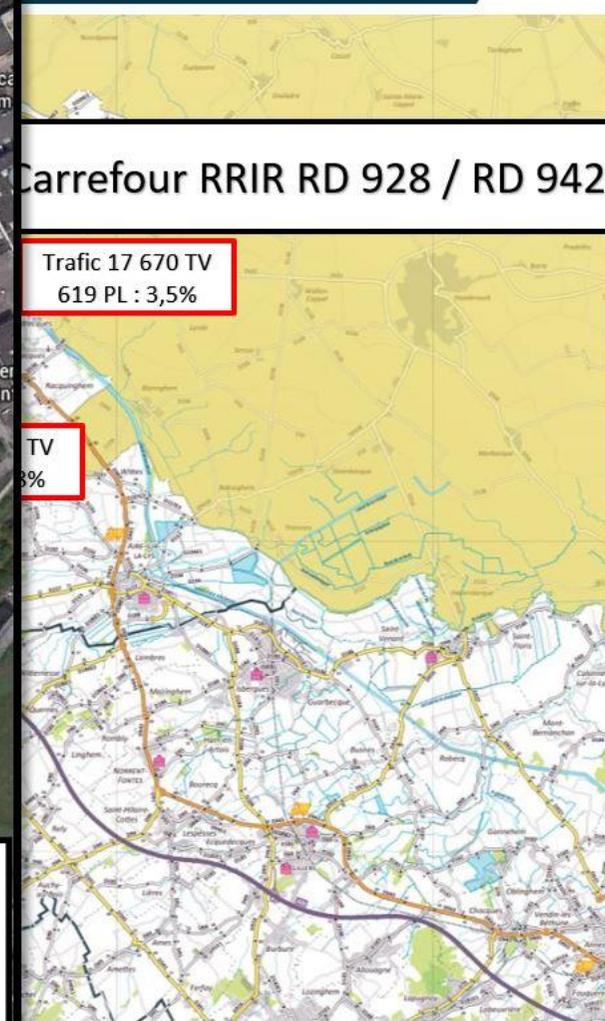


Pas-de-Calais

RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Saint-Omer



Carrefour RRIR RD 928 / RD 942





RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission

Section Radinghem – Saint-Omer

Préconisations section Radinghem – Saint-Omer:

- Réalisation d'une étude de sécurité routière (étude paysagère, vitesse de circulation, contrôles radar)
- Réduire et contrôler la vitesse (radars pédagogiques)
 - Recherche de zones de stockage PL
- Développer les systèmes d'informations dynamique aux carrefours RRIR RD 942/928 par le biais de PMV

Fauquemont

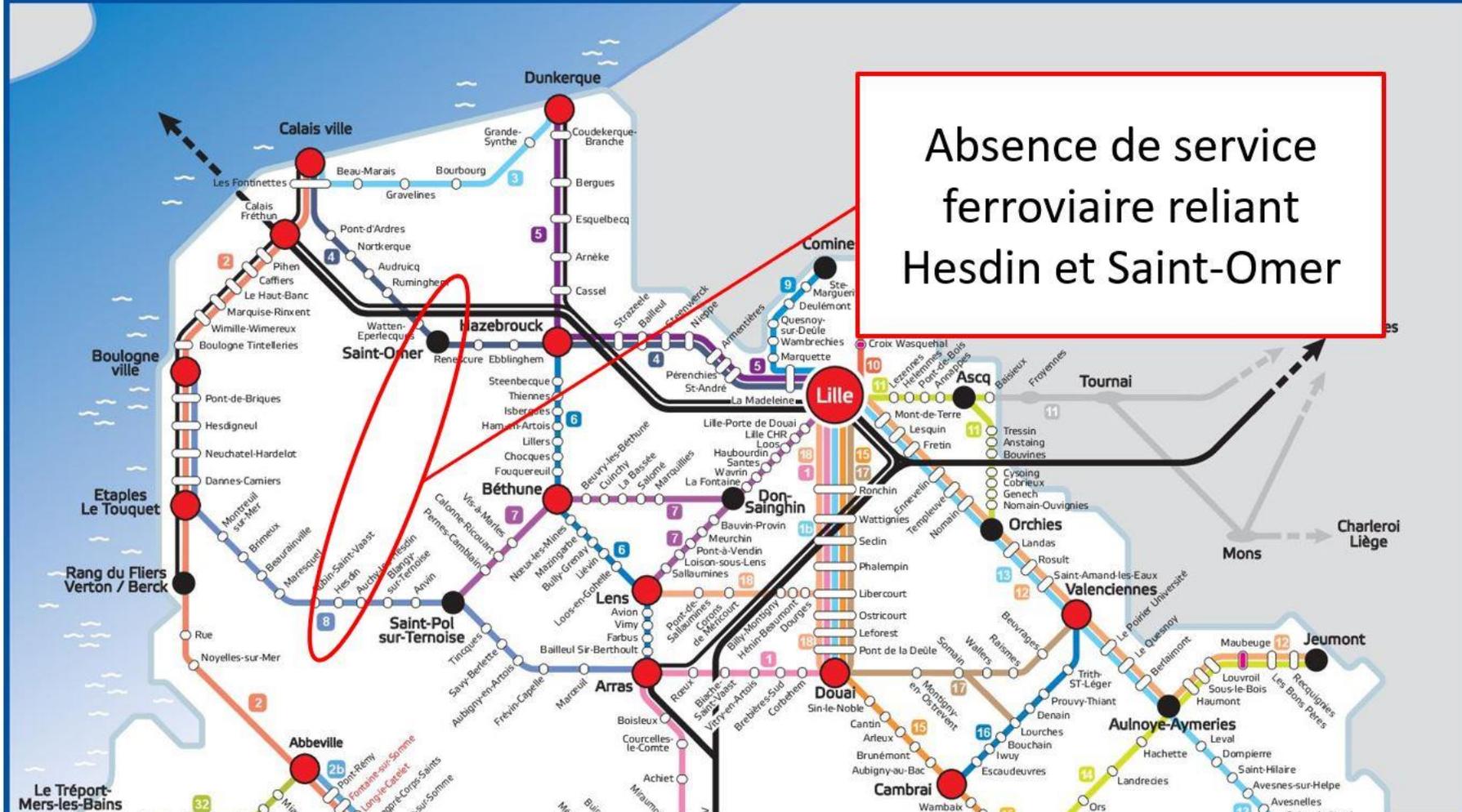
Radinghem

Trafic 4 551 TV
839 PL : 18,4%



INTERMODALITE AUTOUR DE LA RD 928

Le réseau TER Hauts-de-France



Réseau routier de transport
en commun régional

La ligne Oscar n°509 emprunte la
RD 928 de Hesdin à Saint-Omer
et effectue un arrêt dans chaque
commune traversée

e entre
er

928

Cette ligne de Bus permet les
correspondances aux gares de:

- Hesdin : lignes n° 516, 517, 518
- Saint-Omer : n° 508, 510, 511

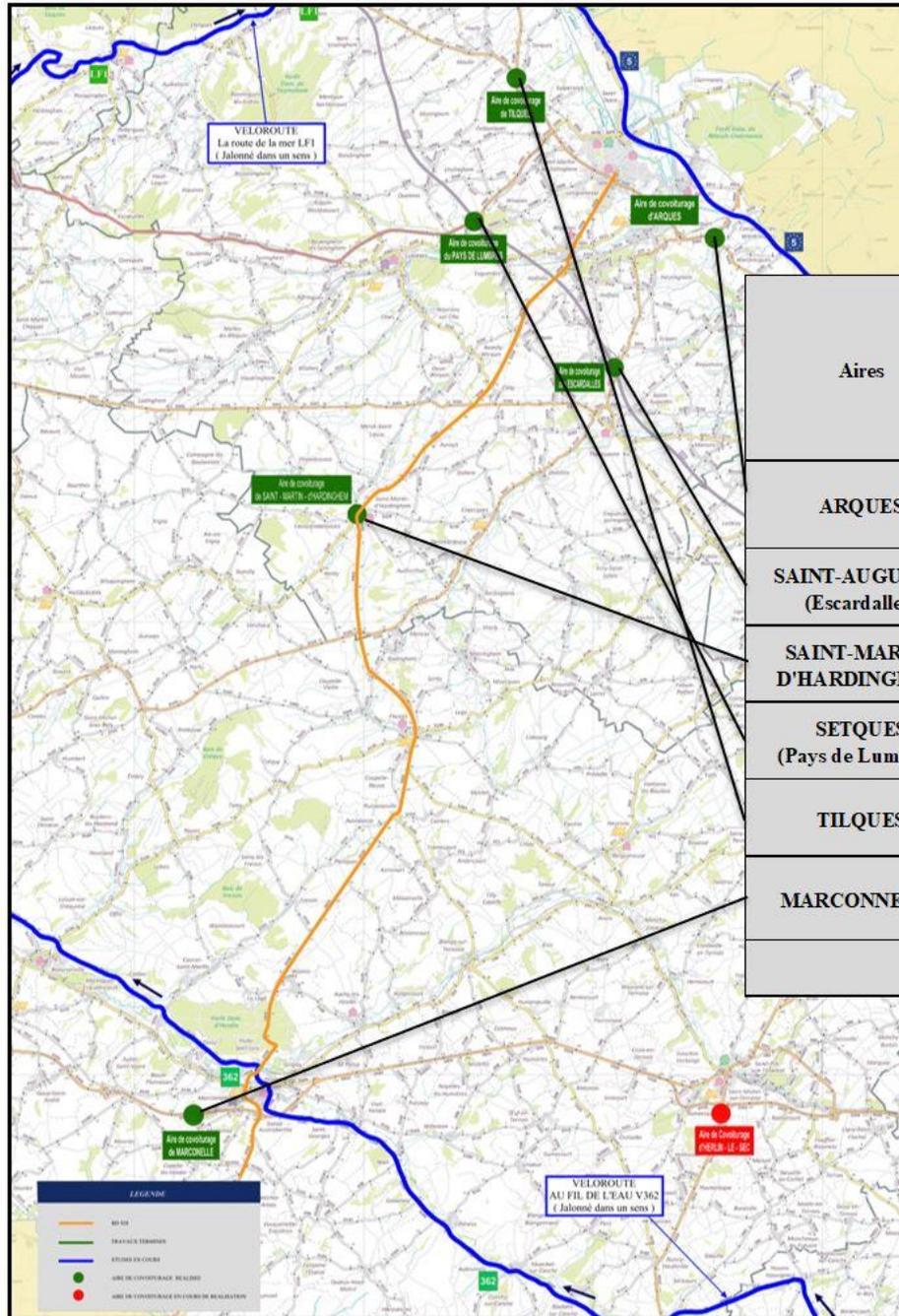
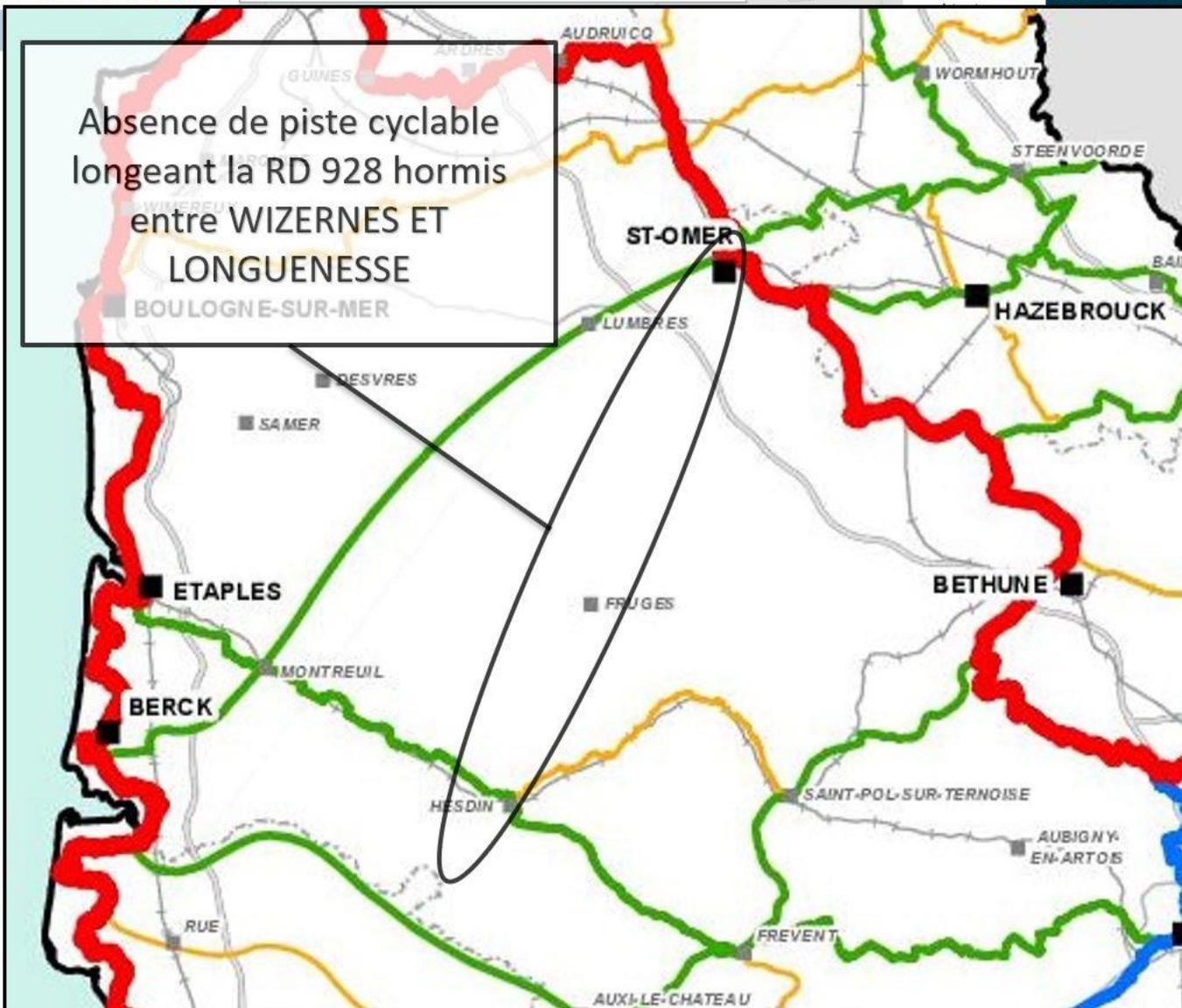


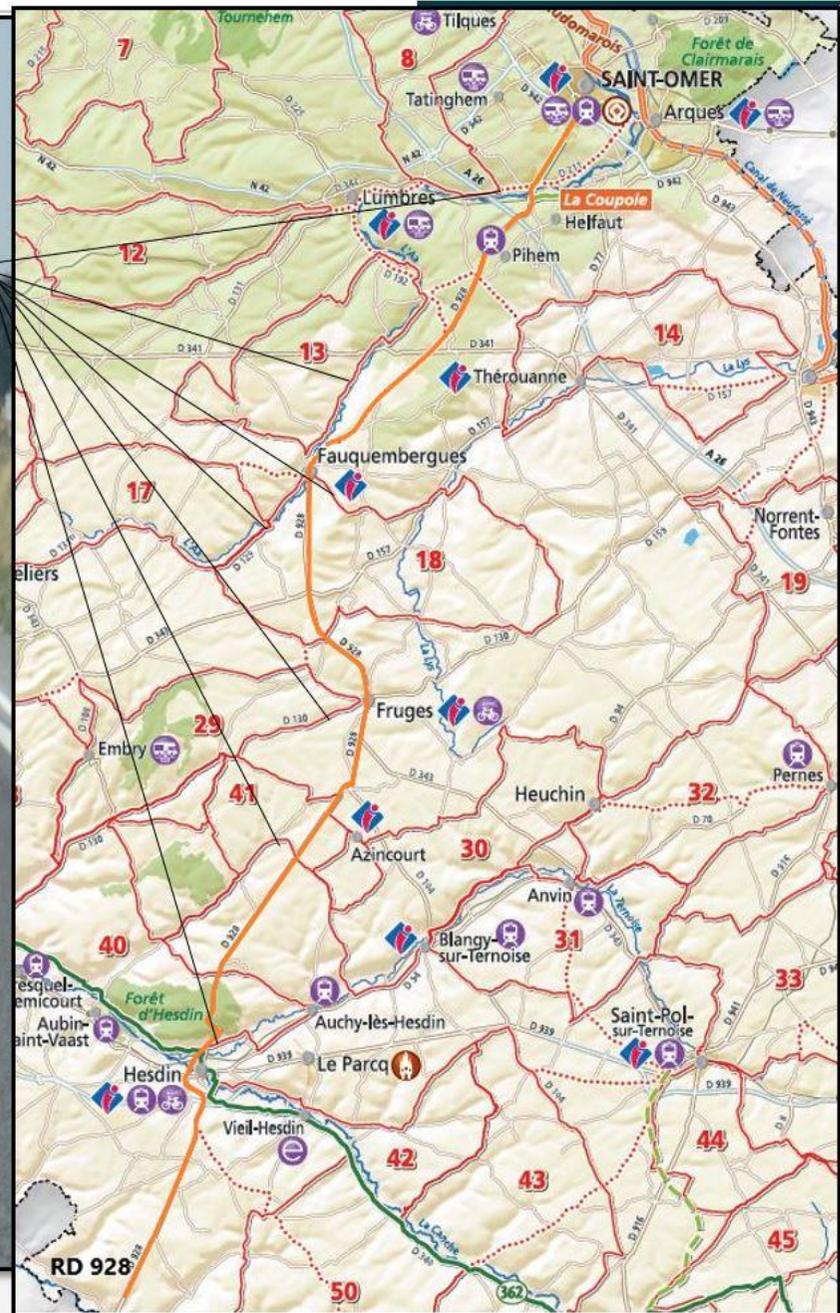
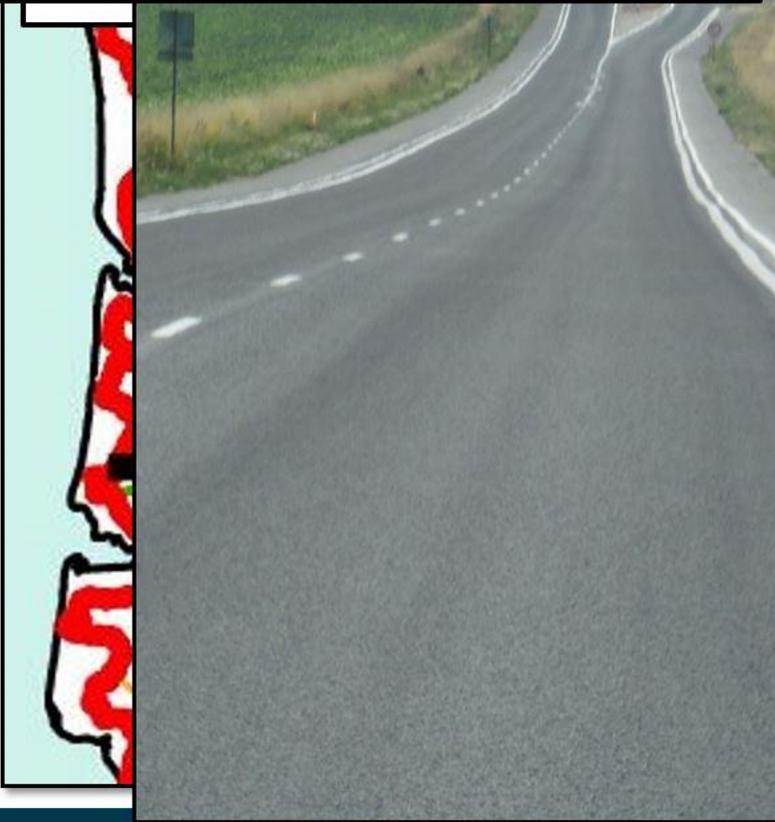
Schéma d'itinéraire entre Arques et Saint-Omer

présentation en 4^{ème} Commission

Aires	Territoire	Places au total	Année mise en service	Moyenne semaine	Taux de remplissage	Taux maximum de remplissage
ARQUES	Audomarois	26 VL	2015	13,5	51,8%	61,5%
		15 PL	2015	/	/	/
SAINT-AUGUSTIN (Escardalles)	Audomarois	49	2014	40,5	82,7%	98,0%
SAINT-MARTIN D'HARDINGHEM	Audomarois	34	2013	1,1	3,3%	5,9%
SETQUES (Pays de Lumbres)	Audomarois	84	2012	58,9	70,1%	90,5%
TILQUES	Audomarois	46	2013	35,2	76,5%	93,5%
MARCONNELLE	Montreuillois-Ternois	17	2014	6,7	39,6%	70,6%
TOTAL		230		155,9	67,8%	



A ce jour, 7 boucles cyclo-touristiques sont praticables le long de la RD 928



SYNTHESE DES PRECONISATIONS



RD 928 - Schéma d'itinéraire entre Labroye et Saint-Omer

Présentation en 4^{ème} Commission

Synthèse des préconisations

- *Prise en compte des obstacles latéraux à court terme :*
 - *Réalisation d'une étude de sécurité routière*
- *Réduire et contrôler la vitesse :*
 - *Mise en place de radars pédagogiques*
- *Développer un caractère plus urbain en agglomération en promouvant les mobilités douces*
- *Rendre les sites touristiques plus lisibles avec un accompagnement en terme de signalisation*
- *Rechercher et identifier des zones de stockage Poids Lourd (ex: côte de Labroye)*
- *Développer les systèmes d'informations et de signalisation dynamique aux carrefours des axes classés RRIR.*

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Bureau des Déplacements et de la Mobilité

RAPPORT N°11

Territoire(s): Montreuillois-Ternois, Audomarois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

SCHÉMA D'ITINÉRAIRE DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 928 ENTRE LABROYE ET SAINT-OMER

La démarche de réaliser des schémas d'itinéraires est issue des réflexions engendrées par les actions de l'Agenda 21 (approuvé en juin 2008) et par les actions du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité (approuvé en février 2012).

Contexte : Qu'est-ce qu'un schéma d'itinéraire ?

Le schéma d'itinéraire donne un cadre précis à l'aménagement de la route et permet d'anticiper les évolutions à réaliser sur l'axe (généralement un axe de 1^{ère} catégorie).

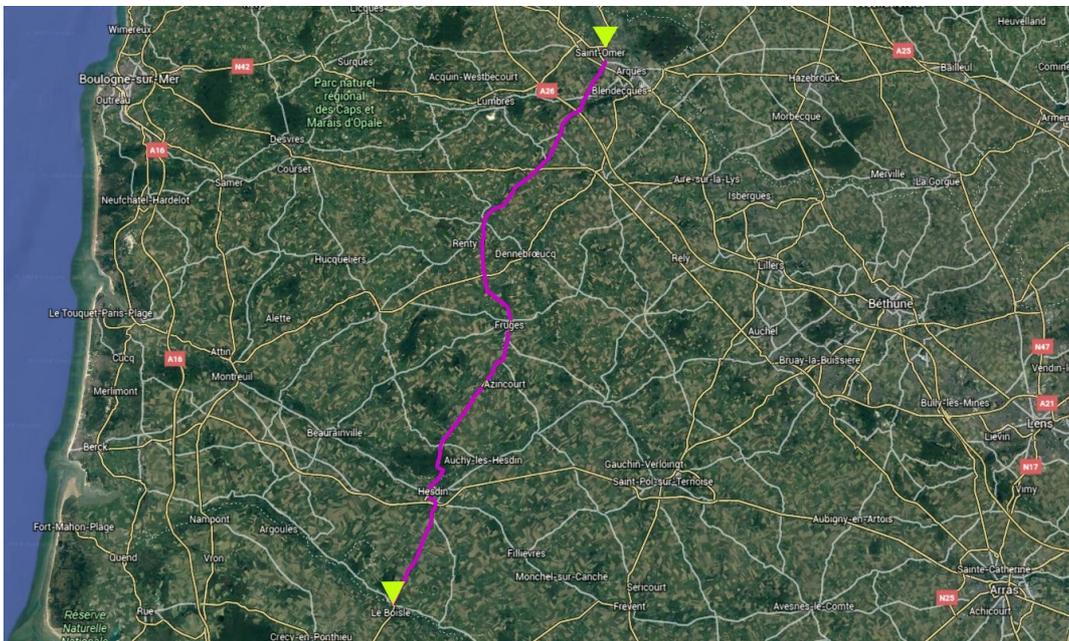
Les objectifs du schéma d'itinéraire sont de :

- Présenter synthétiquement le rôle et les fonctions de l'itinéraire sur le territoire qu'il impacte par la réalisation d'un diagnostic complet (trafic, accidentologie, pôles générateurs, développement économique et touristique, modes alternatifs de transports, ...).
- Situer l'itinéraire dans le réseau routier qui s'y rattache.
- Décrire les opérations structurantes nécessaires à l'évolution de l'itinéraire et ce à court, moyen ou long terme.

Le projet de schéma sur la RD 928

- La RD 928 est une route départementale d'intérêt régional (1^{ère} catégorie), axe classé à grande circulation, axe de convoi exceptionnel de 2^{ème} catégorie.

- La RD 928 présente une homogénéité importante au niveau de son profil en travers (2x1 voie) avec bande dérasée multifonctionnelle de Labroye à Cléty et une bande cyclable de Wizernes à Saint-Omer.



Elle est considérée comme Réseau Routier Intérêt Régional :

- C'est un axe économique majeur qui permet de relier les grands pôles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) D'Abbeville et Saint-Omer.
- Elle est connectée au Sud (côté Hesdin) à la RD 939, et au Nord (côté Saint-Omer) à la RD 942.
- C'est une route qui est empruntée pour se rendre au travail entre ces 2 carrefours départementaux.

Détails techniques : le schéma d'itinéraire, en synthèse

Pour la section Labroye - Radinghem :

- La répartition horaire du trafic dans les 2 sens se caractérise par un mouvement principalement pendulaire, en lien avec la commune d'Hesdin et également par des fonctions d'échange et de transit en direction d'Abbeville (80).
- Les échanges se réalisent aux 1/2 échangeurs de la RD 939/RD 928 au Sud d'Hesdin en direction du littoral et d'Arras.
- 30% du trafic circulant sur le secteur d'Hesdin emprunte la RD 939. L'éloignement aux accès autoroutiers (A26 au Nord et A16 à l'Ouest) entraîne un trafic de transit important sur les RD structurantes du territoire (RD 939 et 928). Le trafic PL montre que la RD 928 est 2 fois plus fréquentée au Sud du carrefour RD 928/RD 939 qu'au Nord.
- L'Hesdinois est au carrefour de 2 routes départementales structurantes dans la desserte du territoire : la RD 939 d'Est en Ouest, reliant Saint-Pol-sur-Ternoise à Etaples-sur-Mer et la RD 928 traversant le Pas-de-Calais du Nord au Sud.
- Au vu des trafics journaliers élevés sur la RD 928 dans les communes d'Hesdin et Marconne, 6 393 TV et du pourcentage de PL avoisinant les 12.2%, le trafic PL peut être considéré comme « gênant » pour les riverains en traversée d'agglomération.

Au regard de ces enjeux, le Schéma d'itinéraire préconise de conforter la RD 928 dans sa position d'axe régional :

- Tenir compte et traiter la présence éventuelle d'obstacles latéraux (études de sécurité routière et paysagère)
- Réduire et contrôler la vitesse (mise en place de radars pédagogiques)
- Développer un caractère plus urbain en agglomération en promouvant les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Rendre les sites touristiques plus lisibles avec un accompagnement en terme de signalisation
- Rechercher et identifier des zones de stockage PL
- Prendre en compte les objectifs du SRADDET en développant les systèmes de signalisation dynamique du type panneau à message variable (PMV) aux carrefours des axes classés RRIR, RD 939 / RD 928, la RD 939 étant déjà équipée

Pour la section Radinghem – Saint-Omer :

L'analyse de ces données globales sur la section Radinghem – Saint-Omer montre que la RD 928 doit servir pour des trafics d'échange et de transit et de support pour les trajets domicile – travail.

La RD 928 peut donc être classée comme ayant une fonction économique (approvisionnement et livraisons, fonctionnement des entreprises, accès aux commerces).

L'analyse du trafic permet de mettre en avant 3 fonctionnements différents :

- Au niveau de Longuenesse et l'échangeur RD 942/RD 928 et jusqu'à l'entrée dans Saint-Omer, le trafic est le plus élevé, 17 670 véhicules/jour dont 619 PL/3,5% PL qui desservent le centre de Saint-Omer et la Zone commerciale « Rives de l'Aa » à Longuenesse Est.

- Au Sud de Longuenesse, on constate une diminution du trafic s'orientant vers l'A26. Peu d'échange sur le carrefour RD 341/RD 928.

- La RD 126 est route de 1^{ère} catégorie et joint Montreuil à l'autoroute A26 via la RD 157 et la RD 77. Il y a un échange de trafic de 571 PL/jour au carrefour RD 126/RD 928. Ce trafic PL transit en direction d'Aire-sur-la-Lys via la RD 126 puis la RD 157.

Au regard de ces enjeux, le Schéma d'itinéraire préconise de conforter la RD 928

dans sa position d'axe régional :

- **Tenir compte et traiter la présence éventuelle d'obstacles latéraux (études de sécurité routière et paysagère)**
- **Réduire et contrôler la vitesse (mise en place de radars pédagogiques)**
- **Développer un caractère plus urbain en agglomération en promouvant les mobilités alternatives à la voiture individuelle**
- **Rendre les sites touristiques plus lisibles avec un accompagnement en terme de signalisation**
- **Rechercher et identifier des zones de stockage PL**
- **Permettre un meilleur suivi de l'évolution du trafic entrant et sortant de Saint-Omer en implantant une station de comptage permanent à l'entrée Sud de Longuenesse**
- **Prendre en compte les objectifs du SRADDET en développant les systèmes de signalisation dynamique du type panneau à message variable (PMV) aux carrefours des axes classés RRIR, RD 943, 942 / RD 928 en amont et en aval de Saint-Omer.**

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'approuver le schéma d'itinéraire de la route départementale 928 entre LABROYE et SAINT-OMER conformément aux documents joints, et en particulier les orientations suivantes :

- Tenir compte et traiter la présence éventuelle d'obstacles latéraux (études de sécurité routière et paysagère)
- Réduire et contrôler la vitesse (mise en place de radars pédagogiques)
- Développer un caractère plus urbain en agglomération en promouvant les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Rendre les sites touristiques plus lisibles avec un accompagnement en terme de signalisation
- Rechercher et identifier des zones de stockage PL
- Prendre en compte les objectifs du SRADDET en développant les systèmes de signalisation dynamique du type panneau à message variable (PMV) sur les axes identifiés
- Permettre un meilleur suivi de l'évolution du trafic entrant et sortant de Saint-Omer en implantant une station de comptage permanent à l'entrée Sud de Longuenesse

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/11/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**VALORISATION, PAR ALIÉNATION IMMOBILIÈRE, DE L'ANCIENNE POUDRIÈRE
DU BASTION DES CHOUETTES SISE RUE DES CARABINIERS D'ARTOIS À
ARRAS**

(N°2020-422)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2020-041V0339 en date du 09/06/2020, ci-annexé ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion en date du 02/11/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'aliéner au profit de la SCI DUBOIS DHORNE IMMO, au prix de 48 000 €, le bâtiment de l'ancienne poudrière sur et avec une partie d'environ 1 870 m² (à parfaire après délimitation et arpentage) de la parcelle cadastrée BH 43 à ARRAS, conformément au plan joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte de vente notarié à intervenir, qui sera rédigé aux frais de l'acquéreur par l'étude de Maître NONCLERCQ (Notaire à ARRAS), et à en percevoir le prix ; étant précisé que les frais de division cadastrale et de bornage seront également à la charge de l'acquéreur.

Article 3 :

La recette visée à l'article 1 de la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement - Recette	C06-020E06	775//943	Opération foncière	48 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

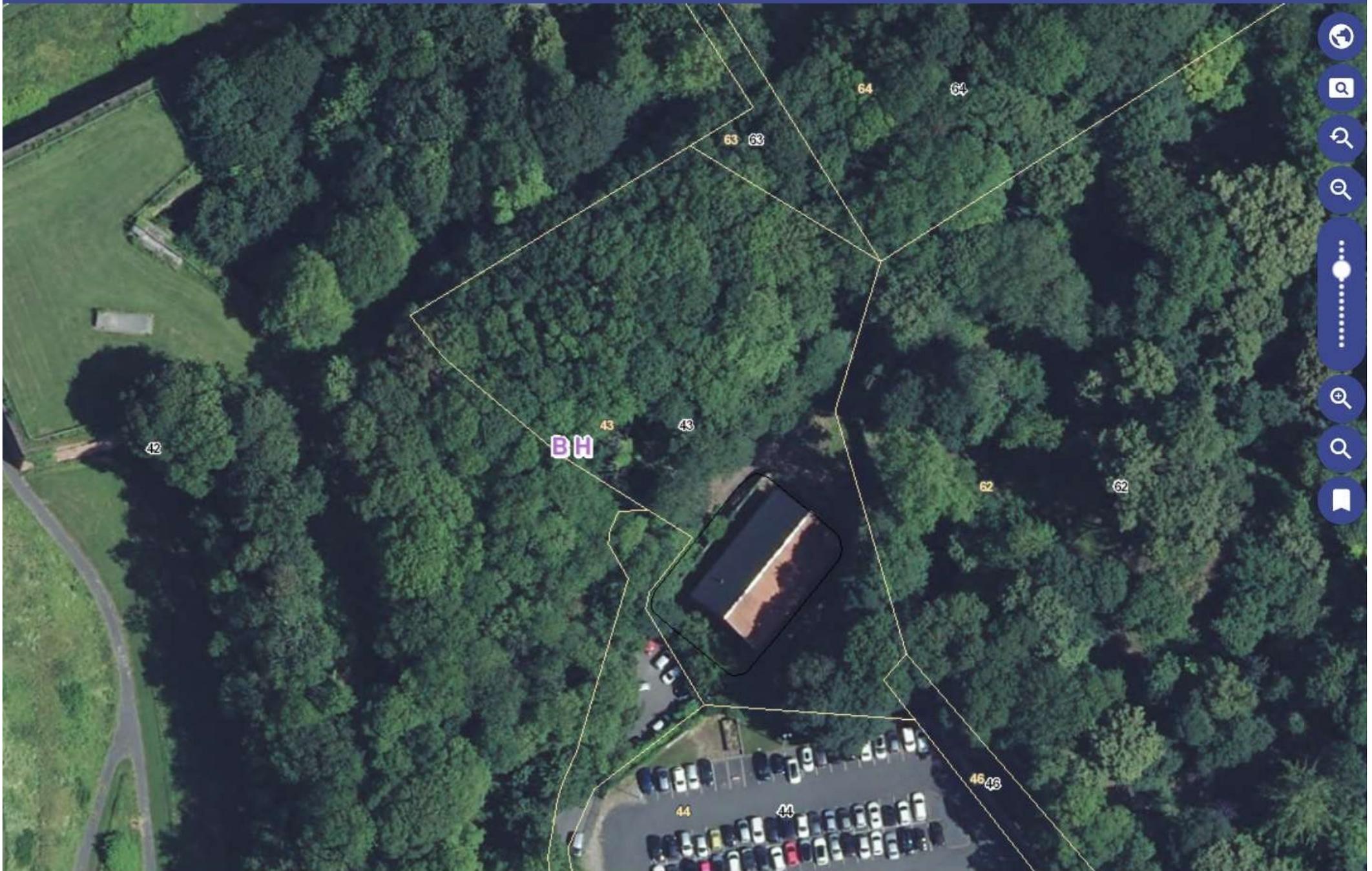
Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
ARRAS

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 19/02/2020
(fuseau horaire de Paris)

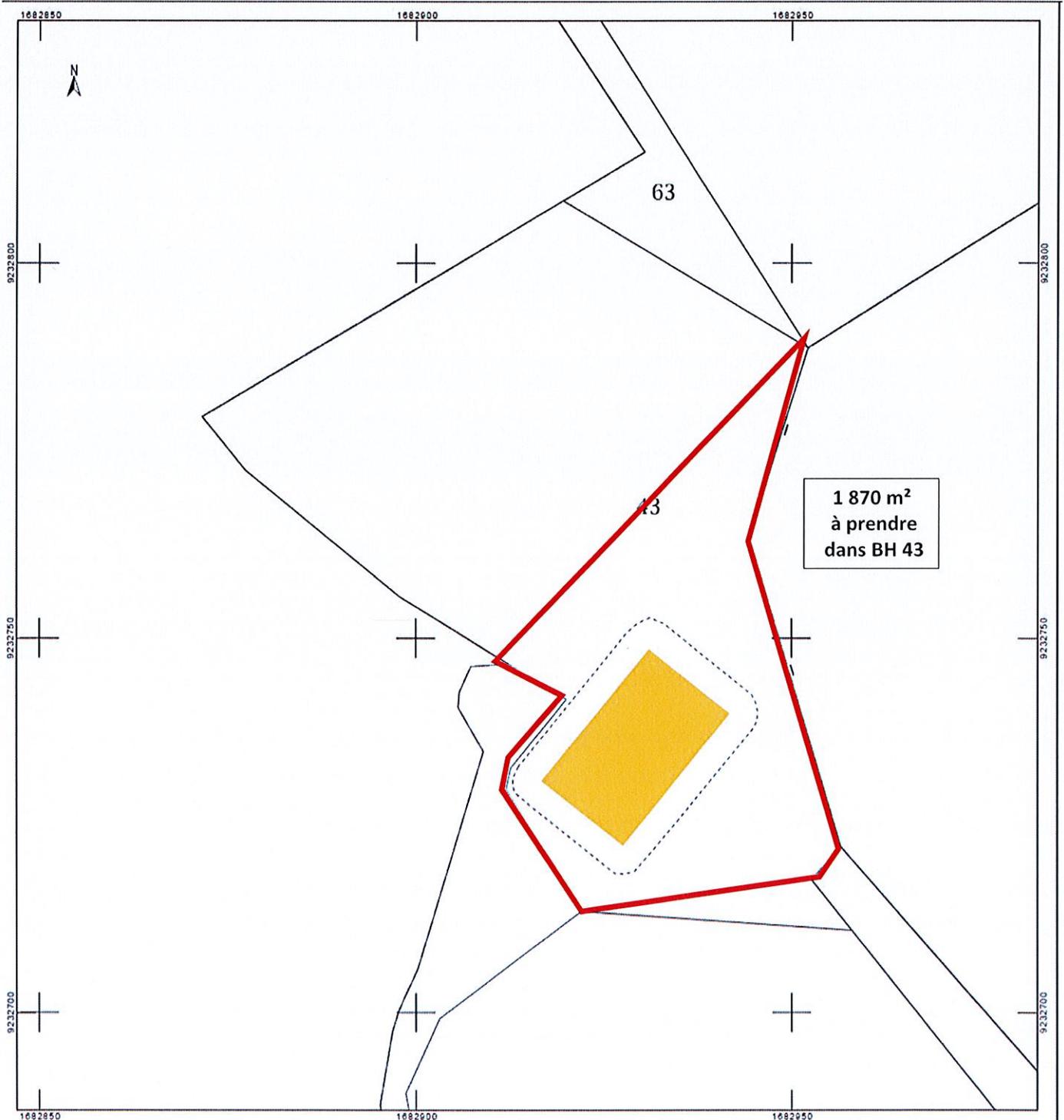
Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pole de Topographie et de Gestion Cadastre
ARRAS - SAINT POL 10 rue Diderot 62034
62034 ARRAS Cedex
tél. 03.21.24.68.68 - fax
plgc.620.arras@dgtip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Parcelle BH 43:
Contenance totale 4 456 m²
(ex A6p au cadastre de 1970)



CONSERVATION DES HYPOTHEQUES D'ARRAS
 Publié et enregistré
 le 10 NOV. 1970
 Dépôt n° 7073 Vol. 3186 N° 17
 Le Conservateur

ats : 26.70
 al. : 16.91
 Total : 43.61

Recu : sept cent quatre vingt deux francs
Publié en

Enregistré à ARRAS le 19 OCT. 1970
 F 74 Bord. 88873

REPUBLIQUE FRANCAISE
 - ACTE DE VENTE -

L'an mil neuf cent soixante dix le *vingt deux*
 du mois de *septembre*

Par devant Nous Marcel TURON, Préfet du
 Pas-de-Calais

Ont comparu :

1° Monsieur TRIBOUT Directeur Divisionnaire des
 Impôts à ARRAS, agissant au nom de l'Etat en vertu de
 la délégation permanente de signature qui lui a été
 donnée par arrêté préfectoral du 1er Juillet 1969
 reconduit par arrêté du 11 Juillet 1970

d'une part

2° Monsieur Henri BIARD, Secrétaire Général de la
 Préfecture du Pas-de-Calais, agissant en vertu de la
 délégation de signature à lui accordée par Monsieur
 Marcel TURON, Préfet du Pas-de-Calais suivant arrêté
 du 11 Juillet 1970 publié au Recueil des Actes Admi-
 nistratifs n° 14 du 31 Juillet 1970

Monsieur Marcel TURON ayant été lui-même autorisé
 à agir au nom et pour le compte du Département en
 vertu d'une délibération du Conseil Général du Pas-de-
 Calais au cours de sa Session Extraordinaire de Mai
 1970.

d'autre part

Lesquels ont exposé ce qui suit :

- EXPOSE -

Le Département du Pas-de-Calais a sollicité la
 cession à son profit, en vue d'assurer la sécurité
 des bâtiments de la Préfecture, d'un terrain domanial
 de 4.456 m2 sis à ARRAS, plus amplement désigné ci-
 après, remis au Domaine pour aliénation par le
 Ministère de la Défense Nationale suivant procès-
 verbal en date du 5 décembre 1969.

Cette acquisition a été approuvée par le Conseil
 Général dans sa séance du 11 Mai 1970 (Session extra-
 ordinaire) dont un exemplaire demeurera annexé à
 la minute des présentes après mention.

Cela exposé les comparants sont convenus de ce
 qui suit.

...

CONVENTION

Monsieur TRIBOUT en qualité déclare par ces présentes vendre en s'obligeant à la garantie de droit, à Monsieur BIARD, en qualité, qui accepte, l'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION

VILLE d'ARRAS

Un terrain d'une superficie, après arpentage de 44 a 56 ca cadastré section A 1 - N° 6 p lieudit "Les Fortifications de la Cité" tel que le tout s'étend, se poursuit et comporte et sans qu'il soit besoin d'en faire une plus ample désignation l'immeuble vendu figurant au plan qui demeurera annexé aux présentes après mention.

Cet immeuble est repris au Sommier des biens de l'Etat sous le numéro 9163 du Volume II et sous la dénomination "Biens non affectés".

ORIGINE DE PROPRIETE

L'immeuble présentement vendu appartient en toute propriété à l'Etat depuis un temps immémorial. Il en résulte que le titre de propriété de l'Etat n'est pas postérieur au 1er Janvier 1956.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente cession a lieu aux charges et conditions suivantes que M. B I A R D es parties s'oblige à exécuter et accomplir savoir :

Servitudes.

L'acquéreur jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, occultes, apparentes, déclarées ou non, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres, à ses risques périls et fortune, sans aucun recours contre l'Etat vendeur, sans pouvoir, dans aucun cas, appeler l'Etat en garantie et sans que la présente clause puisse attribuer soit à l'acquéreur, soit aux tiers, d'autres et de plus amples droits que ceux résultant des titres ou de la loi. Il est précisé que l'immeuble a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 5 Octobre 1945. En conséquence l'acquéreur sera tenu de se conformer aux prescriptions de la Loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments historiques et du décret du 18 Mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi.

Charges hypothécaires.

Les biens de l'Etat sont vendus francs et libres de toutes dette et hypothèques.

Garantie.

L'acquéreur est censé bien connaître l'immeuble qu'il acquiert. Il le prend dans l'état où il se trouve sans pouvoir prétendre à aucune garantie, ni à aucune diminution de prix pour vices cachés, dégradations, réparations ou autres erreurs dans la désignation.

La vente est faite, sans garantie de mesure, consistance et valeur, et il ne pourra être exercé respectivement aucun recours en indemnité, réduction ou augmentation de prix quelle que puisse être la différence en plus ou en moins dans la mesure, consistance ou valeur.

Cependant, lorsqu'il y aura eu erreur en même temps dans la désignation des tenants et aboutissants et dans la consistance annoncée, chacune des parties aura le droit de provoquer la résiliation du contrat; mais si l'une seulement de ces deux conditions se trouve remplie, il ne pourra être reçu aucune demande en résiliation ou indemnité.

Lorsque la double erreur existera au préjudice de l'acquéreur, il ne sera admis à demander la résiliation que dans les deux mois de la vente, passé lequel délai, les réclamations ne seront plus reçues et la vente aura son effet.

Il y aura également lieu à résiliation si l'on a compris dans la vente un bien ou portion de bien quelconque non susceptible d'être vendu.

Les résiliations et annulations de la vente ne donneront ouverture à aucune demande en indemnités, dommages et intérêts soit envers l'Etat, soit envers l'acquéreur excepté lorsqu'il y aura eu dégradation ou amélioration.

....

Délivrance - Entrée en jouissance.

L'acquéreur ne pourra :

- 1°) Obtenir la remise d'une expédition de l'acte de vente et des baux courants s'il en existe
- 2°) Percevoir les fruits civils ou naturels ;

Enfin, entrer en possession réelle du bien vendu qu'après avoir acquitté les droits de timbre et d'enregistrement et payé la totalité du prix.

Mais les fruits civils ou naturels lui seront acquis à compter du jour de la vente, sans qu'il puisse cependant exercer aucun recours en garantie, ni requérir aucune indemnité ou diminution de prix pour raison de loyers ou fermages qui auraient pu être payés d'avance.

Il n'aura pas droit aux loyers ou fermages échus qui n'auraient pas été payés avant le jour de la vente non plus qu'au prorata de ceux courus, mais non échus à la même époque.

Impôts.

L'acquéreur supportera les impôts du jour de la vente.

Baux et location.

L'acquéreur demeure subrogé aux droits et obligations de l'Etat vis à vis des locataires ou fermiers, s'il en existe.

Frais. L'acquéreur paiera en sus du prix ci-après fixé tous frais de timbre, d'enregistrement et d'hypothèque ainsi que le coût tant de l'expédition qui lui sera délivrée que de celle dont la délivrance serait requise par l'Etat vendeur à défaut de paiement dans le délai imparti du prix ci-après fixé

Le paiement des droits devra avoir lieu dans le mois de la date de l'acte sous les peines de droit.

REVENDEICATION

L'acquéreur fera son affaire personnelle, sans aucun recours contre l'Etat, de toutes contestations, indemnités ou dommages-intérêt qui pourraient être dus à l'occasion des questions de mitoyenneté ou de propriété des murs et clôtures entourant ou soutenant tout ou partie des immeubles vendus.

Il aura à détenir, le cas échéant, à toute action en revendication intentée par tout ayant droit à la propriété dont il s'agit, sans autre recours contre l'Etat en cas d'éviction que celui lui permettant d'obtenir le remboursement de son prix d'acquisition.

PRIX - DELAI DE PAYEMENT

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SIX FRANCS (4.456 Frs)

qui sera payable à la Recette divisionnaire d'ARRAS-Ouest dans le mois de la délivrance d'office à l'acquéreur d'une expédition enregistrée et revêtue de la mention de publicité au fichier immobilier.

Passé le délai d'un mois visé ci-avant, les sommes restant dues porteront intérêt au profit de l'Etat, au taux de 9 %. Dans le calcul des intérêts, tous les mois seront comptés pour trente jours et pour les fractions de mois chaque jour sera compté pour un trois cent soixantième d'année.

DECOMPTE

Les quittances délivrées n'opéreront la libération définitive de l'acquéreur qu'autant que les paiements auront été reconnus réguliers et suffisants par un décompte réglé conformément à la réglementation en vigueur.

RESERVE DE PRIVILEGE

L'acquéreur sera propriétaire par le seul fait de la vente et à partir de ce moment, l'immeuble vendu sera à ses risques et périls. Mais, jusqu'au jour où il aura rempli toutes les conditions qui lui sont imposées par le présent contrat, cet immeuble demeurera spécialement affecté par privilège, à la sûreté des droits du Domaine de l'Etat, sans préjudice du droit de déchéance ci-après spécifié.

Dans les deux mois de la vente, l'Administration pourra requérir si elle le juge opportun, inscription au bureau des hypothèques, pour sûreté tant du paiement du prix, s'il n'a pas été intégralement acquitté, que de l'exécution, le cas échéant, des autres charges de la vente. Cette inscription sera prise à la diligence du comptable chargé du recouvrement, et l'acquéreur sera tenu d'en rembourser le coût.

CONSERVATION DE L'IMMEUBLE.

Jusqu'à ce qu'il ait satisfait à toutes ses obligations, l'acquéreur sera tenu d'entretenir la propriété en bon état, d'exploiter ou de faire exploiter les biens en bon père de famille et demeurer garant, envers l'Etat des dégradations survenues autrement que par force majeure.

L'acquéreur ne pourra opérer dans la propriété aucun changement, faire aucune coupe de bois, démolition ou extraction du sol sans avoir à cet effet, obtenu une autorisation du Directeur des Impôts chargé du Domaine, fourni bonne et valable caution et rempli les conditions sous lesquelles cette autorisation lui sera donnée.

En cas de contravention, la totalité du prix de vente deviendra immédiatement exigible.

Titres

L'acquéreur ne pourra exiger la remise d'aucun titre de propriété. Il est autorisé toutefois à se faire délivrer à ses frais, des copies collationnées, expéditions ou extraits des titres qui se trouveraient dans les dépôts publics.

FORMALITE DE PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera publié au bureau des Hypothèques d'ARRAS par les soins du Directeur des Impôts, chargé du Domaine dans les délais et selon les modalités prévues aux articles 33 et 34 - 1 du décret N° 55 - 22 du 4 Janvier 1955.

L'acquéreur devra payer ou rembourser au Service des Domaines, si celui-ci en a fait l'avance, le coût de la publicité et celui de la délivrance des pièces ou documents dont le dépôt doit être effectué au bureau des Hypothèques.

POURSUITES - DECHEANCE.

A défaut soit de paiement du prix aux échéances, soit d'exécution des autres charges et conditions de la vente, le Domaine aura la faculté de poursuivre l'exécution du contrat par toutes les voies légales, le cas échéant au moyen de la mise en oeuvre des règles de recouvrement spéciales aux produits domaniaux, ou de faire prononcer la déchéance conformément à l'article L 55 du Code du Domaine de l'Etat. La déchéance sera prononcée par le Préfet et la décision de déchéance ne pourra être mise à exécution qu'après l'approbation du Directeur Général des Impôts, Chef du Service des Domaines au Ministère des Finances. La reprise de possession n'aura lieu qu'un mois après la notification de déchéance à l'acquéreur primitif, au détenteur, aux acquéreurs intermédiaires s'ils ont connus ou aux créanciers inscrits.

Pendant le cours de ce délai, l'acquéreur primitif, le détenteur, les acquéreurs intermédiaires et les créanciers inscrits seront admis à payer la somme exigible en capital intérêts et frais. Les tiers qui auront effectué le paiement seront subrogés par la quittance aux droits de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article R 134 du Code du Domaine de l'Etat et des articles 1250 et 1251 du Code Civil.

....

EFFETS DE LA DECHEANCE

L'acquéreur déchu sera tenu de payer, à titre de dommages et intérêts, une amende égale au 1/10 du prix de la vente s'il n'a encore fait aucun paiement et au vingtième s'il a payé un ou plusieurs acomptes sans préjudice de la restitution des fruits, lesquels sans égard au produit réel, seront liquidés par un seul calcul au taux de 6 % sur le montant total du prix de la vente jusqu'au jour de la reprise de possession.

Le montant des sommes dues au Trésor à ce double titre sera compensé, jusqu'à due concurrence, avec le total des versements effectués par l'acquéreur déchu, tant sur le capital que sur les intérêts.

Le décompte des sommes respectivement dues sera dressé par le Directeur des Impôts, chargé du Domaine.

Le reliquat sera, suivant le résultat, remboursé à l'acquéreur sans intérêt sous toutes déductions et imputations de droit, ou recouvré contre lui par toutes les voies légales.

Le reliquat à la charge de l'acquéreur déchu portera intérêt au taux de 9 % à partir de la signification du décompte.

Dans aucun cas, l'Etat ne sera tenu de maintenir les baux consentis par l'acquéreur déchu.

Les clauses et conditions du présent acte sont toutes de rigueur et ne pourront jamais être réputées comminatoires. Seront au surplus exécutées dans toutes celles de leurs dispositions qui n'auront rien de contraire à ces clauses et conditions, les lois et règlements relatifs à l'aliénation des biens immobiliers appartenant à l'Etat.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et tout ce qui s'y rattache, les parties font élection de domicile à la Préfecture du Pas-de-Calais à ARRAS.

CLOTURE

Le présent acte est dressé en simple original qui restera déposé aux archives de la Préfecture du Pas-de-Calais à ARRAS.

Dont acte.

Fait et passé à ARRAS en l'hôtel de la Préfecture, les jours, mois et an susdits

et après lecture les comparants ont signé avec Nous Préfet.

L'ACQUEREUR
es qualité

LE DIRECTEUR DIVISIONNAIRE
DES DOMAINES

LE PREFET DU
PAS DE CALAIS

signé : BIARD

signé : R. TRIBOUT

signé : TURON



Pour copie conforme
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire en Chef

active
G. WIENNE

Vu pour être annexé à l'acte
du 22 septembre 1970.

L'ACQUEREUR
es qualité

signé : BIARD

LE DIRECTEUR DIVISIONNAIRE
DES DOMAINES

signé : R. TRIBOUT

LE PREFET DU
PAS DE CALAIS

signé : TURON

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

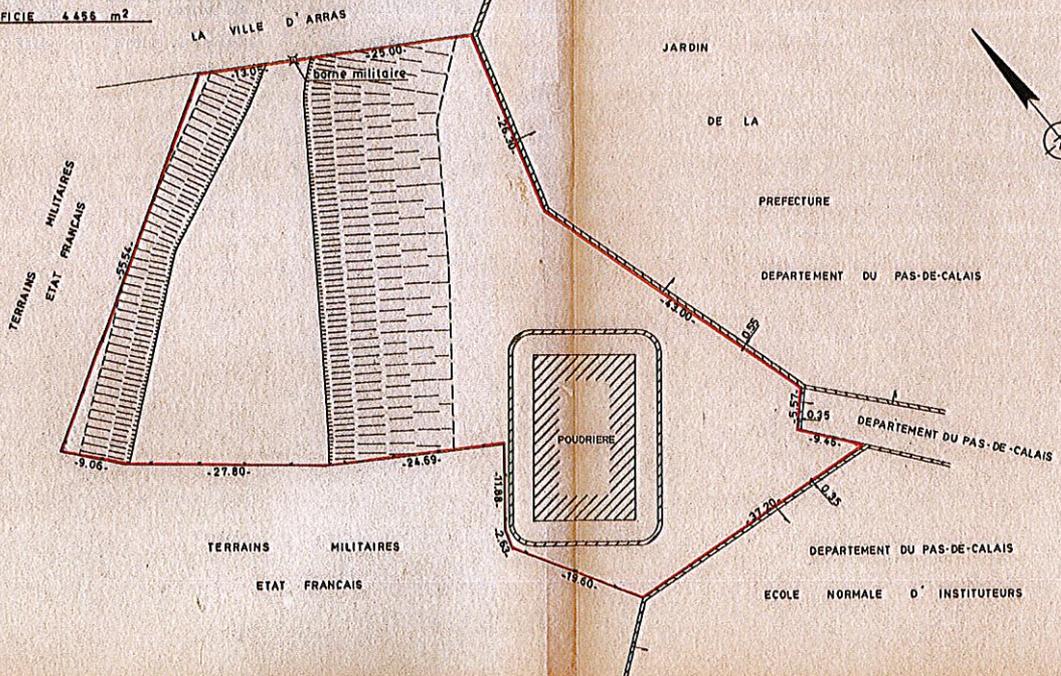
Commune de
ARRAS

PLAN

de vente par l'ETAT (Direction du Génie Militaire) au Département du Pde C

SECTION A 1 - LIEUDIT : FORTIFICATIONS DE LA CITE - N° 6 p

SUPERFICIE 4 456 m²



J-C LECOLIER
GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G
9 PLACE DE MARSEILLE
62.ARRAS

ECHELLE : 1 / 500 - DOSSIER 3 013 - CL P - DATE : 27-1-1970

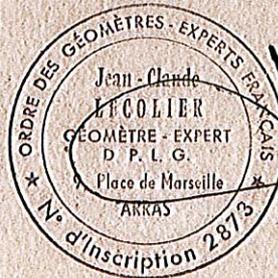
PROCES VERBAL D' ARPEMENTAGE

L'An mil neuf cent soixante dix, le vingt sept Janvier,
A la requête de Monsieur le Préfet du Pas de Calais,
Nous, soussigné, Jean Claude LECOLIER, Géomètre Expert
D.P.L.G., demeurant à ARRAS, 9 Place de Marseille,
Nous sommes transporté territoire d'Arras pour procéder
à l'arpentage d'un terrain jouxtant le Parc de la Préfecture
et dépendant des anciennes fortifications de la Cité que le
Département du Pas de Calais désire acquérir à l'Etat Français
(Direction du Génie Militaire)

Ce terrain est limité au Nord par une propriété appartenant à la Ville d'Arras, à l'Ouest par des terrains militaires, propriété de l'Etat Français, au Sud par des propriétés appartenant au Département du Pas de Calais, Potager de l'Ecole Normale d'Instituteurs et ancien accès de la Poudrière, et à l'Est par le Jardin de la Préfecture, propriété du Département du Pas de Calais

Ce terrain est cadastré section A - I Vicudit "Fortifications de la Cité" n° 6p; sa superficie est de QUARANTE QUATRE ares CINQUANTE SIX centiares (44 a. 56 ca.) tel qu'il résulte du plan ci-contre.

Le Géomètre :





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle État, Stratégie et Ressources

Division Domaine

Pôle d'Évaluations Domaniales

Immeuble Foch

5 rue du Docteur Brassart SP 15

62034 ARRAS CEDEX

Téléphone : 03 21 51 91 91

Fax : 03 21 21 27 41

Arras, le 9 juin 2020

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Linda AMAGLIO

Téléphone : 03 21 21 31 79

Courriel : linda.amaglio@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2020-041V0339

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Pôle Aménagement et Développement Territorial
Hôtel du Département
rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS cedex 9

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : ANCIENNE POUDRIÈRE

ADRESSE DU BIEN : RUE DES CARABINIERS D'ARTOIS à ARRAS

VALEUR VÉNALE : 48 000 € HT

Compte tenu du caractère atypique de ce bien, une marge de négociation de 20 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est octroyée.

1 – SERVICE CONSULTANT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Marc CARRE

2 – Date de consultation

: 20 février 2020

Date de réception

: 26 février 2020

Date de visite

: 20 février 2020

Date de constitution du dossier « en état »

: 20 mai 2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

cession d'une ancienne poudrière à Monsieur DUBOIS gérant de la société fromagère « la Finarde » afin d'y aménager une structure d'affinage de fromages

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : BH 43p pour une contenance de 1 870 m² environ

Description du bien :

Ancienne poudrière située à l'extrémité de la rue des carabiniers d'Artois à côté de la Maison d'Arrêt d'Arras dont la construction date de 1848 et d'une surface utile de 400 m² selon les informations fournies

Construction en R+1 en briques et toiture tuiles dotée de deux ouvertures sur les pignons en guise de fenêtres et d'une grand porte située à l'arrière du bâtiment

Étage voûté accessible par un escalier en très bon état de conservation

Un mur d'enceinte élevé en briques et pierres et doté d'une grille sur l'arrière de la parcelle isole le bâtiment du reste de la parcelle qui est non aménagée

Selon les informations fournies, immeuble équipé en électricité mais pas d'eau et pas d'assainissement. (l'extension du réseau collectif n'est pas prévue à ce jour, l'acquéreur devant aménager à ses frais un assainissement individuel).

5 – SITUATION JURIDIQUE

– nom du propriétaire : Département du Pas-de-Calais

– situation d'occupation : libre d'occupation

6 – URBANISME ET RESEAUX

zone UA : zone centrale

périmètre de captage Méaulens

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

immeuble non inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

comparaison directe

Compte tenu du marché local et de ses caractéristiques, la valeur vénale de ce bien peut être estimée à la somme de **48 000 € HT**.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

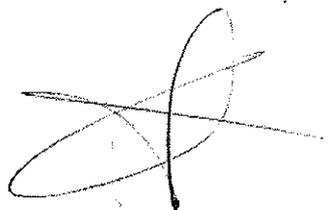
18 mois

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques
et par délégation



Linda AMAGLIO
Inspectrice des Finances Publiques

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°12

Territoire(s): Arrageois
Canton(s): ARRAS-1
EPCI(s): C. Urbaine d'Arras

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

VALORISATION, PAR ALIÉNATION IMMOBILIÈRE, DE L'ANCIENNE POUDRIÈRE DU BASTION DES CHOUETTES SISE RUE DES CARABINIERS D'ARTOIS À ARRAS

Le Département est propriétaire depuis 1970 de la parcelle cadastrée BH 43 rue des Carabiniers d'Artois à ARRAS (contenance totale : 4 456 m²), sur laquelle est érigé un bâtiment datant de 1848 d'une surface utile de 400 m².

Cette ancienne poudrière du Bastion des Chouettes est située en limite du parking du Potager et à l'arrière du jardin de la Préfecture (propriétés du Département). Cet immeuble n'ayant jamais été affecté à une mission de service public (même lorsqu'il était une propriété de l'ETAT avant 1970) relève du domaine privé départemental.

Monsieur DUBOIS, Gérant de la SCI « DUBOIS DHORNE IMMO » a manifesté son intérêt pour acquérir le bâtiment, sur environ 1870 m² afin d'y aménager une structure d'affinage de fromages qu'il possède déjà.

Conformément aux dispositions de l'article L 3213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la collectivité départementale peut délibérer sur ce projet d'aliénation immobilière, au vu de l'estimation du Pôle Evaluations Domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais qui a évalué cet immeuble à 48 000 € par avis en date du 9 juin 2020.

Monsieur DUBOIS a signifié son accord pour ce prix de vente de 48 000 €.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de décider l'aliénation au profit de la SCI DUBOIS DHORNE IMMO, au prix de 48 000 €, du bâtiment de l'ancienne poudrière sur et avec une partie d'environ 1 870 m² (à parfaire après délimitation et arpentage) de la parcelle cadastrée BH 43 à ARRAS, conformément au plan joint en annexe ;

- de m'autoriser au nom et pour le compte du Département à signer l'acte de vente notarié à intervenir, qui sera rédigé aux frais de l'acquéreur par l'étude de Maître NONCLERCQ (Notaire à ARRAS), et à en percevoir le prix ; étant précisé que les frais de division cadastrale et de bornage seront également à la charge de l'acquéreur.

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement	C06-020E06	775//943	Opération foncière		48000.00

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/11/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**RD 102 À FLERS - ALIGNEMENT AU DROIT DES PARCELLES CADASTRÉES C
603, C 605 ET C 608
PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE**

(N°2020-423)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12 et L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.112-1 à L.112-7 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1111-1, L.1211-1, L.1212-1 et L.3112-1 ;

Vu le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique et notamment son article R.323-12 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'arrêté NOR : ECFE1634125A du 05/12/2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilière poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

Après réalisation de la mise à l'alignement de la propriété des Consorts HERBETTE le long de la RD 102, l'acquisition des parcelles cadastrées C 603, C 605 et C 608 d'une contenance respective de 44 m², 4 m² et 7 m², au territoire de la commune de FLERS, à incorporer dans le domaine public routier départemental, conformément aux plans joints en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

D'arrêter le projet de dépense foncière à la somme de 1 375,00 €.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte d'acquisition en la forme administrative correspondant et à payer le prix y figurant, nonobstant l'existence de charges exclusivement hypothécaires puisque le prix de cession n'excède pas le seuil de 7 600,00 € relaté par l'article R.323-12 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 4 :

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-621J01	21511//90621	Acquisition foncière	900 000,00	1 375,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

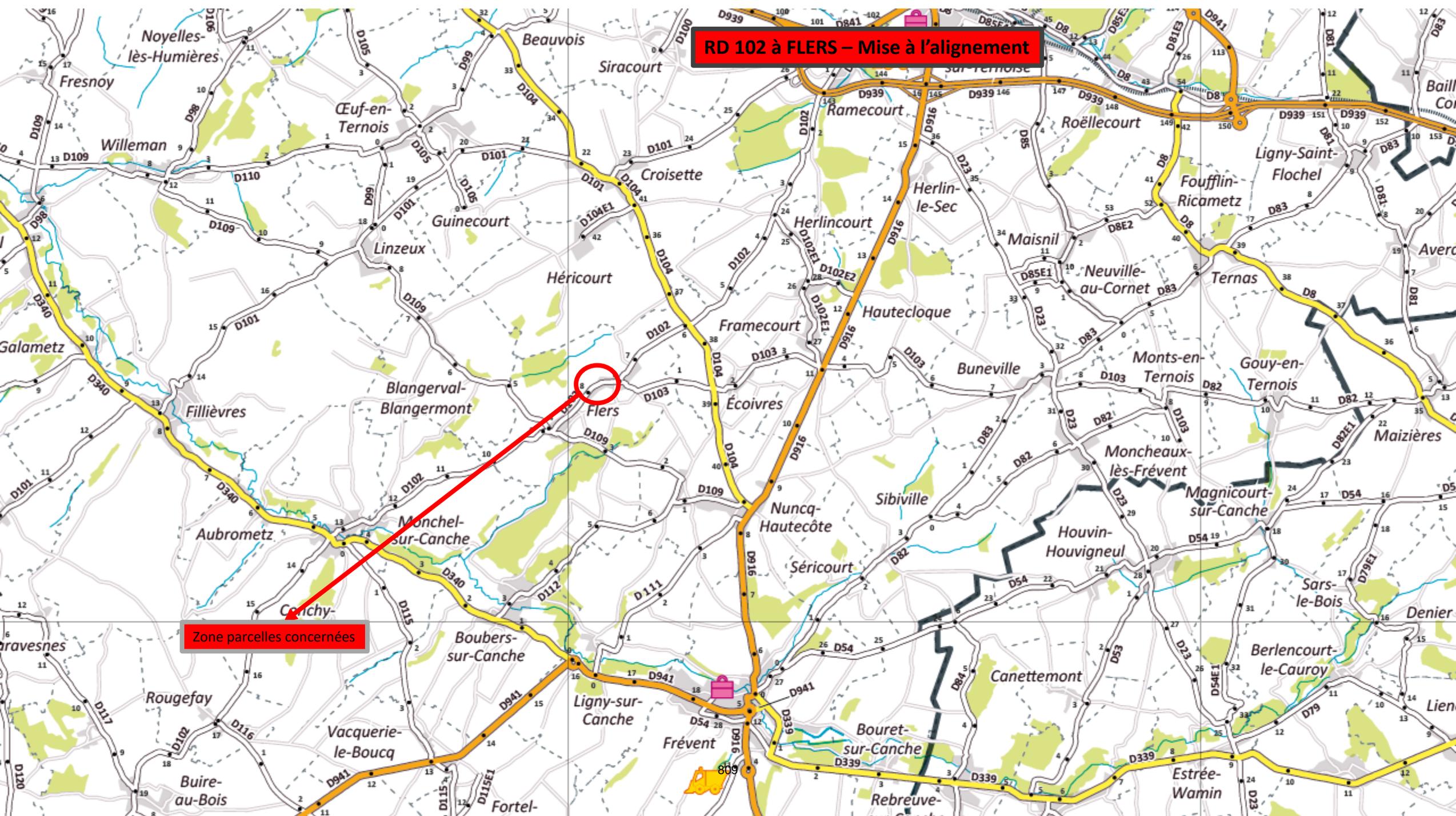
ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

RD 102 à FLERS – Mise à l'alignement



Zone parcelles concernées

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
FLERS

Section : C
Feuille : 000 C 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 22/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

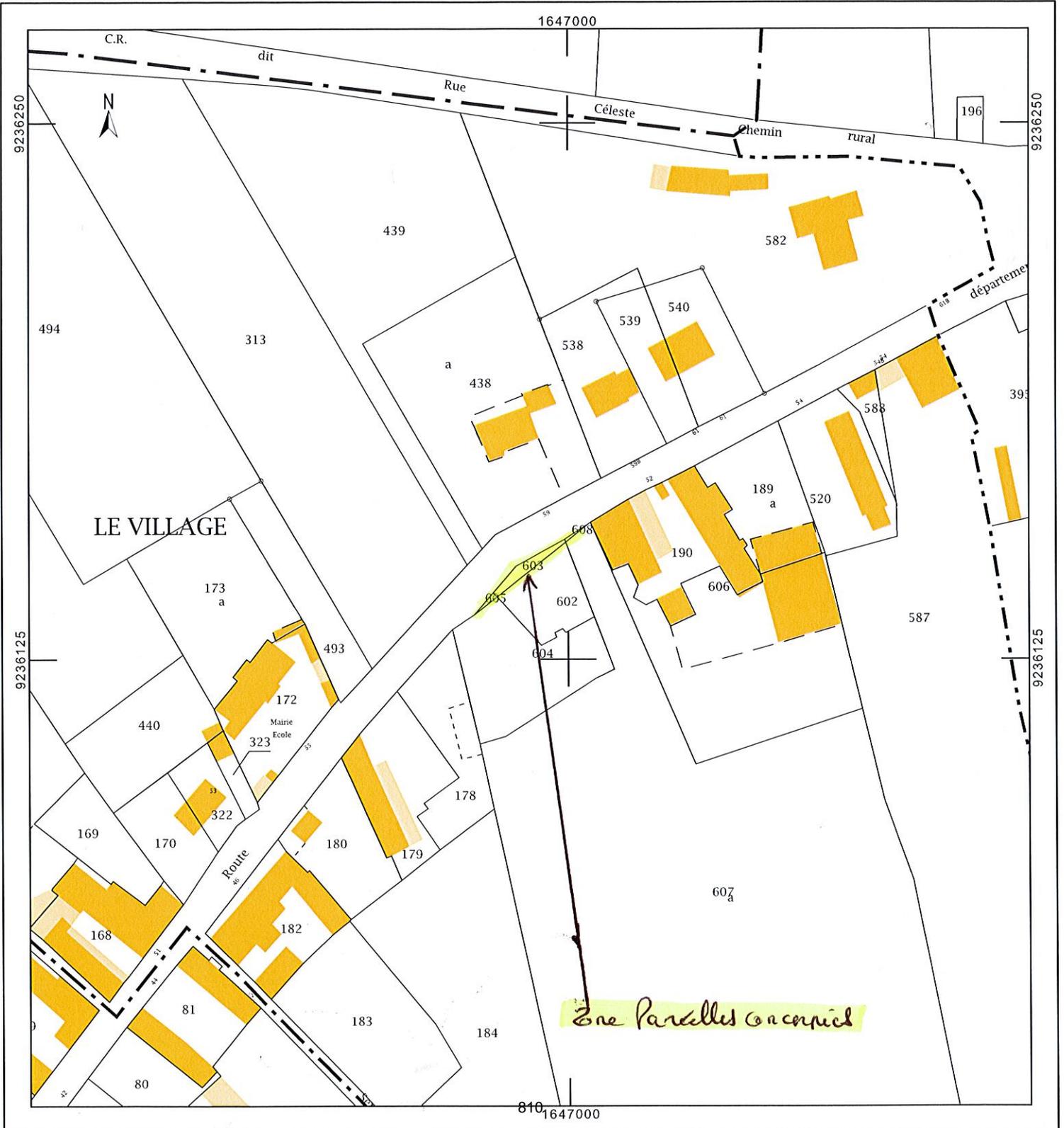
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-POL-SUR-TERNOISE
Place François MITTERRAND 62130
62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
tél. 03 21 47 44 00 -fax 03 21 47 44 08
ptgc.620.arras@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



MT19163AL

SB / JJ n°18 - 533

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT
ALIGNEMENT**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ARRETE

Vu la demande en date du 21/01/2019 par laquelle INGEO - Ingénierie - Géomètre-expert

demeurant 3, Place Georges Graux 62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE,

demande L'ALIGNEMENT,

sur la route départementale D102 au PR 7+897, située en agglomération, rue Principale, au territoire de la commune de FLERS,

parcelles cadastrées section C n°176, 177, 185, 189 et 190,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental, portant délégation de signature,

Vu l'état des lieux,

A R R E T E

ARTICLE 1 - Alignement

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire coïncide avec les bornes géométriques plantées le 13 décembre 2018.

Et ce, conformément au plan de délimitation joint au présent arrêté.

Page 1 / 2

ARTICLE 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à MARCONNELLE, le 13 mars 2019

Pour le Président du Conseil départemental
Pour le Directeur de la Maison du Département Aménagement
et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois
Le Responsable de l'Unité Routes et Mobilités

M. Ludovic DELDREVE

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

La Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois pour classement

la commune de FLERS pour information

ANNEXE

Plan de délimitation

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial ci-dessus désignée.

RD 102 à FLERS – Mise à l'alignement



Zone parcelles concernées

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°13

Territoire(s): Montreuillois-Ternois
Canton(s): SAINT-POL-SUR-TERNOISE
EPCI(s): C. de Com. du Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

RD 102 À FLERS - ALIGNEMENT AU DROIT DES PARCELLES CADASTRÉES C 603, C 605 ET C 608 PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE

Une régularisation foncière s'est avérée nécessaire après délivrance de l'arrêté d'alignement de la propriété privée des Consorts HERBETTE par rapport à la voirie départementale RD 102 au territoire de la commune de FLERS.

La concrétisation de cette mise à l'alignement nécessite d'acquérir les parcelles cadastrées C 603, C 605 et C 608 d'une contenance respective de 44 m², 4 m² et 7 m² à incorporer ensuite dans le domaine public routier départemental.

La valeur vénale des terrains à acquérir, issue du marché immobilier local peut être fixée à 25,00 €/m² (terrain dépendant bâti) ; le prix d'acquisition des terrains à incorporer dans le domaine public routier départemental peut donc être estimé à 1 375,00 € (55 m² x 25,00 €/m² = 1 375,00 €).

Dans ces conditions, le montant de la dépense foncière relative à l'alignement de la propriété des Consorts HERBETTE peut être fixé à 1 375,00 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider, après réalisation de la mise à l'alignement de la propriété des Consorts HERBETTE le long de la RD 102, l'acquisition des parcelles cadastrées C 603, C 605 et C 608 d'une contenance respective de 44 m², 4 m² et 7 m², au territoire de la commune de FLERS, à incorporer dans le domaine public routier départemental, conformément aux plans joints en annexe ;
- D'arrêter le projet de dépense foncière à la somme de 1 375,00 € ;
- De m'autoriser, au nom et pour le compte du Département :
 - à signer l'acte d'acquisition en la forme administrative correspondant ;
 - à payer le prix y figurant, nonobstant l'existence de charges exclusivement hypothécaires puisque le prix de cession n'excède pas le seuil de 7 600,00 € relaté par l'article R 323-12 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité

publique.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-621J01	21511//90621	Acquisition foncière	900 000,00	65 260,80	1 375,00	63 885,80

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/11/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**RD 304 -PÉNÉTRANTE SUD OUEST DE CALAIS AU TERRITOIRE DES
COMMUNE DE HAMES-BOUCRE ET SAINT-TRICAT -RÉGULARISATION
FONCIÈRE AVEC "SNCF RÉSEAU"**

(N°2020-424)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12 et L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation

d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2020-769V1210 2020-408V1211 129/129-20 en date du 12/10/2020 ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 02/11/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'aliénation, pour un montant de 9 423,00€, des 5 parcelles suivantes (15 405 m²) au profit de SNCF Réseau à savoir :

Commune de SAINT-TRICAT :

- Parcelle cadastrée : ZA 101 (ex ZA 15) d'une contenance de 3 780 m² ;

Commune de HAMES-BOUCRES :

- Parcelles cadastrées : ZA 60 (ex ZA 3) : 8 730 m² ; ZA 65 (ex ZA 6) : 3 136 m² ; ZA 58 (ex ZA 4) : 10m² ; ZA 39 :109 m².

Article 2 :

L'acquisition pour un montant de 20 851,20€, des 28 emprises foncières (34 752 m²) propriétés de SNCF Réseau, pour incorporation au Domaine Public Routier Départemental, désignées ci-après :

Commune de SAINT-TRICAT :

- Parcelles cadastrées : ZC 16 : 28m² ; ZC 131 (ex ZC 45) : 27m² ; ZC 44 : 6 624 m² ; ZC 129 (ex ZC 43) : 1 325m² ; ZC 126 (ex ZC 43) : 225m² ; ZC 96 (ex ZC 41) : 934m² ; ZC 97 : 358 m² ; ZC 98 (ex ZC 42) : 836m² ; ZC 99 : 631 m² ; ZC 133 (ex ZC 39) : 3 907m² ; ZA 151 (ex ZA 55) : 1 223m² ; ZA 70 : 68m² ; ZA 155 (ex ZA 56) : 3 143 m² ; ZA 147 (ex ZA 54) : 850 m² ; ZA 149 (ex ZA 62) : 300m² ; ZA 153 (ex ZA 57) : 1 015m² ; ZA 105 (ex ZA 57) : 2 805 m² ;

Commune de HAMES-BOUCRES :

- Parcelles cadastrées : ZC 26 : 295 m² ; ZC 63 (ex ZC 45) :1 898m² ; ZC 64 (ex ZC 45) : 406m² ; ZC 81 (ex ZC 46) : 2 109m² ; ZC 82 (ex ZC 46) : 485m² ; ZC 54 (ex ZC 25) : 286m² ; ZC 83 (ex ZC 19) : 746m² ; ZC 84 (ex ZC 19) : 24m² ; ZB 46 (ex ZB 42) : 466 m² ; ZB 49 (ex ZB 44) : 2 721m² ; ZA 66 (ex ZA 6) : 1 017m².

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte d'achat et de vente réciproque en la forme administrative ainsi que toutes les pièces afférentes, à percevoir et payer les prix y figurant.

Article 4 :

Les dépenses et recettes visées aux articles 1 et 2 de la présente délibération seront imputées et affectées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense / Recette €
C04-621J01	21511/90621	Acquisitions foncières	900 000,00	20 851,20
C04-621J01- RECETTE	775//943	Acquisitions foncières		9 423,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

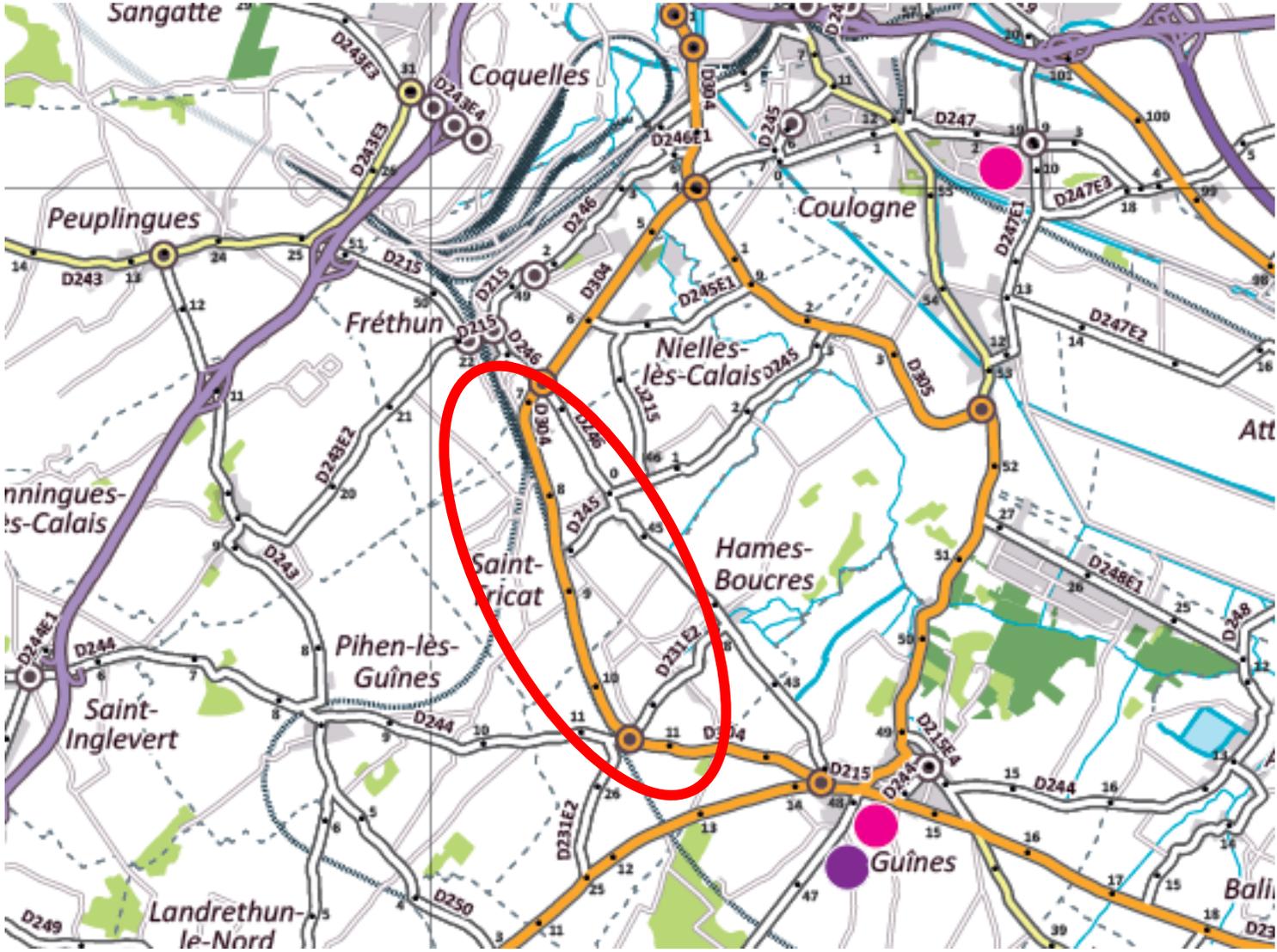
ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

Plan de situation





DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA VOIE DEPARTEMENTALE
DIVISION OPERATIONNELLE

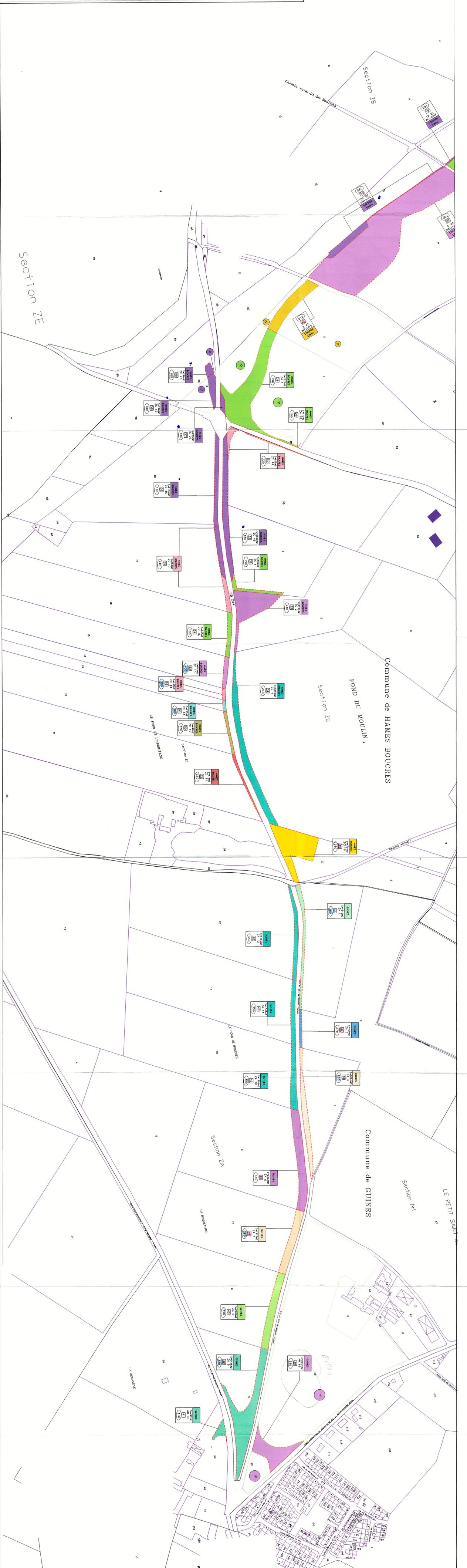
SERVICE OPERATIONNEL DE LA ZONE LITTORALE
BUREAU D'ETUDES DE LA ZONE LITTORALE

RD 304

Pénétrante
Sud-Ouest de Calais
2eme Phase
Tronçon C

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
Plan Figuratif
Planche 2

D. V. D. / D. L.	D. V. D. / D. L.
Travaux par le chef de Bureau d'Etudes Signé : BOULLAULT	Validés par le chef de Service Opérationnel de la Zone Littorale Signé : E. PARNANT
2 BOULLAULT A PERIODES S/N. LE 19 NOV. 2004	3 PARNANT A PERIODES S/N. LE 19 NOV. 2004
D. V. D. / D. O.	D. V. D. / D. O.
Préparé par le chef de Service Opérationnel de la Zone Littorale Signé : C. DISNAUX	Validés par le chef de Service Opérationnel de la Zone Littorale Signé : C. DENEL
A. MARTEL A. MARTEL LE	A. MARTEL LE
1/2000	07/10/2004
1/2000	B.2.2



Commune de HAMES BOUCRES

Commune de GUINES

LE PETIT SAINT

ERNO

RD 504

Péninsule Sud-Ouest de Calais
2ème Phase - Tronçon C

DOSSIER TECHNIQUE R.F.F. - Juillet 2010

Dossier Parcelaire - Plan figuratif

É. G. B. A. E. Z.	É. G. B. A. E. Z.	É. G. B. A. E. Z.
Travaux pour la mise au point de l'étude de faisabilité	Étude de faisabilité	Étude de faisabilité
P. BOUILLANT	E. PIGNAT	R. DUCHEX
A. BOUILLANT	A. BOUILLANT	A. BOUILLANT

PROJETANTS :	ÉCHELLE :	DATE :	1 ^{re} DE FEUILLE :
	1/2000		



RD 304 -Pénétrante Sud-Ouest de CALAIS - TRONÇON C
Acquisition et vente de parcelles avec SNCF Réseau

Commune	parcelle cadastrale	surface à céder (m ²)	Prix au m ²	Total	
Surface à acquérir par le Département SAINT TRICAT	ZC 131 [issue de la ZC 84] ex ZC 45	27	0,60 €	16,20 €	
	ZC 44	6 624	0,60 €	3 974,40 €	
	ZC 129 (ex ZC 43)	1 325	0,60 €	795,00 €	
	ZC 126 (issue de la parcelle Z C81)	225	0,60 €	135,00 €	
	ZC 16	28	0,60 €	16,80 €	
	ZC 96	934	0,60 €	560,40 €	
	ZC 97	358	0,60 €	214,80 €	
	ZC 98	836	0,60 €	501,60 €	
	ZC 99	631	0,60 €	378,60 €	
	ZC 133 (issue de ZC92) ex ZC 39)	3 907	0,60 €	2 344,20 €	
	ZA 151 (issue de la parcelle ZA 86)	1 223	0,60 €	733,80 €	
	ZA70	68	0,60 €	40,80 €	
	ZA 155(issue de la parcelle ZA 116)	3 143	0,60 €	1 885,80 €	
	ZA 147 (issue de la parcelle ZA 54)	850	0,60 €	510,00 €	
	ZA 149(issue de la parcelle ZA 62)	300	0,60 €	180,00 €	
	ZA129(issue de la parcelle ZA 103)	1 015	0,60 €	609,00 €	
	ZA105	2 805	0,60 €	1 683,00 €	
	Surface totale ST TRICAT	24 299	TOTAL	14 579,40 €	
	Surface à acquérir par le Département HAMES-BOUCRES	ZC 26	295	0,60 €	177,00 €
ZC 63(issue de la parcelle ZC 45)		1 898	0,60 €	1 138,80 €	
ZC 64(issue de la parcelle ZC 45)		406	0,60 €	243,60 €	
ZC 81(issue de la parcelle ZC46)		2 109	0,60 €	1 265,40 €	
ZC 82(issue de la parcelle ZC 46)		485	0,60 €	291,00 €	
ZC 54 (issue de la parcelle ZC 19)		286	0,60 €	171,60 €	
ZC 83 (issue de la parcelle ZC 19)		746	0,60 €	447,60 €	
ZC 84 (issue de la parcelle ZC 19)		24	0,60 €	14,40 €	
ZB 46(issue de la parcelle ZB 42)		466	0,60 €	279,60 €	
ZB 49 (issue de la parcelle ZB 44)		2 721	0,60 €	1 632,60 €	
ZA 33 (issue de la parcelle ZA 6)		1 017	0,60 €	610,20 €	
Surface totale HAMES BOUCRES		10 453	TOTAL	6 271,80 €	
Surface à céder par le Département					
	Saint -Tricat	ZA 143 (ex ZA101)	3780	0,60 €	2 268,00 €
	Hames-Boucles	ZA 60	8370	0,60 €	5 022,00 €
	Hames-Boucles	ZA 65 (ex ZA 6)	3136	0,60 €	1 881,60 €
	Hames-Boucles	ZA 39	109	0,60 €	65,40 €
	Hames-Boucles	ZA 58	10	0,60 €	6,00 €
	Surfaces totales à acquérir:		15 405,00	TOTAL	9 243,00 €
				11 608,20 €	

SURFACE A ACQUERIR en m² : 34 752
MONTANT DES ACQUISITIONS : 20 851,20 €

SURFACE A ALIENER en m² : 15 405
MONTANT DES ALIENATIONS 9 243,00 €



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle État, Stratégie et Ressources

Pôle d'Évaluation Domaniale- Immeuble Foch

5 rue du Docteur Brassart, SP 15,

62034 ARRAS CEDEX

Téléphone : 03-21-51-91-91

ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 12/10/2020

Le Directeur Départemental des Finances publiques

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christian ROSALES

Téléphone : 06-68-62-77-55

Courriel : ..christian.rosales@dgfip.finances.gouv.fr

LIDO:2020-769V1210 2020-408V1211 129/129-20

DS :

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Rue Ferdinand Buisson

62018 ARRAS CEDEX 9

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Diverses emprises ou parcelles, détail ci-dessous

Adresse du bien : St Tricat et Hames-Boucres, RD 304

VALEUR VÉNALE : 0,60€/m²

Une marge de négociation de 15 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est octroyée

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Département du Pas-de-Calais

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Laurent FICOT

2 – Date de consultation

: 30-09-2020

Date de réception

: 02-10-2020

Date de visite

: du bureau

Date de constitution du dossier « en état »

: 06-10-2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Dans le cadre de la réalisation du RD 304, évaluation de diverses emprises et parcelles. Demande d'actualisation de la précédente évaluation.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune	parcelle cadastrale	surface à céder (m ²)
Emprises à acquérir par le Département SAINT TRICAT	ZC 117 [issue de la ZC 84]	27
	ZC 44	6 624
	ZC 115	1 325
	ZC 111 (issue de la parcelle ZC81)	225
	ZC 16	28
	ZC 96	934
	ZC 97	358
	ZC 98	836
	ZC 99	631
	ZC 118 (issue de ZC92 issue de ZC39)	3 907
	ZA124 (issue de la parcelleZA 86)	1 223
	ZA70	68
	ZA130 (issue de la parcelleZA116)	3 143
	ZA120 (issue de la parcelleZA54)	850
	ZA122(issue de la parcelleZA62)	300
	ZA129(issue de la parcelleZA103)	1 015
	ZA105	2 805
	Surface totale ST TRICAT	24 299
Emprises à acquérir par le Département HAMES-BOUCRES	ZC26	295
	ZC63(issue de la parcelle ZC45)	1 898
	ZC64(issue de la parcelleZC45)	406
	ZC81(issue de la parcelleZC46)	2 109
	ZC82(issue de la parcelleZC46)	485
	ZC54 (issue de la parcelleZC19)	286
	ZC 83 (issue de la parcelleZC19)	746
	ZC84 (issue de la parcelleZC19)	24
	ZB46(issue de la parcelleZB42)	466
	ZB49 (issue de la parcelle 44)	2 721
	ZA 55 (issue de la parcelleZA6)	1 017
	Surface totale HAMES BOUCRES	10 453
Emprises à céder par le Département		
Saint -Tricat	ZA 143(ZA101)	3780
Hames-Boucres	ZA 61	8370
Hames-Boucres	ZA 56	3136
Hames-Boucres	ZA 39	109
Hames-Boucres	ZA64	10
	Surfaces totales à acquérir:	15 405,00

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Emprises aménagées en voirie, destinées à être cédées par la SNCF au Département

Emprises aménagées en bassin de rétention, destinées à être cédées par le Département à la SNCF

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : SNCF RESEAU et Département 62

- situation d'occupation : considérée libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

Au regard des informations fournies par le consultant, la valeur vénale du bien est estimée à : 0,60€/m²

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Christian ROSALES,

Inspecteur des Finances Publiques

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°14

Territoire(s): Calaisis
Canton(s): CALAIS-1
EPCI(s): C. d'Agglo. du Calaisis

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

RD 304 -PÉNÉTRANTE SUD OUEST DE CALAIS AU TERRITOIRE DES COMMUNE DE HAMES-BOUCRE ET SAINT-TRICAT -RÉGULARISATION FONCIÈRE AVEC "SNCF RÉSEAU"

Le projet de création de la Pénétrante Sud-Ouest de CALAIS (1^{ère} et 2^{ème} phase) a reçu un avis favorable de la 4^{ème} Commission le 10 octobre 1991.

Dans sa réunion du 4 mai 1998, la Commission Permanente du Conseil Général a définitivement approuvé, après enquêtes, le projet de création de la Pénétrante Sud-Ouest de CALAIS, 2^{ème} phase.

Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 8 janvier 1999, prorogé en date du 18 décembre 2003.

La réalisation du tronçon C de la 2^{ème} phase a nécessité l'acquisition de 83 parcelles de terrain d'une superficie totale de 21 ha 58 a 92 ca sur le territoire des communes de FRETHUN, NIELLES-LES-CALAIS, SAINT-TRICAT, HAMES-BOUCRES et GUINES.

Suite à la réalisation des travaux, il y a lieu de régulariser des emprises foncières avec « SNCF Réseau ». Il convient d'une part, d'aliéner 5 parcelles de terrain au territoire de la commune d'HAMES-BOUCRES et SAINT-TRICAT constituant l'assiette des bassins de récupération des eaux de la plateforme ferroviaire et de ruissellement du bassin versant (bassins impactés dans le cadre des travaux), et d'autre part d'acquérir 28 emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet routier sur le territoire des communes de SAINT-TRICAT, HAMES-BOUCRES.

Aliénations foncières :

- Commune de SAINT-TRICAT :

Parcelle cadastrée : ZA 101 (ex ZA 15) d'une contenance de 3 780m².

- Commune de HAMES-BOUCRES :

Parcelles cadastrées : ZA 60 (ex ZA 3) : 8 730m² ; ZA 65 (ex ZA 6) : 3 136m² ; ZA 58 (ex ZA 4) : 10m² ; ZA 39 :109m².

Soit une surface totale à aliéner de 15 405m².

Acquisitions foncières pour incorporation dans le domaine public routier départemental :

- Commune de SAINT-TRICAT:

Parcelles cadastrées : ZC 16 : 28m² ; ZC 131 (ex ZC 45) : 27m² ; ZC 44 : 6 624 m² ; ZC 129 (ex ZC 43) : 1 325m² ; ZC 126 (ex ZC 43) : 225m² ; ZC 96 (ex ZC 41) : 934m² ; ZC 97 : 358 m² ; ZC 98 (ex ZC 42) : 836m² ; ZC 99 : 631 m² ; ZC 133 (ex ZC 39) : 3 907m² ; ZA 151 (ex ZA 55) : 1 223m² ; ZA 70 : 68m² ; ZA 155 (ex ZA 56) : 3 143 m² ; ZA 147 (ex ZA 54) : 850 m² ; ZA 149 (ex ZA 62) : 300m² ; ZA 153 (ex ZA 57) : 1 015m² ; ZA 105 (ex ZA 57) : 2 805 m².

- Commune de HAMES-BOUCRES :

Parcelles cadastrées : ZC 26 : 295 m² ; ZC 63 (ex ZC 45) :1 898m² ; ZC 64 (ex ZC 45) : 406m² ; ZC 81 (ex ZC 46) : 2 109m² ; ZC 82 (ex ZC 46) : 485m² ; ZC 54 (ex ZC 25) : 286m² ; ZC 83 (ex ZC 19) : 746m² ; ZC 84 (ex ZC 19) : 24m² ; ZB 46 (ex ZB 42) : 466 m² ; ZB 49 (ex ZB 44) : 2 721m² ; ZA 66 (ex ZA 6) : 1 017m².

Soit une surface à acquérir de 34 752m².

L'estimation établie par le Service Local du Domaine en date du 28 février 2019 (référéncée 2017-769V0325, 20190408v0324 28-29/19) a retenu la valeur vénale de 0,60€/m², tant pour les parcelles à aliéner que celles à acquérir.

En conséquence, le montant total des parcelles à aliéner au profit de Réseau Ferré de France, peut être estimé à 9 243,00€, celui des parcelles à acquérir à SNCF Réseau peut être, quant à lui, estimé à 20 851,20€.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- De décider l'aliénation, pour un montant de 9 423,00€, des 5 parcelles suivantes (15 405m²) au profit de SNCF Réseau à savoir :

Commune de SAINT-TRICAT :

Parcelle cadastrée : ZA 101 (ex ZA 15) d'une contenance de 3 780m².

Commune de HAMES-BOUCRES :

Parcelles cadastrées : ZA 60 (ex ZA 3) : 8 730m² ; ZA 65 (ex ZA 6) : 3 136m² ; ZA 58 (ex ZA 4) : 10m² ; ZA 39 :109m².

- De décider l'acquisition pour un montant de 20 851,20€, les

28 emprises foncières (34 752 m²) propriétés de SNCF Réseau, pour incorporation au Domaine Public Routier Départemental, désignées ci-après :

- Commune de SAINT-TRICAT :

Parcelles cadastrées : ZC 16 : 28m² ; ZC 131 (ex ZC 45) : 27m² ; ZC 44 : 6 624 m² ; ZC 129 (ex ZC 43) : 1 325m² ; ZC 126 (ex ZC 43) : 225m² ; ZC 96 (ex ZC 41) : 934m² ; ZC 97 : 358 m² ; ZC 98 (ex ZC 42) : 836m² ; ZC 99 : 631 m² ; ZC 133 (ex ZC 39) : 3 907m² ; ZA 151 (ex ZA 55) : 1 223m² ; ZA 70 : 68m² ; ZA 155 (ex ZA 56) : 3 143 m² ; ZA 147 (ex ZA 54) : 850 m² ; ZA 149 (ex ZA 62) : 300m² ; ZA 153 (ex ZA 57) : 1 015m² ; ZA 105 (ex ZA 57) : 2 805 m².

- Commune de HAMES-BOUCRES :

Parcelles cadastrées : ZC 26 : 295 m² ; ZC 63 (ex ZC 45) : 1 898m² ; ZC 64 (ex ZC 45) : 406m² ; ZC 81 (ex ZC 46) : 2 109m² ; ZC 82 (ex ZC 46) : 485m² ; ZC 54 (ex ZC 25) : 286m² ; ZC 83 (ex ZC 19) : 746m² ; ZC 84 (ex ZC 19) : 24m² ; ZB 46 (ex ZB 42) : 466 m² ; ZB 49 (ex ZB 44) : 2 721m² ; ZA 66 (ex ZA 6) : 1 017m².

• De m'autoriser au nom et pour le compte du Département à signer l'acte d'achat et de vente réciproque en la forme administrative ainsi que toutes les pièces afférentes, à percevoir et payer les prix y figurant.

Les dépense et recette seront imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-621J01	21511/90621	Acquisitions foncières	900 000,00	87 112,00	20 851,20	66 260,80
C04-621J01-RECETTE	775//943	Acquisitions foncières			9 423,00	

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/11/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**RD 52 À HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE (PR 12+574)
CONVENTION DE SERVITUDE TRÉFONCIÈRE POUR PASSAGE DE
CANALISATION D'EAUX PLUVIALES**

(N°2020-425)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code civil et notamment son article 691 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.152-1 et suivants ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la réponse ministérielle à la question écrite n°24034 publiée au Journal Officiel du Sénat le 02/02/2017 ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 02/11/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'instauration d'une servitude de passage de canalisation pour écoulement des eaux pluviales de la RD 52 à HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE (PR 12+571) grevant la propriété MARICHEZ, cadastrée AD 133 à HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE (fonds servant) sur 30 m² conformément au plan annexé à la présente délibération ; le domaine public routier départemental constituant le fonds dominant.

Article 2 :

D'arrêter le projet de dépense foncière à la somme de 1 000,00 €, résultant des bases indemnitaires figurant au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil département, au nom et pour le compte du Département :

- à authentifier et signer l'acte instaurant cette servitude conclue dans un cadre amiable ;
- à payer les indemnités relatives à cette affaire.

Article 4 :

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-621J01	21511//90621	Acquisition foncière	900 000,00	1 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

PLAN DE SITUATION



Localisation du projet

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 15/10/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

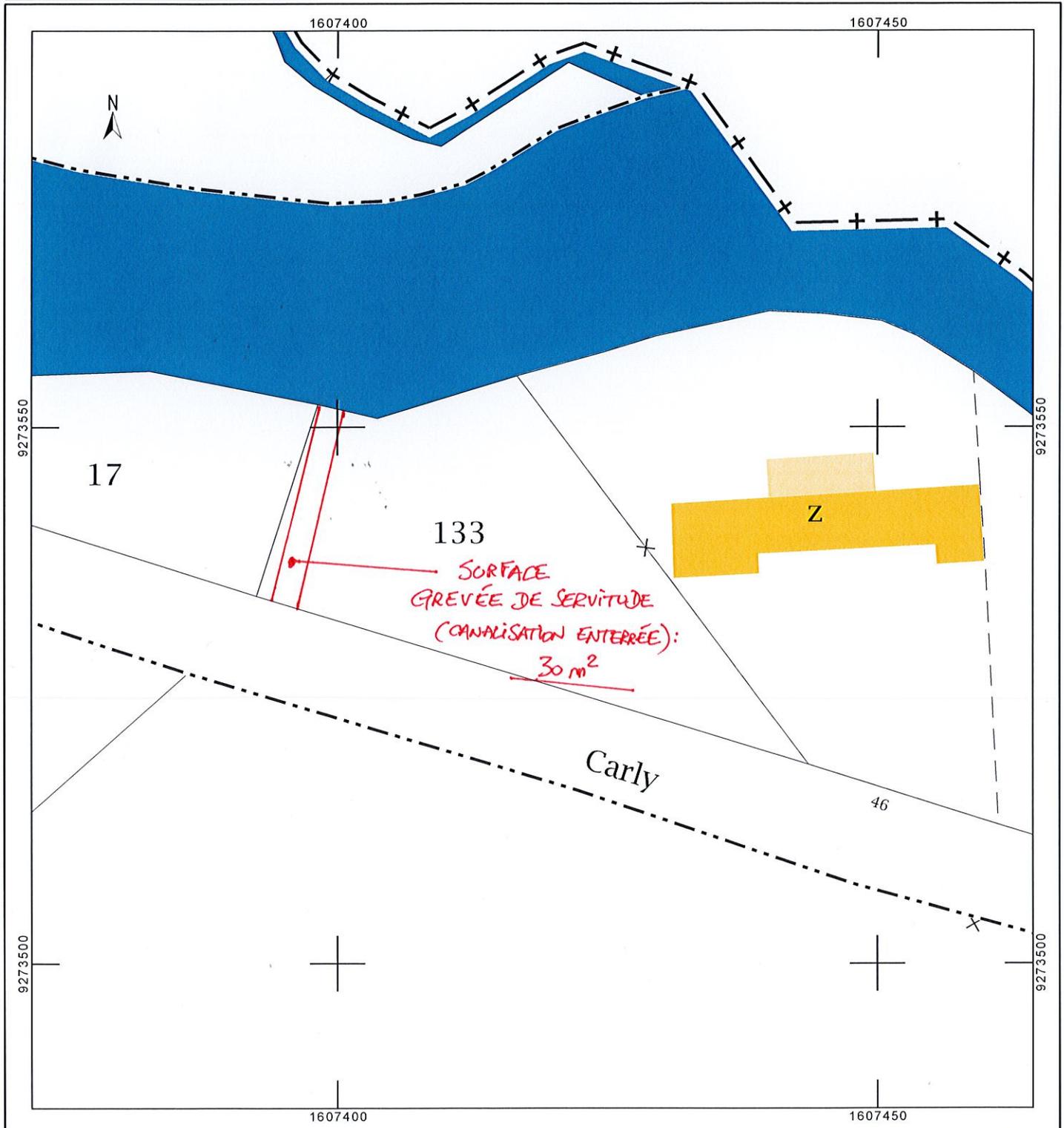
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOULOGNE SUR MER
Pôle de topographie et Gestion cadastrale
26 Rue d'Aumont 62321
62321 BOULOGNE SUR MER
tél. 03.21.10.29.02 - fax 03.21.10.29.42
ptgc.620.boulogne-sur-
mer@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°15

Territoire(s): Boulonnais
Canton(s): OUTREAU
EPCI(s): C. d'Agglo. du Boulonnais

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

RD 52 À HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE (PR 12+574) **CONVENTION DE SERVITUDE TRÉFONCIÈRE POUR PASSAGE DE** **CANALISATION D'EAUX PLUVIALES**

Au PR 12+571 de la RD 52, au territoire de la Commune d'HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE, il est indispensable de capter les eaux pluviales ruisselant de la plateforme routière afin de les déverser dans l'exutoire naturel que constitue le cours d'eau « La Liane ».

La Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du BOULONNAIS est Maître d'Oeuvre des travaux de pose de canalisation impactant la propriété privée des Consorts MARICHEZ, cadastrée AD 133 à HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE.

Ces travaux publics, réalisés en domaine privé avec l'autorisation préalable du propriétaire, nécessitent l'établissement par acte authentique d'une convention de servitude pour passage de canalisation permettant l'écoulement des eaux pluviales ; servitude grevant la propriété MARICHEZ sur une surface de 30 m², consentie moyennant une indemnité forfaitaire et définitive de 120,00 €.

Etant précisé qu'outre cette indemnité, il convient d'indemniser le propriétaire au titre des dommages de travaux publics pour reconstitution de clôture et perte de plantations ; cette indemnisation étant estimée à la somme globale de 880,00 €.

Dans ces conditions, le montant de la dépense foncière prévisionnelle relative à ce projet de constitution de servitude s'élève à la somme totale de 1 000,00 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider l'instauration d'une servitude de passage de canalisation pour écoulement des eaux pluviales de la RD 52 à HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE (PR 12+571) grevant la propriété MARICHEZ, cadastrée AD 133 à HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE (fonds servant) sur 30 m² (tel qu'il figure au plan annexé) ; le domaine public routier départemental constituant le fonds dominant ;
- D'arrêter le projet de dépense foncière à la somme de 1 000,00 €, résultant des bases indemnitaires figurant au présent rapport ;
- De m'autoriser au nom et pour le compte du Département :
 - à authentifier et signer l'acte instaurant cette servitude conclue dans un cadre amiable ;
 - à payer les indemnités relatives à cette affaire.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-621J01	21511//90621	Acquisition foncière	900 000,00	66 260,80	1 000,00	65 260,80

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/11/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**RD 49 À AUBIGNY-EN-ARTOIS
ALIGNEMENT AU DROIT DU LOTISSEMENT RÉALISÉ PAR LA SACP D'HLM
"ESCAUT HABITAT"
PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE**

(N°2020-426)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12 et L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.112-1 à L.112-7 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1111-1, L.1211-1, L.1212-1 et L.3112-1 ;

Vu le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique et notamment son article R.323-

12 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'arrêté NOR : ECFE1634125A du 05/12/2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilière poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 07/12/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

La régularisation foncière correspondant à l'alignement de la RD 49, rue d'Agnières, à AUBIGNY-EN-ARTOIS, par acquisition de la propriété de la Société Coopérative de production d'HLM à forme anonyme « ESCAUT HABITAT » (Groupe SIA) cadastrée AE 310 à AUBIGNY-EN-ARTOIS (pour 272 m²) à l'euro symbolique ; parcelle à incorporer dans le Domaine Public Routier Départemental, conformément aux plans joints en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

D'arrêter le projet de dépense foncière à un euro symbolique.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte d'acquisition en la forme administrative correspondant et à payer le prix y figurant, nonobstant l'existence de charges exclusivement hypothécaires puisque le prix de cession n'excède pas le seuil de 7 600,00 € relaté par l'article R.323-12 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 4 :

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-621J01	21511//90621	Acquisition foncière	900 000,00	1,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

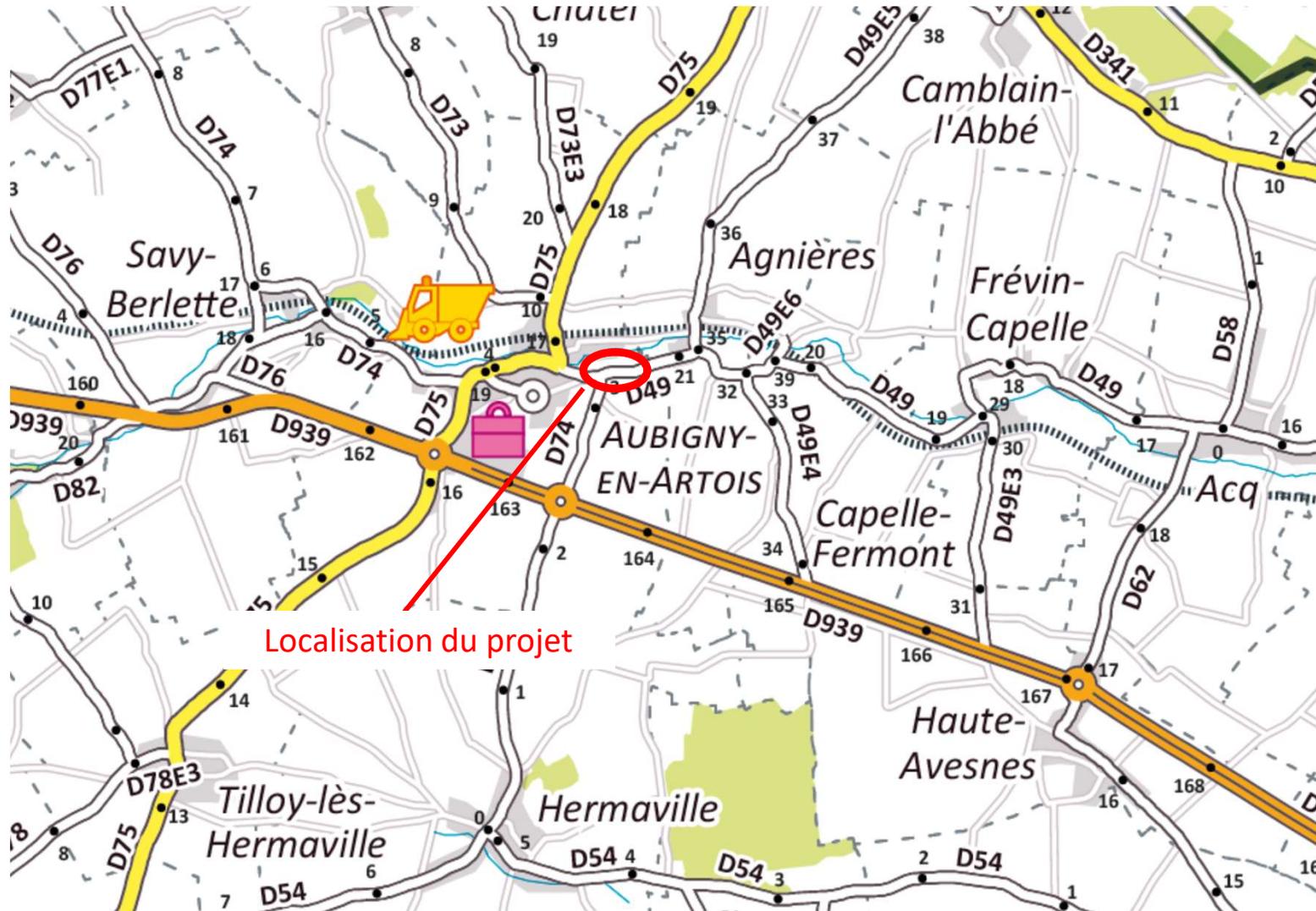
ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

PLAN DE SITUATION



Localisation du projet

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PAS DE CALAIS
Commune :
AUBIGNY-EN-ARTOIS

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/650

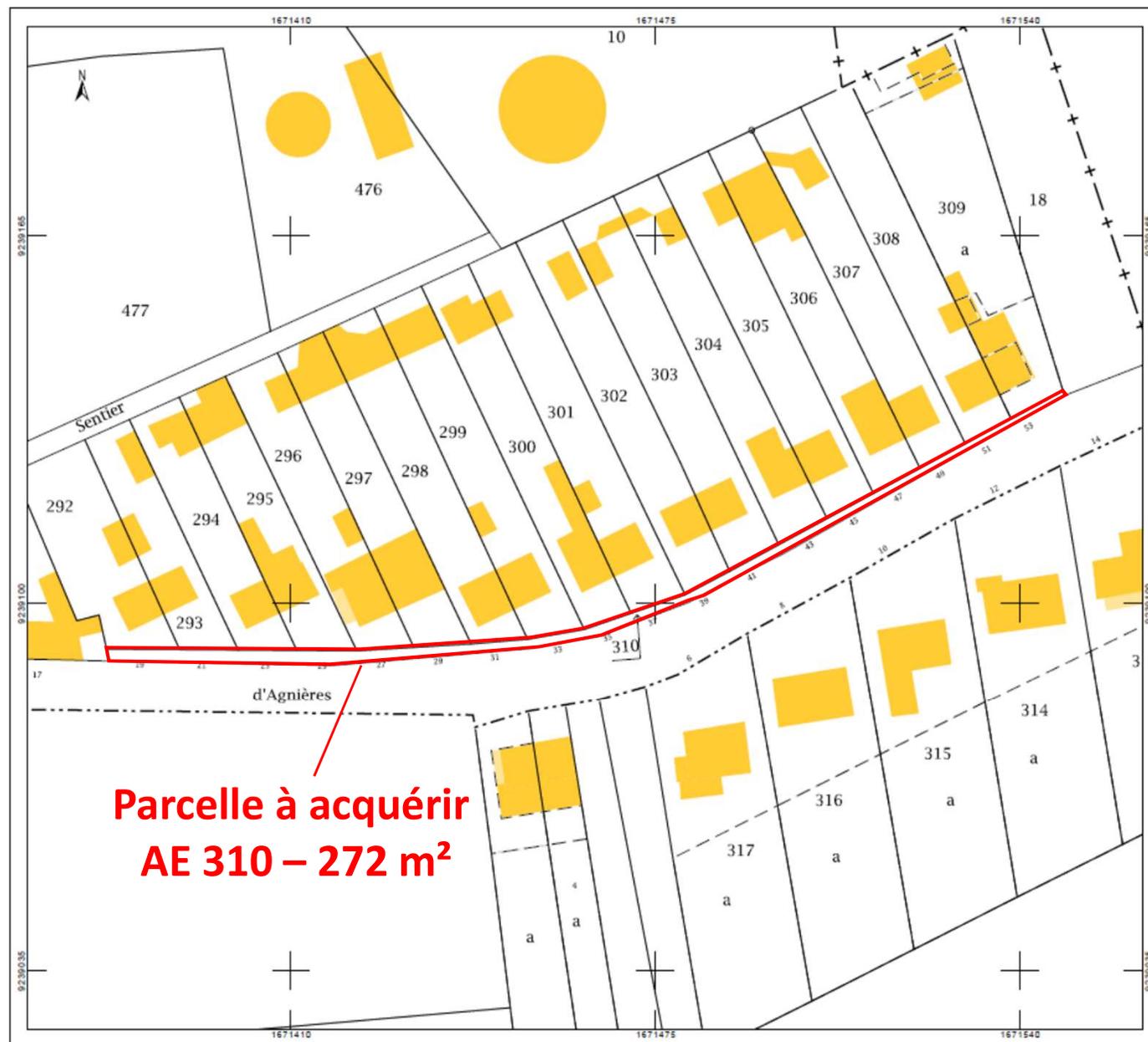
Date d'édition : 11/11/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SAINT-POL-SUR-TERNOISE
Place François MITTERRAND 62130
62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
tél. 03 21 47 44 00 -fax 03 21 47 44 08
ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

DM2R

RAPPORT N°16

Territoire(s): Arrageois
Canton(s): AVESNES-LE-COMTE
EPCI(s): C. de Com. des Campagnes de l'Artois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

RD 49 À AUBIGNY-EN-ARTOIS **ALIGNEMENT AU DROIT DU LOTISSEMENT RÉALISÉ PAR LA SACP D'HLM** **"ESCAUT HABITAT"** **PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE**

Un lotissement de maisons à usage d'habitation a été réalisé depuis de nombreuses années à AUBIGNY-EN-ARTOIS, rue d'Agnières, le long de la RD 49.

La Société Coopérative de production d'HLM à forme anonyme « ESCAUT HABITAT » (siège social sis 67 avenue des Potiers à DOUAI (59) – rattachée au Groupe « SIA »), qui a réalisé ce programme de logements, a créé à cette occasion la parcelle cadastrale AE 310 (pour 272 m²) correspondant à la mise à l'alignement par rapport à la voirie départementale ; le terrain y figurant étant d'ailleurs en nature de trottoir et places de stationnement public.

Cet alignement n'ayant pas été concrétisé à l'époque de la réalisation du lotissement par acte de transfert de propriété et incorporation « officielle » dans le domaine public routier départemental, il convient aujourd'hui de régulariser la situation foncière des lieux.

La Société « ESCAUT HABITAT » a signifié son accord pour une vente du terrain considéré (parcelle cadastrée AE 310 à AUBIGNY-EN-ARTOIS) à l'euro symbolique.

Dans ces conditions, le montant de la dépense foncière prévisionnelle liée à l'alignement susvisé peut être fixé à 1 euro symbolique.

Ce rapport sera examiné par la 4^{ème} Commission « Equipement et Développement des Territoires » du 7 Décembre 2020.

L'avis sera rendu en séance.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider la régularisation foncière correspondant à l'alignement de la RD 49, rue d'Agnières, à AUBIGNY-EN-ARTOIS, par acquisition de la propriété de la Société Coopérative de production d'HLM à forme anonyme « ESCAUT HABITAT » (Groupe SIA) cadastrée AE 310 à AUBIGNY-EN-ARTOIS (pour 272 m²) à l'euro symbolique ; parcelle à incorporer dans le Domaine Public Routier Départemental ;
- D'arrêter le projet de dépense foncière à 1 euro symbolique ;
- De m'autoriser au nom et pour le compte du Département à signer l'acte d'acquisition en la forme administrative correspondant, et à payer le prix de vente y figurant, nonobstant l'existence de charges exclusivement hypothécaires puisque le prix de cession n'excède pas le seuil de 7 600, 00 € relaté par l'article R323-12 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
c04-621J01	21511/90621	Acquisition foncière	900 000,00	63 885,80	1,00	63 884,80

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**RD 219 - AMÉNAGEMENT DE PISTE CYCLABLE À NOUVELLE- EGLISE -
PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE**

(N°2020-427)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12, L.3213-1 à L.3213-2-1, R.3213-8 ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des Territoires » rendu lors de sa réunion en date du 07/12/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'acquisition de 9 emprises foncières d'une superficie totale maximale de 861 m² (surface à parfaire après arpentage), cadastrées AI 134, AI 136, AI 137, AI 138, AI 139, AI 140, AI 141, AI 142, AI 155, au territoire de la commune de NOUVELLE- EGLISE, nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement de piste cyclable le long de la RD 219, conformément au rapport et aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'arrêter le projet de dépense foncière établi inhérent à ce projet d'aménagement à la somme globale arrondie de 30.000,00 € résultant des bases indemnitaires figurant au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer les actes d'acquisition en la forme administrative conclus dans un cadre amiable et à payer les prix et tous les frais relatifs à ces acquisitions conformément aux dispositions de l'article R.3213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 :

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-621J01	21511//90621	acquisitions foncières	900 000,00	30 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

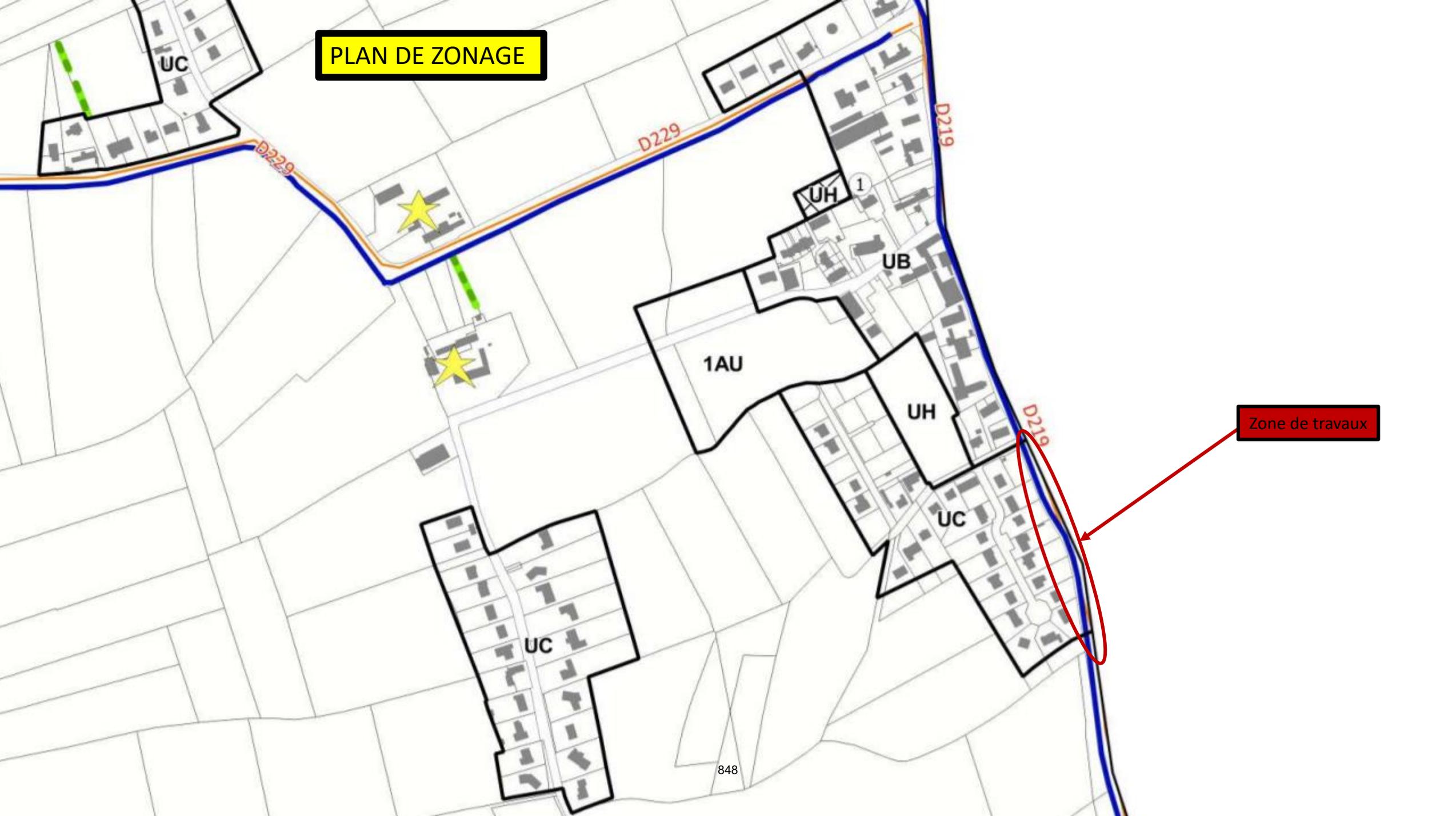
ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

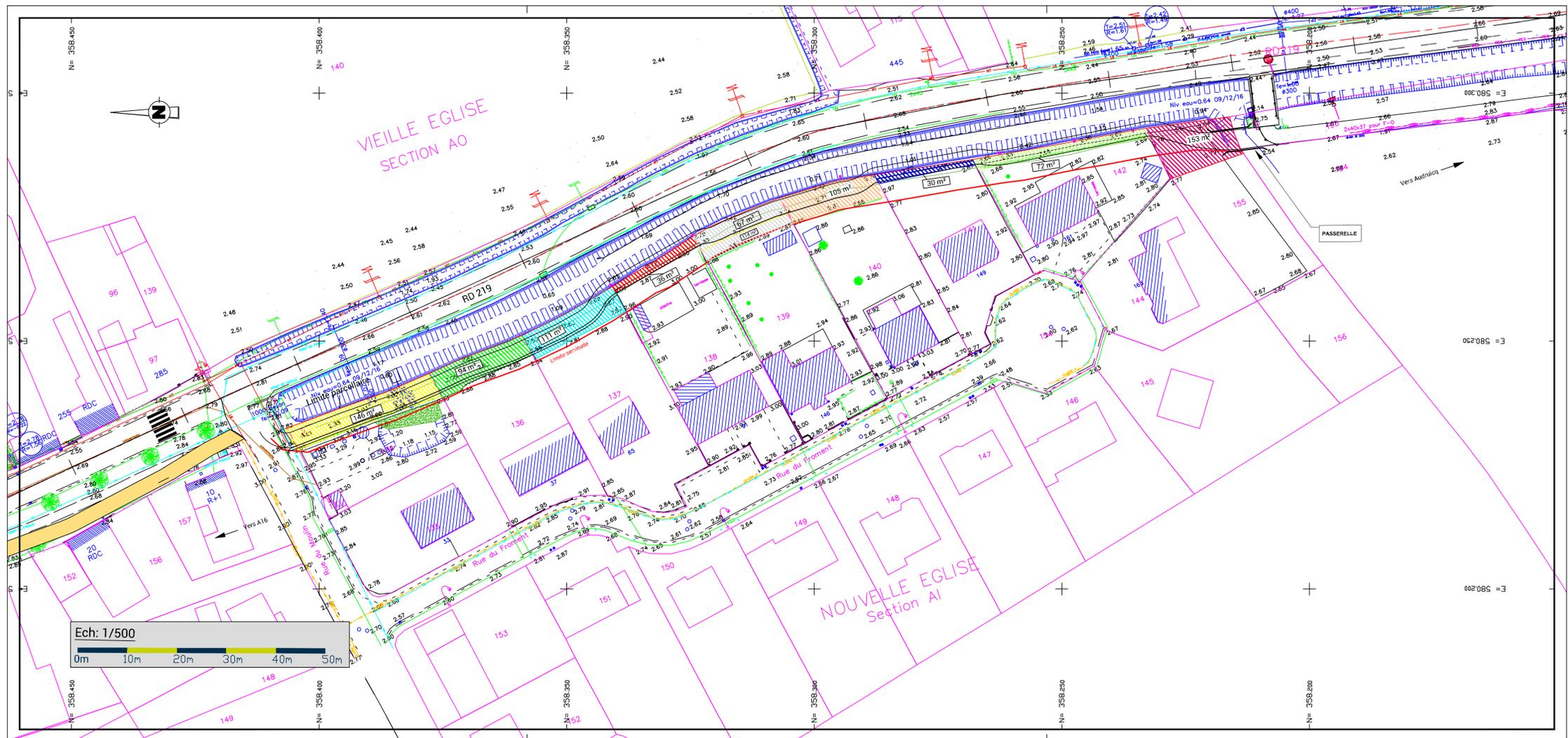
Maryline VINCLAIRE

PLAN DE ZONAGE



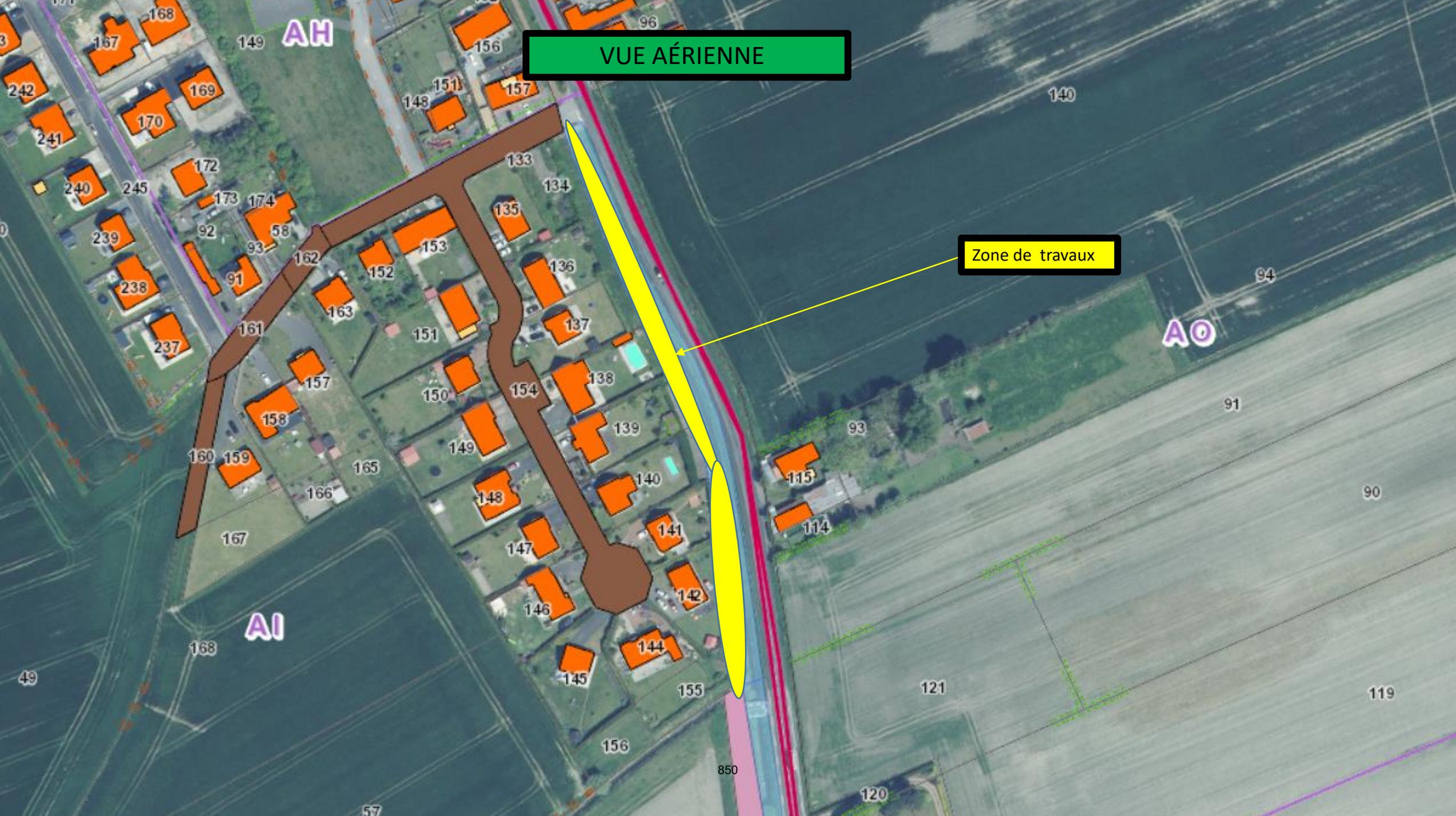
Zone de travaux

848



VUE AÉRIENNE

Zone de travaux



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°17

Territoire(s): Calaisis

Canton(s): MARCK

EPCI(s): C. de Com. de la Région d'Audruicq

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

RD 219 - AMÉNAGEMENT DE PISTE CYCLABLE À NOUVELLE-EGLISE - PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE

Le projet d'aménagement de piste cyclable le long de la RD 219 au territoire de la commune de NOUVELLE-EGLISE a été inscrit au programme 2017 – « Maintenance des routes départementales en milieu urbain et subventions d'équipement voirie ».

La concrétisation de cet aménagement nécessite l'acquisition de 9 emprises de terrain à NOUVELLE-EGLISE représentant une superficie totale maximale de 861 m² (surface à parfaire après arpentage).

La valeur vénale des terrains à acquérir, issue du marché immobilier local peut être fixée à :

- 708 m² x 40,00 €/m² (terrain dépendant bâti zone UC) = 28.320,00€
- 153 m² x 1,50 €/m² (terrain libre d'occupation zone A) = 229,50€

Dans ces conditions, le montant de la dépense foncière prévisionnelle relative à cet aménagement s'élève à la somme globale arrondie de 30.000,00 €.

Ce rapport sera examiné par la 4^{ème} Commission « Equipement et Développement des Territoires » du 7 Décembre 2020.

L'avis sera rendu en séance.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider, l'acquisition des 9 emprises foncières d'une superficie totale maximale de 861 m² (surface à parfaire après arpentage), cadastrées AI 134, AI 136, AI 137, AI 138, AI 139, AI 140, AI 141, AI 142, AI 155, au territoire de la commune de NOUVELLE- EGLISE, conformément aux plans joints en annexe ;
- D'arrêter le projet de dépense foncière établi inhérent à ce projet d'aménagement à la somme globale arrondie de 30.000,00 € résultant des bases indemnitaires figurant au présent rapport ;
- De m'autoriser, au nom et pour le compte du Département :
 - à signer les actes d'acquisition en la forme administrative conclus dans un cadre amiable ;
 - à payer les prix et tous les frais relatifs à ces acquisitions conformément aux dispositions de l'article R 3213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
c04-621J01	21511//90621	acquisitions foncières	900 000,00	63 884,80	30 000,00	33 884,80

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

PRÉJUDICE COMMERCIAL

(N°2020-428)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des Territoires » rendu lors de sa réunion en date du 07/12/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'indemniser l'EIRL Mesmacque à hauteur de 1 316 € et la société « Ville et Campagne » à hauteur de 21 589 €, pour le préjudice commercial subi, causé par les travaux routiers (RD 341) entre le 15 juillet et le 14 août 2019 sur la commune de THEROUANNE, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C04-020E02	6781//930202	Frais annexes aux opérations	39 835,00	22 905,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau de la Maîtrise des processus

RAPPORT N°18

Territoire(s): Tous les territoires

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRÉJUDICE COMMERCIAL

Contexte :

Les gênes occasionnées aux commerçants du fait de l'exécution de travaux publics n'entraînent pas automatiquement une indemnisation. En effet, la jurisprudence administrative se montre plutôt restrictive pour l'indemnisation des pertes de clientèles et de chiffres d'affaire, dans la mesure où les commerçants riverains d'une voie publique doivent supporter les sujétions normales liées à cette voie, en particulier les travaux qui sont réalisés avant tout dans l'intérêt général.

Il appartient donc au commerçant d'apporter d'une part la preuve d'un lien de causalité entre le dommage allégué et les travaux publics, et d'autre part l'existence d'un préjudice spécial et anormal. Le dommage est considéré comme anormal dès lors qu'il présente un caractère de gravité. Afin d'apprécier le dommage, l'instruction de ces demandes nécessite donc à la fois une analyse technique pour tenir compte des caractéristiques du chantier, en particulier les conditions de circulation au cours du chantier, et une analyse comptable permettant de chiffrer le préjudice sur la base d'éléments de nature comptable, fiscale ou financière fournis par le commerçant.

Sur ce dernier point le Département a développé une méthode permettant d'évaluer la baisse de chiffre d'affaire et la marge brute du commerce concerné pour proposer un montant d'indemnisation.

Le rapport présenté concerne le chantier départemental réalisé sur la RD 341 à Therouanne.

Pour permettre l'aménagement de la RD 341 le Département a été contraint d'interrompre la circulation entre le 15 juillet et le 14 août 2019 et de mettre en place une déviation. Cet axe, important reliant Arras à Boulogne-sur-Mer, subit en effet un important trafic poids lourds et nécessitait la réfection d'un pont en plein cœur de Therouanne au niveau de la rivière « la Petite Lys ».

Les travaux ont consisté en :

- La réfection de l'étanchéité générale de l'ouvrage
- Le remplacement de maçonneries et rejointoiement des parties voutées
- Un renforcement de la structure de chaussée ;
- La réfection des trottoirs et des gardes-corps.

Deux dossiers de préjudices commerciaux ont été déposés :

- L'EIRL Mesmacque qui exerce une activité de Boucherie ;
- SARL Ville et Campagne qui est le carrefour contact de Therouanne.

L'EIRL Mesmacque

A déposé en février 2020 une demande d'indemnisation à hauteur de 2 137 €.

Ce commerce présente un chiffre d'affaire de 105 923 € sur l'année 2019.

L'analyse du dossier conduit, au vu de la perte de chiffre d'affaire de 3 137 € durant la période de coupure de la circulation sur la RD et d'une marge brut moyenne de 41.95 %, à une proposition d'indemnisation à hauteur de 1 316 €.

La SARL Ville et Campagne

Il s'agit du carrefour contact de Therouanne qui a déposé une demande d'indemnisation, en juin 2020, à hauteur de 23 455 €.

Le chiffre d'affaire 2019 n'étant pas connu, l'analyse a porté sur le détail de la vente de produits finis. La baisse des ventes sur la période des travaux est de 96 927 € soit 28.62 %. A noter que les chiffres d'affaire des 3 dernières années sont de l'ordre de 3 700 000 €.

La société a, par ailleurs, engagé 635 € de frais supplémentaires, afin de distribuer des prospectus indiquant la déviation et le fléchage du magasin.

L'analyse du dossier conduit, au vu de la perte de chiffre d'affaire de 96 927 € durant la période de coupure de la circulation sur la RD et d'une marge brut moyenne de 22.27 %, à une proposition d'indemnisation à hauteur de 21 589 € y compris des frais supplémentaires s'élevant à 635 €.

Afin de formaliser l'acceptation définitive de ces indemnisations, les commerçants signeront un certificat de non-recours avant le versement des sommes à leurs profits.

Ce rapport sera examiné par la 4^{ème} Commission « Equipement et Développement des Territoires » du 7 Décembre 2020.

L'avis sera rendu en séance.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de décider :

- D'indemniser l'EIRL Mesmacque à hauteur de 1 316 €.
- D'indemniser la société Ville et Campagne à hauteur de 21 589 €.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C04-020E02	6781//930202	Frais annexes aux opérations	39 835,00	24 484,48	22 905,00	1 579,48

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE
L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE**

(N°2020-429)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4 et L.1111-10 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°22 du Conseil départemental en date du 27/09/2016 « Politique tourisme du Département » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 02/11/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une aide départementale à la commune de WIMEREUX pour la modernisation du terrain de camping municipal « L'Olympic » pour un montant total de 20 000 €, dans le cadre du dispositif de soutien à l'hébergement touristique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver les modalités de versement de la subvention visée à l'article 1, telles qu'exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C01-942B01	2041421//9194	Innovation touristique	205 000,00	20 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission Attractivité des territoires

RAPPORT N°19

Territoire(s): Boulonnais
Canton(s): BOULOGNE-SUR-MER-1
EPCI(s): C. d'Agglo. du Boulonnais

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

1. Politique touristique du Département du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais, au travers de sa délibération cadre du 26 septembre 2016 sur la politique Tourisme du Département, a tracé ses perspectives d'intervention et ses ambitions dans un contexte réglementaire plus contraint. Et ce, notamment au regard de l'adoption de la loi NOTRe en août 2015.

Depuis cette date, le Département peut poursuivre son soutien à des activités touristiques à condition que celles-ci n'aient pas une finalité d'aide aux entreprises et qu'elles n'apparaissent pas comme des aides économiques directes. Dans ces conditions, le Département a la capacité d'accompagner des projets touristiques en portage communal ou intercommunal. Cela rejoint, de fait, les dispositions de l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de la solidarité territoriale.

Afin de s'adapter à ces dispositions et, dans le but de favoriser l'émergence des projets touristiques du bloc communal, le dispositif de soutien à l'hébergement touristique a été revu et adopté par la Commission permanente en juillet 2019.

Ce dossier est ainsi proposé dans le cadre de ce dispositif. Il a reçu un avis technique favorable de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais et de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

2. Le projet de modernisation du terrain de camping municipal "L'Olympic" à Wimereux

La Commune de Wimereux, commune du Grand Site de France – Les Deux-Caps, (6 575 habitants – INSEE 2017 – pour 9 600 lits touristiques), au sein de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, dispose de deux terrains de camping dont

celui municipal, L'OLYMPIC. Ce dernier, ouvert du 20 mars au 15 octobre de chaque année, est classé 3* en catégorie Tourisme pour une capacité de 156 emplacements (730 personnes).

Le projet consiste à aménager un réseau d'assainissement en eaux usées et en eaux pluviales et à intervenir sur l'alimentation individualisée en eau et en électricité des mobil-homes.

Dans un souci d'économie et de gestion des fluides, les travaux de modernisation des douches concernent un système à carte visant à faciliter l'utilisation des équipements. Ce système permettra ainsi de limiter le temps d'utilisation et rationaliser l'usage de l'eau.

L'ensemble du projet finalisera un processus de modernisation du terrain de camping municipal de Wimereux dans le cadre de programmes pluriannuels d'investissement, et accompagné par le Département du Pas-de-Calais depuis plusieurs années : acquisition de mobil-homes dont un adapté aux PMR à des fins de location, réalisation d'une aire de point d'apport volontaire des déchets, rénovation énergétique du bâtiment d'accueil, installation d'un terrain multisports et d'une nouvelle aire de jeux.

L'investissement actuel consenti est de 536 572.06 € HT, dont 453 216.00 € HT pour les travaux de réseaux. Il permet de procurer une valeur ajoutée à l'équipement en le confortant dans le maintien de ses trois étoiles mais également d'accroître son attractivité tout en répondant aux enjeux énergétiques et environnementaux par la réduction des consommations en eau et électricité et la récupération des eaux de pluie.

A la clientèle en grande partie régionale, s'ajoute une clientèle étrangère également importante : belge, néerlandaise, allemande. Il ne s'agit pas nécessairement de viser d'autres clientèles, mais bien de maintenir l'attractivité de l'équipement dans le cadre d'une gestion environnementale et paysagère améliorée.

Cet investissement est d'autant plus pertinent que la crise sanitaire actuelle impacte de plein fouet bon nombre de secteurs, et plus particulièrement celui du tourisme. L'actualité du COVID-19 sur l'économie touristique départementale rend plus nécessaire encore l'assurance donnée aux touristes du respect des normes d'accessibilité et de sécurité sanitaire. Pas-de-Calais Tourisme est aux côtés des professionnels du tourisme afin de les accompagner, les sensibiliser et les informer sur les actions de sécurité sanitaire à engager et sur la mise en place des protocoles sanitaires. L'agence travaille également sur un plan de promotion départemental ambitieux, en proposant aux touristes une destination de proximité « pure et sûre ».

Atouts du projet :

Le camping municipal de Wimereux bénéficie d'une localisation idéale.

Situé au cœur d'une commune du Grand Site de France (GSF) des Deux-Caps, station balnéaire de renom sur la Côte d'Opale, le camping est à la porte d'entrée sud du label GSF. En retrait du littoral mais à 5 minutes à pieds de la mer, il offre à la clientèle toutes les commodités à proximité : centre-ville, commerces alimentaires, services culturels et sportifs, arrêt de bus qui permet notamment de rejoindre Nausicaä.

A proximité de la gare de Wimille-Wimereux et de pistes à vélo, doté d'un terrain multisports et d'une aire de jeux, d'une salle de convivialité, le camping pourrait être en mesure d'accueillir des groupes, dont des jeunes.

Le projet de modernisation du terrain de camping municipal "L'Olympic" intègre pleinement la stratégie territoriale. Il est inscrit dans une démarche de tourisme durable. Aussi, le camping municipal de Wimereux faisait partie du diagnostic réalisé en 2016, à l'initiative de l'agence Pas-de-Calais Tourisme, sur les terrains de camping du périmètre Grand Site et leurs actions en faveur du développement durable.

Le soutien à l'attractivité territoriale et notamment au tourisme, figure parmi les ambitions partagées du Contrat Territorial de Développement Durable conclu par le Département et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Ces sujets sont déclinés au travers des livrets contractuels communaux de Equihen-Plage et Wimereux dont les équipements d'hébergement de plein air sont intégrés au schéma d'accueil balnéaire de la CAB.

Dans le cadre de la politique de droit commun le montant de l'aide mobilisé serait le suivant :

- 20 000 €, représentant 20% du coût des dépenses éligibles plafonnées à 100 000 € pour un coût total du projet de 536 572.06 € HT correspondant au dispositif de soutien à l'hébergement touristique.

Dans le cadre de la politique de Contractualisation :

Compte-tenu de sa dimension supra territoriale, de la qualité de son intégration environnementale et de son apport en matière d'attractivité touristique, le projet de modernisation du camping « l'Olympic » bénéficiera d'une subvention de 80 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Conditions et modalités de mise en œuvre

Le porteur de projet s'engage à réaliser les travaux mentionnés dans le plan de financement.

Les bénéficiaires disposent, à compter de la notification, d'un délai d'un an pour commencer les travaux et d'un délai de deux ans pour les réaliser. A défaut, ils perdraient le bénéfice de la subvention départementale. Ces délais peuvent être exceptionnellement prorogés à condition que, six mois avant leurs termes, les bénéficiaires en fassent une demande expresse et motivée auprès du Département.

La totalité de la subvention sera versée à la fin des travaux, sur présentation de l'intégralité des justificatifs suivants :

- Copie des factures certifiées acquittées
- Plan de financement définitif
- Photos libres de droit des réalisations effectuées
- Avis de conformité aux normes d'assainissement, le cas échéant
- Autorisation d'ouverture
- Arrêté de classement a minima 2* après travaux
- Grille de classement remplie par l'organisme agréé ou accrédité
- Grille développement durable remplie et signée
- Notification de l'obtention d'un label thématique(s) Sport et/ou Qualité, le cas échéant
- Toute pièce éventuelle sollicitée par le service instructeur

La subvention pourra être réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées, si elle s'avérait inférieure au montant prévisionnel.

L'activité devra être maintenue pendant 5 ans à minima. En cas d'arrêt de l'activité avant cette période (hors cas de force majeure), l'aide attribuée sera à rembourser au prorata temporis.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer une aide départementale à la commune de Wimereux pour la modernisation du terrain de camping municipal "L'Olympic" pour un montant total de 20 000 €, dans le cadre du dispositif de soutien à l'hébergement touristique, selon les modalités susvisées ;

- d'approuver les modalités de versement de la subvention attribuée par le présent rapport à la commune de Wimereux.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C01-942B01	2041421//9194	Innovation touristique	205 000,00	190 000,00	20 000,00	170 000,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/11/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**CONTRACTUALISATION: VALIDATION DES CONTRATS TERRITORIAUX DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SES
PARTENAIREs**

(N°2020-430)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-10 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2018-514 du Conseil départemental en date du 12/11/2018 « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de Développement et d'aménagement » ;

Vu le rapport informatif « Présentation des "Porter à Connaissance" (PAC) rédigés dans le cadre de la démarche de contractualisation » présenté aux membres de la 5^{ème} commission lors de sa réunion en date du 04/02/2019 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et Partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 05/10/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les communes de WIZERNES, d'EQUIHEN-PLAGE et de WIMEREUX les contrats territoriaux joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer à la commune de WIZERNES une subvention de 200 000 € pour son projet de reconstruction du pont rue Mendès-France, selon les modalités reprises dans la fiche opération et au rapport joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer à la commune d'EQUIHEN-PLAGE une subvention de 80 000 € pour son projet d'extension du camping municipal La Falaise, selon les modalités reprises dans la fiche opération et au rapport joints à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer à la commune de WIMEREUX une subvention de 80 000 € pour son projet de modernisation du camping municipal l'Olympic, selon les modalités reprises dans la fiche opération et au rapport joints à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer à l'association Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) de « RELY - SAINT-VENANT », une subvention de 10 000 € pour son projet d'aménagement d'un espace paysager destiné à l'accueil d'une flotte de véhicules électriques, selon les modalités reprises dans la fiche opération et au rapport joints à la présente délibération.

Article 6 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les communes WIZERNES, d'EQUIHEN-PLAGE et de WIMEREUX et l'association SPASAD de « RELY - SAINT-VENANT », les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes des projets joints en annexes de la présente délibération.

Article 7 :

Les dépenses versées en application des articles 2, 3, 4 et 5 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-601B01	2041421//9160	Fonds d'innovation territorial - Réseaux et infrastructures	650 000,00	200 000,00
C05-901G01	2041421//9190	Fonds d'innovation territorial - Attractivité territoriale	2 643 999,35	160 000,00
C05-601B01	204221//9160	Fonds d'innovation territorial - Réseaux et infrastructures	10 000,00	10 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

Livret XI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Wizernes

Si les engagements entre le Département et la commune de Wizernes s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Amoindrir l'effet des coupures urbaines pour améliorer le cadre de vie

La commune de Wizernes comptait 3 329 habitants en 2014, un niveau comparable à la population communale en 1975. Entre temps, la population a atteint 3 448 en 1999 avant une décroissance progressive jusqu'à ce jour. Cette population se caractérise aujourd'hui par un vieillissement relativement plus sensible que la moyenne (avec un taux de variation annuel moyen des plus de 75 ans supérieur à 3% sur la période 1999-2014). Alors que la présence d'équipements et services y est étoffée (groupe scolaire, collège René Cassin, équipements sportifs diversifiés...), la commune est en manque d'attractivité auprès des plus jeunes (sur la période 1999-2014 le taux de variation annuel moyen est inférieur à -1% pour le nombre de ménages en couple avec enfant(s) et inférieur à -0,5% pour la population de 0 à 14 ans).

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, ainsi que l'analyse des besoins sociaux menée par le CIAS de la CAPSO, ont pointé des facteurs de précarité importants ou des risques de vulnérabilité d'une partie de la population dans de nombreuses communes de l'intercommunalité.

Afin de répondre aux besoins sociaux des habitants de Wizernes et à la volonté conjointe du Département et de la Commune de pouvoir organiser un premier accueil social inconditionnel de proximité, la Maison du Département Solidarité de l'Audomarois propose chaque mois des permanences sociales et des consultations d'enfants de PMI. Ce premier accueil social inconditionnel de proximité garantit que toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, bénéficie d'une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer, le plus tôt possible, des conseils et une orientation adaptée. Les habitants qui sollicitent les services du Département peuvent ainsi obtenir, en proximité, une réponse de premier niveau, un accompagnement social ou être orientés afin d'éviter l'errance administrative et le non-recours. En 2018, ce sont également 164 enfants qui ont pu être reçus avec leurs parents lors des 22 consultations d'enfants de PMI qui se sont tenues à Wizernes.

La situation géographique de la commune de Wizernes, dans le lit de l'Aa, a contribué à l'essor de l'industrie papetière qui subsiste encore à ce jour. Ainsi le fleuve, les infrastructures qui ont accompagné le développement de l'activité économique et la topographie du territoire ont façonné une urbanisation dense mais fragmentée. La commune est notamment traversée par la RD 928 (11 957 véhicules/J dont 838 PL/J en 2008) et la RD 211 (6 298 véhicules/J dont 162 PL/J en 2017). Ces infrastructures, pourtant vectrices d'activité, imposent des contraintes fortes en matière d'aménagement et se ressentent dans le quotidien des habitants. Le traitement des coupures urbaines vécues ou ressenties s'avère un enjeu particulièrement prégnant pour la commune et constituera le socle du partenariat.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Promeut les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle partout où c'est possible, en prenant notamment appui sur le réseau performant des aires de covoiturage du territoire ;
 - Poursuit une politique de modernisation et de qualification de son patrimoine routier et développe une expertise et des outils de politique de gestion patrimoniale (stratégie, plan patrimonial, banque de données...) qu'il met à disposition des territoires ;
 - Veut assurer une circulation apaisée sur les axes départementaux, a fortiori lorsque ceux-ci desservent des équipements stratégiques tels que la Coupole d'Helfaut ou le collège René Cassin ;
 - Encourage et accompagne le développement des modes doux aux abords des collèges,
- **La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer :**
 - Mène, dans le cadre d'espaces de dialogue, un travail permettant une meilleure adaptation des politiques publiques aux enjeux des différentes ruralités en application du Livre blanc de la CAPSO pour une ruralité innovante
 - Entend concourir, en lien avec les communes et le Département, au rayonnement des équipements de centralité, à leur accessibilité ainsi qu'à la qualité de l'espace public ;
 - Porte une politique de requalification des espaces publics visant à une amélioration du cadre de vie et à la recherche d'une attractivité nouvelle avec, notamment, la volonté de préserver le commerce de centre-ville/Centre-bourg
- **La commune de Wizernes :**
 - Est désireuse de requalifier son centre-ville, en le tournant davantage vers l'agrément (lieu de promenade, qualité générale des matériaux) et en tirant partie des opportunités foncières liées aux mutations économiques
 - Souhaite fluidifier les mobilités en remédiant aux dysfonctionnements (Pont Mendès-France) d'une part et en créant les conditions propices à des déplacements piétons et cyclistes apaisés d'autre part

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur « l'amoindrissement des coupures urbaines pour améliorer le cadre de vie »

- 1- La reconstruction du pont de la rue Pierre Mendès-France.

Unique accès à l'entreprise Wizpaper (ex Arjo Wiggins), cet ouvrage d'art est crucial pour la pérennité de ce site industriel historique. Des mesures d'urgence ont été prises pour consolider la pile centrale du pont et amoindrir l'impact de la circulation des poids lourds (limitation à une voie) dans l'attente d'une nécessaire reconstruction. Celle-ci débutera par un phase d'études préalables. La construction devrait être achevée pour la fin d'année 2021, sous réserve des contraintes techniques d'intervention et en particulier d'hydrologie (période de débit minimale de l'Aa).

- 2- Une étude globale des potentialités en matière de déplacements doux, menée à partir du Collège Cassin.

En travaillant dans un rayon de 3km autour de l'établissement, l'étude permettra de mener la réflexion sur les connexions depuis le centre-ville mais également vers et/ou depuis les nombreux équipements sportifs et culturels de la commune, sans oublier la Coupole d'Helfaut.

- 3- La refonte de la place et des espaces attenants

Une étude d'urbanisme/paysage prenant appui sur le travail réalisé par l'AUD au sujet de la place il y a plusieurs années, constituerait un moyen d'anticiper au mieux les mutations du centre-ville : création d'un parc paysager, refonte de la place, aménagement d'un city stade, futur de la friche ALLAN...

Fait à _____, le _____

La Maire de Wizernes

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Pierre EVRARD

Jean-Claude LEROY

Reconstruction du pont rue Mendès-France

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations générales de la contractualisation avec le territoire en ce sens qu'il contribue au maintien de l'attractivité du territoire, tout particulièrement sur le plan économique, et qu'il résorbe un trouble majeur en matière de mobilité.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Wizernes

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : MDADT de l'Audomarois
- **Commune** : maire de la commune

Maîtrise d'œuvre : PCM Ingénierie - ACOGEC

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : WIZERNES

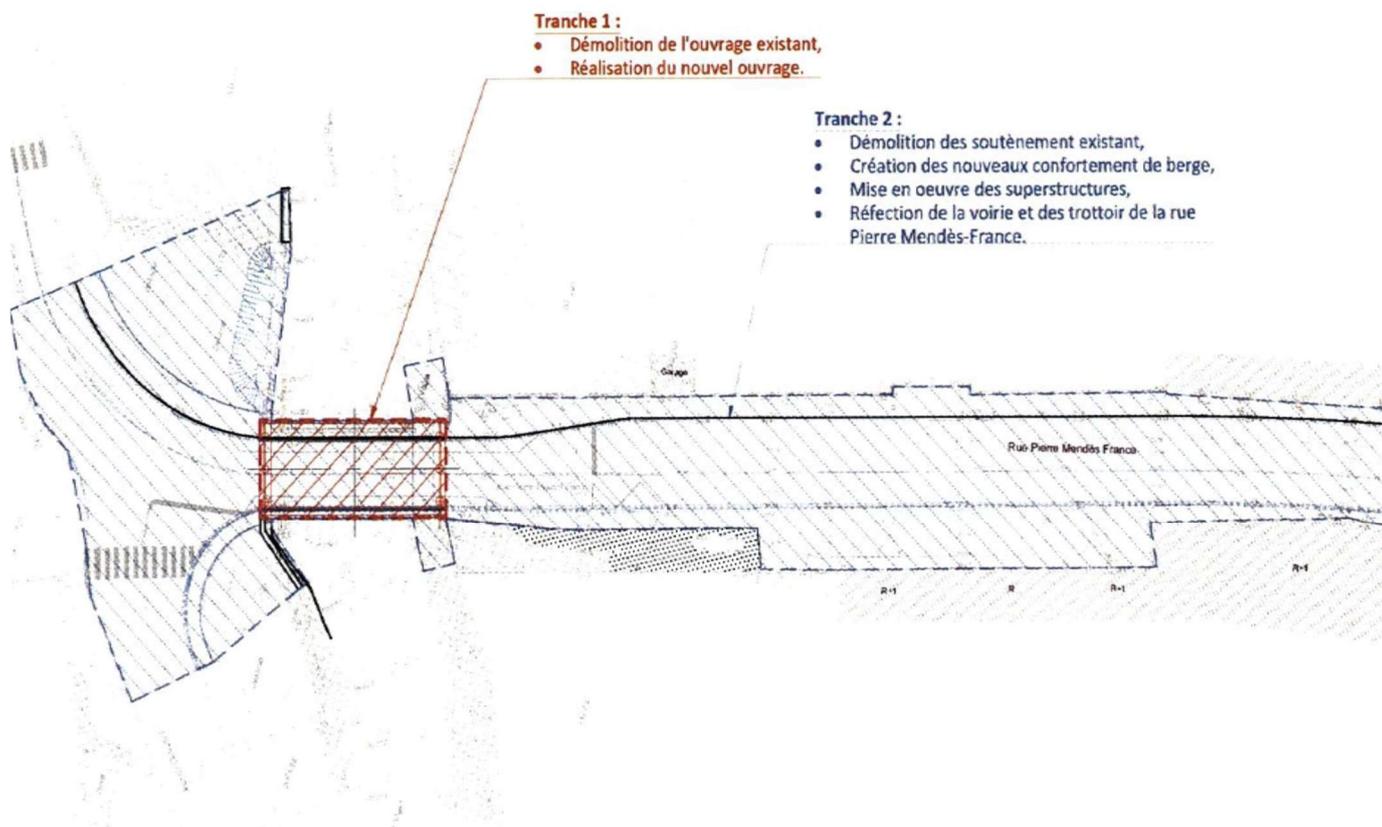
Contexte :

Le développement de la commune de Wizernes est intimement lié à l'Aa, qui en a façonné le tissu urbain et économique. En plusieurs endroits, des ouvrages d'art enjambent le fleuve, en particulier rue Pierre Mendès France sur l'itinéraire de l'ancienne route nationale menant à Fauquembergues. Lorsque la déviation évitant le centre-ville fut construite dans les années 1970, ce pont a été intégré au domaine communal et servait principalement à desservir le site industriel Arjo Wiggins. Cet itinéraire permette également de relier la Poste, un quartier habité ou encore le cimetière au centre de la commune.

En 2014, une étude avait permis de constater l'état de fragilité du pont de la rue Mendès France, cependant la papeterie ayant cessé son activité, la situation n'était alors pas critique en terme de flux de passage. Depuis, un repreneur a relancé l'activité papetière et par là même le passage de poids lourds (d'une vingtaine de passages au début à une quarantaine à ce jour). Cette nouvelle activité a donc rendu nécessaire une action curative pour le pont. Pour faire face à l'urgence, des mesures immédiates mais d'une portée qui ne pouvait être que provisoire ont été prises : d'une part empêcher les véhicules de se croiser sur le pont, d'autre part consolider la pile centrale du pont très fragilisée par l'érosion. La solution de long terme qui s'est imposée est celle de la reconstruction du pont.

Descriptif détaillé :

L'opération consistera en une reconstruction totale de l'ouvrage. Pour ce faire, l'édifice actuel datant du XIXème siècle sera entièrement détruit. Les berges et abords du pont seront réaménagés pour permettre à la fois la bonne implantation du nouveau pont et un écoulement satisfaisant des eaux de l'Aa.



Caractère innovant :

Le pont de la rue Mendès-France est tout d'abord essentiel à la vitalité économique de la vallée de l'Aa, la pérennité de la desserte du site industriel s'avère impérative. La nouvelle structure retenue, dépourvue de pile centrale, offrira en sus l'avantage d'améliorer la circulation des eaux de l'Aa. La destruction d'ouvrages faisant obstacle aux eaux fait partie d'un programme de travaux mené par le SMAGEAA, incluant également la création de zones d'expansion de crue indispensables dans la lutte contre les inondations. Enfin, le futur ouvrage permettra à nouveau la circulation des piétons dans des conditions sûres.

Objectifs :

- Sécuriser les usagers de la rue Mendès-France
- Pérenniser l'activité économique de la commune
- Rétablir le cours de l'Aa

Partenaires associés à l'opération :

- SMAGEAA
- Département du Pas-de-Calais
- CAPSO
- Etat

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Rétablissement de la circulation des Poids lourds rue Mendès-France
- Sécurisation des autres usagers de la route
- Rétablissement du cours d'eau

Indicateurs :

- Retour à la normale de la circulation

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2020	Etudes préalables
Etapes intermédiaires	Mai à Octobre 2021	Reconstruction du pont*
Fin de l'opération	Décembre 2021	Fin des travaux (dont réfection de la chaussée)

*délais correspondants à la période d'étiage du fleuve

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

MDADT, SMAGEAA

Engagements réciproques autres que financements directs (*mobilisation de moyens humains et/ou matériels*) :

Sécurisation provisoire du carrefour RD 928 / Rue Mendès France par le Département.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes diverses	21 217 €	Etat (DSIL)	200 000 €
Maitrise d'œuvre	58 220 €	CAPSO	200 000 €
Travaux	919 560 €	Département	200 000 €
		Commune	398 997 €
TOTAL	998 997 €	TOTAL	998 997 €

Livret X

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Equihen-Plage

Si les engagements entre le Département et la Commune d'Equihen-Plage s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Amélioration du cadre de vie, du tourisme littoral et accompagnement des pratiques durables

A. Eléments de contexte

Le Conseil départemental renforce l'attractivité du Pas-de-Calais en s'appuyant sur ses potentiels touristiques. C'est pourquoi il accompagne les partenaires et porteurs de projets dans l'adoption de démarches qualité. Il soutient la mise en œuvre de stratégies locales en matière d'attractivité et d'accueil touristique local. Il soutient, en lien avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) une stratégie d'attractivité touristique littorale.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

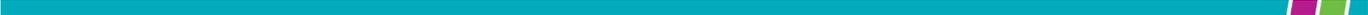
Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
- A approuvé son Plan Climat Air Energie (PCAÉ) le 24 septembre 2018 et initie déjà des démarches vertueuses ;
- Accompagne l'attractivité des territoires, le tourisme local et le renforcement de l'identité littorale ;
- Favorise la modernisation des équipements existants, parce que l'attractivité des équipements passe par leurs fonctionnalités et l'adaptation aux nouvelles attentes ;

- **La commune d'Equihen-Plage :**
- Conforte et développe des équipements structurants pour le tourisme du territoire ;
- Fait partie du Schéma balnéaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- Rénovent son patrimoine, source d'attractivité touristique ;
- Renforce le développement du tourisme local ;

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur :

- 1- Une démarche de développement de l'attractivité et du tourisme local par la rénovation et la valorisation du camping municipal de la Falaise.



Fait à

, le

Le Maire d'Equihen-Plage

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Christian FOURCROY

Jean-Claude LEROY



Extension du camping municipal La Falaise d'Equihen-Plage

Adéquation du projet avec un champ d'action partagé du contrat :

L'appui à l'attractivité du territoire du Boulonnais est un des axes déployés localement. Le Département soutient les projets de développement locaux dans le cadre de la démarche de Contractualisation 2019-2021.

À ce titre, le projet d'extension du camping municipal La Falaise d'Equihen-Plage, développé ci-dessous, peut s'intégrer dans deux des axes partagés avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans ce cadre, à savoir :

- Les axes d'élaboration du PCAET 2020-2025, de sa stratégie, et le suivi de son plan d'actions concrètes sur le territoire ;
- La réflexion sur le développement du tourisme vert sur le territoire, notamment autour du Schéma d'accueil balnéaire porté par l'intercommunalité.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Equihen-Plage, M. Christian FOURCROY- Maire

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : MDADT du Boulonnais, Pas-de-Calais Tourisme
- **Commune** : Equihen-Plage

Maîtrise d'œuvre : Commune d'Equihen-Plage

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune d'Equihen-Plage, camping municipal

Contexte :

La Commune d'Equihen-Plage est une petite ville littorale balnéaire présentant une forte identité locale et des paysages typiques. Ancien village de pêcheur, la commune a gardé son environnement naturel, bâtie sur la falaise et entre les dunes boisées. La commune est notamment connue pour ses « quilles en l'air », coques de bateaux retournées qui servaient autrefois d'habitations pour les marins très modestes. Patrimoine local, on en retrouve quelques-unes aujourd'hui dans le camping municipal d'Equihen-Plage en location pour résidence de vacances.

Situé en toute proximité de falaise à l'extrémité sud de la commune, le camping de la Falaise surplombe le paysage. Afin de développer l'activité balnéaire locale, et à plus large échelle, de répondre à la demande touristique croissante sur le territoire du Boulonnais, la commune engage des travaux d'extension du camping municipal sur sa frange nord.

Objectifs :

Répondre aux enjeux de développement local :

- Proposer de nouveaux emplacements touristiques ;
- Développer l'offre touristique sur le territoire du Boulonnais ;
- Veiller à l'intégration et la dissimulation des installations dans l'environnement naturel du site ;
- Développer davantage le tourisme vert sur le territoire ;

Il semble nécessaire de pleinement prendre en compte le caractère évolutif du site, situé en proche bordure de falaise et à la limite de la zone classée au Plan de Prévention de Risques Falaise.

Descriptif détaillé :

Dans l'objectif de répondre aux besoins en termes d'attractivité touristique du territoire, le camping municipal de la Falaise fait l'objet d'une extension sur sa partie nord-est d'une superficie de 2,2 hectares.

Les travaux consistent en :

- Du terrassement ;
- De l'aménagement paysager et mobilier urbain ;
- De la voirie ;
- Du raccordement aux réseaux.

Caractère innovant :

Répondre aux besoins du territoire en termes d'attractivité touristique.

Partenaires associés à l'opération :

- Département, MDADT du Boulonnais
- Pas-de-Calais Tourisme
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- Région

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Pleine intégration du site dans l'environnement (haies d'essences locales...);
- Adaptation de l'offre touristique à la demande (quantitative et qualitative).

Indicateurs :

- Appropriation des espaces par les usagers ;
- Rayonnement et dynamisme du camping ;
- Taux de réservation

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération globale	1 ^{er} septembre 2019	
Fin de l'opération	31 mars 2021	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Commune,
- Département, MDADT du Boulonnais,
- Pas-de-Calais Tourisme,

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes	108 511,86 €	Région (PRADET)	107 729,00 €
Travaux	998 043,94 €	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	170 000,00 €
		FEADER – Programme LEADER 14-20	48 577,20 €
		Département (FIT)	80 000,00 €
		Département (Droit Commun) <i>CP du 14 septembre 2020</i>	20 000,00 €
		Commune d'Equihen-Plage	680 249,60 €
TOTAL	1 106 555,80 €	TOTAL	1 106 555,80 €

Livret XI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Wimereux

Si les engagements entre le Département et la Commune de Wimereux s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Amélioration du cadre de vie, du tourisme littoral et accompagnement des pratiques durables

A. Eléments de contexte

Le Conseil départemental renforce l'attractivité du Pas-de-Calais en s'appuyant sur ses potentiels touristiques. C'est pourquoi il accompagne les partenaires et porteurs de projets dans l'adoption de démarches qualité. Il soutient la mise en œuvre de stratégies locales en matière d'attractivité et d'accueil touristique local. Il soutient, en lien avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) une stratégie d'attractivité touristique littorale.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A approuvé son Plan Climat Air Energie (PCAIE) le 24 septembre 2018 et initie déjà des démarches vertueuses ;
 - Accompagne l'attractivité des territoires, le tourisme local et le renforcement de l'identité littorale ;
 - Favorise la modernisation des équipements existants, parce que l'attractivité des équipements passe par leurs fonctionnalités et l'adaptation aux nouvelles attentes ;
- **La commune de Wimereux :**
 - Conforte et développe des équipements structurants pour le tourisme du territoire ;
 - Fait partie du Schéma balnéaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;
 - Rénovent son patrimoine, source d'attractivité touristique ;
 - Renforce le développement du tourisme local ;

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur :

- 1- Une démarche de développement de l'attractivité et du tourisme local par la rénovation et la valorisation du camping municipal l'Olympic.



Fait à

, le

Le Maire de Wimereux

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Luc DUBAELE

Jean-Claude LEROY

**Commune de Wimereux
et Conseil départemental du Pas-de-Calais**

Fiche opération n° 11.1

Modernisation du camping municipal l'Olympic de Wimereux

Adéquation du projet avec un champ d'action partagé du contrat :

L'appui à l'attractivité du territoire du Boulonnais est un des axes déployés localement. Le Département soutient les projets de développement locaux dans le cadre de la démarche de Contractualisation 2019-2021.

A ce titre, le projet de Modernisation du camping municipal l'Olympic de Wimereux, développé ci-dessous, peut s'intégrer dans deux des axes partagés avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans ce cadre, à savoir:

- Les axes d'élaboration du PCAET 2020-2025, de sa stratégie, et le suivi de son plan d'actions concrètes sur le territoire ;
- La réflexion sur le développement du tourisme vert sur le territoire, notamment autour du Schéma d'accueil balnéaire porté par l'intercommunalité.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Wimereux

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : MDADT du Boulonnais, Pas-de-Calais Tourisme
- **Commune** : Wimereux

Maîtrise d'œuvre : Commune de Wimereux

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Wimereux, camping municipal

Contexte :

La Commune de Wimereux est une commune littorale balnéaire présentant une forte identité architecturale et une grande présence sportive et de loisirs, de par l'existence de la base de voile et du golf, notamment. Peuplée, elle est située dans la frange urbaine littorale dont le noyau est Boulogne-sur-Mer.

La commune s'est construite entre falaises et dunes face au front de mer, avant de s'étendre sur les hauteurs nord et à l'est du territoire. Comme de nombreuses communes balnéaires, la commune de Wimereux appartenait historiquement à une ville de plus grande envergure, reculée du front de mer, Wimille, de laquelle elle s'est détachée au XIXe siècle.

Elle est classée par décret depuis 2013 « station de tourisme ».

Comme de nombreuses communes côtières, Wimereux est couramment touchée par les aléas climatiques (forts vents et coefficients de marées élevés, recul de la falaise...).

La commune, touristique, possède un camping municipal, l'Olympic. La commune engage des travaux afin de le moderniser. Situé sur sa partie sud-est, son emplacement est plutôt optimal, en recul par rapport au front de mer éloignant ainsi les usagers des risques naturels et plutôt intégré en continuité de l'environnement bâti.

Afin de développer l'activité balnéaire locale, et à plus large échelle, de répondre à la demande touristique croissante sur le territoire du Boulonnais, la commune engage ainsi des travaux de modernisation du camping municipal.

Objectifs :

Répondre aux enjeux de développement local :

- Moderniser et améliorer les équipements du camping (assainissement...);
- Développer l'offre touristique sur le territoire du Boulonnais ;
- Veiller à l'intégration et la dissimulation des installations dans l'environnement naturel du site ;
- Développer davantage le tourisme vert sur le territoire ;

Il semble nécessaire de pleinement prendre en compte le caractère évolutif du site, situé à proximité du littoral et d'espaces naturels protégés (Natura 2000, Sites classés au Conservatoire du littoral...).

Descriptif détaillé :

Dans l'objectif de répondre aux besoins en termes d'attractivité touristique du territoire, le camping municipal l'Olympic fait l'objet d'une modernisation.

Caractère innovant :

Répondre aux besoins du territoire en termes d'attractivité touristique.

Partenaires associés à l'opération :

- Département, MDADT du Boulonnais
- Pas-de-Calais Tourisme
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- Région

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Pleine intégration du site dans l'environnement ;
- Adaptation de l'offre touristique à la demande (quantitative et qualitative).

Indicateurs :

- Appropriation des espaces par les usagers ;
- Rayonnement et dynamisme du camping ;
- Taux de réservation.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération globale	2019	
Fin de l'opération	2021	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Commune,
- Département, MDADT du Boulonnais,
- Pas-de-Calais Tourisme.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Mission de suivi de travaux	32 312,00 €	Département (FIT)	80 000,00 €
Voirie et réseaux divers	453 216,06 €	Département (Droit commun)	20 000,00 €
Eclairage public	33 005,00 €		
Sanitaires	18 039,00 €	Part communale	436 572,06 €
TOTAL	536 572,06 €	TOTAL	536 572,06 €

Direction Générale des Services
Mission Ingénierie et Partenariats

..... **CONVENTION**

Objet : XXX

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

Identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 16 novembre 2020,

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et

La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX, dont le siège est situé XXX,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° XXX,

représentée par **Monsieur/Madame XXX, Président(e)** de la Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX,

ci-après désignée par « le bénéficiaire » d'autre part.

Vu : le code général des collectivités territoriales ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 novembre 2018 instituant l'actuelle démarche de contractualisation ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 16 novembre 2020 « Contractualisation : validation des contrats territoriaux de développement durable entre le Département et ses partenaires », par laquelle il a décidé de contractualiser avec la Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX et de lui accorder une subvention de XXX € pour le projet objet de la présente convention ;

Vu : le Contrat signé le XXX entre le Département et la Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX ;

Vu : la délibération du Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX en date du XXX ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de XXX) aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant **XXX €** sur un coût total prévisionnel hors taxe de **XXX €**.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
 - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
 - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,

- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 8.

Le Département effectuera le paiement par virement effectué par Madame la Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX
 Domiciliation : XXX
 IBAN : XXX
 CODE BIC : XXX

Article 6 : Imputation budgétaire

La subvention du Département sera imputée au budget départemental sur les sous-programme XXX, chapitre XXX, sous chapitre XXX-X, imputation comptable XXXXXX.

Article 7 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de 2 ans, qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 8 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat. Pour ce faire, il devra, dans les deux mois suivant la signature de la présente convention, préciser par écrit au Département la communication qu'il propose de mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information directe ou par voie de presse de la population :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Conseil départemental (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département trois jours francs avant leur diffusion.
- de visibilité du Département sur site :
 - pendant les travaux, un panneau de chantier précisera le soutien du Département au projet ;
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques). Un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.

- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : y compris le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

A l'issue du projet, un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage devra être transmis au Département.

Article 9 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 8 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 12 : Exécution

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »
Le Président/Maire/La Présidente

Jean-Claude LEROY

XXX

Livret XII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile SPASAD de « Rely – Saint-Venant »

Si les engagements entre le Département et l'association SPASAD de Rely – Saint-Venant s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte :**

Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) de « Rely – Saint-Venant » est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui regroupe le SPASAD « des 3 Cantons » situé à Rely et le Services et Actions pour le Maintien à Domicile en Intercommunalité (SAMDI) de Saint-Venant et Environs implanté à Saint-Venant.

L'offre proposée par l'association s'adresse principalement aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap, afin de favoriser leur maintien à domicile, mais aussi aux autres publics pour des services ou tâches quotidiennes tels que:

- Le service d'aide à domicile sous forme « prestataire » pour l'entretien du domicile, le repassage, les courses, l'aide à la toilette,
- Le service de livraison de repas, qui permet de bénéficier de repas équilibrés et adaptés à leur santé,
- Le prêt de livres à titre gracieux,
- Le service de soins infirmiers à domicile, qui permet de dispenser des soins de toilette et d'hygiène générale aux personnes malades, en situation de handicap ou âgées.

Ces prestations permettent aux bénéficiaires de maintenir leur autonomie à domicile, d'éviter ou d'écourter une hospitalisation, voire de retarder une admission en établissement pour personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes d'une maladie ou de pathologies chroniques ou invalidantes.

Le SPASAD de « Rely - Saint-Venant » intervient sur prescription médicale, 7 jours sur 7, pour le service de soins à domicile et dans le cadre de l'allocation de perte d'autonomie pour le service d'aide à domicile à l'échelle du territoire de santé de l'Artois selon le découpage territorial du Département, correspondant principalement aux communes des cantons d'Auchel, de Lillers, et d'Aire-sur-la-Lys et sur un large secteur rural.

La structure compte 220 équivalents temps plein qui, par leurs fonctions, sont amenés à effectuer de nombreux déplacements qui engendrent des dépenses conséquentes dans le budget de l'association.

Conscient de ces enjeux, le SPASAD a décidé de se doter d'une flotte de véhicules électriques améliorant les conditions de travail de ses équipes et vertueuse en termes de mobilité afin de s'inscrire dans un fonctionnement et une démarche plus durables et limiter ainsi son empreinte carbone. L'investissement dans l'achat de ces automobiles nécessite la création d'aménagements spécifiques permettant de les accueillir et de les recharger.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A souhaité réaffirmer, notamment au sein du Pacte des Solidarités et du Développement Social, son rôle de chef de file du développement social par une coopération active entre tous ;
 - Précise les ambitions du Pacte des solidarités et du développement social, notamment par les orientations : du cahier n°5 visant à préserver l'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap et l'exercice de leur citoyenneté, à les aider à réaliser leur projet de vie à domicile, à diversifier et adapter les réponses pour accompagner l'évolution des besoins et des attentes et à favoriser la continuité des parcours grâce à la coopération entre acteurs ;
 - Décline le Pacte des solidarités et du développement social par des défis territoriaux identifiés pour l'Artois, parmi lesquels :
 - Renforcer la stratégie de prévention à tous les âges de la vie ;
 - Soutenir la dynamique du développement social et de l'innovation dans la mise en œuvre des réponses ;
 - A adopté un Schéma Directeur départemental de la Mobilité qui prévoit notamment d'accompagner les alternatives à l'utilisation de la voiture à moteurs thermiques.
- **L'association SAPSAD de Rely – Saint-Venant :**
 - Entend œuvrer au maintien et à l'adaptation des services de proximité essentiels au maintien de la population en Lys Romane,
 - Souhaite renforcer le maintien des services de proximité et des économies de filières génératrices d'emplois non dé localisables, favorisant notamment l'emploi en milieu rural, conformément aux objectifs stratégiques et opérationnels de la Communauté d'agglomération,
 - Souhaite s'inscrire dans l'effort en faveur de la transition énergétique et adopter les principes de la loi d'orientation des mobilités (LOM du 26 décembre 2019).

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le déploiement de l'électromobilité et les aménagements nécessaires à la transition d'une flotte de véhicules plus responsables sur le plan environnemental

Fait à _____, le _____

**Le Président de SPASAD de
Rely – Saint-Venant,**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

André FLAJOLET

Jean-Claude LEROY

**Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) de Rely - Saint-Venant
et Conseil départemental du Pas-de-Calais**

Fiche opération n°12.1

***Création et aménagement d'un espace paysager destiné à l'accueil d'une flotte de véhicules
électriques***

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Dans le cadre de la contractualisation, le Département et la CABBALR se sont entendus sur l'inscription du territoire et de ses acteurs, dans un cadre durable et au cœur d'un processus de transition écologique.

Le projet porté par le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile de Rely - Saint-Venant s'inscrit dans cette volonté.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile de Rely - Saint-Venant

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois, Unité Aménagement et Animation territoriale de l'Artois
- **Association** : Président de la structure

Maîtrise d'œuvre : Entreprise CITELUM (bornes), Entreprise LOTTE SARL...

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet :

Implantée à Rely et Saint-Venant, où le siège de l'association est installé, la structure intervient sur le périmètre de santé de l'Artois selon le découpage territorial du Département, soit à l'échelle d'une soixantaine de communes des cantons d'Auchel, de Lillers, et d'Aire-sur-la-Lys, essentiellement ruraux.

Contexte :

Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) de « Rely – Saint-Venant » est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 qui regroupe le SPASAD « des 3 Cantons » situé à Rely et le Services et Actions pour le Maintien à Domicile en Intercommunalité de Saint-Venant et Environs (SAMDI) implanté à Saint-Venant.

La structure est composée de trois principaux services dédiés à l'autonomie et au maintien à domicile des personnes âgées, malades ou en situation de handicap : l'aide à domicile (auxiliaires de vie et gardes), le portage de repas et les soins infirmiers à domicile. Ces prestations permettent aux bénéficiaires d'éviter ou d'écourter une hospitalisation, voire de retarder une admission en établissement pour personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes d'une maladie ou de pathologies chroniques ou invalidantes.

L'association emploie 220 équivalents temps plein, dont une majorité interviennent à domicile, 7 jours sur 7, pour le service de soins à domicile et dans le cadre de l'allocation de perte d'autonomie pour le service d'aide à domicile,

sur l'ensemble du territoire. Annuellement, le montant total des déplacements représente un poste de dépense budgétaire important ainsi qu'un élément essentiel des conditions de travail des salariés

Conscient de ces enjeux, le SPASAD a décidé de se doter d'une flotte de véhicules électriques améliorant les conditions de travail de ses équipes et vertueuse en termes de mobilité afin de s'inscrire dans un fonctionnement et une démarche plus durables et limiter ainsi son empreinte carbone. L'investissement dans l'achat de ces automobiles nécessite la création d'aménagements spécifiques permettant de les accueillir et de les recharger.

Descriptif détaillé :

Le déploiement d'une flotte de véhicules de service électriques induit la création d'une infrastructure spécialement équipée pour le stationnement et la recharge.

L'association a décidé d'exploiter un espace disponible situé sur la propriété de son siège social de Saint-Venant pour y réaliser la création d'emplacements de stationnement stabilisés intégrés dans une zone végétalisée de 360 m² comprenant pelouse, plantation d'arbustes et d'arbres, et de plaquettes de bois. Ce parking sera également équipé d'un système de gestion automatisé (badge, portail électrique) permettant d'améliorer la sécurisation des lieux et les conditions d'utilisation.

Pour l'achat des 15 bornes de recharges, l'association a sollicité les conseils de plusieurs partenaires tels que la Direction des partenariats économiques, de l'artisanat et de la pêche, le service numérique et écomobilité de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, la Fédération Départementale d'Energie ou encore le Groupe d'Action Locale « Lys Romane » dans le cadre de la stratégie de développement local du Fonds Européen Agricole Pour le Développement Rural (FEADER).

Caractère innovant :

- Modernisation du service : engagement d'une structure associative à déployer une flotte électrique.
- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre : économie de 70 tonnes de CO₂/an,

Objectifs :

- Se doter de véhicules électriques dont la capacité est davantage adaptée aux usages de mobilité des intervenants à domicile (qui effectuent de multiples petits parcours),
- Baisser les postes de charges inhérentes aux déplacements des professionnels intervenants à domicile (carburant, entretien des véhicules),
- Participer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre en adoptant une flotte plus écologique,
- Améliorer le confort de conduite et le bien-être des professionnels intervenants à domicile, grâce à ces véhicules silencieux.

Partenaires associés à l'opération :

- Direction des partenariats économiques de l'Artisanat et de la Pêche,
- La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane,
- La Fédération Départementale de l'Energie,
- Le Groupe d'Action Local « Lys Romane »,
- ...

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Baisse des postes de charges inhérentes aux déplacements des professionnels intervenants à domicile (carburant, entretien des véhicules),
- Satisfaction des utilisateurs,
- Amélioration des conditions de travail.

Indicateurs :

- Evolution des postes concernés au sein du compte de résultats annuel 2020 de l'association.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	1 ^{er} semestre 2020	
Fin de l'opération	Dernier trimestre 2020	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE**Plan de financement prévisionnel :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Travaux	151 681,08 €	Union européenne	78 251,60 €
		Etat	20 000,00 €
		Département	10 000,00 €
		Autofinancement	38 429,48 €
		Autres	5 000,00 €
TOTAL	151 681,08 €	TOTAL	151 681,08 €

Direction Générale des Services

Mission Ingénierie et Partenariats

..... **CONVENTION**

Objet : Création et aménagement d'un espace paysager destiné à l'accueil d'une flotte de véhicules électriques

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

Identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 16 novembre 2020,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association « Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) de Rely - Saint-Venant », dont le siège est situé 19 bis Chaussée Brunehaut, 62120 RELY,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° [REDACTED],

représentée par **Monsieur André FLAJOLET, Président** de l'Association SPASAD de Rely - Saint-Venant,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »

d'autre part.

Vu : le code général des collectivités territoriales ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 novembre 2018 instituant l'actuelle démarche de contractualisation ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 16 novembre 2020 « Contractualisation : validation des contrats territoriaux de développement durable entre le Département et ses partenaires », par laquelle il a décidé de contractualiser avec l'Association SPASAD de Rely - Saint-Venant, et par laquelle il a décidé de lui accorder une subvention de 10 000 € pour le projet objet de la présente convention ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de *création et d'aménagement d'un espace paysager destiné à l'accueil d'une flotte de véhicules électriques*.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de **10 000 €** sur un coût total prévisionnel toutes taxes comprises de **151 681,08 €**.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée en intégralité à la signature de la convention.

Le Département effectuera le paiement par virement effectué par Madame la Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte :

Domiciliation :

IBAN :

CODE BIC :

Article 6 : Imputation budgétaire

La subvention du Département sera imputée au budget départemental sur le sous-programme 601B01 – Fonds d'innovation territorial – Réseaux et infrastructures, chapitre 916, sous chapitre 916-0, imputation comptable 204221.

Article 7 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

Il devra fournir dès réception les éléments suivants :

- La copie des factures acquittées,

- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 8.

À défaut de respecter ses engagements et les délais impartis, l'intégralité de la subvention fera l'objet d'un ordre de reversement et un titre de recette sera émis en conséquence.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 8 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat. Pour ce faire, il devra, dans les deux mois suivant la signature de la présente convention, préciser par écrit au Département la communication qu'il propose de mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information directe ou par voie de presse de la population :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Conseil départemental (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département trois jours francs avant leur diffusion.
- de visibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : y compris le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

À l'issue du projet, un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage devra être transmis au Département.

Article 9 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,

- Les engagements mentionnés aux articles 2, 7 et 8 ne sont pas respectés.

La résiliation, lorsqu'elle est prononcée, prend effet à la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 11 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 12 : Exécution

La présente convention s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour l'association SPASAD Rely - Saint-Venant,
Le Président de l'association

Jean-Claude LEROY

André FLAJOLET

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Mission Ingénierie et Partenariats
Direction Ingénierie et Partenariats Territoriaux

RAPPORT N°20

Territoire(s): Audomarois, Boulonnais, Artois

Contractualisation

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

CONTRACTUALISATION: VALIDATION DES CONTRATS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SES PARTENAIRES

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 12 novembre 2018, a adopté à l'unanimité la délibération « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement ».

Cette démarche volontariste s'est traduite par l'approbation de 96 contrats conclus avec la totalité des intercommunalités (20 livrets communautaires), 64 communes et 12 structures associatives ou supra-communautaires.

De nouveaux partenaires ont manifesté leur intérêt pour cette dynamique de contractualisation de l'action publique locale.

La démarche contractuelle reposant sur la recherche continue de développement et d'aménagement des territoires du Département, les présents livrets communaux, comme les précédents, ont été élaborés en veillant à la cohérence avec le livret « Ambition territoriale » qui définit les axes de travail partagés par le Département et l'intercommunalité concernée.

Ces contrats seront signés pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2021, et se traduiront par un soutien en ingénierie et/ou financier des projets auxquels ils donneront naissance, en conformité avec le rôle de chef de file du Département en matière de solidarité territoriale.

Le présent rapport propose donc d'adopter quatre nouveaux livrets et de les décliner de manière opérationnelle, conformément aux contrats et fiches opérations joints en annexe :

Contrat territorial de développement durable sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer :

- Livret de la Commune de Wizernes

▪ Opération « Reconstruction du pont rue Mendès-France »

Le nouveau livret proposé avec la commune de Wizernes vise à l'amointrissement des coupures urbaines pour améliorer le cadre de vie.

La situation géographique de la commune de Wizernes, dans le lit de l'Aa, a contribué à l'essor de l'industrie papetière qui subsiste encore à ce jour. Ainsi le fleuve, les infrastructures qui ont accompagné le développement de l'activité économique et la topographie du territoire ont façonné une urbanisation dense mais fragmentée avec notamment plusieurs ouvrages d'art enjambant le fleuve et, en particulier le pont de la rue Pierre Mendès France sur l'itinéraire de l'ancienne route nationale menant à Fauquembergues.

Ce pont dessert un quartier d'habitation, des équipements communaux et constitue l'unique accès à l'entreprise installée sur un site industriel historique.

Une étude réalisée en 2014 alertait sur l'état de fragilité du pont, cependant la papeterie ayant cessé son activité à l'époque, les flux de circulation étaient moindres. Depuis, un repreneur a relancé l'activité papetière et donc le trafic des poids lourds, a imposé la prise de mesures préventives d'urgence, dans l'attente d'une solution curative lourde imposant une reconstruction complète de l'édifice.

L'architecture de la nouvelle structure apportera deux principales innovations : en premier lieu, dépourvue de pile centrale, elle améliorera l'écoulement de l'Aa et bénéficiera, de plus, d'aménagements complémentaires destinés à la lutte contre les inondations. Enfin, la nouvelle chaussée permettra une circulation sécurisée, notamment des piétons qui ne pouvaient plus emprunter ce pont.

Compte-tenu du caractère innovant de la construction, de ses qualités environnementales et de son importance stratégique en matière d'attractivité, il est proposé une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat territorial de développement durable sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Livret de la Commune d'Equihen-Plage

▪ Opération « Extension du camping municipal La Falaise d'Equihen-Plage »

Le nouveau livret proposé avec la commune d'Equihen-Plage vise à soutenir les stratégies d'attractivité et en particulier le tourisme balnéaire local.

Renommée de par son identité touristique balnéaire et son cadre naturel préservé, la commune d'Equihen-Plage est propriétaire d'un des plus grands sites d'hôtellerie de plein air de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB). Afin de répondre à la demande touristique croissante à l'échelle du Boulonnais, la commune a engagé des travaux d'extension du camping municipal sur une superficie de 2,2 hectares.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le schéma d'accueil balnéaire élaboré par la CAB qui a pour objectif d'intensifier l'attractivité du territoire en aménageant des accès directs et indirects aux plages ainsi qu'aux sites naturels, paysagers et culturels majeurs.

Cet équipement bénéficiera d'une intégration paysagère tenant compte de l'environnement naturel du site et notamment de la proximité d'une zone classée au Plan de Prévention de Risques Falaise.

Répondant de la politique touristique du Département, ce projet a bénéficié d'une subvention de 20 000 € au titre du soutien à l'hébergement touristique, délibérée lors de la commission permanente du 14 septembre 2020.

Compte-tenu de la qualité de son intégration environnementale et de son apport en matière d'attractivité touristique, il est proposé une subvention complémentaire de 80 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

- Livret de la Commune de Wimereux

▪ Opération « Modernisation du camping municipal l'Olympic de Wimereux »

Le nouveau livret proposé avec la commune de Wimereux vise à soutenir le développement de l'attractivité et en particulier du tourisme balnéaire local.

Plus ancienne station balnéaire de la Côte d'Opale, au cœur du Grand Site de France des Deux-Caps, Wimereux figure parmi les sept villes du Pas-de-Calais classées « station de tourisme » (décret du 1^{er} août 2013). Sa forte notoriété repose sur son identité architecturale, la qualité de son cadre naturel préservé et la richesse de son offre d'activités sportives et ludiques.

Propriétaire d'un camping, la commune a engagé des travaux de modernisation destinés à améliorer ses conditions d'accueil afin de répondre aux exigences et à la demande touristique croissante à l'échelle du Boulonnais.

Ce projet de modernisation s'inscrit pleinement dans le schéma d'accueil balnéaire élaboré par la CAB qui a pour objectif d'intensifier l'attractivité du territoire en aménageant des accès directs et indirects aux plages ainsi qu'aux sites naturels, paysagers et culturels majeurs.

Cet équipement bénéficiera d'une intégration paysagère tenant compte de l'environnement naturel du site et notamment des aléas climatiques et de proximité d'espaces naturels protégés.

Compte-tenu de la qualité de son intégration environnementale et de son apport en matière d'attractivité touristique, il est proposé une subvention de 80 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat territorial de développement durable sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane :

- Livret de l'association Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile de « Rely - Saint-Venant »

▪ Opération « Création et aménagement d'un espace paysager destiné à l'accueil d'une flotte de véhicules »

Le nouveau livret proposé avec l'association Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) de « Rely - Saint-Venant » vise à soutenir le développement de l'électromobilité de ses services dans le cadre du processus de transition écologique engagé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

La structure est composée de trois principaux services dédiés à l'autonomie et

au maintien à domicile des personnes âgées, malades ou en situation de handicap : l'aide à domicile, le portage de repas et les soins infirmiers à domicile. Ses services emploient 220 équivalents temps plein, dont une majorité interviennent 7 jours sur 7 sur l'ensemble du territoire de l'Artois. Annuellement, le montant total des déplacements représente un poste de dépense budgétaire important ainsi qu'un élément essentiel des conditions de travail des salariés.

Conscient de ces enjeux, le SPASAD a décidé de se doter d'une flotte de véhicules électriques qui nécessite également la création d'aménagements spécifiques permettant de les accueillir et de les recharger.

Cette aire de stationnement et de recharge dotée de 15 bornes sera implantée sur le site du siège social de l'association de Saint-Venant et bénéficiera d'une intégration paysagère.

Compte-tenu de sa contribution à la stratégie de transition énergétique du territoire et de son caractère de modernisation de l'offre de services, il est proposé une subvention de 10 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 3 communes les contrats joints en annexes ;
- d'attribuer à la commune de Wizernes un subvention de 200 000 € pour son projet de reconstruction du pont rue Mendès-France ;
- d'attribuer à la commune d'Equihen une subvention de 80 000 € pour son projet d'extension du camping municipal La Falaise ;
- d'attribuer à la commune de Wimereux, une subvention de 80 000 € pour son projet de modernisation du camping municipal l'Olympic ;
- d'attribuer à l'association SPASAD de « Rely - Saint-Venant », une subvention de 10 000 € pour son projet d'aménagement d'un espace paysager destiné à l'accueil d'une flotte de véhicules électriques ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les communes de Wizernes, Equihen et Wimereux, et l'association SPASAD de Rely - Saint-Venant, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes des projets joints en annexe.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-601B01	2041421//9160	Fonds d'innovation territorial - Réseaux et infrastructures	650 000,00	290 000,00	200 000,00	90 000,00
C05-901G01	2041421//9190	Fonds d'innovation territorial - Attractivité territoriale	2 643 999,35	2 643 999,35	160 000,00	2 483 999,35
C05-601B01	204221//9160	Fonds d'innovation territorial - Réseaux et infrastructures	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/10/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**CONTRACTUALISATION : VALIDATION DES CONTRATS TERRITORIAUX DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SES
PARTENAIRES - LUMBRES - ATRE**

(N°2020-431)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4 et L.1111-10 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2018-514 du Conseil départemental en date du 12/11/2018 « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et

d'aménagement » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5ème commission « Solidarité Territoriale et Partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 02/11/2020 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 02/11/2020 ;

Vu l'avis de la 2ème commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 02/11/2020 ;

Vu l'avis de la 3ème commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2020 ;

Vu l'avis de la 4ème commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 02/11/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Commune de LUMBRES et l'association Artois Ternois Récupération Emploi (ATRE), les livrets joints en annexes de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Lumbres

Si les engagements entre le Département et la Commune de Lumbres s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Conforter la place et le rayonnement du bourg-centre dans son bassin de vie

Lumbres comme de nombreuses villes moyennes et petites villes rurales, est confronté à un phénomène de baisse démographique depuis plusieurs années associées à des problématiques structurelles en matière commerciale avec un taux de vacance ayant atteint 21,4% en 2017.

Pourtant, Lumbres dispose d'équipements et de services qui soulignent d'évidentes fonctions de centralité profitant à ses habitants, mais également aux communes alentours qui, elles, ont, pour la plupart connu une hausse de leur population. Parmi ces équipements et lieux de services, figurent notamment le Collège Albert Camus, la piscine intercommunale, le siège de la CCPL qui est également une Maison de Services, le Lycée professionnel Chochoy ainsi que de nombreux équipements sportifs et commerces.

Des situations préoccupantes de précarité économique ou sociale sont également constatées au sein de la commune (taux de pauvreté supérieur aux communes voisines, forte proportion de personnes seules par exemple). Pour soutenir et accompagner la population, des permanences sociales, des consultations de PMI, des actions relatives à l'insertion professionnelle et à la mobilité sont assurées à Lumbres par les services de la Maison du Département Solidarité (MDS), en partenariat avec la CCPL notamment.

Cette présence des services départementaux sur le territoire communal contribue au 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité, et à conforter le rayonnement de la commune. Cet accueil garantit à toute personne l'accès aux droits et un accompagnement social adapté en déployant une démarche partenariale. Il vise à apporter une réponse de 1^{er} niveau et à mieux orienter les personnes pour éviter l'errance administrative et le non-recours aux aides et dispositifs mobilisables.

La crise sanitaire actuelle a mis en exergue l'importance cruciale de services locaux accessibles, renforçant le besoin de-reconstruire un aménagement territorial des « courtes distances ». Ainsi, l'évolution des modes de vie pourrait à nouveau offrir aux villes petites comme moyennes de nouvelles opportunités de développement. A ce titre, les enjeux de mobilité se feront de plus en plus prégnants. La Ville de Lumbres et le Département du Pas-de-Calais ambitionnent ainsi d'agir en faveur d'une revitalisation d'un bourg-centre plus que jamais nécessaire à l'équilibre de l'ensemble d'un bassin de vie.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- Le Département du Pas-de-Calais :
 - Prend en compte la disponibilité des équipements sportifs à proximité des collèges qui s'avère indispensable tant pour le Département que pour les communes ou les intercommunalités mettant à disposition certains créneaux de leurs équipements au bénéfice des collégiens ;
 - Porte une attention particulière à l'accompagnement des bourgs-centres, dont le rôle moteur dans la structuration d'une offre d'équipements et de services appelle un effort particulier ;
 - Désire promouvoir la mobilité pour tous, en particulier pour les publics engagés dans une démarche d'insertion professionnelle, et proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible ;
 - Mène également une politique de développement de l'usage des modes doux dont le vélo : adaptation des aménagements aux besoins des cyclistes, création de pistes cyclables, de véloroutes – voies-vertes ;
 - Porte une attention toute particulière dans ses politiques publiques d'accompagnement aux projets d'aménagement du territoire, au développement durable ainsi qu'à la qualité paysagère des infrastructures et équipements ;

- La Communauté de Communes du Pays de Lumbres :
 - Organise et structure le territoire en différents niveaux complémentaires de polarités (Bourg-centre / pôles de proximité / secteur résidentiel) pour plus d'efficacité ;
 - Veut, pour Lumbres, ville-relais à l'échelle du Schéma de cohérence territoriale, conforter et renforcer les services et équipements structurants (collège/lycée, maison de services publics, maison de santé pluridisciplinaire, ...), assurer la redynamisation commerciale et améliorer l'attractivité résidentielle ;
 - Veut offrir des équipements structurants à peu de distance des habitants et adapter la mobilité en conséquence ;
 - Souhaite développer le maillage en liaisons douces au sein des cœurs de villages et en rabattement vers le centre-bourg de Lumbres, pour relier l'habitat aux équipements et services ;
 - S'engagera ainsi dans des opérations de requalification de l'espace public, qui permettront, par la même occasion, de valoriser les patrimoines naturel et bâti, de répondre aux enjeux de vieillissement de la population et d'adaptation aux personnes à mobilité réduite et d'intégrer les actions en faveur du développement des sports de nature ;

- La Commune de Lumbres
 - Souhaite conforter sa fonction de centralité en s'appuyant sur une offre d'équipements et services étendue,
 - S'inscrit dans la stratégie intercommunale de promotion et de développement des mobilités douces,
 - Veut renforcer le dynamisme commercial ainsi que l'attractivité résidentielle,
 - Poursuivra la réhabilitation et la mise en valeur de son centre-ville, tout particulièrement du secteur des places Jaurès et Leriche.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur « le confortement de la place et du rayonnement du bourg-centre dans son bassin de vie »

- 1- Repenser l'aménagement du centre-ville, autour de la place Jaurès

Pour rester un lieu de service apprécié des habitants du Pays de Lumbres et devenir un espace d'agrément propice aux échanges sociaux, le centre de la commune doit entreprendre une mue. Dans la lignée de la réflexion engagée lors de l'étude bourg-centre de 2014, les partenaires reprendront les échanges afin de concevoir un projet urbain qui alliera l'attractivité commerciale, dont un marché local dynamisé, et la qualité des aménagements pour rééquilibrer les usages et en faire un espace fréquenté par la population pour ses loisirs.

- 2- Accompagner la diffusion des mobilités alternatives à la voiture

Cette ambition passera par deux dimensions au moins, d'une part la résorption des sites où la circulation présente des risques et d'autre part l'aménagement si nécessaire de dorsales de déplacement dévolues aux modes actifs (vélo, marche). Parmi les sites présentant un risque élevé d'accident, une réflexion devra être portée sur le franchissement de la voie ferrée (RD192). Les aménagements d'itinéraires sécurisés pour les vélos en particulier, s'envisagent sous l'angle de la connexion au centre-ville ainsi que dans le prolongement des dorsales territoriales imaginées par la CCPL. Ainsi, les axes à destination de Remilly-Wirquin (cf livret EPCI), d'Esquernes ou de Bonningues les Ardres font figure de priorités stratégiques. Enfin, le bouclage de ce maillage nécessitera un travail autour de la requalification des entrées de ville et une jonction sécurisée entre le quartier des Alouettes, la piscine et le collège.

- 3- Maintenir le niveau de qualité des équipements sportifs de la commune

La commune de Lumbres se distingue par le dynamisme de son tissu associatif, tout particulièrement en matière de sport. Cette pratique s'appuie sur des équipements et infrastructures qui couvrent efficacement les besoins. Il est en revanche essentiel de soutenir la vitalité de la pratique par le maintien à niveau de la qualité des équipements, à l'image de la piste de BMX, du stade Lebas ou de la plaine de loisirs du marais de Lumbres. Une réflexion pourrait être engagée sur un projet complémentaire à l'offre existante de type city stade.

Fait à Arras, le

La Maire de Lumbres

Joëlle DELRUE

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Claude LEROY

Livret VI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association Artois Ternois Récupération Emploi (ATRE)

Si les engagements entre le Département et l'association ATRE s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Mobilisation collective et innovation sociale vectrices de sources d'emploi

La bataille pour l'emploi et le développement économique figurent parmi les principaux enjeux du territoire du Ternois.

Au regard des enjeux économiques et des caractéristiques sociodémographiques (vieillesse de la population, précarité, mobilité...) auxquels est confronté le territoire intercommunal, l'anticipation du besoin de main d'œuvre qualifiée impose un renforcement de la coordination entre les acteurs des champs du social, de l'insertion et du monde économique. Sur un territoire ayant peu de structures de formation, la coordination de l'ensemble des acteurs locaux demeure essentielle à l'image de la stratégie de mobilisation collective impulsée par le Département en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA qui promeut la généralisation des clauses sociales et l'intégration d'un réflexe « insertion par l'emploi ».

Sur ce territoire rural, l'économie sociale et solidaire (ESS) contribue pleinement à apporter de nouvelles réponses innovantes en termes de services mais aussi d'emplois dans une logique de coopération et de partage ; en témoigne le nombre conséquent et croissant de structures labellisées ESS62.

II. Soutenir l'expansion et la pérennité des actions de l'association

Implantée sur le secteur de Saint Pol-sur-Ternoise depuis octobre 1990, Artois Ternois Récupération Emploi (ATRE) est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, qui a pour vocation de lever les freins à l'emploi des publics rencontrant des difficultés socioprofessionnelles. En tant que structure d'insertion par l'activité économique, ATRE dispose d'une convention avec la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour développer un Atelier Chantier d'Insertion qui emploie plus d'une centaine de personnes en insertion par an.

L'association a progressivement étoffé ses activités socio-environnementales à travers la création d'un pôle d'éducation à l'environnement mais aussi, plus spécifiquement, en développant de nouvelles activités dans le domaine de la gestion durable des déchets (ressourcerie, recyclerie, ...).

Peu à peu, ATRE s'est imposée parmi les acteurs majeurs de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire du Ternois mais aussi du Pas-de-Calais se voyant décerner le label « ESS62 ».

Souhaitant développer de nouveaux projets et s'ouvrir à d'autres thématiques et partenariats, les membres de la structure ont élaboré un projet associatif intitulé « à contrecourant », s'appuyant sur trois axes forts:

- Poursuivre le travail de sensibilisation autour de l'environnement et des comportements écoresponsables,
- Être présent sur l'ensemble du territoire, et multiplier les interactions avec les acteurs du territoire, au cœur de la vie et des actions des habitants du Ternois,
- Faire évoluer l'image de l'association

Ce projet s'est concrétisé par l'acquisition d'une friche commerciale à proximité du centre-ville de Saint-Pol-sur-Ternoise où l'ensemble des activités seront centralisées. Ce nouveau site a vocation, en plus des activités habituelles, à devenir un lieu de partage reconnu, un tiers-lieu, qui favorisera les interactions entre les habitants et les acteurs de l'ensemble du territoire.

III. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- Le Département du Pas-de-Calais :
 - Poursuit la bataille pour l'emploi comme levier principal contre les exclusions ;
 - Souhaite soutenir la réflexion avec les acteurs locaux afin de favoriser et garantir l'inclusion durable pour tous ;
 - Est engagé collectivement en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre toutes les opportunités de projets et de toute opération d'insertion permettant de construire des parcours pour la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
 - Souhaite développer une stratégie collective avec tous les acteurs du territoire pour concourir au bien-vivre des habitants par la prévention de la pauvreté et de la précarité sociale des plus fragiles, à tous les âges de la vie, en cohérence avec ses politiques publiques déclinées en sa qualité de chef de file des solidarités humaines ;
 - Soutient et appuie les initiatives locales des habitants et des structures issues du budget citoyen et porteuses de valeurs de l'économie sociale et solidaire : innovation sociale, coopération, pratiques ESS, transformation économique environnementale et sociétale ;
- L'association Artois Ternois Récupération Emploi :
 - A pour objectif la lutte contre l'exclusion à travers notamment l'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique, l'aide à la mobilité et la formation des personnes en difficultés sociales et professionnelles particulières ;
 - Est une Ressourcerie qui a pour vocation de protéger l'environnement par la réduction des déchets et de jouer un rôle d'éducation à l'environnement, de sensibilisation de la population au développement durable et aux comportements écoresponsables ;
 - Conjugue, notamment à travers l'économie de la Fonctionnalité et de la Coopération, développement du tissu économique local et protection de l'environnement, tout en s'attachant à préserver et à créer le lien social de sa communauté ;
 - Entend diversifier son activité en créant un lieu unique de partage, de formation, et de sensibilisation à l'environnement sur le territoire du Ternois,
 - Porte avec d'autres acteurs de l'ESS du territoire, la volonté de créer un lieu dédié à l'Économie Sociale et Solidaire, autour duquel les acteurs, les porteurs de projets et les citoyens puissent échanger, interagir, s'informer et créer.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur la « réhabilitation d'une friche commerciale en vue d'y créer un tiers-lieu dédié à l'environnement, l'Économie Sociale et Solidaire, la citoyenneté et la culture ». Ce travail portera sur :

- 1- La bonne coordination et la mise en synergie des forces vives et partenaires du territoire pour réussir un tel projet qui relève autant de l'insertion, de l'environnement que de l'économie sociale et solidaire.
- 2- L'accompagnement du projet par le Département en ingénierie et en participant financièrement aux travaux d'aménagement des bâtiments de l'association.
- 3- L'innovation sur le terrain des solidarités, de l'inclusion sociale et professionnelle.

Fait à Arras, le

**Le Président de l'association Artois Ternois
Récupération Emploi,**

André OLIVIER

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Mission Ingénierie et Partenariats
Direction Ingénierie et Partenariats Territoriaux

RAPPORT N°21

Territoire(s): Audomarois, Montreuillois-Ternois

Contractualisation

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

CONTRACTUALISATION : VALIDATION DES CONTRATS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SES PARTENAIRES

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 12 novembre 2018, a adopté à l'unanimité la délibération « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement ».

Cette démarche volontariste s'est traduite par l'approbation de 100 contrats conclus avec la totalité des intercommunalités (20 livrets communautaires), 67 communes et 13 structures associatives ou supra-communautaires.

De nouveaux partenaires ont manifesté leur intérêt pour cette dynamique de contractualisation de l'action publique locale.

La démarche contractuelle reposant sur la recherche continue de développement et d'aménagement des territoires du Département, les présents livrets, comme les précédents, ont été élaborés en veillant à la cohérence avec le livret « Ambition territoriale » qui définit les axes de travail partagés par le Département et l'intercommunalité concernée.

Ces contrats seront signés pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2021, et se traduiront par un soutien en ingénierie et/ou financier des projets auxquels ils donneront naissance, en conformité avec le rôle de chef de file du Département en matière de solidarité territoriale.

Le présent rapport propose donc d'adopter deux nouveaux livrets avec la Commune de Lumbres et l'association Artois Ternois Récupération Emploi.

Contrat territorial de développement durable sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres :

- Livret de la Commune de Lumbres

L'ambition partagée du nouveau livret élaboré par le Département et la Commune de Lumbres vise à conforter la place et le rayonnement du bourg-centre dans son bassin de vie.

Identifiée comme ville-relais au sein du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et pôle intermédiaire de services dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASP), Lumbres est l'une des principales communes composant l'armature du territoire départemental de l'Audomarois.

Seul bourg-centre de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, la commune est dotée d'une offre de services et d'équipements publics et commerciaux étoffée qui lui permet de rayonner au-delà du périmètre de l'intercommunalité. Néanmoins, comme de nombreuses petites et moyennes villes rurales, Lumbres est confrontée à une baisse de sa dynamique démographique et à une augmentation des problématiques sociales.

La crise sanitaire actuelle a mis en exergue l'importance cruciale de services locaux accessibles, renforçant le besoin de reconstruire un aménagement territorial des « courtes distances ». L'efficacité de l'aménagement du territoire, l'accessibilité des services, la mobilité sont les principales ambitions partagées par le Département, la Communauté de Communes et la ville.

A ce titre, le livret contractuel comporte trois principaux axes de travail dédiés au réaménagement du centre-ville, au maintien du niveau de qualité des équipements publics et notamment sportifs, ainsi que le développement des nouvelles pratiques de mobilités durables.

Compte tenu de la cohérence avec les ambitions territoriales du Contrat Territorial de Développement Durable de la Communauté de communes du Pays de Lumbres adopté lors de la séance du Conseil départemental du 29 avril 2019, et des champs d'actions publiques partagés avec la Commune de Lumbres, il vous est proposé d'adopter le livret contractuel.

Contrat territorial de développement durable sur le territoire de la Communauté de communes du Ternois :

- Livret de l'Association Artois Ternois Récupération Emploi (ATRE)

L'ambition partagée du livret élaboré par le Département et l'association Artois Ternois Récupération Emploi (ATRE) vise à soutenir l'essor des alternatives économiques sociales et solidaires, sources d'insertion socioprofessionnelles et créatrices d'emplois locaux et non délocalisables.

Association à but non lucratif ayant pour vocation de lever les freins à l'emploi des publics rencontrant des difficultés socioprofessionnelles, ATRE dispose de deux principaux pôles d'activité ; le premier dédié à la pédagogie à l'environnement, et le second à la gestion durable des déchets. Conventionnée Atelier Chantier d'insertion par la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ATRE emploie, annuellement, plus d'une centaine de personnes en insertion.

Implantée sur le secteur de Saint Pol-sur-Ternoise et rayonnant sur l'ensemble du Ternois depuis trente ans, ATRE figure parmi les acteurs majeurs de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire du territoire mais aussi du Pas-de-Calais étant notamment labélisée « ESS 62 ».

Souhaitant faire évoluer son action, l'association s'est engagée dans un nouveau projet associatif qui prévoit la centralisation de ses activités en un seul lieu. Ce nouveau site sera également doté d'une nouvelle vocation de tiers-lieu dédié à l'environnement, l'éco-responsabilité et à la culture favorisant les interactions entre les habitants et les acteurs de l'ensemble du territoire.

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département souhaite développer une stratégie collective avec tous les acteurs du territoire pour concourir au bien-vivre des habitants par la prévention de la pauvreté et de la précarité sociale des plus fragiles, et appuyer les initiatives locales porteuses des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

A ce titre, le livret contractuel comporte trois principaux axes de travail dédiés à l'accompagnement du projet associatif intitulé « à contrecourant » dont le but est de contribuer à l'amélioration de la synergie des acteurs du territoire.

Compte tenu de la cohérence avec les ambitions territoriales du Contrat Territorial de Développement Durable de la Communauté de communes du Ternois adopté lors de la séance du Conseil départemental du 29 avril 2019, et des champs d'actions publiques partagés avec l'association ATRE, il vous est proposé d'adopter le livret contractuel.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Commune de Lumbres et l'association Artois Ternois Récupération Emploi, les livrets joints en annexes ;

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/11/2020.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/11/2020.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/11/2020.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2020.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/11/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Daisy DUVEAU

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Nicole GRUSON, Mme Florence BARBRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART, M. Alexandre MALFAIT

**AVENANT FINANCIER 2020 À LA CONVENTION 2017/2020 ENTRE LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOE KAYAK, LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL
ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS**

(N°2020-432)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°24 du Conseil départemental en date du 26/09/2016 « Politique sportive départementale 2016-2020 - Une nouvelle ambition » ;

Vu la délibération n°2019-131 de la Commission Permanente en date du 13/05/2019

« Convention 2017-2020 avec la Fédération Française de canoë-kayak et le Comité Départemental de Canoë-Kayak - Avenant financier 2019 » ;

Vu la délibération n°2018-121 de la Commission Permanente en date du 10/04/2018 « Convention 2017/2020 de partenariat entre le Département, la Fédération Française de Lutte, la Fédération Française de canoë-kayak, la Fédération Française d'Athlétisme et avenant financier 2018 à la convention 2017-2020 entre le Département, la Fédération Française d'Athlétisme et le Comité Départemental d'Athlétisme du Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention de 17 600 € au Comité Départemental de Canoë-Kayak au titre de l'année 2020, pour la réalisation des 2 actions suivantes et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération :

- Favoriser l'attractivité du territoire en organisant le regroupement de délégations françaises et/ou étrangères en préparation d'échéances internationales sur des équipements sportifs situés dans le Département ;
- Favoriser le développement du canoë-kayak dans le Pas-de-Calais et notamment chez les jeunes de moins de 16 ans par la mise en place d'un parcours d'excellence sportive.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec le Comité Départemental de Canoë-Kayak et la Fédération Française de canoë-kayak, l'avenant financier 2020 à la convention 2017-2020 précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette subvention départementale, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
322 C 01	6574//9332	Subventions - sport	870 000,00	17 600,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 décembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE

AVENANT FINANCIER 2020
A LA CONVENTION 2017-2020 ENTRE LE DEPARTEMENT,
LA FEDERATION FRANCAISE DE CANOE-KAYAK ET LE COMITE
DEPARTEMENTAL DE CANOE-KAYAK DU PAS-DE-CALAIS

Entre le DEPARTEMENT du Pas-de-Calais **d'une part,**

Collectivité territoriale, dont le siège est en l'hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS cedex 9, identifié au répertoire SIREN sous le N°226 200 012, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 07 décembre 2020 ci-dessous dénommée : « Le Département ».

Et la Fédération Française de Canoé-Kayak **d'autre part,**

Association de droit privé à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé 87, Quai de la Marne à Joinville le Pont, représentée par Monsieur Jean ZOUNGRANA en sa qualité de Président, ci-dessous dénommée : « La Fédération »

Et le Comité Départemental de Canoé-Kayak du Pas-de-Calais **d'autre part,**

Association de droit privé à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé à la Maison des Sports, 9 rue Jean Bart à Angres, représentée par Monsieur Philippe LALLIOT en sa qualité de Président, ci-dessous dénommée : « Le Comité »,

VU : le Code général des collectivités

VU : le Code du Sport

VU : la délibération du Conseil Départemental du 26 Septembre 2016

VU : la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 07 décembre 2020

VU : la demande formulée par Le Comité Départemental de Canoé-Kayak

VU : le Budget Départemental

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Montant de l'aide départementale

Conformément à l'article 5 de la convention entre le Département du Pas-de-Calais, La Fédération Française de Canoé-Kayak et le Comité Départemental de Canoé-Kayak du Pas-de-Calais, le présent avenant détaille les engagements financiers du Département pour l'exercice 2020 envers le Comité Départemental de Canoé-Kayak.

En l'occurrence, pour l'année 2020, le Département alloue au Comité Départemental de Canoë-Kayak, une aide financière de **17 600 euros** pour les actions suivantes :

Action 1 :

- Renforcer l'attractivité du territoire par l'accueil de délégations françaises et/ou étrangères en préparation d'échéances internationales.

Au cours de cette année, différentes délégations françaises ou étrangères seront présentes dans le territoire du Pas-de-Calais. Ces délégations viennent préparer dans les meilleures conditions les échéances internationales à venir.

- ***Proposition de subvention : 5000 euros (sous-programme : 322C01)***

Action 2 :

- Accompagnement à la mise en place de la formation haut niveau des jeunes sportifs de moins de 16 ans.

Le département du Pas-de-Calais constitue une véritable pépinière de champions pour la Fédération Française de Canoë-Kayak.

Depuis 2 olympiades, celui-ci soutient et accompagne le parcours vers l'excellence de ces jeunes sportifs. La formation et la préparation des jeunes athlètes du département constituent des points de force reconnus. Plus de 24 sportifs licenciés dans le Pas-de-Calais sont inscrits sur les listes ministérielles du sport de haut niveau et composent les différentes équipes de France. Certains d'entre eux sont membres de l'équipe olympique du Pas-de-Calais. Les clubs de Saint Laurent Blangy, Boulogne sur mer, Saint Omer et Montreuil font, par ailleurs, référence au niveau national dans leur discipline. Le Département tient à encourager encore la recherche de l'excellence.

Pour cela, il a souhaité réaffirmer son soutien à la Fédération Française de Canoë-Kayak et au Comité Départemental en accompagnant la mise en place du dispositif ayant pour objectif de mutualiser les moyens humains et techniques des différents clubs du Pas-de-Calais et de renforcer le suivi et la formation de jeunes sportifs de moins de 16 ans.

Le Comité Départemental coordonne ce dispositif avec les 4 clubs suivants :

- L'ASL Saint Laurent Blangy pour la course en ligne
- Le Boulogne CK pour la course en ligne et la mer
- Le CK Montreuil pour le slalom
- Le CK Club de Saint-Omer

L'objectif recherché, dans le cadre de cette action, réside dans la volonté d'accompagner ces différents clubs dans la préparation des jeunes champions de demain et de soutenir les meilleurs athlètes jeunes dans leur quête de l'excellence et de médailles à l'occasion des manifestations sportives majeures.

- ***Proposition de subvention : 12 600 euros (sous-programme : 322C01)***

Pour assurer la mise en œuvre de ces actions, le Comité Départemental de CK mobilisera les clubs locaux et apportera un soutien technique, administratif et humain.

Article 2 : Modalités de versement de l'aide départementale

La subvention départementale attribuée dans le cadre des actions de développement du Comité Départemental de Canoe-Kayak sera versée en 1 fois à la signature de la présente convention (sous-programme : 322C01).

Article 3 : Remboursement

En cas de non réalisation de l'action subventionnée mentionnée à l'article 1, le Département du Pas-de-Calais se réserve le droit de réclamer le remboursement total ou partiel de la subvention définit à l'article 1.

Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux,

A Arras, le

A.....le

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur des Sports,

Le Président de la Fédération Française
de Canoé-Kayak,

Vincent LAVALLEZ

Jean ZOUNGRANA

A....., le

Le Président du Comité Départemental
De Canoé-Kayak,

Philippe LALLIOT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

**AVENANT FINANCIER 2020 À LA CONVENTION 2017/2020 ENTRE LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOE KAYAK, LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL
ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS**

Conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales et dans le cadre de la nouvelle politique sportive adoptée par le Conseil Départemental, lors de sa session du 26 septembre 2016, le Département s'inscrit dans une nouvelle forme de partenariat avec les comités départementaux sportifs et les fédérations par l'établissement de conventions d'objectifs sur le temps de l'olympiade 2016-2020.

A partir de 2009, le Département du Pas-de-Calais a saisi l'opportunité de la tenue des Jeux Olympiques de Londres comme un accélérateur d'une politique et d'une dynamique enclenchées. Cette opportunité, transformée en dynamique collective, a constitué une source intarissable de motivation pour l'ensemble des partenaires et a permis d'obtenir l'adhésion et l'implication des acteurs sportifs et plus largement de la population pour faire de cet événement planétaire une source de rapprochement entre les habitants du Pas-de-Calais.

Initiée dans le cadre de la démarche Pas-de-Calais 2012 et dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques en 2024 à Paris, le Département a souhaité poursuivre, au travers des partenariats engagés avec les fédérations nationales olympiques et les acteurs sportifs départementaux, la mise en œuvre de projets d'échanges sportifs, éducatifs, culturels et solidaires à partir du sport qui constitue un outil de structuration et de valorisation des jeunes en particulier et des individus en général. L'ambition du Département vise également à poursuivre son engagement en direction du sport qui demeure un important levier d'aménagement des territoires et de développement économique.

Dans cette optique, le Département, la Fédération Française de Canoë Kayak et le Comité Départemental de Canoë-Kayak, dans un objectif de développement et de promotion de la discipline et des territoires, ont manifesté leur volonté commune de reconduire, pour les années 2017/2020, un partenariat actif en identifiant pour chacune d'entre elles des axes de travail en commun.

Cette convention de partenariat s'appuie sur le projet de développement du comité départemental et définit, de manière concertée, des objectifs communs et partagés sur la durée de l'olympiade. Elle sera, tous les ans, complétée d'avenants financiers qui viendront préciser le niveau d'intervention du Département sur la base de l'enveloppe financière votée.

Par délibération en date du 10 Avril 2018, la Commission Permanente a autorisé la signature, avec la Fédération Française de Canoë-Kayak et le Comité départemental de Canoë Kayak, d'une convention de partenariat 2017-2020

Il vous est proposé d'attribuer au Comité Départemental de Canoë Kayak dans le cadre de cette convention, un soutien financier d'un montant de 17 600 € pour l'année 2020 afin de permettre la mise en œuvre des actions suivantes :

- Favoriser l'attractivité du territoire en organisant le regroupement de délégations françaises et/ou étrangères en préparation d'échéances internationales sur des équipements sportifs situés dans le Département.
Subvention proposée de 5000 € (sous-programme 322C01)
- Favoriser le développement du canoë-kayak dans le Pas-de-Calais et notamment chez les jeunes de moins de 16 ans par la mise en place d'un parcours d'excellence sportive.
Subvention proposée de 12 600 € (sous-programme 322C01)

La subvention départementale proposée s'élève à 17 600 € (sous-programme 322C01)

Si vous réservez une suite favorable à cette action, la subvention attribuée au Comité Départemental de Canoë Kayak, au titre de l'avenant financier 2020 de la convention cadre de partenariat 2017/2020, s'élèverait à 17 600 €.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- Attribuer une subvention de 17 600 € au Comité Départemental de Canoë Kayak au titre de l'année 2020, pour la réalisation des actions : selon les modalités reprises au présent rapport ;
- M'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec le Comité Départemental de Canoë Kayak l'avenant financier 2020 à la convention 2017-2020 précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette subvention départementale, dans les termes du projet joint.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
322 C 01	6574//9332	Subventions - sport	870 000,00	33 400,00	17 600,00	15 800,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY